

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 14 mars 2023
N° 2023.03.14_2

Point 2 – Affaires financières

Vu le code de l'éducation et notamment ses articles L711-1 et suivants ;

Vu le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment les articles 202 et 210 à 214 ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

2.1. Présentation du compte financier et de l'exécution budgétaire 2022

L'agent comptable présente les comptes de l'exercice 2022, annexés à la présente délibération.

Le vice-président du conseil d'administration en charge des finances, de la qualité, de la politique contractuelle et du pilotage et la directrice des affaires financières présentent le rapport de gestion de l'ordonnateur sur le compte de l'exercice 2022, annexé à la présente délibération.

2.2. Certification du compte financier 2022

Le compte financier 2022 de l'USMB est certifié sans réserve par les commissaires aux comptes du cabinet Mazars.

2.3. Approbation du compte financier de l'exercice 2022

► **Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution budgétaire suivants :**

- 1088,49 ETPT sous plafond État et 221,12 ETPT hors plafond établissement
- 127 782 960 € d'autorisations d'engagement
- 121 945 458 € de crédits de paiement
- 125 318 467 € de recettes
- 3 373 009 € de solde budgétaire (excédent)

► **Le conseil d'administration approuve les éléments d'exécution comptable suivants :**

- 2 656 592 € de variation de trésorerie (abondement)
- 1 218 631 € de résultat patrimonial (excédent)
- 2 817 632 € de capacité d'autofinancement
- -211 692 € de variation de fonds de roulement (prélèvement)

Les tableaux des emplois, des autorisations budgétaires, de l'équilibre financier et de la situation patrimoniale, des opérations pluriannuelles, le compte de résultat, le bilan et l'annexe sont joints à la présente délibération.

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	20
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	15	Abstention :	1
Membres représentés :	6	Pour :	20
Nombre de votants :	21		

2.4. Affectation du résultat 2022

► Le conseil d'administration décide d'affecter le résultat inscrit au crédit du compte 120 (1 219 753,17 €), additionnés des montants des comptes de report à nouveau (446 480,04 € inscrit au crédit du compte 110 et 1 705,69 € inscrit au débit du compte 119) au compte de réserves 1068 soit :

$$1\,219\,753,17\,€ + 446\,480,04\,€ - 1\,705,69\,€ = 1\,664\,527,52\,€$$

Résultat du vote :

Membres en exercice :	34	Nombre de suffrages exprimés :	20
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	15	Abstention :	1
Membres représentés :	6	Pour :	20
Nombre de votants :	21		

Fait à Chambéry, le 17 mars 2023.

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au recteur de région académique le :	20/03/2023 20/03/2023
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr . En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		



COMPTE FINANCIER

EXERCICE 2022

Présenté par Olivier GIGNOUX
Agent comptable
de l'Université Savoie Mont Blanc
Adopté par le conseil d'administration du 14 mars 2023

COMPTE FINANCIER EXERCICE 2022

INDEX

Bilan	<i>page 03</i>
Compte de résultat	<i>page 05</i>
 Balance définitive après transfert au compte de résultat	 <i>page 07</i>
 Tableau 1 : autorisations d'emplois	 <i>page 30</i>
Tableau 4 : équilibre financier en exécution	<i>page 31</i>
Tableau 5 : opérations pour compte de tiers	<i>page 32</i>
Tableau 6 : situation patrimoniale	<i>page 33</i>
Tableau 7 : plan de trésorerie	<i>page 35</i>
Tableau 8 : tableau des opérations sur recettes fléchées	<i>page 36</i>
Tableau 9 : tableau des opérations pluriannuelles en exécution	<i>page 37</i>
Tableau 10 : tableau de synthèse budgétaire et comptable	<i>page 39</i>
 Tableau de variation des stocks	 <i>page 40</i>
Tableau des immobilisations	<i>page 42</i>
Tableau des amortissements	<i>page 45</i>
Tableau des financements de l'actif	<i>page 48</i>
Tableau des dépréciations	<i>page 51</i>
Tableau des provisions	<i>page 53</i>



BILAN COMPTABLE
(Avant répartition)
EXERCICE 2022

Etablissement université		Système abrégé BILAN COMPTABLE (Avant répartition)				Date	24.02.2023
Année 2022						Heure	11:38:14
Période 01 à 15						Page	4
ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	Brut	Amortissement dépréciations (à déduire)	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	770 647,09	-564 333,89	206 313,20	178 755,02	Financements de l'actif - Etat	66 628 069,40	69 358 852,86
Immobilisations corporelles	153 660 214,81	-59 695 502,42	93 964 712,39	95 460 646,53	Dotation et affectation		
Terrains	13 071 294,11	-36 798,44	13 034 495,67	13 038 058,61	Fonds propres des fondations		787 617,97
Constructions	102 965 993,57	-39 045 864,34	63 920 129,23	66 631 442,38	Dons et legs en capital		
Autres	37 622 927,13	-20 612 839,64	17 010 087,49	15 791 145,54	Autres		
Immobilisations financières	1 100,00		1 100,00	2 061,00	Réserves	23 841 402,88	19 815 904,59
					Report à nouveau	444 774,35	455 529,85
					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 219 753,17	3 569 968,44
					Situation nette	92 133 999,80	93 987 873,71
					Financements - autres que Etat	14 643 543,86	15 558 220,27
					Provisions réglementées		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	154 431 961,90	-60 259 836,31	94 172 125,59	95 641 462,55	TOTAL FONDS PROPRES	106 777 543,66	109 546 093,98
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Stocks et en-cours	19 154,00		19 154,00	19 983,00	Provisions pour risques	1 323 824,73	1 210 188,59
Avances et acomptes versés sur commandes	12 710,33		12 710,33	15 227,33	Provisions pour charges	810 559,39	793 495,51
Créances :	19 914 516,14	-1 035 785,51	18 878 730,63	17 959 999,65	Fonds dédiés		
d'exploitation	19 914 516,14	-1 035 785,51	18 878 730,63	17 959 999,65	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 134 384,12	2 003 684,10
diverses					DETTES		
Valeurs mobilières de placement							
Disponibilités	25 719 869,05		25 719 869,05	23 054 185,35			
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)							
Autres				9 090,00	Dettes financières		
					Dettes d'exploitation	9 058 561,31	6 783 975,91
					Dettes diverses	18 818 294,19	16 986 678,85
					Produits constatés d'avance	2 013 806,32	1 379 515,04
TOTAL ACTIF CIRCULANT	45 666 249,52	-1 035 785,51	44 630 464,01	41 058 485,33	TOTAL DETTES	29 890 661,82	25 150 169,80
Comptes de régularisation					Trésorerie		
Ecarts de conversion Actif					Comptes de régularisation		
					Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	200 098 211,42	-61 295 621,82	138 802 589,60	136 699 947,88	TOTAL GENERAL	138 802 589,60	136 699 947,88



COMPTE DE RESULTAT

EXERCICE 2022

Etablissement université	Systeme abrégé COMPTE DE RESULTAT			Date	24.02.2023
Année 2022				Heure	11:39:56
Période 01 à 14				Page	6
CHARGES (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
Achats	27 756,64	28 894,15	Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)	107 864 521,07	103 063 640,56
Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme	15 739 350,72	12 362 978,85	Subventions	107 206 115,89	102 132 987,74
Rémunération du personnel	59 142 231,43	57 162 022,92	Autres	658 405,18	930 652,82
Intéressement et participation			Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)	14 269 406,58	14 622 939,08
Charges sociales	39 926 008,37	37 550 059,32	Ventes	13 822 434,57	13 638 280,15
Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés	7 576 282,32	8 476 392,16	Produits	447 801,01	990 168,93
Autres charges	4 480 183,45	4 637 305,58	Production stockée et immobilisée	-829,00	-5 510,00
			Autres produits	5 977 281,49	6 101 934,16
CHARGES D'INTERVENTION			Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION			TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	128 111 209,14	123 788 513,80
Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)					
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	126 891 812,93	120 217 652,98			
CHARGES FINANCIÈRES	1 598,02	1 497,44	PRODUITS FINANCIERS	834,98	605,06
Impôt sur les sociétés					
TOTAL CHARGES	126 893 410,95	120 219 150,42	TOTAL PRODUITS	128 112 044,12	123 789 118,86
Solde créditeur : Bénéfice	1 218 633,17	3 569 968,44	Solde débiteur : Perte		
TOTAL GENERAL	128 112 044,12	123 789 118,86	TOTAL GENERAL	128 112 044,12	123 789 118,86



BALANCE DEFINITIVE

EXERCICE 2022

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	11:41:41	
Période 01 à 15							Page	8	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
10100002-Financement non rattaché aux actifs remis -Etat	0,00	5 104 324,20	5 104 324,20	1 249 607,84	4 977 635,49	6 227 243,33	0,00	1 122 919,13	
10411000-Contr et financt actifs m à dispo étabs-Etat	0,00	56 789,29	56 789,29	91 219 411,00	56 789,29	91 276 200,29	0,00	91 219 411,00	
10412000-Contr et financt actifs remis propriété étabs-Etat	0,00	56 789,29	56 789,29	0,00	56 789,29	56 789,29	0,00	0,00	
10413100-Financt autres actifs-Etat	0,00	49 144,45	49 144,45	11 829 089,30	1 299 429,70	13 128 519,00	0,00	13 079 374,55	
10491000-Reprise résultat mise à disposition - Etat	32 053 050,82	2 806 689,01	34 859 739,83	0,00	56 789,29	56 789,29	34 802 950,54	0,00	
10492000-Reprise résultat remis en propriété - Etat	87,70	56 791,58	56 879,28	0,00	56 879,28	56 879,28	0,00	0,00	
10493100-Reprise résultat autres actifs- Etat	2 886 116,76	1 104 644,70	3 990 761,46	0,00	76,72	76,72	3 990 684,74	0,00	
10682000-Reserve facultative-etablissement	0,00	0,00	0,00	19 815 904,59	4 025 498,29	23 841 402,88	0,00	23 841 402,88	
11000000-Report à nouveau (solde créditeur)	0,00	5 151 888,43	5 151 888,43	455 927,25	5 142 441,22	5 598 368,47	0,00	446 480,04	
11900000-Report a nouveau (solde débiteur)	397,40	174 058 557,73	174 058 955,13	0,00	174 057 249,44	174 057 249,44	1 705,69	0,00	
12000000-Resultat de l'exercice (solde créditeur)	0,00	185 445 284,01	185 445 284,01	3 569 968,44	183 095 068,74	186 665 037,18	0,00	1 219 753,17	
13120002-Financements Régions non rattachés	0,00	2 423 177,30	2 423 177,30	2 068 867,74	2 120 350,29	4 189 218,03	0,00	1 766 040,73	
13130002-Financements Départements non rattachés	0,00	570 574,14	570 574,14	50 287,07	520 287,07	570 574,14	0,00	0,00	
13140002-Financements Communes non rattachées	0,00	0,00	0,00	36 811,25	7 000,00	43 811,25	0,00	43 811,25	
13160002-Financements Union européenne non rattachés	0,00	458 223,65	458 223,65	50 214,61	408 009,04	458 223,65	0,00	0,00	
13170002-FinancementsAutres	0,00	2 332 759,26	2 332 759,26	895 424,10	1 468 894,72	2 364 318,82	0,00	31 559,56	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	11:41:41	
Période 01 à 15							Page	9	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
organismesnon rattachés									
13181002-Financements Autres non rattachés - public	0,00	13 906,62	13 906,62	2 891,84	11 014,78	13 906,62	0,00	0,00	
13182002-Financements Autres non rattachés - privé	0,00	249 956,36	249 956,36	8 253,85	241 702,51	249 956,36	0,00	0,00	
13412000-Financements Régions rattachés à des actifs	0,00	125 504,04	125 504,04	8 892 009,38	757 170,62	9 649 180,00	0,00	9 523 675,96	
13413000-Financements Départements rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	6 942 923,14	285 287,07	7 228 210,21	0,00	7 228 210,21	
13414000-Financements Communes rattachés à des actifs	0,00	0,00	0,00	13 188,75	0,00	13 188,75	0,00	13 188,75	
13415000-Financements autres entités publiques rattachés	0,00	0,00	0,00	605 000,00	0,00	605 000,00	0,00	605 000,00	
13416000-Financements Union Europ. rattachés à des actifs	0,00	57 680,62	57 680,62	11 839,90	214 363,17	226 203,07	0,00	168 522,45	
13417000-Financements Autres org. rattachés à des actifs	0,00	47 947,42	47 947,42	932 823,76	1 130 888,43	2 063 712,19	0,00	2 015 764,77	
13418000-Financements Autres rattachés à des actifs	0,00	6 076,13	6 076,13	1 832 903,99	144 347,57	1 977 251,56	0,00	1 971 175,43	
13492000-Reprise résult finan Régions rattachés actifs	2 458 718,51	731 088,26	3 189 806,77	0,00	0,00	0,00	3 189 806,77	0,00	
13493000-Reprise résult finan Départements rattachés actifs	2 477 263,06	451 576,00	2 928 839,06	0,00	0,00	0,00	2 928 839,06	0,00	
13494000-Reprise résult finan Communes rattachés actifs	3 689,63	1 842,28	5 531,91	0,00	0,00	0,00	5 531,91	0,00	
13495000-Reprise résultat financem autres entités publiques	188 521,03	24 678,13	213 199,16	0,00	0,00	0,00	213 199,16	0,00	
13496000-Reprise résult finan Union Europ rattachés actifs	9 970,10	56 402,27	66 372,37	0,00	0,00	0,00	66 372,37	0,00	
13497000-Reprise résult finan	780 984,16	417 554,80	1 198 538,96	0,00	1 297,61	1 297,61	1 197 241,35	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023
Année 2022							Heure	11:41:41
Période 01 à 15							Page	10
Numéros et libellés des bilans	Débites Bilan d'entrée	Débites Opérations de l'exercice	Débites Total	Crédites Bilan d'entrée	Crédites Opérations de l'exercice	Crédites Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
Autres org rattachés actifs								
13498000-Reprise résult finan Autres rattachés actifs	866 072,62	256 342,01	1 122 414,63	0,00	0,00	0,00	1 122 414,63	0,00
15110000-Provisions pour litiges	0,00	61 728,00	61 728,00	712 689,10	193 364,00	906 053,10	0,00	844 325,10
15160000-Provisions pour perte sur contrats et opérations	0,00	25 999,72	25 999,72	110 609,49	17 999,86	128 609,35	0,00	102 609,63
15180000-Autres provisions pour risques	0,00	20 000,00	20 000,00	386 890,00	10 000,00	396 890,00	0,00	376 890,00
15300000-Provis° pour pensions et obligations similaires	0,00	72 340,00	72 340,00	81 446,00	70 882,00	152 328,00	0,00	79 988,00
15820000-Provisions pour CET	0,00	0,00	0,00	444 697,00	35 654,00	480 351,00	0,00	480 351,00
15870000-Prov alloc perte d'emploi indemnités licenciement	0,00	17 132,12	17 132,12	267 352,51	0,00	267 352,51	0,00	250 220,39
18110000-Comptes liaison des établists - compta client#	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18120000-Compte liaison des établists - compta fournisseur#	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18199999-Compte de solde nul (équilibre dom activité)	0,00	235 347 068,86	235 347 068,86	0,00	235 347 068,86	235 347 068,86	0,00	0,00
18521000-Opérations de trésorerie inter-services FOND	0,00	427 067,54	427 067,54	427 067,54	0,00	427 067,54	0,00	0,00
18522000-Client Inter-groupe FOND	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20531000-Logiciels acquis ou sous-traités	630 391,47	51 773,30	682 164,77	0,00	0,00	0,00	682 164,77	0,00
20531001-Logiciels acquis ou sous-traités TECH	0,00	133 280,02	133 280,02	0,00	133 280,02	133 280,02	0,00	0,00
20580000-Autres conces° et dts similaires, brevets, lic., m	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etablissement université			BALANCE DEFINITIVE				Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	11:41:41	
Période 01 à 15							Page	11	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
20800000-Autres immobilisations incorporelles	15 495,42	5 805,00	21 300,42	0,00	0,00	0,00	21 300,42	0,00	
20800001-Autres immobilisations incorporelles TECH	0,00	15 880,00	15 880,00	0,00	15 880,00	15 880,00	0,00	0,00	
21116000-Terrains nus mis à disposition	12 897 161,00	0,00	12 897 161,00	0,00	0,00	0,00	12 897 161,00	0,00	
21117000-Terrains nus acquis	64 650,00	0,00	64 650,00	0,00	0,00	0,00	64 650,00	0,00	
21226000-Agencement terrains aménagés mad	7 965,00	0,00	7 965,00	0,00	0,00	0,00	7 965,00	0,00	
21227000-Agencement terrains aménagés acquis	19 190,39	17 207,87	36 398,26	0,00	13 553,41	13 553,41	22 844,85	0,00	
21227001-Agencement terrains aménagés acquis TECH	0,00	31 874,92	31 874,92	0,00	31 874,92	31 874,92	0,00	0,00	
21255800-Agencement terr bâtis ens immob admin/com autre	78 673,26	0,00	78 673,26	0,00	0,00	0,00	78 673,26	0,00	
21315600-Construction bâtiment admin/com mād	94 503 780,16	7 329,57	94 511 109,73	0,00	492 763,16	492 763,16	94 018 346,57	0,00	
21315700-Construction bâtiment admin/com acquis	435 370,00	0,00	435 370,00	0,00	0,00	0,00	435 370,00	0,00	
21315800-Construction bâtiment admin/com autres	450 755,46	0,00	450 755,46	0,00	0,00	0,00	450 755,46	0,00	
21355600-Construction agencement bâtiments admin mād	1 066 380,96	0,00	1 066 380,96	0,00	0,00	0,00	1 066 380,96	0,00	
21355700-Construction agencement bâtiments admin acquis	5 003 628,57	1 593 485,01	6 597 113,58	0,00	64 489,72	64 489,72	6 532 623,86	0,00	
21355701-Construction agencement bâtiments admin acq TECH	0,00	2 375 187,77	2 375 187,77	0,00	2 375 187,77	2 375 187,77	0,00	0,00	
21455600-Const sol autrui agencement admin mād	338 906,40	0,00	338 906,40	0,00	0,00	0,00	338 906,40	0,00	
21455800-Const sol autrui	123 610,32	0,00	123 610,32	0,00	0,00	0,00	123 610,32	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023
Année 2022							Heure	11:41:41
Période 01 à 15							Page	12
Numéros et libellés des bilans	Débites Bilan d'entrée	Débites Opérations de l'exercice	Débites Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
agencement admin autres								
21511700-Installations complexes acquis sol propre	119 514,71	40 697,61	160 212,32	0,00	6 368,22	6 368,22	153 844,10	0,00
21511701-Installations complexes acquis sol propre TECH	0,00	51 144,70	51 144,70	0,00	51 144,70	51 144,70	0,00	0,00
21511800-Installations complexes autres sol propre	468 608,30	0,00	468 608,30	0,00	0,00	0,00	468 608,30	0,00
21531700-Installations spécifiques acquis sol propre	68 070,00	12 240,00	80 310,00	0,00	0,00	0,00	80 310,00	0,00
21547000-Matériel acquis	9 723 464,90	866 948,07	10 590 412,97	0,00	13 345,07	13 345,07	10 577 067,90	0,00
21547001-Matériel acquis TECH	0,00	2 013 863,45	2 013 863,45	0,00	2 013 863,45	2 013 863,45	0,00	0,00
21557000-Outillage acquis TECH	1 550 081,26	62 444,76	1 612 526,02	0,00	1 025,42	1 025,42	1 611 500,60	0,00
21557001-Outillage acquis TECH	0,00	230 234,27	230 234,27	0,00	230 234,27	230 234,27	0,00	0,00
21567000-Matériel d'enseignement acquis	652 304,62	20 639,96	672 944,58	0,00	0,00	0,00	672 944,58	0,00
21567001-Matériel d'enseignement acquis TECH	0,00	7 200,00	7 200,00	0,00	7 200,00	7 200,00	0,00	0,00
21577000-Agencements & aménag du mat & outil acquis	0,00	99 600,00	99 600,00	0,00	0,00	0,00	99 600,00	0,00
21600000-Collections	16 000,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00
21817000-Install génér, agncts, amngts divers acquis	1 598 025,72	63 767,82	1 661 793,54	0,00	16 009,76	16 009,76	1 645 783,78	0,00
21817001-Install génér, agncts, amngts divers acquis TECH	0,00	61 259,92	61 259,92	0,00	61 259,92	61 259,92	0,00	0,00
21827000-Matériel de transport acquis	547 177,69	22 685,49	569 863,18	0,00	0,00	0,00	569 863,18	0,00
21827001-Matériel de transport acquis TECH	0,00	45 370,98	45 370,98	0,00	45 370,98	45 370,98	0,00	0,00
21831700-Matériel de bureau acquis	91 214,35	2 950,00	94 164,35	0,00	0,00	0,00	94 164,35	0,00

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023
Année 2022							Heure	11:41:41
Période 01 à 15							Page	13
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
21831701-Matériel de bureau acquis TECH	0,00	5 900,00	5 900,00	0,00	5 900,00	5 900,00	0,00	0,00
21832600-Matériel informatique mis à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21832700-Matériel informatique acquis	7 935 099,21	1 142 971,57	9 078 070,78	0,00	52 995,46	52 995,46	9 025 075,32	0,00
21832701-Matériel informatique acquis TECH	0,00	2 136 260,00	2 136 260,00	0,00	2 136 260,00	2 136 260,00	0,00	0,00
21847000-Mobilier acquis	2 138 394,44	252 373,53	2 390 767,97	0,00	3 998,00	3 998,00	2 386 769,97	0,00
21847001-Mobilier acquis TECH	0,00	281 840,76	281 840,76	0,00	281 840,76	281 840,76	0,00	0,00
21887000-Matériels divers acquis	4 137 614,42	395 894,17	4 533 508,59	0,00	38 020,94	38 020,94	4 495 487,65	0,00
21887001-Matériels divers acquis TECH	0,00	775 740,64	775 740,64	0,00	775 740,64	775 740,64	0,00	0,00
23110000-Immobilisations en cours-terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23110001-Immobilisations en cours-terrains TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23120000-Agencements/aménagements terrains en cours	25 196,97	17 043,06	42 240,03	0,00	8 008,20	8 008,20	34 231,83	0,00
23120001-Agencements/aménagements terrains en cours TECH	0,00	3 780,72	3 780,72	0,00	3 780,72	3 780,72	0,00	0,00
23130000-Immobilisations en cours constructions	4 072 257,65	1 788 236,45	5 860 494,10	0,00	399 517,69	399 517,69	5 460 976,41	0,00
23130001-Immobilisations en cours constructions TECH	0,00	3 125 387,23	3 125 387,23	0,00	3 125 387,23	3 125 387,23	0,00	0,00
23150000-Immobilisations en cours installat° techn.	28 161,26	0,00	28 161,26	0,00	18 030,58	18 030,58	10 130,68	0,00
23150001-Immobilisations en cours installat° techn TECH	0,00	375,24	375,24	0,00	375,24	375,24	0,00	0,00

Etablissement université			BALANCE DEFINITIVE				Date	24.02.2023
Année 2022							Heure	11:41:41
Période 01 à 15							Page	14
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
23180000-Immobilisations en cours-autres	347 636,41	140 235,87	487 872,28	0,00	345 552,71	345 552,71	142 319,57	0,00
23180001-Immobilisations en cours-autres TECH	0,00	146 009,56	146 009,56	0,00	146 009,56	146 009,56	0,00	0,00
23251000-Logiciels sous-traités en cours	44 798,29	26 878,70	71 676,99	0,00	4 495,09	4 495,09	67 181,90	0,00
23251001-Logiciels sous-traités en cours TECH	0,00	6 171,40	6 171,40	0,00	6 171,40	6 171,40	0,00	0,00
23810000-Avances versées sur immobilisations corporelles	0,00	24 641,23	24 641,23	0,00	0,00	0,00	24 641,23	0,00
25400000-Plantations pérennes	53 607,68	0,00	53 607,68	0,00	0,00	0,00	53 607,68	0,00
25400001-Plantations pérennes TECH	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27550000-Cautionnements	2 061,00	10 281,00	12 342,00	0,00	11 242,00	11 242,00	1 100,00	0,00
28053100-Amortissement-Logiciels acquis et sous-traités	0,00	0,00	0,00	507 078,07	47 869,88	554 947,95	0,00	554 947,95
28058000-Amt brevets, licences, marq., proc., droits & val.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
28080000-Amortissement autres immobilisat° incorporelles	0,00	0,00	0,00	4 852,09	4 533,85	9 385,94	0,00	9 385,94
28122600-Amort- Agencement terrains aménagés mād	0,00	0,00	0,00	1 226,39	531,00	1 757,39	0,00	1 757,39
28122700-Amort- Agencement terrains aménagés acquis	0,00	489,34	489,34	1 800,34	1 930,79	3 731,13	0,00	3 241,79
28125580-Amort-Agcment terr bâtis ens immo admin/com autre	0,00	0,00	0,00	26 224,71	5 574,55	31 799,26	0,00	31 799,26
28125800-Amort- Agencement terrains bâtis autres ensembles	0,00	329,60	329,60	329,60	0,00	329,60	0,00	0,00
28131560-Amort- Construction bâtiment admin/com mād	0,00	57 481,29	57 481,29	34 412 290,72	3 462 771,87	37 875 062,59	0,00	37 817 581,30

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023
Année 2022							Heure	11:41:41
Période 01 à 15							Page	15
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
28131570-Amort- Construction bâtiment admin/com acquis	0,00	0,00	0,00	178 447,00	17 844,70	196 291,70	0,00	196 291,70
28131580-Amort- Construction bâtiment admin/com autres	0,00	0,00	0,00	45 642,22	9 015,14	54 657,36	0,00	54 657,36
28135560-Amort- Construction agencement bâtiments admin mād	0,00	0,00	0,00	120 095,83	22 685,53	142 781,36	0,00	142 781,36
28135570-Amort-Construct° agcment bâtiments admin acquis	0,00	972,17	972,17	488 012,39	291 758,69	779 771,08	0,00	778 798,91
28145560-Amort- Const sol autrui agencement admin mād	0,00	0,00	0,00	33 952,91	6 780,16	40 733,07	0,00	40 733,07
28145580-Amort- Const sol autrui agencement admin autres	0,00	0,00	0,00	12 548,42	2 472,22	15 020,64	0,00	15 020,64
28151170-Amort- Installations complexes acquis sol propre	0,00	26,55	26,55	31 305,45	9 540,98	40 846,43	0,00	40 819,88
28151180-Amort- Installations complexes autres sol propre	0,00	0,00	0,00	225 851,95	42 279,84	268 131,79	0,00	268 131,79
28153170-Amort- Installations spécifiques acquis sol propre	0,00	0,00	0,00	3 406,60	4 989,59	8 396,19	0,00	8 396,19
28154700-Amort- Matériel acquis	0,00	1 335,90	1 335,90	5 440 156,01	1 025 235,88	6 465 391,89	0,00	6 464 055,99
28155700-Amort- Outillage acquis	0,00	0,00	0,00	609 023,86	147 401,07	756 424,93	0,00	756 424,93
28156700-Amort- Matériel d'enseignement acquis	0,00	0,00	0,00	607 492,38	12 843,51	620 335,89	0,00	620 335,89
28157700-Amort- Agencements & aménag du mat & outil acquis	0,00	0,00	0,00	0,00	5 593,97	5 593,97	0,00	5 593,97
28160000-Amort- Collections	0,00	0,00	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00	0,00	16 000,00
28181700-Amort- Install génér, agncts, amngts divers acquis	0,00	7,53	7,53	833 780,52	109 224,29	943 004,81	0,00	942 997,28
28182700-Amort- Matériel de transport acquis	0,00	0,00	0,00	393 153,37	54 717,55	447 870,92	0,00	447 870,92
28183170-Amort- Matériel de	0,00	0,00	0,00	58 951,06	8 772,89	67 723,95	0,00	67 723,95

Etablissement université			BALANCE DEFINITIVE				Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	11:41:41	
Période 01 à 15							Page	16	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
bureau acquis									
28183260-Amort- Matériel informatique mis à disposition	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
28183270-Amort- Matériel informatique acquis	0,00	2 669,42	2 669,42	5 554 324,09	920 917,33	6 475 241,42	0,00	6 472 572,00	
28184700-Amort- Mobilier acquis	0,00	0,00	0,00	1 242 018,49	187 527,72	1 429 546,21	0,00	1 429 546,21	
28188700-Amort- Matériels divers acquis	0,00	0,00	0,00	2 752 379,13	301 182,51	3 053 561,64	0,00	3 053 561,64	
28540000-Amort-Plantations pérennes	0,00	0,00	0,00	13 441,14	5 367,86	18 809,00	0,00	18 809,00	
35510000-Produits finis (ou groupe) A	19 983,00	19 154,00	39 137,00	0,00	19 983,00	19 983,00	19 154,00	0,00	
40110000-Fournisseurs-Achats de biens ou presta.de services	0,00	19 396 203,36	19 396 203,36	40 742,40	19 365 812,81	19 406 555,21	0,00	10 351,85	
40410000-Fournisseurs d'immobilisations	0,00	5 641 074,46	5 641 074,46	0,00	5 641 074,46	5 641 074,46	0,00	0,00	
40470000-Fournisseurs d'immobilisat°-retenues garantie	0,00	17 545,11	17 545,11	73 936,98	6 409,45	80 346,43	0,00	62 801,32	
40473000-Fournisseurs d'immos -retenues garantie (reprise)	0,00	0,00	0,00	5 266,76	0,00	5 266,76	0,00	5 266,76	
40810000-Fournisseurs - Factures non parvenues	0,00	34 460 561,84	34 460 561,84	1 352 195,32	36 489 381,73	37 841 577,05	0,00	3 381 015,21	
40811000-Fournisseurs-Factures non parvenues-Biens&Services	0,00	42 826,31	42 826,31	23 338,00	344 547,57	367 885,57	0,00	325 059,26	
40840000-Fournisseurs-Fact non parvenu.Immo non auxiliarisé	0,00	10 982 233,60	10 982 233,60	204 870,39	10 917 178,25	11 122 048,64	0,00	139 815,04	
40841000-Fournisseurs - Factures non parvenues Immo	0,00	1 244,32	1 244,32	0,00	141 359,19	141 359,19	0,00	140 114,87	
40910000-Fournisseurs - Avances versées sur commandes	15 227,33	14 257,38	29 484,71	0,00	16 774,38	16 774,38	12 710,33	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	11:41:41	
Période 01 à 15							Page	17	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
41110000-Clients Ventes de biens ou prestations de services	4 361 477,92	15 810 013,21	20 171 491,13	0,00	15 623 219,01	15 623 219,01	4 548 272,12	0,00	
41810000-Clients Factures à établir	3 183 064,68	3 420 941,92	6 604 006,60	0,00	3 183 064,68	3 183 064,68	3 420 941,92	0,00	
41910000-Clients - Avances reçues sur commande en cours	0,00	1 902 488,14	1 902 488,14	8 055 225,17	4 233 063,19	12 288 288,36	0,00	10 385 800,22	
42860000-Personnel-autres charges a payer	0,00	5 281 798,00	5 281 798,00	5 281 798,00	4 994 137,00	10 275 935,00	0,00	4 994 137,00	
43780000-Divers	0,00	47 293,94	47 293,94	0,00	47 293,94	47 293,94	0,00	0,00	
44110000-Financements	568 802,47	2 365 784,15	2 934 586,62	0,00	2 353 586,62	2 353 586,62	581 000,00	0,00	
44170000-Subventions	1 305 807,63	107 581 066,06	108 886 873,69	0,00	108 445 926,90	108 445 926,90	440 946,79	0,00	
44520000-Tva due intra-communautaire	0,00	46 405,85	46 405,85	8 482,76	37 923,09	46 405,85	0,00	0,00	
44551000-TVA à décaisser	306 058,53	490 720,40	796 778,93	0,00	796 778,93	796 778,93	0,00	0,00	
44562100-Tva deductible sur immobilisations france	166 912,40	196 881,80	363 794,20	0,00	363 794,20	363 794,20	0,00	0,00	
44562200-Tva deductible sur immobilisations intracom.	1 031,89	24 401,76	25 433,65	0,00	25 433,65	25 433,65	0,00	0,00	
44566100-Tva deductible sur biens et services france	140 788,57	301 082,80	441 871,37	0,00	441 871,37	441 871,37	0,00	0,00	
44566200-Tva deductible sur biens et service intracom.	3 962,58	5 685,68	9 648,26	0,00	9 648,26	9 648,26	0,00	0,00	
44566300-Tva déd / autres biens et services-autres pays	2 124,84	2 252,09	4 376,93	0,00	4 376,93	4 376,93	0,00	0,00	
44567100-Crédit de TVA sur achats France	0,00	389 602,83	389 602,83	0,00	389 602,83	389 602,83	0,00	0,00	
44567200-Credit TVA / achats intra-communautaire	0,00	24 991,83	24 991,83	0,00	24 991,83	24 991,83	0,00	0,00	
44567300-Credit TVA / achats sur achats autres pays	0,00	1 507,49	1 507,49	0,00	1 507,49	1 507,49	0,00	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023
Année 2022							Heure	11:41:41
Période 01 à 15							Page	18
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
44571000-TVA collectée	0,00	327 575,37	327 575,37	99 652,26	227 923,11	327 575,37	0,00	0,00
44583000-Remboursement de tva demandé	0,00	1 069 865,95	1 069 865,95	0,00	697 775,90	697 775,90	372 090,05	0,00
44586000-TVA sur factures non parvenues	0,00	144 025,05	144 025,05	0,00	0,00	0,00	144 025,05	0,00
44871000-Financements à recevoir	1 256 023,39	1 570 225,27	2 826 248,66	0,00	1 256 023,39	1 256 023,39	1 570 225,27	0,00
44877000-Subventions à recevoir	7 432 890,36	8 673 382,39	16 106 272,75	0,00	7 432 890,36	7 432 890,36	8 673 382,39	0,00
46300000-Autres cpts débiteurs TR demand de revers à recouv	18 732,90	76 715,67	95 448,57	0,00	86 709,26	86 709,26	8 739,31	0,00
46631000-Virements a reimputer non auxiliarisé	0,00	45 712,26	45 712,26	27 521,20	33 783,19	61 304,39	0,00	15 592,13
46633000-Virements a reimputer (fournisseur)	0,00	16 792,85	16 792,85	570,00	18 924,34	19 494,34	0,00	2 701,49
46641000-Excedents de versement à rembourser (généré)	0,00	185,41	185,41	135,41	50,00	185,41	0,00	0,00
46642100-Excedents de versement à rembourser (client)	0,00	549 964,05	549 964,05	78 966,79	566 774,32	645 741,11	0,00	95 777,06
46643100-Excedents de versement à rembourser (Fournisseur)	0,00	478 157,58	478 157,58	128,15	478 029,43	478 157,58	0,00	0,00
46710000-Aide à la mobilité internationale (fournisseur)	0,00	298 000,00	298 000,00	0,00	298 000,00	298 000,00	0,00	0,00
46711000-Aide à la mobilité internationale	0,00	1 929 200,00	1 929 200,00	201 200,00	1 896 000,00	2 097 200,00	0,00	168 000,00
46742000-Taxe d'apprentissage (client)	0,00	1 103 271,21	1 103 271,21	640 675,01	1 249 585,68	1 890 260,69	0,00	786 989,48
46782000-Autres (clients)	0,00	854 488,21	854 488,21	0,00	718 221,46	718 221,46	136 266,75	0,00
47110000-Recettes perçues avant émission de titres	0,00	35,08	35,08	17,54	17,54	35,08	0,00	0,00
47152000-Recettes régisseurs à vérifier	0,00	5 729 293,10	5 729 293,10	0,00	5 729 293,10	5 729 293,10	0,00	0,00

Etablissement université			BALANCE DEFINITIVE				Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	11:41:41	
Période 01 à 15							Page	19	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
47181000-Autres recettes à régulariser Compensation légale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
47182100-Autres recettes a classer client	0,00	122 406 603,28	122 406 603,28	221 107,23	126 991 492,45	127 212 599,68	0,00	4 805 996,40	
47182800-Autres recettes à classer	0,00	131 924 025,88	131 924 025,88	7 744 428,88	126 720 331,55	134 464 760,43	0,00	2 540 734,55	
47211000-Dépenses payées avant ordonnancement non aux.	149,71	17,01	166,72	0,00	34,02	34,02	132,70	0,00	
47211100-DPAO Avances sur mission	7 893,13	87 956,69	95 849,82	0,00	87 945,30	87 945,30	7 904,52	0,00	
47211200-DPAO Services bancaires	444,76	34 305,52	34 750,28	0,00	34 500,60	34 500,60	249,68	0,00	
47213000-Dépenses payées avant ordonnancement fournisseurs	7 167,80	121 579,19	128 746,99	0,00	126 416,08	126 416,08	2 330,91	0,00	
47253000-Dépenses régisseurs à vérifier	0,00	56 349,05	56 349,05	0,00	56 349,05	56 349,05	0,00	0,00	
47281200-Autres depenses a regulariser aux	0,00	100 993 116,88	100 993 116,88	0,00	100 993 116,88	100 993 116,88	0,00	0,00	
47282000-Autres depenses a regulariser	8 992,32	208 328 408,16	208 337 400,48	0,00	208 329 391,80	208 329 391,80	8 008,68	0,00	
47310000-Recettes à transférer	0,00	1 261 446,14	1 261 446,14	16 702,86	1 261 446,14	1 278 149,00	0,00	16 702,86	
47313000-Recettes à transférer auxiliarisé fournisseur	0,00	630 723,07	630 723,07	0,00	630 723,07	630 723,07	0,00	0,00	
47811000-Autres comptes transitoires en encaissement	0,00	0,64	0,64	0,61	0,03	0,64	0,00	0,00	
47812000-Autres comptes transitoires en décaissement	11,45	11,44	22,89	0,00	22,89	22,89	0,00	0,00	
48700000-Produits constatés d'avance	0,00	1 379 515,04	1 379 515,04	1 379 515,04	2 013 806,32	3 393 321,36	0,00	2 013 806,32	
49110000-Dépréciations Clients divers	0,00	1 695 609,84	1 695 609,84	866 581,15	1 864 814,20	2 731 395,35	0,00	1 035 785,51	

Etablissement université			BALANCE DEFINITIVE				Date	24.02.2023
Année 2022							Heure	11:41:41
Période 01 à 15							Page	20
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
51120000-Cheques bancaires a encaisser TG	0,00	1 284 284,52	1 284 284,52	0,00	1 274 133,36	1 274 133,36	10 151,16	0,00
51140000-Effets à l'escompte TG	2 764,00	169 207,99	171 971,99	0,00	171 711,99	171 711,99	260,00	0,00
51150000-Cartes bancaires a l'encaissement TG	0,00	4 532 262,37	4 532 262,37	120 507,98	4 557 987,83	4 678 495,81	0,00	146 233,44
51171000-Cheques impayés non auxiliarisés TG	4 616,00	87 093,84	91 709,84	0,00	87 998,92	87 998,92	3 710,92	0,00
51173000-Cheques impayés auxiliarisé	12 661,25	124 644,57	137 305,82	0,00	87 816,82	87 816,82	49 489,00	0,00
51180000-Autres valeurs à l'encaissement TG	1 582,40	49 182,03	50 764,43	0,00	45 468,91	45 468,91	5 295,52	0,00
51510000-Compte au tresor	23 127 269,73	273 721 998,00	296 849 267,73	0,00	271 100 199,70	271 100 199,70	25 749 068,03	0,00
51591000-Règlements en cours de traitement TG	7 150,36	46 540 876,26	46 548 026,62	0,00	46 541 294,91	46 541 294,91	6 731,71	0,00
51592000-Règlements en cours de traitement - prélevement TG	16 204,41	202 238 812,59	202 255 017,00	0,00	202 214 620,85	202 214 620,85	40 396,15	0,00
53100000-Caisse	1 865,18	78 866,78	80 731,96	0,00	80 311,96	80 311,96	420,00	0,00
54300000-Régies # Opérations de dépenses	0,00	59 290,58	59 290,58	0,00	59 290,58	59 290,58	0,00	0,00
54500000-Régies # Opérations de recettes	0,00	5 421 231,38	5 421 231,38	0,00	5 421 231,38	5 421 231,38	0,00	0,00
54800000-Avances pour menues depenses	580,00	0,00	580,00	0,00	0,00	0,00	580,00	0,00
58500000-Virements internes de fonds	9 090,00	45 091,38	54 181,38	0,00	54 181,38	54 181,38	0,00	0,00
60221000-Combustibles	0,00	28,52	28,52	0,00	28,52	28,52	0,00	0,00
60611000-Electricite	0,00	1 226 996,06	1 226 996,06	0,00	1 226 996,06	1 226 996,06	0,00	0,00
60612000-Carburants et lubrifiants	0,00	49 762,92	49 762,92	0,00	49 762,92	49 762,92	0,00	0,00
60613000-Gaz	0,00	1 065 424,80	1 065 424,80	0,00	1 065 424,80	1 065 424,80	0,00	0,00
60614000-Chauffage sur reseau	0,00	42 437,67	42 437,67	0,00	42 437,67	42 437,67	0,00	0,00

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023
Année 2022							Heure	11:41:41
Période 01 à 15							Page	21
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
60617000-Eau	0,00	79 603,47	79 603,47	0,00	79 603,47	79 603,47	0,00	0,00
60618000-Autres fournitures non stockables	0,00	77,25	77,25	0,00	77,25	77,25	0,00	0,00
60630000-Fournitures d'entretien et de petit equipement	0,00	1 666 113,87	1 666 113,87	0,00	1 666 113,87	1 666 113,87	0,00	0,00
60640000-Fournitures administratives	0,00	285 889,94	285 889,94	0,00	285 889,94	285 889,94	0,00	0,00
60650000-Linge, vetements de travail	0,00	21 316,87	21 316,87	0,00	21 316,87	21 316,87	0,00	0,00
60660000-Animaux	0,00	680,01	680,01	0,00	680,01	680,01	0,00	0,00
60670000-Fournitures, materiels enseignement, recherche	0,00	789 304,77	789 304,77	0,00	789 304,77	789 304,77	0,00	0,00
60680000-Autres matières et fournitures non stockées	0,00	165 451,14	165 451,14	0,00	165 451,14	165 451,14	0,00	0,00
60800000-Frais accessoires d'achat	0,00	30 000,25	30 000,25	0,00	30 000,25	30 000,25	0,00	0,00
61320000-Locations immobilieres	0,00	213 963,50	213 963,50	0,00	213 963,50	213 963,50	0,00	0,00
61350000-Locations mobilieres	0,00	157 027,74	157 027,74	0,00	157 027,74	157 027,74	0,00	0,00
61400000-Charges locatives et de copropriété	0,00	75 277,25	75 277,25	0,00	75 277,25	75 277,25	0,00	0,00
61520000-Entretien et réparations sur biens immobiliers	0,00	620 583,16	620 583,16	0,00	620 583,16	620 583,16	0,00	0,00
61550000-Entretien et réparations sur biens mobiliers	0,00	192 322,87	192 322,87	0,00	192 322,87	192 322,87	0,00	0,00
61560000-Entretien et réparations sur Maintenance	0,00	546 169,32	546 169,32	0,00	546 169,32	546 169,32	0,00	0,00
61610000-Multirisques	0,00	1 780,49	1 780,49	0,00	1 780,49	1 780,49	0,00	0,00
61620000-Assurance obligatoire dommage-construction	0,00	82 438,42	82 438,42	0,00	82 438,42	82 438,42	0,00	0,00

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023
Année 2022							Heure	11:41:41
Période 01 à 15							Page	22
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
61630000-Assurance transport	0,00	10 957,28	10 957,28	0,00	10 957,28	10 957,28	0,00	0,00
61680000-Autres assurances	0,00	12 216,95	12 216,95	0,00	12 216,95	12 216,95	0,00	0,00
61700000-Etudes et recherches	0,00	559 843,04	559 843,04	0,00	559 843,04	559 843,04	0,00	0,00
61830000-Documentation technique et bibliothèques	0,00	786 264,14	786 264,14	0,00	786 264,14	786 264,14	0,00	0,00
61850000-Frais de colloques, séminaires, conférences	0,00	12 646,00	12 646,00	0,00	12 646,00	12 646,00	0,00	0,00
62142000-Personnel mis à disposition de l'établissement	0,00	673 686,14	673 686,14	0,00	673 686,14	673 686,14	0,00	0,00
62260000-Honoraires	0,00	184 645,18	184 645,18	0,00	184 645,18	184 645,18	0,00	0,00
62280000-Divers frais intermédiaire et honoraires	0,00	158 983,82	158 983,82	0,00	158 983,82	158 983,82	0,00	0,00
62310000-Annonces et insertions	0,00	16 166,00	16 166,00	0,00	16 166,00	16 166,00	0,00	0,00
62330000-Foires et expositions	0,00	2 200,00	2 200,00	0,00	2 200,00	2 200,00	0,00	0,00
62340000-Cadeaux	0,00	23 013,13	23 013,13	0,00	23 013,13	23 013,13	0,00	0,00
62360000-Catalogues et imprimés	0,00	70 126,76	70 126,76	0,00	70 126,76	70 126,76	0,00	0,00
62370000-Publications	0,00	202 993,73	202 993,73	0,00	202 993,73	202 993,73	0,00	0,00
62380000-Divers	0,00	425 868,28	425 868,28	0,00	425 868,28	425 868,28	0,00	0,00
62410000-Transports sur achats	0,00	12 305,03	12 305,03	0,00	12 305,03	12 305,03	0,00	0,00
62430000-Transports entre établissements	0,00	293,33	293,33	0,00	293,33	293,33	0,00	0,00
62440000-Transports administratifs	0,00	141,60	141,60	0,00	141,60	141,60	0,00	0,00
62450000-Voyages d'études, visites et sorties pédagogiques	0,00	1 420,50	1 420,50	0,00	1 420,50	1 420,50	0,00	0,00
62470000-Transports collectifs du personnel	0,00	164 165,42	164 165,42	0,00	164 165,42	164 165,42	0,00	0,00
62480000-Divers transport	0,00	68 575,97	68 575,97	0,00	68 575,97	68 575,97	0,00	0,00
62510000-Voyages et déplacements	0,00	658 550,05	658 550,05	0,00	658 550,05	658 550,05	0,00	0,00

Etablissement université			BALANCE DEFINITIVE				Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	11:41:41	
Période 01 à 15							Page	23	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
62540000-Frais d'inscription aux colloques	0,00	148 346,79	148 346,79	0,00	148 346,79	148 346,79	0,00	0,00	
62550000-Frais de demenagement	0,00	21 495,20	21 495,20	0,00	21 495,20	21 495,20	0,00	0,00	
62560000-Missions personnels	0,00	926 853,78	926 853,78	0,00	926 853,78	926 853,78	0,00	0,00	
62570000-Frais réceptions	0,00	535 693,32	535 693,32	0,00	535 693,32	535 693,32	0,00	0,00	
62600000-Frais postaux et frais de télécommunications	0,00	154 314,73	154 314,73	0,00	154 314,73	154 314,73	0,00	0,00	
62780000-Autres frais et commissions	0,00	20 431,13	20 431,13	0,00	20 431,13	20 431,13	0,00	0,00	
62810000-Concours divers	0,00	528 469,76	528 469,76	0,00	528 469,76	528 469,76	0,00	0,00	
62830000-Format° continue du personnel de l'etablissement	0,00	540 397,85	540 397,85	0,00	540 397,85	540 397,85	0,00	0,00	
62840000-Frais de recrutement du personnel	0,00	21 174,63	21 174,63	0,00	21 174,63	21 174,63	0,00	0,00	
62850000-Prestations extérieures de gardiennage	0,00	151 163,43	151 163,43	0,00	151 163,43	151 163,43	0,00	0,00	
62860000-Prestation extérieure de nettoyage	0,00	1 389 179,20	1 389 179,20	0,00	1 389 179,20	1 389 179,20	0,00	0,00	
62870000-Prestations extérieures d'informatique	0,00	198 646,67	198 646,67	0,00	198 646,67	198 646,67	0,00	0,00	
62888000-Autres frais divers	0,00	569 387,44	569 387,44	0,00	569 387,44	569 387,44	0,00	0,00	
63310000-Impôt et taxe - versement de transport	0,00	814 439,03	814 439,03	0,00	814 439,03	814 439,03	0,00	0,00	
63320000-Allocation logement	0,00	252 943,96	252 943,96	0,00	252 943,96	252 943,96	0,00	0,00	
63380000-Autres impôt-taxe	0,00	1 659,28	1 659,28	0,00	1 659,28	1 659,28	0,00	0,00	
63530000-Impots indirects	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	0,00	
63730000-Contribution FIPHP	0,00	23 945,08	23 945,08	0,00	23 945,08	23 945,08	0,00	0,00	
63780000-Taxes diverses	0,00	40 031,75	40 031,75	0,00	40 031,75	40 031,75	0,00	0,00	
64111000-Rémunérations principales	0,00	47 473 265,12	47 473 265,12	0,00	47 473 265,12	47 473 265,12	0,00	0,00	
64112100-Rémunérations	0,00	9 796 504,21	9 796 504,21	0,00	9 796 504,21	9 796 504,21	0,00	0,00	

Etablissement université			BALANCE DEFINITIVE				Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	11:41:41	
Période 01 à 15							Page	24	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
accessoires indexées									
64112200-Rémunérations accessoires non indexées	0,00	423 625,96	423 625,96	0,00	423 625,96	423 625,96	0,00	0,00	
64120000-Congés payés	0,00	1 034 378,00	1 034 378,00	0,00	1 034 378,00	1 034 378,00	0,00	0,00	
64131000-Primes et gratifications indexées	0,00	1 577 065,60	1 577 065,60	0,00	1 577 065,60	1 577 065,60	0,00	0,00	
64132000-Primes et gratifications non indexées	0,00	2 650 211,76	2 650 211,76	0,00	2 650 211,76	2 650 211,76	0,00	0,00	
64140000-Indemnités et avantages divers	0,00	45 099,05	45 099,05	0,00	45 099,05	45 099,05	0,00	0,00	
64141000-Indemnités et avantages divers	0,00	2 090,00	2 090,00	0,00	2 090,00	2 090,00	0,00	0,00	
64142000-Indemnité compensatrice à la hausse de la CSG	0,00	963 343,02	963 343,02	0,00	963 343,02	963 343,02	0,00	0,00	
64144000-Indemnités et avantages non indexés	0,00	646 523,60	646 523,60	0,00	646 523,60	646 523,60	0,00	0,00	
64150000-Supplément familial	0,00	510 323,31	510 323,31	0,00	510 323,31	510 323,31	0,00	0,00	
64191000-Abattement indemnitaire	0,00	315 810,58	315 810,58	0,00	315 810,58	315 810,58	0,00	0,00	
64510000-Cotisations d'assurance-maladie	0,00	5 567 844,65	5 567 844,65	0,00	5 567 844,65	5 567 844,65	0,00	0,00	
64531100-Pensions civiles	0,00	27 870 364,16	27 870 364,16	0,00	27 870 364,16	27 870 364,16	0,00	0,00	
64532000-Cotisations patronales CNRACL	0,00	37 785,13	37 785,13	0,00	37 785,13	37 785,13	0,00	0,00	
64534000-CNAV	0,00	1 320 272,29	1 320 272,29	0,00	1 320 272,29	1 320 272,29	0,00	0,00	
64535100-RAFP	0,00	350 666,32	350 666,32	0,00	350 666,32	350 666,32	0,00	0,00	
64535200-IRCANTEC	0,00	605 431,32	605 431,32	0,00	605 431,32	605 431,32	0,00	0,00	
64540000-Cotisations à Pôle emploi	0,00	535 888,13	535 888,13	0,00	535 888,13	535 888,13	0,00	0,00	
64550000-Charges sociales sur	0,00	390 801,00	390 801,00	0,00	390 801,00	390 801,00	0,00	0,00	

Etablissement université			BALANCE DEFINITIVE				Date	24.02.2023	
Année 2022							Heure	11:41:41	
Période 01 à 15							Page	25	
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit	
congrés à payer									
64580000-Cotisations aux autres organismes sociaux	0,00	2 807 653,78	2 807 653,78	0,00	2 807 653,78	2 807 653,78	0,00	0,00	
64710000-Prestations directes	0,00	69 070,63	69 070,63	0,00	69 070,63	69 070,63	0,00	0,00	
64730000-Versements aux comités d'hygiène et de sécurité	0,00	20 558,89	20 558,89	0,00	20 558,89	20 558,89	0,00	0,00	
64740000-Oeuvres sociales	0,00	62 560,51	62 560,51	0,00	62 560,51	62 560,51	0,00	0,00	
64750000-Médecine du travail, pharmacie	0,00	31 445,81	31 445,81	0,00	31 445,81	31 445,81	0,00	0,00	
64800000-Autres charges de personnel	0,00	278 637,75	278 637,75	0,00	278 637,75	278 637,75	0,00	0,00	
65110000-Redev.concess°, brevets, licences, marques, proc.	0,00	727 897,45	727 897,45	0,00	727 897,45	727 897,45	0,00	0,00	
65160000-Droits d'auteurs et de reproduction	0,00	40 734,46	40 734,46	0,00	40 734,46	40 734,46	0,00	0,00	
65180000-Autres droits et valeurs similaires	0,00	1 261,00	1 261,00	0,00	1 261,00	1 261,00	0,00	0,00	
65200000-Contrôle financier	0,00	58 715,84	58 715,84	0,00	58 715,84	58 715,84	0,00	0,00	
65781800-Autres charges spécifiques	0,00	1 846 518,67	1 846 518,67	0,00	1 846 518,67	1 846 518,67	0,00	0,00	
65812000-Pénalités, amendes fiscales ou pénales	0,00	3 031,00	3 031,00	0,00	3 031,00	3 031,00	0,00	0,00	
65830000-Charges gestion - annulation TR exerc. antérieur	0,00	642 817,75	642 817,75	0,00	642 817,75	642 817,75	0,00	0,00	
65882000-Autres charges diverses	0,00	185 869,30	185 869,30	0,00	185 869,30	185 869,30	0,00	0,00	
66181000-Intérêts des dettes commerciales	0,00	43,36	43,36	0,00	43,36	43,36	0,00	0,00	
66600000-Pertes change opérations financières	0,00	1 554,66	1 554,66	0,00	1 554,66	1 554,66	0,00	0,00	

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023
Année 2022							Heure	11:41:41
Période 01 à 15							Page	26
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
décaissement								
68110000-Dotation amort immo incorporelles et corporelles	0,00	6 644 656,38	6 644 656,38	0,00	6 644 656,38	6 644 656,38	0,00	0,00
68151000-Dotations aux prov pour risques charges de fonct	0,00	203 154,00	203 154,00	0,00	203 154,00	203 154,00	0,00	0,00
68170000-Dotations aux prov pour dép des actifs circulants	0,00	733 359,51	733 359,51	0,00	733 359,51	733 359,51	0,00	0,00
70621100-Drts de scolar aux diplômes nationaux - nationaux	0,00	1 967 124,00	1 967 124,00	0,00	1 967 124,00	1 967 124,00	0,00	0,00
70621400-Droits des diplômes propres à chaque établissement	0,00	430 575,00	430 575,00	0,00	430 575,00	430 575,00	0,00	0,00
70622000-Financements hors contrats d'apprentissage	0,00	177 754,24	177 754,24	0,00	177 754,24	177 754,24	0,00	0,00
70624000-Prestations de formation continue	0,00	3 311 345,14	3 311 345,14	0,00	3 311 345,14	3 311 345,14	0,00	0,00
70625000-Validation des acquis de l'expérience (VAE)	0,00	65 038,30	65 038,30	0,00	65 038,30	65 038,30	0,00	0,00
70626000-Formation en apprentissage	0,00	8 836 657,31	8 836 657,31	0,00	8 836 657,31	8 836 657,31	0,00	0,00
70650000-Pt perçu en vertu contrat à la réalis service publ	0,00	1 191,60	1 191,60	0,00	1 191,60	1 191,60	0,00	0,00
70661000-Colloques	0,00	34 829,83	34 829,83	0,00	34 829,83	34 829,83	0,00	0,00
70662000-Prestations de recherche	0,00	2 081 438,46	2 081 438,46	0,00	2 081 438,46	2 081 438,46	0,00	0,00
70663000-Mesures et expertises	0,00	51 950,73	51 950,73	0,00	51 950,73	51 950,73	0,00	0,00
70664000-Ventes de publications	0,00	13 952,94	13 952,94	0,00	13 952,94	13 952,94	0,00	0,00
70682000-autres prestations de services	0,00	634 363,40	634 363,40	0,00	634 363,40	634 363,40	0,00	0,00
70700000-Ventes de marchandises	0,00	2 511,00	2 511,00	0,00	2 511,00	2 511,00	0,00	0,00
70830000-Locations diverses	0,00	107 326,85	107 326,85	0,00	107 326,85	107 326,85	0,00	0,00

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023
Année 2022							Heure	11:41:41
Période 01 à 15							Page	27
Numéros et libellés des bilans	Débets Bilan d'entrée	Débets Opérations de l'exercice	Débets Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
70840000-Mise a disposition de personnel facturee	0,00	174 599,55	174 599,55	0,00	174 599,55	174 599,55	0,00	0,00
70880000-Autres produits d'activites annexes	0,00	74 225,35	74 225,35	0,00	74 225,35	74 225,35	0,00	0,00
71355000-Variation des stocks de produits finis	0,00	19 983,00	19 983,00	0,00	19 983,00	19 983,00	0,00	0,00
74111100-Ministère de tutelle principale- SCSP	0,00	98 946 608,40	98 946 608,40	0,00	98 946 608,40	98 946 608,40	0,00	0,00
74118000-Ministère de tutelle - autres subventions	0,00	166 599,48	166 599,48	0,00	166 599,48	166 599,48	0,00	0,00
74128000-Autres ministères - autres subventions	0,00	257 362,88	257 362,88	0,00	257 362,88	257 362,88	0,00	0,00
74131100-ANR Investissements d'avenir	0,00	2 656 046,52	2 656 046,52	0,00	2 656 046,52	2 656 046,52	0,00	0,00
74131200-ANR Hors investissements d'avenir	0,00	3 878 139,85	3 878 139,85	0,00	3 878 139,85	3 878 139,85	0,00	0,00
74420000-Subventions de la région	0,00	1 433 862,94	1 433 862,94	0,00	1 433 862,94	1 433 862,94	0,00	0,00
74430000-Subventions du département	0,00	1 335 147,04	1 335 147,04	0,00	1 335 147,04	1 335 147,04	0,00	0,00
74440000-Subv des communes et groupements de communes	0,00	73 413,78	73 413,78	0,00	73 413,78	73 413,78	0,00	0,00
74460000-Subventions union européenne	0,00	4 557 551,61	4 557 551,61	0,00	4 557 551,61	4 557 551,61	0,00	0,00
74471000-Subventions organismes internationaux financ. priv	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	0,00	0,00
74480000-Subv Aut entités publiques dont organismes publics	0,00	746 683,96	746 683,96	0,00	746 683,96	746 683,96	0,00	0,00
74600000-Dons, legs et mécénat	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	0,00	0,00
74810000-Pdts versts liberatoires ouvrant droit	0,00	462 236,39	462 236,39	0,00	462 236,39	462 236,39	0,00	0,00

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023
Année 2022							Heure	11:41:41
Période 01 à 15							Page	28
Numéros et libellés des bilans	Débits Bilan d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Bilan d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes Montant débit	Soldes Montant crédit
exone. TA								
74881000-Autre sub public	0,00	597 502,31	597 502,31	0,00	597 502,31	597 502,31	0,00	0,00
74882000-Autre sub privé	0,00	693 387,83	693 387,83	0,00	693 387,83	693 387,83	0,00	0,00
75110000-Redev. concess°, brevets, licences, marques#	0,00	471,51	471,51	0,00	471,51	471,51	0,00	0,00
75710000-Taxes affectées	0,00	641 405,18	641 405,18	0,00	641 405,18	641 405,18	0,00	0,00
75780000-Autres produits spécifiques	0,00	716,74	716,74	0,00	716,74	716,74	0,00	0,00
75830000-Pdts gest° cour provenant annul paiement exc. ant.	0,00	83 034,55	83 034,55	0,00	83 034,55	83 034,55	0,00	0,00
75840000-Autres produits contentieux	0,00	44 295,20	44 295,20	0,00	44 295,20	44 295,20	0,00	0,00
75882000-Autres produits	0,00	404 768,63	404 768,63	0,00	404 768,63	404 768,63	0,00	0,00
76600000-Gains change opérations financières décaissement	0,00	935,66	935,66	0,00	935,66	935,66	0,00	0,00
78130000-Q-part reprise Financ. rattachés actifs pt.expl	0,00	5 397 551,64	5 397 551,64	0,00	5 397 551,64	5 397 551,64	0,00	0,00
78151000-Reprises sur prov pour risques charges de fonct	0,00	72 453,98	72 453,98	0,00	72 453,98	72 453,98	0,00	0,00
78170000-Reprises dépréciations des actifs circulants	0,00	564 155,15	564 155,15	0,00	564 155,15	564 155,15	0,00	0,00
89000000-Bilan d'ouverture	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
89000001-Bilan d'ouverture pour facture non parvenue	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
89999999-Réimputation en comptabilité budgétaire	0,00	1 454 357,90	1 454 357,90	0,00	1 454 357,90	1 454 357,90	0,00	0,00

Etablissement université		BALANCE DEFINITIVE					Date	24.02.2023
Année 2022							Heure	11:41:41
Période 01 à 15							Page	29
Récapitulatif Classes	Débits Balance d'entrée	Débits Opérations de l'exercice	Débits Total	Crédits Balance d'entrée	Crédits Opérations de l'exercice	Crédits Total	Soldes débiteurs	Soldes Créditeurs
Total classe 1	41 724 871,79	618 087 528,22	659 812 400,01	152 914 099,44	615 810 228,35	768 724 327,79	47 518 746,22	156 430 674,00
Total classe 2	149 255 247,29	18 176 203,42	167 431 450,71	53 613 784,74	19 645 540,38	73 259 325,12	154 431 961,90	60 259 836,31
Total classe 3	19 983,00	19 154,00	39 137,00	0,00	19 983,00	19 983,00	19 154,00	0,00
Total classe 4	18 787 564,66	800 235 421,61	819 022 986,27	26 323 057,91	803 699 149,22	830 022 207,13	19 927 226,47	30 926 447,33
Total classe 5	23 183 783,33	534 352 842,29	557 536 625,62	120 507,98	531 696 248,59	531 816 756,57	25 866 102,49	146 233,44
Total classe 6	0,00	134 173 123,63	134 173 123,63	0,00	134 173 123,63	134 173 123,63	0,00	0,00
Total classe 7	0,00	141 046 197,93	141 046 197,93	0,00	141 046 197,93	141 046 197,93	0,00	0,00
Total classe 8	0,00	1 454 357,90	1 454 357,90	0,00	1 454 357,90	1 454 357,90	0,00	0,00
Total général	232 971 450,07	2 247 544 829,00	2 480 516 279,07	232 971 450,07	2 247 544 829,00	2 480 516 279,07	247 763 191,08	247 763 191,08

Tableau 1

EXECUTION 2022

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	527,07		527
		CDI	3,17	11,78	15
	Non permanents	CDD	94,53	82,12	177
	S/total EC		624,77	93,90	719
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)					-
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	399,90		400
		CDI	17,24	23,14	40
	Non permanents	CDD	46,58	104,08	151
	S/total Biatss		463,72	127,22	591
Totaux		1 088,49	221,12	1 309,61	
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 125		Plafond global des emplois voté par le CA ** (2)

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des Seuil est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2)).

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3).

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat".

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement".

TABLEAU 4
Equilibre financier**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

BESOINS					FINANCEMENTS				
	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	COFI 2022	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	COFI 2022	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0	3 583 416	3 924 234	0	6 074 808	0		3 373 009	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	-539				2 700			961	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	1 907 936	1 636 171	1 886 990	1 302 069	2 404 108	1 269 601	1 935 883	584 691	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)									Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	1 907 397	5 219 587	5 811 224	1 302 069	8 481 616	1 269 601	1 935 883	3 958 661	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (II)= (2) - (1)	6 574 220	0	0	2 656 592	0	3 949 986	3 875 341	0	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	318 348	0		103 174					dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	6 255 872			2 552 457			3 875 341		dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	8 481 616	5 219 587	5 811 224	3 958 661	8 481 616	5 219 587	5 811 224	3 958 661	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissement	Encaissements
IMEP SPS Q-COUNTER	47310000	Recettes à transférer	28 900,00	28 900,00
IMEP TERAHERTZ2 NATO	47310000	Recettes à transférer	58 625,00	58 625,00
ADM	47310000	Recettes à transférer	55 000,00	55 000,00
FRESBE INTERREG G2S	47310000	Recettes à transférer	26 573,95	26 573,95
SYMME INTERREG NANO	47310000	Recettes à transférer	31 068,72	31 068,72
SYMME INTERREG EASY	47310000	Recettes à transférer	8 210,86	8 210,86
SYMME CADYCO	47310000	Recettes à transférer	77 566,31	77 566,31
SYMME Interreg Onco	47310000	Recettes à transférer	28 302,46	28 302,46
LOCIE SMART-RENO	47310000	Recettes à transférer	28 548,66	28 548,66
NCU2 PIA3 @SPIRE	47310000	Recettes à transférer	129 541,20	129 541,20
CMQ Méca Connectée	47310000	Recettes à transférer	158 385,91	158 385,91
BOURSES AMIS 17	47310000	Recettes à transférer	298 000,00	264 800,00
TVA	44500000		389 796,44	503 356,97
Autres opérations pour comptes de tiers			-16 450,88	-814 188,70
TOTAL			1 302 068,63	584 691,34

TABLEAU 6
Situation patrimoniale**POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT****Compte de résultat prévisionnel**

CHARGES	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	COFI 2022	PRODUITS	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	COFI 2022
Personnel	94 712 082	99 763 055	101 171 393	99 068 240	Subventions de l'Etat	95 824 245	95 191 860	98 266 173	98 845 639
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	26 347 662	27 357 615	28 541 222	27 870 364	Fiscalité affectée	930 626	873 000	873 000	641 405
Fonctionnement autre que les charges de personnel	25 507 069	27 811 862	28 840 192	27 825 171	Autres subventions	6 308 770	11 489 287	10 764 696	8 377 416
Intervention (le cas échéant)					Autres produits	20 725 478	19 528 663	19 753 933	20 247 522
TOTAL DES CHARGES (1)	120 219 151	127 574 917	130 011 585	126 893 411	TOTAL DES PRODUITS (2)	123 789 119	127 082 810	129 657 802	128 112 042
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	3 569 968	-	-	1 218 631	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	492 107	353 783	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	123 789 119	127 574 917	130 011 585	128 112 042	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	123 789 119	127 574 917	130 011 585	128 112 042

* il s'agit des sous-catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	COFI 2022
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	3 569 968	-492 107	-353 783	1218 631
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 476 393	6 630 889	6 630 889	7 576 282
- reprises sur dépréciations et provisions	- 1 101 977	-110 000	-110 000	-636 609
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- produits de cession d'éléments d'actifs				
- reprise sur amortissements	- 4 999 958	-4 630 889	-4 630 889	-5 340 672
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	5 944 426	1 397 893	1 536 217	2 817 632

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	COFI 2022	RESSOURCES	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	COFI 2022
Insuffisance d'autofinancement	0	0	0	0	Capacité d'autofinancement	5 944 426	1 397 893	1 536 217	2 817 632
Investissements	5 038 091	8 110 198	9 149 176	5 191 923	Financement de l'actif par l'État	1 105 192	1 134 500	1 584 410	1 126 549
Remboursement des dettes financières					Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	1 708 282	2 323 735	2 572 661	1 024 807
					Autres ressources	1 500	0		1 124 2
					Augmentation des dettes financières		0		
TOTAL DES EMPLOIS (5)	5 038 091	8 110 198	9 879 130	5 191 923	TOTAL DES RESSOURCES (6)	8 759 400	5 456 128	6 423 242	4 980 231
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	3 721 309	0	0	0	Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0	2 654 070	3 455 888	211 692

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	COFI 2022
Niveau du FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2021	15 969 356
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-6 666 852
Niveau de la TRESORERIE au 31/12/2021	23 063 276
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-211 692
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-2 868 285
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	2 656 592
Niveau du FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2022	15 757 664
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-9 962 204
Niveau de la TRESORERIE au 31/12/2022	25 719 868

* Montant issu du tableau "Equilibre financier"

Plan de Trésorerie réalisé

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	23 063 275,35	39 287 245,37	30 544 382,55	22 027 291,00	40 015 606,29	32 644 037,09	24 991 721,23	48 944 655,26	41 397 371,71	35 070 238,51	40 146 018,10	31 772 371,33	
<i>dont placements</i>													
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	1 586 729,94	24 900 942,12	954 055,57	27 207 004,71	1 738 617,88	1 584 789,41	36 108 627,31	425 335,04	5 860 627,90	15 031 899,90	2 849 142,42	6 596 719,14	124 844 491,34
Subvention pour charges de service public	-390 601,40	23 589 961,00	0,00	24 242 756,00	866 472,00	0,00	32 945 391,00	0,00	1 382 384,00	14 143 261,00	0,00	1 123 364,00	97 903 587,60
Autres financements de l'Etat	593 410,40	569 395,00	16 440,00	0,00	0,00	40 000,00	13 000,00	0,00	32 880,00	33 272,88	0,00	827 703,00	2 126 641,28
Fiscalité affectée	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	641 405,18	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	641 405,18
Autres financements publics	49 901,23	147 709,03	327 348,89	1 087 086,52	33 952,18	1 019 304,34	806 697,65	119 358,00	3 122 773,83	31 860,64	914 468,35	2 291 734,31	3 952 794,97
Recettes propres	1 334 019,71	593 397,09	609 666,68	1 877 162,19	838 193,70	525 485,07	1 701 539,48	305 977,04	1 322 590,07	823 505,98	1 934 674,07	2 353 917,83	14 220 062,91
Recettes budgétaires fléchées	0,00	45 000,00	0,00	4 193,22	0,00	0,00	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 783,56	473 976,78
Financements de l'Etat fléchés	0,00	0,00	0,00	4 193,22	0,00	0,00	270 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	274 193,22
Autres financements publics fléchés	0,00	45 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 783,56	193 783,56
Recettes propres fléchées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations non budgétaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emprunts : encaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts : encaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts et cautionnements	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations gérées en compte de tiers	23 810 526,87	-23 460 027,45	989 729,09	761 580,12	998 646,20	205 082,48	435 521,16	498 078,14	-2 527 692,72	300 308,01	-502 522,12	-324 532,44	584 691,34
TVA encasée	4 205,28	408 224,73	10 780,64	18 362,86	16 397,34	16 450,33	8 722,95	2 553,88	10 476,17	7 361,15	7 204,74	-7 983,10	503 356,97
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	0,00	0,00	79 440,00	158 089,86	57 202,46	216 428,72	63 210,86	0,00	0,00	217 010,31	26 573,95	895 523,07	895 523,07
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers	23 806 321,59	-23 868 252,18	899 502,45	585 127,40	924 446,40	-27 796,57	363 587,35	495 524,26	-2 538 168,89	215 980,55	-726 737,77	-943 123,29	-614 188,70
TOTAL	25 397 256,81	1 485 914,67	1 943 778,66	27 972 778,05	2 737 264,08	1 789 871,89	36 814 148,47	923 413,18	3 332 935,18	15 332 207,91	2 346 620,30	5 826 970,26	125 903 159,46
DECAISSEMENTS													
Enveloppes hors recettes fléchées	9 128 007,29	10 156 660,42	10 273 852,85	9 778 180,49	9 963 541,14	9 351 537,09	12 749 902,81	8 389 307,37	9 607 710,16	10 099 554,90	10 352 227,11	11 724 172,77	121 574 654,40
Personnel	7 901 046,16	8 498 963,81	7 924 480,21	8 351 482,39	8 144 330,15	7 430 037,60	11 364 265,49	7 637 810,62	7 563 790,56	7 747 767,59	9 215 364,14	8 683 462,31	100 462 801,03
Fonctionnement	869 465,49	1 249 515,26	2 031 397,88	1 229 269,72	1 476 392,42	1 611 509,43	1 110 186,67	492 751,93	1 488 658,56	1 689 903,91	985 603,95	2 125 039,20	16 360 293,68
Investissement	357 495,64	408 181,35	317 974,76	197 428,38	342 218,57	309 990,06	275 450,65	258 745,56	555 261,04	661 883,40	151 259,02	915 671,26	4 751 559,69
Dépenses sur recettes fléchées	1 781,80	4 130,00	66 707,25	29 785,83	8 909,00	24 685,44	3 058,56	24 945,00	1 819,80	38 366,97	42 884,00	123 730,08	370 803,73
Personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Investissement	1 781,80	4 130,00	66 707,25	29 785,83	8 909,00	24 685,44	3 058,56	24 945,00	1 819,80	38 366,97	42 884,00	123 730,08	370 803,73
Opérations non budgétaires	0,00	-361,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-361,00
Emprunts : remboursements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Prêts : décaissements en capital	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Dépôts et cautionnements	0,00	-361,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	-361,00
Opérations gérées en compte de tiers	43 497,70	68 948,07	120 310,11	176 496,44	136 383,14	65 965,22	108 253,07	56 444,36	50 538,42	118 506,45	325 155,96	31 569,69	1 302 068,63
TVA décaissée	39 880,23	36 157,88	54 868,98	24 122,75	47 624,55	37 803,45	30 063,37	22 798,06	43 946,61	32 857,61	33 379,99	-13 707,04	389 796,44
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	0,00	32 400,00	63 200,00	158 089,86	85 202,46	31 068,72	82 410,86	21 600,00	7 200,00	84 766,31	313 010,31	43 773,95	328 723,07
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers	3 617,47	390,19	2 241,13	-5 716,17	3 556,13	-2 906,95	-4 221,16	12 046,30	-608,19	882,53	-21 234,34	-4 437,22	-16 450,88
TOTAL	9 173 286,79	10 228 777,49	10 460 870,21	9 984 462,76	10 108 833,28	9 442 187,75	12 861 214,44	8 470 696,73	9 660 068,38	10 256 428,32	10 720 267,07	11 879 472,54	123 246 565,76
SOLDE DU MOIS	16 223 970,02	-8 742 862,82	-8 517 091,55	17 988 315,29	-7 371 569,20	-7 652 315,86	23 952 934,03	-7 547 283,55	-6 327 133,20	5 075 779,59	-8 373 646,77	-6 052 502,28	2 656 593,70
SOLDE CUMULE	39 287 245,37	30 544 382,55	22 027 291,00	40 015 606,29	32 644 037,09	24 991 721,23	48 944 655,26	41 397 371,71	35 070 238,51	40 146 018,10	31 772 371,33	25 719 869,05	

dont trésorerie fléchée 103 173,05
dont trésorerie sur op. non budgétaires -716 416,23

UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC
Conseil d'administration du 14/03/2023

PAGE 36

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées**POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

	Antérieures à 2017	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	CF 2021	COFI 2022	BI 2023	BI 2024 et plus	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	0	-96 427	-207 272	-157 917	338 916	-164 007	318 348	103 174	-118 877	-15 937
Recettes fléchées (b)	4 951 983	5 669 651	2 234 439	2 098 322	1 298 500	1 456 281	473 977	4 306 634	29 434 214	51 924 001
Financements de l'État fléchés	1 779 750	2 633 200	417 550	994 050	354 145	85 050	274 193	150 000	56 062	6 744 000
Conseil départemental	2 350 000	1 560 000	-	-	290 000	-	-	-	-	4 200 000
Région Rhône-Alpes	822 233	1 476 451	1 816 889	1 104 272	654 355	1 371 231	199 784	4 156 634	29 378 152	40 980 000
Recettes propres fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	5 048 410	5 876 923	2 392 356	1 759 406	1 462 507	1 137 933	370 803	4 425 511	29 450 151	51 924 000
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AE=CP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AE	63 173	5 962	14 037	-	-	-	-	-	-	83 172
CP	68 173	5 865	1 537	-	-	-	-	-	7 597	83 172
Intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AE	10 699 753	2 758 319	1 253 080	1 415 273	1 459 526	302 109	1 640 750	20 514 511	11 797 507	51 840 828
CP	4 980 237	5 871 058	2 390 819	1 759 406	1 462 507	1 137 933	370 803	4 425 511	29 442 554	51 840 828
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	- 96 427	- 207 272	- 157 917	338 916	- 164 007	318 348	103 174	- 118 877	- 15 937	0

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC
Conseil d'administration du 14/03/2023

PAGE 37

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles consommées en année 2022	Total des AE consommées pour l'année 2022	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP consommés en année 2022	Total des CP consommés pour 2022 l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
		(1)	(2)	(3)	(4)=(2)-(3)	(5)	(6)=(4)+(5)	(7)	(8)	(9)=(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)
CONTRATS HORS ANR FONCTIONNEMENT	543 755	228 584	100 598		32 262	32 262	543 755	74 442		33 147	93 147	350 895	25 271
CONTRATS HORS ANR INVESTISSEMENT	137 246	118 873	103 517		8 434	8 434	137 246	107 417		10 517	10 517	19 295	18
CONTRATS HORS ANR PERSONNEL	378 517	257 379	211 460		31 364	31 364	378 517	211 460		31 964	31 964	75 093	-
TOTAL CONTRATS HORS ANR	1 059 518	604 836	421 576	-	192 660	192 660	1 059 518	393 319	-	195 628	195 628	445 282	25 288
valorisation fonctionnement	307 639	212 210	39 315		84 851	84 851	307 639	89 120		67 763	67 763	123 533	27 277
valorisation investissement	78 142	71 448	20 710		2 175	2 175	78 142	17 705		5 180	5 180	55 257	-
valorisation personnel	363 493	241 058	124 939		34 311	34 311	363 493	124 939		34 311	34 311	150 183	-
TOTAL VALORISATION	755 334	524 716	245 025	-	181 337	181 337	755 334	231 825	-	167 260	167 260	328 972	27 277
PIA FONCTIONNEMENT	1 112 738	401 979	73 228		36 562	36 562	1 112 738	56 495		86 812	86 812	942 948	26 552
PIA INVESTISSEMENT	386 658	184 557	78 815		11 640	11 640	386 658	65 047		25 277	25 277	236 203	132
PIA PERSONNEL	1 488 178	352 200	190 429		433 167	433 167	1 488 178	190 429		433 167	433 167	864 582	-
TOTAL PIA	2 987 574	938 736	342 472	-	541 369	541 369	2 987 574	311 901	-	545 256	545 256	2 103 733	26 684
ANR FONCTIONNEMENT	1 536 269	638 455	245 516		221 854	221 854	1 536 269	238 256		180 753	180 753	1 128 899	48 361
ANR INVESTISSEMENT	1 400 566	1 013 478	281 044		129 510	129 510	1 400 566	280 587		128 508	128 508	990 012	1 459
ANR PERSONNEL	2 490 637	1 571 252	1 031 821		387 621	387 621	2 490 637	1 031 821		367 621	367 621	1 071 195	20 000
TOTAL ANR	5 427 472	3 223 185	1 558 381	-	738 385	738 385	5 427 472	1 550 664	-	676 882	676 882	3 190 106	69 820
REGION fonctionnement	392 144	516 557	150 124		150 124	150 124	392 144	348 768		137 936	137 936	489 856	15 524
REGION INVESTISSEMENT	645 069	524 380	255 384		11 322	11 322	645 069	194 557		71 463	71 463	377 763	1 280
REGION PERSONNEL	1 301 069	821 149	641 604		230 101	230 101	1 301 069	641 604		230 101	230 101	429 364	-
TOTAL REGION	2 938 282	1 862 686	1 243 752	-	391 547	391 547	2 938 282	1 184 929	-	439 566	439 566	1 298 963	16 803
EUROPE FONCTIONNEMENT	1 331 160	487 001	118 183		174 471	174 471	1 331 160	98 250		157 038	157 038	1 038 506	37 366
EUROPE INVESTISSEMENT	253 340	148 841	60 287		42 200	42 200	253 340	60 287		41 214	41 214	150 853	386
EUROPE PERSONNEL	1 438 421	541 359	563 906		322 180	322 180	1 438 421	363 306		322 180	322 180	612 335	-
TOTAL EUROPE	3 022 921	1 483 890	742 376	-	538 851	538 851	3 022 921	722 443	-	520 452	520 452	1 801 694	38 352
Autres financements PUBLICS FONCTIONNEMENT	450 262	270 337	100 032		31 138	31 138	450 262	32 347		86 021	86 021	259 032	12 862
Autres financements PUBLICS INVESTISSEMENT	212 839	143 508	45 156		22 129	22 129	212 839	39 343		21 471	21 471	145 552	6 473
Autres financements PUBLICS PERSONNEL	1 218 631	870 361	773 437		243 709	243 709	1 218 631	773 437		243 709	243 709	189 485	-
TOTAL AUTRES FINANCEMENT PUBLICS	1 881 732	1 231 466	924 747	-	362 976	362 976	1 881 732	91 187	-	357 201	357 201	534 069	19 335
Autres financements privés fonctionnement	202 579	79 725	21 976		36 353	36 353	202 579	21 355		20 988	20 988	144 250	15 986
Autres financements privés investissement	26 400	13 200	-		-	-	26 400	-		-	-	26 400	-
Autres financements privés personnel	463 061	204 194	134 754		145 607	145 607	463 061	71 283		39 241	39 241	128 700	229 831
TOTAL FINANCEMENTS PRIVES y compris fondation	638 040	297 119	216 730	-	181 360	181 360	638 040	92 644	-	60 223	60 223	293 350	245 817
Total contrats de recherche	18 890 933	10 286 544	5 701 058	-	3 129 685	3 129 685	18 890 933	5 398 912	-	2 962 454	2 962 454	10 060 190	469 377
FONCTIONNEMENT	8 312 538	5 419 742	4 431 793	-	1 425 492	1 425 492	8 312 538	4 352 199	-	1 191 417	1 191 417	3 055 253	313 669
INVESTISSEMENT	405 194	178 594	80 451	-	11 009	11 009	405 194	80 451	-	3 352	3 352	313 734	7 657
PERSONNEL	5 246 877	1 461 485	940 369	-	1 375 388	1 375 388	5 246 877	940 368	-	1 375 388	1 375 388	2 931 120	1

Total contrats d'enseignement	14 564 609	7 059 821	5 452 613	-	2 811 889	2 811 889	7 059 821	5 373 018	-	2 570 157	2 570 157	6 300 107	321 327
Bâtiment Polytech CICC POLYX	8 905 512	8 717 268	8 717 268	-	287	287	8 791 207	8 791 207		2 876	2 876	188 531	77 102
Halle des sports CICC RHPX	5 000 000	4 885 853	4 885 853	-	2 361	2 361	4 740 012	4 740 012		90 193	90 193	116 508	53 287
Bâtiment Maurienne CICC BRI2AX/loisirs	2 055 427	1 870 887	1 870 887	-	34 343	34 343	1 817 880	1 817 880		86 700	86 700	150 197	650
Rénovation Jacob CICC JBIBX	4 000 000	74 937	74 937	-	538 215	538 215	52 270	52 270		63 801	63 801	3 386 788	497 141
Rénovation IUT 74 CICC RIUTX	7 000 000	148 000	39 648	-	70 210	70 210	-	-		8 732	8 732	6 890 142	101 126
Accueil site Annecy CICA ACSIX	4 000 000	106 842	106 842	-	883 723	883 723	12 952	12 952		50 048	50 048	3 009 435	327 565
Bâtiment Maroz	300 000	-	-	-	-	-	-	-		-	-	300 000	-
HELIOSTIM C.JY22HE.IX	450 000	-	-	-	151 251	151 251	-	-		117 077	117 077	238 749	34 174
CEPRA FLECHE cloicodix	100 000	-	-	-	-	-	-	-		-	-	100 000	-
CEPART GLOBALISE CIOCBRI2BX	950 000	-	-	-	-	-	-	-		-	-	950 000	-
E time 1,2,3	2 144 000	2 143 026	2 143 026	-	-	-	2 143 026	2 143 026		-	-	974	-
E-montagne	780 000	780 000	780 000	-	-	-	780 000	780 000		-	-	-	-
Rénovation d'atmosphère bat 23 JACOB cloic23etx	350 000	330 551	330 551	-	57 767	57 767	48 852	48 852		627 683	627 683	7 682	271 783
Chaufferie bourget du lac CIOBCHAUX	1 580 000	476 775	476 775	-	1 037 375	1 037 375	20 043	20 043		48 958	48 958	45 850	1 445 149
Sécurité 2017	285 000	285 000	285 000	-	-	-	285 000	285 000		-	-	-	-
Sécurité + Sûreté 2019	80 000	80 000	80 000	-	-	-	80 000	80 000		-	-	-	-
Sécurité 2020	100 000	100 000	100 000	-	-	-	100 000	100 000		-	-	-	-
Sécurité 2021	80 000	80 000	80 000	-	-	-	80 000	80 000		-	-	-	-
Sécurité 2022	200 000	-	-	-	180 471	180 471	-	-		180 471	180 471	19 529	-
Agenda accessibilité 2017	80 000	80 000	80 000	-	-	-	80 000	80 000		-	-	-	-
Agenda accessibilité 2018	250 000	250 000	250 000	-	-	-	250 000	250 000		-	-	-	-
Agenda accessibilité 2019	90 000	90 000	90 000	-	-	-	90 000	90 000		-	-	-	-
Agenda accessibilité 2020	20 000	20 000	20 000	-	-	-	20 000	20 000		-	-	-	-
Agenda accessibilité 2021	50 000	50 000	50 000	-	-	-	50 000	50 000		-	-	-	-
Sûreté 2020	30 000	30 000	30 000	-	-	-	30 000	30 000		-	-	-	-
Sûreté 2021	100 000	100 000	100 000	-	-	-	100 000	100 000		-	-	-	-
Sûreté 2022	80 000	-	-	-	41 367	41 367	-	-		41 367	41 367	18 633	-
Total programmes pluriannuels	39 625 939	21 259 199	21 150 847	-	2 992 074	2 992 074	19 571 242	19 571 242	-	1 317 906	1 317 906	15 483 018	3 253 773
Total	73 081 481	38 605 564	32 904 518	-	8 933 648	8 933 648	45 521 936	30 843 172	-	6 850 517	6 850 517	31 843 315	4 044 477
Sa total personnel	14 460 844	6 627 636	4 678 838	-	3 330 048	3 330 048	10 675 552	4 555 373	-	3 203 682	3 203 682	6 452 057	249 632
Sa total fonctionnement et intervention	15 449 144	8 315 250	5 542 865	-	2 373 107	2 373 107	11 956 348	5 371 163	-	2 021 941	2 021 941	7 533 172	522 868
Sa total investissement	43 171 393	23 662 678	22 082 814	-	3 230 493	3 230 493	22 890 096	20 416 636	-	1 624 894	1 624 894	17 858 086	3 271 777

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
			Montant	Encassements au titre des années antérieures	Encassements pour l'année 2022	Restes à encaisser
	(1)	(14)	(15)-(1) (14)	(16)	(17)	(18)-(15) (16) (17)
Contrats hors anr	1 059 518		1 059 518,00	395 334	164 777	499 407
VALORISATION	755 334		755 334,00	62 979	84 414	607 941
PIA	2 987 574		2 987 574,00	633 150	642 726	1 711 698
ANR	5 487 472		5 487 472,00	2 190 594	591 679	2 705 199
REGION	2 938 282		2 938 282,00	400 368	142 542	2 395 372
EUROPE	3 082 921		3 082 921,00	620 391	455 233	2 007 297
AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS	1 881 792		1 881 792,00	602 333	418 760	860 699
AUTRES FINANCEMENTS PRIVES	698 040		698 040,00	125 403	139 734	432 903
Total contrats de recherche	18 890 933	-	18 890 933	5 030 551	2 639 865	11 220 517
Total contrats d'enseignement	14 564 609		14 564 609	4 079 994	2 047 651	8 436 964
Bâtiment Polytech CICBPOLYX	8 905 512		8 905 512	8 697 785	154 784	52 943
Halle des sports CICJRHSPX	5 000 000		5 000 000	5 000 000	-	0
Bâtiment Maurienne CICBR12AX/cicmaurx	2 055 427	960 939	1 094 488	1 047 600	46 888	0
Rénovation Jacob CICJRBIBX	4 000 000		4 000 000	0		4 000 000
Rénovation IUT 74 CICARIUTX	7 000 000		7 000 000	0		7 000 000
Accueil site Annecy CICAACSIX	4 000 000		4 000 000	0		4 000 000
Bâtiment Maroz	300 000		300 000	0	-	300 000
HELIOSTIM C.JY22HEJX	450 000		450 000	0	270 000	180 000
CEDRA FLECHE	100 000		100 000		-	100 000
CEPART	950 000		950 000		-	950 000
E TIME 1,2,3	2 144 000		2 144 000	2 133 745	4 193	6 062
E-montagne	780 000		780 000	780 000	-	0
Rénovation étanchéité bat 23 jacob	956 000	346 500	609 500	0	121 900	487 600
Chaufferie bourget du lac	1 560 000	1 004 500	555 500	0	50 000	505 500
Sécurité 2017	285 000		285 000	285 000		0
Sécurité + Sûreté 2019	80 000		80 000	80 000		0
Sécurité 2020	100 000		100 000	100 000		0
Sécurité 2021	80 000		80 000	80 000		0
Sécurité 2022	200 000		200 000		200 000	0
Agenda accessibilité 2017	80 000		80 000	80 000		0
Agenda accessibilité 2018	250 000		250 000	250 000		0
Agenda accessibilité 2019	90 000		90 000	90 000		0
Agenda accessibilité 2020	20 000		20 000	20 000		0
Agenda accessibilité 2021	50 000		50 000	50 000		0
Sûreté 2020	30 000		30 000	30 000		0
Sûreté 2021	100 000		100 000	100 000		0
Sûreté 2022	60 000		60 000		60 000	0
Total programmes pluriannuels d'investissement	39 625 939	2 311 939	37 314 000	18 824 130	907 765	17 582 105
Total	73 081 481	2 311 939	70 769 542	27 934 675	5 595 281	37 239 586

TABLEAU
COFI 2022

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

		COFI 2022
Stocks initiaux	1 Niveau initial des restes à payer après CF 2021	8 465 485
	2 Niveau initial du fonds de roulement au 31/12/2021	16 756 975
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement au 31/12/2021	-6 306 301
	4 Niveau initial de la trésorerie au 31/12/2021	23 063 276
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	128 067
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	22 935 209
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	127 782 960
	6 Résultat patrimonial	1 218 631
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	2 817 632
	8 Variation du fonds de roulement	-211 692
	9 Opérations bilanciellles non budgétaires	SENS 961
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / - 0
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+ 0
	Cautionnements et dépôts	- 961
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS -554 032
	Variation des stocks	+ / - -829
	Production immobilisée	+ 0
	Charges sur créances irrécouvrables	- -635 889
	Produits divers de gestion courante	+ 82 686
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS -3 031 630
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - -4 035 612
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - 2 932 647
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - -61 521
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - -1 867 144
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	3 373 009
	12.a Recettes budgétaires	125 318 467
	12.b Crédits de paiement ouverts	121 945 458
	13 Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	-716 416
	14 Variation de la trésorerie = 12 - 13	2 656 592
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée	103 174
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	2 553 418
	15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 - 13	-2 868 285
	16 Restes à payer	5 430 199
Stocks finaux	17 Niveau final de restes à payer	13 895 684
	18 Niveau final du fonds de roulement	15 757 664
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-9 962 205
	20 Niveau final de la trésorerie	25 719 868
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	231 241
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	25 488 627
Comptabilité budgétaire		
Comptabilité générale		



TABLEAU DE VARIATION DE STOCK

EXERCICE 2022

Etablissement université		Tableau de variation de stocks			Date	24.02.2023
Année	2022 Domaine				Heure	13:25:12
Période	01 à 14				Page	41
Numéro de compte	Nature des stocks et des en cours	A la clôture de l'exercice	A l'ouverture de l'exercice	Variation des stocks en augmentation	Variation des stocks en diminution	
355	Production					
	PRODUITS FINIS	19154.00	19983.00			
	Sous-total I	19154.00	19983.00	0.00	829.00	
	Production stockée ou déstockage de production (Sous-total I + Sous-total II)			0.00	829.00	



TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

EXERCICE 2022

Etablissement université		Tableau des Immobilisations				Date	24.02.2023
Année 2022						Heure	13:30:28
Période 001 à 014						Page	43
Rubriques et postes		Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice
			Par virement de poste	Acquisitions/ mises à disposition/ transferts	Par virement de Poste	Cessions / Mises au rebut	
Immobilisations Incorporelles		690,685.18	10,300.09	74,156.91	-4,495.09	0.00	770,647.09
20531000	Logiciels acquis ou	630,391.47	4,495.09	47,278.21	0.00	0.00	682,164.77
20800000	Autres immobilisatio	15,495.42	5,805.00	0.00	0.00	0.00	21,300.42
23251000	Logiciels sous-trait	44,798.29	0.00	26,878.70	-4,495.09	0.00	67,181.90
Immobilisations Corporelles		144,035,641.14	1,091,818.28	3,326,424.04	-490,967.79	-3,967.03	147,958,948.64
21116000	Terrains nus mis à d	12,897,161.00	0.00	0.00	0.00	0.00	12,897,161.00
21117000	Terrains nus acquis	64,650.00	0.00	0.00	0.00	0.00	64,650.00
21226000	Agencement terrains	7,965.00	0.00	0.00	0.00	0.00	7,965.00
21227000	Agencement terrains	19,190.39	0.00	3,654.46	0.00	0.00	22,844.85
21255800	Agencement terr bâti	78,673.26	0.00	0.00	0.00	0.00	78,673.26
21315600	Construction bâtimen	94,503,780.16	0.00	0.00	-485,433.59	0.00	94,018,346.57
21315700	Construction bâtimen	435,370.00	0.00	0.00	0.00	0.00	435,370.00
21315800	Construction bâtimen	450,755.46	0.00	0.00	0.00	0.00	450,755.46
21355600	Construction agencem	1,066,380.96	0.00	0.00	0.00	0.00	1,066,380.96
21355700	Construction agencem	5,003,628.57	734,039.99	800,489.50	-5,534.20	0.00	6,532,623.86
21455600	Const sol autrui age	338,906.40	0.00	0.00	0.00	0.00	338,906.40
21455800	Const sol autrui age	123,610.32	0.00	0.00	0.00	0.00	123,610.32
21511700	Installations comple	119,514.71	0.00	34,329.39	0.00	0.00	153,844.10
21511800	Installations comple	468,608.30	0.00	0.00	0.00	0.00	468,608.30
21531700	Installations spécif	68,070.00	0.00	12,240.00	0.00	0.00	80,310.00
21547000	Matériel acquis	9,723,464.90	18,030.58	836,870.03	0.00	-1,297.61	10,577,067.90
21557000	Outillage acquis TEC	1,550,081.26	0.00	61,419.34	0.00	0.00	1,611,500.60
21567000	Matériel d'enseignem	652,304.62	0.00	20,639.96	0.00	0.00	672,944.58
21577000	Agencements & aménag	0.00	0.00	99,600.00	0.00	0.00	99,600.00
21600000	Collections	16,000.00	0.00	0.00	0.00	0.00	16,000.00
21817000	Install génér, agnct	1,598,025.72	0.00	47,758.06	0.00	0.00	1,645,783.78
21827000	Matériel de transpor	547,177.69	0.00	22,685.49	0.00	0.00	569,863.18
21831700	Matériel de bureau a	91,214.35	0.00	2,950.00	0.00	0.00	94,164.35
21832700	Matériel informatique	7,935,099.21	212,238.52	880,407.01	0.00	-2,669.42	9,025,075.32

Etablissement université		Tableau des Immobilisations				Date	24.02.2023
Année 2022						Heure	13:30:28
Période 001 à 014						Page	44
Rubriques et postes	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute à la fin de l'exercice	
		Par virement de poste	Acquisitions/ mises à disposition/ transferts	Par virement de Poste	Cessions / Mises au rebut		
21847000 Mobilier acquis	2,138,394.44	127,509.19	120,866.34	0.00	0.00	2,386,769.97	
21848000 Mobilier autre	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	
21887000 Matériels divers acq	4,137,614.42	0.00	357,873.23	0.00	0.00	4,495,487.65	
23810000 Av vers immo corp	0.00	0.00	24,641.23	0.00	0.00	24,641.23	
Immobilisations mises en concession							
Immobilisations corporelles en cours	4,473,252.29	0.00	1,781,061.69	-606,655.49	0.00	5,647,658.49	
23120000 Agencements/aménagem	25,196.97	0.00	9,034.86	0.00	0.00	34,231.83	
23130000 Immobilisations en c	4,072,257.65	0.00	1,631,790.96	-243,072.20	0.00	5,460,976.41	
23150000 Immobilisations en c	28,161.26	0.00	0.00	-18,030.58	0.00	10,130.68	
23180000 Immobilisations en c	347,636.41	0.00	140,235.87	-345,552.71	0.00	142,319.57	
Immobilisations grevées de droits							
Immobilisations Corporelles (Biens Vivants)	53,607.68	0.00	0.00	0.00	0.00	53,607.68	
25400000 Plantations pérennes	53,607.68	0.00	0.00	0.00	0.00	53,607.68	
Participations et créances rattachées à des participations							
Autres immobilisations financières	2,061.00	0.00	10,281.00	0.00	-11,242.00	1,100.00	
27550000 Cautionnements	2,061.00	0.00	10,281.00	0.00	-11,242.00	1,100.00	
TOTAL	149,255,247.29	1,102,118.37	5,191,923.64	-1,102,118.37	-15,209.03	154,431,961.90	



TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

EXERCICE 2022

Etablissement université		Tableau des Amortissements			Date	24.02.2023
Année 2022					Heure	13:32:47
Période 001 à 014					Page	46
Rubriques et postes		Cumulés au début de l'exercice	Augmentation (Dotations de l'exercice)	Diminution (amortissements afférents aux éléments de l'actif sortis)	Cumulés à la fin de l'exercice	
Immobilisations Incorporelles		511,930.16	52,403.73	0.00	564,333.89	
20531000	Logiciels acquis ou	507,078.07	47,869.88	0.00	554,947.95	
20800000	Autres immobilisatio	4,852.09	4,533.85	0.00	9,385.94	
23251000	Logiciels sous-trait	0.00	0.00	0.00	0.00	
Immobilisations Corporelles		53,088,413.44	6,582,583.17	-5,696.81	59,676,693.42	
21116000	Terrains nus mis à d	0.00	0.00	0.00	0.00	
21117000	Terrains nus acquis	0.00	0.00	0.00	0.00	
21226000	Agencement terrains	1,226.39	531.00	0.00	1,757.39	
21227000	Agencement terrains	1,800.34	1,441.45	0.00	3,241.79	
21255800	Agencement terr bâti	26,554.31	5,244.95	0.00	31,799.26	
21315600	Construction bâtimen	34,412,290.72	3,462,079.87	56,789.29	37,817,581.30	
21315700	Construction bâtimen	178,447.00	17,844.70	0.00	196,291.70	
21315800	Construction bâtimen	45,642.22	9,015.14	0.00	54,657.36	
21355600	Construction agencem	120,095.83	21,467.69	-1,217.84	142,781.36	
21355700	Construction agencem	488,012.39	226,440.78	-64,345.74	778,798.91	
21455600	Const sol autrui age	33,952.91	6,780.16	0.00	40,733.07	
21455800	Const sol autrui age	12,548.42	2,472.22	0.00	15,020.64	
21511700	Installations comple	31,305.45	9,526.08	11.65	40,819.88	
21511800	Installations comple	225,851.95	42,279.84	0.00	268,131.79	
21531700	Installations spécif	3,406.60	4,989.59	0.00	8,396.19	
21547000	Matériel acquis	5,440,156.01	1,025,018.01	1,118.03	6,464,055.99	
21557000	Outillage acquis TEC	609,023.86	147,401.07	0.00	756,424.93	
21567000	Matériel d'enseignem	607,492.38	12,843.51	0.00	620,335.89	
21577000	Agencements & aménag	0.00	5,593.97	0.00	5,593.97	
21600000	Collections	16,000.00	0.00	0.00	16,000.00	
21817000	Install génér, agnct	833,780.52	109,191.71	-25.05	942,997.28	
21827000	Matériel de transpor	393,153.37	54,717.55	0.00	447,870.92	
21831700	Matériel de bureau a	58,951.06	8,750.60	-22.29	67,723.95	
21832700	Matériel informatiqu	5,554,324.09	920,917.33	2,669.42	6,472,572.00	
21847000	Mobilier acquis	1,242,018.49	187,527.72	0.00	1,429,546.21	
21848000	Mobilier autre	0.00	0.00	0.00	0.00	



TABLEAU DES FINANCEMENTS DE L'ACTIF EXERCICE 2022

Etablissement université Année 2022		Tableau des financements de l'actif					Date 24.02.2023 Heure 13:34:00 Page 49
Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul à la fin de l'exercice
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut l'actif financé	
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR L'ETAT	69 358 852,86	1 240 127,87	0,00	-3 854 380,00	0,00	- 116 531,33	66 628 069,40
Financements non rattachés à un actif	1 249 607,84	- 126 688,71	0,00	0,00	0,00	0,00	1 122 919,13
Financements rattachés à un actif	68 109 245,02	1 366 816,58	0,00	-3 854 380,00	0,00	- 116 531,33	65 505 150,27
Contrepartie et financement des actifs mis à disposition des établissements	59 166 360,18	56 789,29	0,00	-2 749 899,72	0,00	-56 789,29	56 416 460,46
Contrepartie et financement des actifs remis en pleine propriété	-87,70	56 789,29	0,00	87,70	0,00	-56 789,29	0,00
Financement des autres actifs	8 942 972,54	1 253 238,00	0,00	-1 104 567,98	0,00	-2 952,75	9 088 689,81
- Etat	8 942 972,54	1 253 238,00	0,00	-1 104 567,98	0,00	-2 952,75	9 088 689,81
- ANR IA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FINANCEMENTS DE L'ACTIF PAR DES TIERS AUTRES QUE L'ETAT	15 558 220,27	1 024 807,34	0,00	-1 938 186,14	0,00	-1 297,61	14 643 543,86
Financements non rattachés à un actif	3 112 750,46	-1 271 338,92	0,00	0,00	0,00	0,00	1 841 411,54
- Régions	2 068 867,74	- 302 827,01	0,00	0,00	0,00	0,00	1 766 040,73
- Département	50 287,07	-50 287,07	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Communes	36 811,25	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	43 811,25
- Autres collectivités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Union Européenne	50 214,61	-50 214,61	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
- Autres organismes	895 424,10	- 863 864,54	0,00	0,00	0,00	0,00	31 559,56

Etablissement université		Tableau des financements de l'actif					Date	24.02.2023
Année 2022							Heure	13:34:00
							Page	50
Rubriques et postes	Cumul au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions			Cumul à la fin de l'exercice	
		Financements reçus	Financements reconstitués suite à la reprise de la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à l'amortissement de l'actif financé	Reprise suite à la dépréciation de l'actif financé	Reprise suite à la cession ou mise au rebut l'actif financé		
- Autres	11 145,69	-11 145,69	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
Financements rattachés à un actif	12 445 469,81	2 296 146,26	0,00	-1 938 186,14	0,00	-1 297,61	12 802 132,32	
- Régions	6 433 290,87	631 666,58	0,00	- 731 088,26	0,00	0,00	6 333 869,19	
- Département	4 465 660,08	285 287,07	0,00	- 451 576,00	0,00	0,00	4 299 371,15	
- Communes	9 499,12	0,00	0,00	-1 842,28	0,00	0,00	7 656,84	
- Autres collectivités	416 478,97	0,00	0,00	-24 678,13	0,00	0,00	391 800,84	
- Union Européenne	1 869,80	156 682,55	0,00	-56 402,27	0,00	0,00	102 150,08	
- Autres organismes	151 839,60	1 084 238,62	0,00	- 416 257,19	0,00	-1 297,61	818 523,42	
- Autres	966 831,37	138 271,44	0,00	- 256 342,01	0,00	0,00	848 760,80	
TOTAUX	84 917 073,13	2 264 935,21	0,00	-5 792 566,14	0,00	- 117 828,94	81 271 613,26	



TABLEAU DES DEPRECIATIONS

EXERCICE 2022

Etablissement université		Tableau des dépréciations			Date	24.02.2023
Année 2022					Heure	13:35:13
Domaine à					Page	52
Rubriques et Postes	Solde à l'ouverture de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Solde à la clôture de l'exercice		
Dépréciations des immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dépréciations des stocks en cours	0,00	0,00	0,00	0,00		
Dépréciations des comptes de tiers	866 581,15	1 864 814,20	-1 695 609,84	1 035 785,51		
Dépréciations des comptes financiers	0,00	0,00	0,00	0,00		
Total des dépréciations	866 581,15	1 864 814,20	-1 695 609,84	1 035 785,51		



TABLEAU DES PROVISIONS

EXERCICE 2022

Etablissement université		Tableau des Provisions			Date	24.02.2023
Année 2022					Heure	13:36:08
Période 001 à 014					Page	54
Rubriques		Provisions au début de l'exercice	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées						
Provisions pour risques et charges		2,003,684.10	327,899.86	-197,199.84	2,134,384.12	
15110000	Provisions pour litiges	712,689.10	193,364.00	-61,728.00	844,325.10	
15160000	Provisions pour perte sur contrats et opérations	110,609.49	17,999.86	-25,999.72	102,609.63	
15180000	Autres provisions pour risques	386,890.00	10,000.00	-20,000.00	376,890.00	
15300000	Provis° pour pensions et obligations similaires	81,446.00	70,882.00	-72,340.00	79,988.00	
15820000	Provisions pour CET	444,697.00	35,654.00	0.00	480,351.00	
15870000	Prov alloc perte d'emploi indemnités licenciement	267,352.51	0.00	-17,132.12	250,220.39	
Provisions pour dépréciation						
TOTAL		2,003,684.10	327,899.86	-197,199.84	2,134,384.12	

UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC Année 2022	C O M P T E F I N A N C I E R	Date 25.02.2023 Heure 10:04:03 Page 55
Visa du compte financier de l'exercice 2022		
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable public, notamment les articles 24, 32 et 212		
Le compte financier, établi par l'agent comptable, soumis au visa de l'ordonnateur, comprend		
- les états retraçant les autorisations budgétaires prévues au 1° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé et leur exécution ; (pour les organismes soumis à la comptabilité budgétaire)		
- le tableau présentant l'équilibre financier prévu au 2° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, tel qu'exécuté ; (pour les organismes soumis à la comptabilité budgétaire)		
- les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ;		
- la balance des valeurs inactives (le cas échéant)		
Je certifie que ce compte financier retrace les comptabilités dont j'ai la charge et les ordres transmis à l'agent comptable en application des articles 24 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé.		
Fait à Chambéry, le 14/03/2023		
Le PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ PHILIPPE GALEZ		



COMPTE FINANCIER 2022

UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC
Comptes annuels établis par l'Agent comptable

Table des matières

BILAN	5
COMPTE DE RESULTAT.....	6
Préambule	7
1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE	8
1.1. Fondation universitaire	8
1.2. Les changements dans l'équipe de l'agence comptable.....	8
1.3. Le service facturier	9
1.4. La dématérialisation des flux financiers et comptables.....	9
2. LES METHODES ET LES PRINCIPES COMPTABLES.....	10
2.1. Comparabilité des comptes	10
2.1.1. Changement de méthodes comptables	10
2.1.2. Changements d'estimations comptables.....	10
2.1.3. Corrections d'erreurs d'exercices antérieurs.....	11
2.2. Principes et méthodes d'évaluation	11
2.2.1. Référentiel comptable	11
2.2.2. Système d'information budgétaire et comptable.....	12
2.2.3. TVA et secteur d'activité	12
2.2.4. Les immobilisations incorporelles et incorporelles.....	12
2.2.5. Le rattachement des charges et des produits à l'exercice.....	15
2.2.6. Les opérations pour compte de tiers	17
3. NOTES RELATIVES AU BILAN	18
3.1. L'actif immobilisé	19
3.1.1. Le parc immobilier	19
3.1.2. Les immobilisations incorporelles (hors en cours).....	20



3.1.3.	Les immobilisations corporelles (hors en cours et parc immobilier)	20
3.1.4.	Les immobilisations en cours	21
3.1.5.	Les amortissements	22
3.1.6.	Les sorties d'immobilisation.....	22
3.1.7.	Les immobilisations financières	23
3.2.	L'actif circulant	23
3.2.1.	Créances sur entités publiques et autres créances.....	23
3.2.2.	Les avances et acomptes versés sur commandes.....	23
3.2.3.	Les charges constatées d'avance	24
3.2.4.	Les stocks et en cours.....	24
3.2.5.	Les produits à recevoir	24
3.3.	Valeurs mobilières de placement et trésorerie	24
3.4.	Les fonds propres	25
3.5.	Les provisions pour risques et charges	26
3.6.	Emprunts et dettes financières.....	27
3.7.	Les dettes non financières	27
4.	NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT	30
4.1.	Les produits.....	30
4.1.1.	Les produits sans contrepartie directe	31
4.1.2.	Les produits avec contrepartie directe	32
4.1.3.	Les produits stockés et immobilisés.....	32
4.1.4.	Les produits financiers	32
4.2.	Les charges	33
4.2.1.	Les charges de consommations, d'approvisionnements et de services extérieurs.....	34
4.2.2.	La masse salariale.....	34
4.2.3.	Les autres charges de fonctionnement.....	35



4.2.4.	Les dotations aux amortissements, provisions, dépréciations et VNC des éléments d'actifs cédés.....	35
4.2.5.	Les charges financières	36
4.3.	Le résultat patrimonial.....	36
4.4.	La capacité d'autofinancement (CAF)	36
5.	AUTRES INFORMATIONS.....	37
5.1.	Evènements postérieurs à la clôture	37
5.2.	Aspects environnementaux	37
5.3.	Engagements hors bilan.....	37
5.4.	Répartition de l'actif par catégorie au 31 décembre 2022 (en équivalent temps plein travaillé).....	37
6.	LA STRUCTURE FINANCIERE.....	38
6.1.	Le fonds de roulement.....	38
6.2.	La variation du fonds de roulement.....	39
6.3.	Le besoin en fonds de roulement	40
6.4.	La trésorerie	41

BILAN

ACTIF	Exercice 2022			Exercice 2021	PASSIF	Exercice 2022	Exercice 2021
	Brut	Amortissement dépréciations (à déduire)	Net	Net			
ACTIF IMMOBILISE					FONDS PROPRES		
Immobilisations incorporelles	770 647,09	-564 333,89	206 313,20	178 755,02	Financements de l'actif - Etat	66 628 069,40	69 358 852,86
Immobilisations corporelles	153 660 214,81	-59 695 502,42	93 964 712,39	95 460 646,53	Dotation et affectation		
Terrains	13 071 294,11	-36 798,44	13 034 495,67	13 038 058,61	Fonds propres des fondations		787 617,97
Constructions	102 965 993,57	-39 045 864,34	63 920 129,23	66 631 442,38	Dons et legs en capital		
Autres	37 622 927,13	-20 612 839,64	17 010 087,49	15 791 145,54	Autres		
Immobilisations financières	1 100,00		1 100,00	2 061,00	Réserves	23 841 402,88	19 815 904,59
					Report à nouveau	444 774,35	455 529,85
					Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	1 219 753,17	3 569 968,44
					Situation nette	92 133 999,80	93 987 873,71
					Financements - autres que Etat	14 643 543,86	15 558 220,27
					Provisions réglementées		
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	154 431 961,90	-60 259 836,31	94 172 125,59	95 641 462,55	TOTAL FONDS PROPRES	106 777 543,66	109 546 093,98
ACTIF CIRCULANT					PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Stocks et en-cours	19 154,00		19 154,00	19 983,00	Provisions pour risques	1 323 824,73	1 210 188,59
Avances et acomptes versés sur commandes	12 710,33		12 710,33	15 227,33	Provisions pour charges	810 559,39	793 495,51
Créances :	19 914 516,14	-1 035 785,51	18 878 730,63	17 959 999,65	Fonds dédiés		
d'exploitation	19 914 516,14	-1 035 785,51	18 878 730,63	17 959 999,65	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	2 134 384,12	2 003 684,10
diverses							
Valeurs mobilières de placement					DETTES		
Disponibilités	25 719 869,05		25 719 869,05	23 054 185,35	Dettes financières		
Charges constatées d'avance (dont Primes de remboursement des emprunts)					Dettes d'exploitation	9 058 561,31	6 783 975,91
Autres				9 090,00	Dettes diverses	18 818 294,19	16 986 678,85
					Produits constatés d'avance	2 013 806,32	1 379 515,04
TOTAL ACTIF CIRCULANT	45 666 249,52	-1 035 785,51	44 630 464,01	41 058 485,33	TOTAL DETTES	29 890 661,82	25 150 169,80
Comptes de régularisation					Trésorerie		
Ecarts de conversion Actif					Comptes de régularisation		
					Ecarts de conversion Passif		
TOTAL GENERAL	200 098 211,42	-61 295 621,82	138 802 589,60	136 699 947,88	TOTAL GENERAL	138 802 589,60	136 699 947,88

COMPTES DE RESULTAT

CHARGES (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021	PRODUITS (hors taxes)	Exercice 2022	Exercice 2021
CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION			PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
<i>Achats</i>	27 756,64	28 894,15	<i>Produits sans contrepartie directe (ou subventions et produits assimilés)</i>	107 864 521,07	103 256 445,56
<i>Conso marchandises et appro, réalisation travaux et conso directe service par l'organisme</i>	15 739 350,72	12 464 746,36	<i>Subventions</i>	107 206 115,89	102 182 987,74
<i>Rémunération du personnel</i>	59 142 231,43	57 247 914,56	<i>Autres</i>	658 405,18	1 073 457,82
<i>Intéressement et participation</i>			<i>Produits avec contrepartie directe (ou produits directs d'activité)</i>	14 269 406,58	14 787 194,60
<i>Charges sociales</i>	39 926 008,37	37 582 430,59	<i>Ventes</i>	13 822 434,57	13 638 280,15
<i>Dotation aux amort, dépréciations, provisions et valeurs nettes comptables actifs cédés</i>	7 576 282,32	8 477 487,08	<i>Produits</i>	447 801,01	1 154 424,45
<i>Autres charges</i>	4 480 183,45	4 773 240,76	<i>Production stockée et immobilisée</i>	-829,00	-5 510,00
CHARGES D'INTERVENTION			<i>Autres produits</i>	5 977 281,49	6 101 934,16
			<i>Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs (Fondations)</i>		
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION			TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	128 111 209,14	124 145 574,32
<i>Engagements à réaliser sur fonds dédiés (Fondations)</i>					
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT ET D'INTERVENTION	126 891 812,93	120 574 713,50			
CHARGES FINANCIÈRES	1 598,02	1 497,44	PRODUITS FINANCIERS	834,98	605,06
<i>Impôt sur les sociétés</i>					
TOTAL CHARGES	126 893 410,95	120 576 210,94	TOTAL PRODUITS	128 112 044,12	124 146 179,38
Solde créditeur : Bénéfice	1 218 633,17	3 569 968,44	Solde débiteur : Perte		
TOTAL GENERAL	128 112 044,12	124 146 179,38	TOTAL GENERAL	128 112 044,12	124 146 179,38

* Les chiffres de 2021 correspondent aux chiffres votés en Conseil d'administration et validés par les commissaires aux comptes.

Préambule

Ce document est établi selon les préconisations du fascicule 1 de l'instruction comptable commune du 16 décembre 2022 référencée BOFIP-GCP-22-0014.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

L'Université Savoie Mont Blanc (USMB) est une université créée par le décret n°79-562 du 27 juin 1979 constituée sous la forme d'un Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), qui regroupe 3 unités de formation et de recherche (UFR), 2 I.U.T., un I.A.E., une école d'ingénieurs, 18 laboratoires, et 3 départements, sur un ensemble de trois campus, Annecy, Le Bourget-du-Lac et Jacob-Bellecombette.

Ses statuts ont été adoptés en conseil d'administration le 8 juillet 2014 et plusieurs fois amendés.

Par arrêté ministériel, l'USMB a été habilitée à bénéficier des responsabilités et compétences élargies en matière budgétaire et de gestion des ressources humaines à compter du 1^{er} janvier 2009, en application des dispositions des articles 18 et 19 de la loi du 10 août 2007 relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (loi LRU).

L'USMB est soumise au régime budgétaire, financier et comptable défini aux articles R. 719-52 à R. 719-112 du Code de l'Education et, dans la mesure où il n'est pas dérogé à ce régime, aux dispositions des titres I et III du décret 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la Gestion Budgétaire et Comptable Publique (GBCP).

7

Les comptes de l'USMB sont certifiés par un commissaire aux comptes (CAC) depuis cette date.

En vertu de l'article 212 du décret GBCP, le compte financier est établi par l'agent comptable à la fin de chaque exercice, puis visé par le Président de l'université qui le soumet au vote du conseil d'administration, au plus tard soixante-quinze jours après la clôture de l'exercice. Il est accompagné d'un rapport de gestion établi par l'ordonnateur.

L'article 211 du même décret prévoit que le compte financier soumis au vote du conseil d'administration est constitué des éléments suivants :

- Les états des autorisations d'emploi et des autorisations budgétaires en exécution (tableaux 1 et 2) ;
- Le tableau d'équilibre financier en exécution (tableau 4) ;
- Les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret, à savoir :
 - Le bilan ;
 - Le compte de résultat ;
 - La présente « annexe des comptes annuels » ;

- L'état de l'évolution de la situation patrimoniale en exécution ;
- La balance des comptes des valeurs inactives.

Le compte financier est mis à disposition de la Cour des comptes, au plus tard le 30 avril.

Les données contenues dans l'annexe des comptes annuels sont exprimées en K€, sauf indication contraire.

Seules les opérations ayant une importance significative ont été retenues.

La clôture des comptes constitue une période particulièrement sensible, non seulement parce qu'elle est réalisée dans des délais contraints, mais aussi parce qu'elle consiste en la réalisation d'opérations ponctuelles, récurrentes mais non quotidiennes. Elle présente également des enjeux et des risques importants dans la mesure où elle doit garantir le correct rattachement des charges et des produits à l'exercice, ainsi qu'une vision patrimoniale répondant aux exigences comptables de sincérité et de fidélité. Ces préoccupations sont structurantes tout au long de la gestion, elles requièrent la mobilisation de l'agent comptable à travers une collaboration active avec l'ordonnateur et les services gestionnaires de l'établissement.

Afin de respecter ce calendrier, les agents comptables et les ordonnateurs doivent préparer la clôture de l'exercice tout au long de l'année. Aucun arrêté intermédiaire de gestion n'a été réalisé en cours d'année en 2022.

1. LES FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

8

L'année 2022 est marquée par les événements suivants :

1.1. Fondation universitaire

La présente annexe retranscrit les comptes de l'Université Savoie Mont Blanc sans les activités de la Fondation universitaire, laquelle a été dissoute le 31 décembre 2021.

1.2. Les changements dans l'équipe de l'agence comptable

L'agent comptable, Monsieur Renaud DRECLERC, a été remplacé par Monsieur Olivier GIGNOUX à partir du 1^{er} septembre 2022.

Madame Stéphanie DELORMEL a pris ses fonctions d'adjointe de l'agent comptable, fondée de pouvoir, le 9 janvier 2023 en remplacement de Mme Elisabeth DESBOS.

L'agence comptable compte au total seize agents, dont 12 de catégorie C, 2 de catégorie B, et 2 de catégorie A. Deux agents affectés partiellement en « renfort » complètent les effectifs de l'agence.

1.3. Le service facturier

Le président et l'agent comptable de l'USMB ont signé conjointement le 13 décembre 2022 un contrat de service relatif au fonctionnement du service facturier.

Ce service facturier, placé sous l'autorité de l'agent comptable aux termes de l'article R719-88 du Code de l'éducation, est scindé en deux bureaux : le premier a en charge les dépenses spécifiques (frais de déplacements, bourses, gratifications de stage, aides sociales, etc) ; le second la facturation relative aux dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Huit agents de catégorie C sont affectés au service facturier. Un responsable du service facturier de catégorie B a pris ses fonctions le 1er octobre 2022 pour renforcer et coordonner ce service.

1.4. La dématérialisation des flux financiers et comptables

9

Depuis le 1er janvier 2017 et dans le cadre de la loi de modernisation de l'économie dite LME du 4 août 2008, l'ensemble des entreprises signataires de contrat de commande publique ont dorénavant une obligation de transmettre les factures sous forme dématérialisée via le portail Chorus Pro. Depuis le 1er janvier 2020, les microentreprises sont obligées de dématérialiser leurs factures.

L'agence comptable n'a pas mis en application immédiatement la dématérialisation des flux financiers et comptables. L'obligation de dépôt des factures et avoirs fournisseurs ne s'est concrétisée qu'en mai 2022. La dématérialisation des pièces justificatives est effective depuis 2021 pour les recettes et octobre 2022 pour les dépenses dans le système d'information via le CONTENT SERVER.

L'établissement n'a pas opté pour SIFAC DEMAT, solution de traitement dématérialisée des factures dans le système d'information.

2. LES METHODES ET LES PRINCIPES COMPTABLES

2.1. Comparabilité des comptes

La qualité des comptes est une exigence constitutionnelle (article 47-2 de la Constitution) qui doit répondre notamment aux objectifs suivants :

- Les comptes doivent être conformes aux règles et procédures en vigueur ;
- Les comptes doivent être établis selon des méthodes permanentes dans le but d'assurer leur comparabilité.

2.1.1. Changements de méthodes comptables

Deux changements marquent l'exercice 2022 :

- En application de l'instruction du 6 décembre 2013 référencée BOFIP-GCP-13-0023 relative aux modalités de comptabilisation des opérations pluriannuelles, les financements reçus par des organismes publics et privés sont désormais valorisés dans le même exercice que les immobilisations auxquelles ils se rattachent. Ce changement de méthode permet d'éviter les décalages d'amortissement entre les actifs et les financements.
- En application de l'instruction comptable commune du 16 décembre 2022 référencée BOFIP-GCP-22-0014, les factures non parvenues (FNP) à la fin de l'exercice 2022, et pour lesquelles une livraison a eu lieu, sont désormais comptabilisées en charges à payer (CAPAC). La méthode a été appliquée aussi bien pour les dépenses de fonctionnement que d'investissement. Ce changement permet de garantir le correct rattachement des charges à l'exercice, ainsi qu'une vision patrimoniale répondant aux exigences comptables de sincérité et de fidélité.

2.1.2. Changements d'estimations comptables

Néant

2.1.3. Corrections d'erreurs d'exercices antérieurs

Une erreur est une omission ou une inexactitude des états financiers de l'organisme portant sur un ou des exercices. Elle est corrigée de manière rétrospective dans les états financiers de l'exercice au cours duquel elle a été découverte. Au titre de l'information comparative retraitée, l'exercice antérieur est présenté corrigé de cette erreur. Les corrections d'erreurs sur exercices clos et les effets rétrospectifs liés aux changements de méthodes ou d'estimations comptables sont exclus du résultat de l'exercice et comptabilisés via les comptes de report à nouveau du bilan d'ouverture (comptes 11000000 et 11900000).

Sur l'exercice 2022, l'opération principale qui affecte la comparabilité des comptes est la prise en compte d'écarts subsistants entre l'amortissement des immobilisations et des financements rattachés.

La comptabilisation à l'affectation du résultat des comptes 11000000 et 11900000 est soumise au vote du Conseil d'administration.

2.2. Principes et méthodes d'évaluation

11

2.2.1. Référentiel comptable

Les comptes de l'Université, Etablissement Public à caractère Scientifique, Culturel et Professionnel (EPSCP), doivent être établis selon :

- Le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,
- Les principes édictés par le recueil des normes comptables des établissements publics publié par arrêté du 1er juillet 2015 modifié par l'arrêté du 23 novembre 2018, l'instruction comptable commune et le plan de compte commun,
- Les instructions DGFIP du 20 novembre 2013 relatives aux subventions reçues et aux modalités de comptabilisation des opérations pluriannuelles,
- L'instruction DGFIP du 27 novembre 2013 sur les passifs sociaux.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,

- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.2.2. Système d'information budgétaire et comptable

Depuis le 1^{er} janvier 2009, l'USMB utilise le progiciel de gestion intégrée SIFAC, adapté du logiciel SAP.

2.2.3. TVA et secteur d'activité

Trois secteurs de TVA, au sens de la déductibilité de l'impôt :

- Secteur exonéré : dépenses affectées à la formation initiale et à la formation continue ;
- Secteur taxé : dépenses affectées à la recherche valorisable ;
- Secteur mixte : dépenses relatives à des opérations relevant du secteur mixte (dépenses relevant à la fois des activités exonérées et imposées) ; coefficient de taxation forfaitaire établi à 10% pour l'exercice 2022.

L'USMB n'a pas recours à la livraison à soi-même pour la construction ou la réhabilitation de bâtiments. La livraison à soi-même (LASM) est l'opération permettant à une personne d'obtenir un bien ou une prestation de services à partir de biens, d'éléments ou de moyens lui appartenant et ce, qu'il soit fait appel ou non à des tiers pour tout ou partie de la réalisation de ce bien ou de cette prestation (article 257 du Code général des impôts).

2.2.4. Les immobilisations incorporelles et corporelles

Principes généraux

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont des actifs identifiables non monétaires dont l'utilisation s'étend sur plus d'un exercice et ayant une valeur économique positive pour l'Université. Cette valeur économique positive est représentée par des avantages économiques futurs ou le potentiel de service attendu de l'utilisation du bien.



Les normes n°5 et n°6 de l'instruction comptable commune définissent les règles applicables aux immobilisations incorporelles et corporelles.

Les immobilisations acquises à titre onéreux sont comptabilisées à leur coût d'acquisition. Ce coût est constitué du prix d'achat et des coûts directement attribuables (frais accessoires) engagés pour mettre l'actif en état de fonctionner selon l'utilisation prévue à la date à laquelle l'Université décide d'acquérir ou de produire l'immobilisation.

Les frais accessoires engagés pendant la période d'acquisition ou de production sont inclus dans le coût d'acquisition. Ce sont toutes les charges directement attribuables à l'acquisition ou à la mise en place du bien, engagées pour mettre l'actif en état de fonctionner. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes sont inclus. Les organismes soumis à l'impôt sur les sociétés peuvent comptabiliser ces frais accessoires en charges sur l'option (qui a un caractère irrévocable).

Tout bien répondant à la définition d'une immobilisation et dont le coût unitaire est supérieur à 800.00 € hors taxe déductible, est inscrit à l'actif (cf. délibération du conseil d'administration n°2022.11.22_4.1. du 22 novembre 2022).

L'instruction comptable BOFIP-GCP-22-0014 du 16 décembre 2022 /12/2022 (fascicule n°6) impose à l'ordonnateur de réaliser un inventaire physique des actifs immobiliers et mobiliers de l'organisme et de le transmettre à l'agent comptable qui procède au rapprochement entre les données physiques et les données comptables et aux éventuelles corrections nécessaires à la fiabilisation complète du bilan.

Parc immobilier

Le parc immobilier est composé de bâtiments remis en dotation à l'USMB et inscrit au bilan sur la base d'une évaluation en valeur vénale par les services locaux de France Domaines. Les bâtiments mis à disposition par l'Etat ont été intégrés dans les comptes de l'USMB à compter du 1er janvier 2012. Les terrains ont été comptabilisés pour la valeur définie par l'évaluation de France Domaines et ne font pas l'objet d'un amortissement comptable.

Sur ce patrimoine immobilier et conformément à l'instruction comptable commune, l'établissement pratique la méthode de l'amortissement neutralisé qui consiste en la comptabilisation d'un produit équivalent à la charge d'amortissement comptabilisée.

Le principe optionnel de l'amortissement comptable par composant a été retenu par l'USMB à compter de l'exercice 2012.

Les amortissements

L'amortissement est pratiqué selon le mode linéaire au prorata-temporis, à compter de la date de mise en service des biens.

Le plan d'amortissement propre à chaque catégorie d'actif ci-dessous, par compte comptable, a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa séance du 22 novembre 2022 (cf. délibération 2022.11.22_4.2.) :

Catégorie de biens	Durée d'amortissement
Logiciels	5 ans
Agencements de terrains	15 ans
Constructions	50 ans
Installations générales, agencements, aménagements	15 ans
Matériels scientifiques, d'enseignement	7 ans
Outillage	10 ans
Collections	5 ans
Matériels de transport	7 ans
Matériel de bureau	10 ans
Mobilier	10 ans
Matériel informatique	5 ans
Matériel divers	10 ans

Les financements externes de l'actif (FEA)

L'établissement a mis en œuvre les dispositions de l'instruction du 18 décembre 2012 relative à la comptabilisation des financements externes de l'actif. Les financements rattachés à des actifs sont principalement composés de la valeur des biens dévolus et des biens mis à disposition, ainsi que des subventions d'investissement destinées à financer des opérations immobilisables.

Ces financements sont rattachés à des actifs clairement identifiés et repris au résultat au même rythme que les amortissements des immobilisations qu'ils financent.

L'inscription à l'actif des biens remis en dotation à l'USMB a pour contrepartie une rubrique spécifique en fonds propres.

Un financement rattaché à un actif évolue systématiquement avec l'actif qu'il finance. Ce principe se décline selon les modalités suivantes pour un actif amortissable et non amortissable :

- Pour un actif amortissable, la reprise du financement en compte de résultat est effectuée sur la même durée et au même rythme que l'amortissement de l'actif financé ;

- Pour un actif non amortissable, le financement est maintenu dans les capitaux pour son montant initial.

Les dépréciations

Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'utilité est inférieure à la valeur nette comptable à la clôture de l'exercice.

2.2.5. Le rattachement des charges et des produits à l'exercice

En vertu du principe général d'indépendance des exercices, les charges et produits sont rattachés à l'exercice au cours duquel leur fait générateur est né (charges) ou a été acquis (produits).

Les charges à payer

Les charges à payer sont constituées :

- Des services faits certifiés sur les commandes de biens et de services et non payés au 31 décembre 2022 (compte 40810000 pour les dépenses de fonctionnement et 40840000 pour les dépenses d'investissement) ;
- Des charges à payer à comptabiliser (CAPAC) sur commandes de biens et de services sans commandes d'achat et sans services faits (compte 40811000 pour les dépenses de fonctionnement et 40841000 pour les dépenses d'investissement).

Les produits à recevoir (PAR)

L'ordonnateur doit, en fin d'exercice, identifier et communiquer au comptable les informations relatives aux produits à recevoir. Il s'agit d'une part, des créances constatées qui n'ont pas encore été traduites par une facture de vente au 31 décembre 2022 et, d'autre part, des factures de vente créées mais non validées par l'ordonnateur au 31 décembre 2022. Le comptable recense également en fin d'exercice les factures de vente non prises en charge comptablement.

Dès lors, l'ensemble de ces créances, qui n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation dans le système d'information, doivent être enregistrées en produits à recevoir à l'aide d'une demande de comptabilisation.

Ainsi, conformément au principe des droits constatés, une vente doit être rattachée à l'exercice écoulé si, à la date de clôture, la livraison a été effectuée alors même que la facture n'a pas encore été établie.

La comptabilisation des produits à recevoir s'effectue au compte 41810000.

Les charges constatées d'avance (CCA)

Les charges constatées d'avance sont des charges comptabilisées au cours d'un exercice mais qui correspondent à des achats de biens ou services dont la fourniture ou la prestation n'interviendra qu'au cours de l'exercice suivant. Elles doivent être exclues des charges de l'exercice écoulé pour être transférées dans les charges de l'exercice suivant. Si l'organisme est soumis à la TVA, la charge constatée d'avance est comptabilisée hors taxe (la TVA a déjà été constaté sur l'exercice N). Le compte de charges constatées d'avance est un compte d'actif (48600000).

Dans le cas d'une dépense avec engagement juridique (EJ), la charge est constatée lors de la certification du service fait par l'ordonnateur qui doit, en lien avec le service métier, identifier les charges relatives aux exercices ultérieurs.

Dans le cas d'une dépense sans EJ, la charge est constatée lors de la comptabilisation de la demande de paiement.

Les contrats de recherche pluriannuels

L'USMB applique les principes de l'instruction du 6 décembre 2013 référencée BOFIP-GCP-13-0023, notamment la méthode à l'avancement, ce qui nécessite un suivi, par contrat, des produits et coûts imputables à chaque contrat.

Les charges ayant concouru à l'exécution de chaque contrat au cours de l'exercice sont donc compensées par l'enregistrement de produits limités au montant de celles-ci.

A la clôture de l'exercice, un recensement des opérations comptabilisées au titre des contrats signés est réalisé, en croisant les données issues de SIFAC. Selon le cas, un produit à recevoir ou un produit constaté d'avance est comptabilisé, de telle sorte que le montant cumulé des produits coïncide avec le montant cumulé des charges.

La comptabilisation des produits à recevoir s'effectue au compte 44871000 pour les FEA et au compte 44877 pour les subventions.

Charges à payer et provisions relatives aux passifs sociaux

Les passifs sociaux constituent des engagements financiers pris par l'Université à l'égard de ses personnels, dont le dénouement interviendra sur un autre exercice.

L'instruction du 27 novembre 2013 de la DGFIP précise les modalités de comptabilisation à la date de clôture des droits à congés, du compte épargne-temps, des heures supplémentaires et complémentaires, à savoir, selon le cas, charge à payer ou provision pour charge.

- Droits à congés :

A ce titre, l'Université comptabilise une charge à payer pour l'ensemble des catégories de personnel. Les charges à payer au titre des congés payés

non pris au 31 décembre ont été calculées agent par agent en prenant en compte les droits à congés et droits RTT à consommer desquels on soustrait les droits consommés. Le solde obtenu est multiplié par le coût journalier brut chargé.

- **Les vacances et heures complémentaires :**

S'agissant de personnels extérieurs à l'établissement, la charge est estimée au vu du recensement du nombre d'heures complémentaires correspondant à des services faits d'enseignement n'ayant pas donné lieu à paiement avant le 31 décembre.

- **Les congés payés non pris et les jours épargnés sur compte épargne temps (CET) :**

En ce qui concerne les jours inscrits ou maintenus sur CET, les provisions pour charges ont été évaluées, agent par agent, sur la base du produit du coût moyen journalier de l'agent.

Les jours « monétisables » et les jours intégrés à la RAFP sont évalués en charges à payer pour le nombre de jours multiplié par les valeurs forfaitaires brutes suivantes : pour un agent cadre A : 135 €, pour un cadre B : 90 € et pour un cadre C : 75 €.

Ces trois catégories de passifs sociaux sont soumises aux charges sociales.

- **Le remboursement transport**

Cette charge correspond aux remboursements des frais de transport domicile/travail non versés aux agents à la date du 31 décembre.

- **L'indemnité télétravail**

Cette charge correspond à l'indemnité forfaitaire pour tous les agents qui exercent leurs missions en télétravail dans les conditions et modalités fixées par le décret n°2021-1123 du 26 août 2021 complété par l'arrêté du 26 août 2021, modifié par l'arrêté du 23 novembre 2022. Elle correspond à la part non versée du 1^{er} septembre au 31 décembre. Le nombre de jours de télétravail pris en compte correspond au nombre de journées hebdomadaires télétravaillées, une demi-journée comptant pour un jour entier.

2.2.6. Les opérations pour compte de tiers

L'USMB applique les nouvelles modalités de comptabilisation des « opérations pour compte de tiers » induites par la mise en œuvre de l'instruction comptable commune et la circulaire budgétaire, au sein desquelles figurent notamment les dispositifs d'intervention pour compte de tiers. Ceux-

ci correspondent aux versements de l'État, de l'Union Européenne ou d'une autre entité, au profit de l'Université, qui les redistribue, sans marge d'appréciation, au bénéficiaire final de la mesure d'aide.

L'Université est un intermédiaire dans le dispositif d'intervention qu'il met en œuvre au profit de tiers.

Pour que l'opération entre dans la catégorie des dispositifs pour compte de tiers, trois critères cumulatifs doivent être remplis :

- Trois intervenants prennent part au dispositif : le tiers financeur (État, Union Européenne etc.), l'Université et le bénéficiaire final ;
- L'Université ne dispose d'aucune autonomie dans la prise de décision ;
- Le financement du dispositif n'est pas assuré par l'Université, mais par les tiers financeurs.

Ces opérations sont enregistrées dans des comptes dédiés de la classe 4. L'absence de marge de manœuvre de l'Université sur ces opérations quant à la redistribution des fonds justifie l'exclusion de celles-ci du périmètre du compte de résultat : elles n'ont aucun impact sur le résultat patrimonial.

3. NOTES RELATIVES AU BILAN

ACTIF	2021	2022	PASSIF	2021	2022
% total actif	70%	67.8%	% total passif	80.1%	76.9%
Actif net immobilisé	95 642	94 172	Fonds propre	109 546	106 778
			% total passif	1.5%	1.5%
			Provisions pour risques et charges	2 004	2 134
% total actif	13.2%	13.6%	% total passif	0%	0%
Actif net circulant	18 004	18 911	Dettes financières	0	0
% total actif	16.8%	18.6%	% total passif	18.4%	21.6%
Trésorerie	23 054	25 720	Dettes non financières	25 150	29 891
TOTAL GENERAL	136 700	138 803	TOTAL GENERAL	136 700	138 803

La structure du bilan montre que l'actif net immobilisé est en baisse en 2022 de 2.2%, l'actif net circulant restant stable. La trésorerie est en progression de 1.8% sur l'exercice. Les fonds propres assurent le financement des investissements à hauteur de 76.9%. L'USMB ne gère pas un plan Campus financé par l'emprunt. Les dettes non financières sont en augmentation de 3.2%.

3.1. L'actif immobilisé

ACTIF IMMOBILISE		Valeur brute 31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Retraitements	Transferts	Valeur brute 31/12/2022
Immobilisations incorporelles		691	74			5	770
205	Logiciels	630	48			4	682
208	Autres immobilisations incorporelles	16				5	21
232	Logiciels sous traités en cours	45	26			(4)	67
Immobilisations corporelles		148 564	5 076	(4)		(6)	153 630
211	Terrains	12 962					12 962
212	Agencements terrains	106	3				109
213	Constructions	101 460	854			189	102 503
214	Agencements	463					463
215	Installations techniques	12 582	1 065	(1)		18	13 664
216	Collections	16					16
218	Autres immobilisations corporelles	16 448	1 432	(3)		340	18 217
231	Immobilisations en cours	4 473	1 722			(553)	5 642
254	Plantations pérennes	54					54
Immobilisations financières		2		(1)			1
275	Dépôts et cautionnements	2		(1)			1
Total		149 257	5 150	(5)		(1)	154 401

Le montant brut de l'actif immobilisé a augmenté de 5 146 K€ en variation nette, passant de 149 255 K€ au 31 décembre 2021 à 154 401 K€ au 31 décembre 2022, soit une hausse de 3.4%. Cette hausse s'explique notamment par les investissements réalisés dans le cadre de la recherche (+837 K€), l'achat de matériels informatiques et audiovisuels (+ 1 000 K€) et des projets immobiliers (+ 1 722 K€).

Les immobilisations incorporelles (logiciels et licences) sont quasi stables (+ 79 K€).

3.1.1. Le parc immobilier

La Cour des Comptes, dans le cadre de la certification des comptes de l'Etat, avait relevé en 2005 de graves lacunes en matière de comptabilisation du parc immobilier de l'Etat et de ses opérateurs, parmi lesquels les Universités. Cette lacune a motivé une réserve substantielle de la Cour sur le

compte 26 de l'Etat «Participations et créances rattachées à des participations du compte général de l'Etat ».

A compter de 2006, un vaste chantier a été engagé avec les opérateurs de l'Etat afin de recenser, évaluer et comptabiliser leur parc immobilier.

L'objectif était de déterminer quels étaient les biens remis par l'Etat à ses opérateurs à titre de dotation ou d'affectation, ainsi que les biens dont ils avaient totalement le contrôle (mis à disposition par d'autres collectivités publiques par exemple), non comptabilisés dans les comptes de ces opérateurs, et quelles étaient les valeurs actuelles de ces biens. L'Université Savoie Mont Blanc, comme tous les opérateurs de l'Etat, a été concernée par cette opération confiée à France Domaine.

La première phase avait consisté en un recensement des 54 biens contrôlés par l'Université Savoie Mont Blanc, la deuxième à l'évaluation de leur valeur par France Domaine au 31 décembre 2009.

La deuxième phase ne distinguant pas la valeur des terrains et des bâtiments, une nouvelle évaluation avait été demandée à France Domaine en août 2011.

La troisième phase, à savoir l'intégration de ces biens immobiliers individuellement et en distinguant terrains et bâtiments, a eu lieu au cours de l'exercice 2012.

Les travaux réalisés sur ces biens jusqu'au 31 décembre 2011 ont été sortis des comptes de l'Université Savoie Mont Blanc au 1er janvier 2012, ainsi que les financements associés, considérant que la date de valeur des nouvelles évaluations de France Domaine était au 1er janvier 2012.

En 2012, le montant des constructions s'élève à 78 322 K€ et les terrains à 12 897 K€, pour un total de 91 219 K€ (total compte 10411). Une correction d'erreur a été effectuée sur l'exercice 2022 pour 6 K€ par suite d'une mauvaise valorisation sur ce parc immobilier en 2019.

3.1.2. Les immobilisations incorporelles (hors en cours)

Ce poste se compose des logiciels et licences acquis par l'USMB, dont 74 K€ sur l'exercice 2022. 70% des fiches inventoriées ont une date de mise en service antérieure à 5 ans.

3.1.3. Les immobilisations corporelles (hors en cours et parc immobilier)

Les immobilisations corporelles ont augmenté de 5 076 K€. Il s'agit principalement d'équipements et matériels de recherche d'une part, de matériels informatiques d'autre part.

Un inventaire physique exhaustif des biens mobiliers a été effectué entre mai et juillet 2010. Il a donné lieu à un travail de rapprochement entre tous les biens mobiliers existants au sein des différentes composantes de l'Université Savoie Mont Blanc et la comptabilité, puis à une intégration dans SIFAC en date du 31 décembre 2009.

Les ajustements entre le fichier des immobilisations et la comptabilité générale ont été finalisés en date du 1er janvier 2011.

De 2012 à 2015 l'Université a réalisé un inventaire tournant de ses biens mobiliers. Depuis 2016, aucune mise à jour de cet inventaire n'a été effectuée. Au cours de l'exercice 2019, une mise à jour de l'inventaire comptable s'est traduite par la sortie de 7 930 fiches d'inventaire. Cette sortie concernait des biens de nature « technique » ou informatique, à l'obsolescence avérée car acquis entre le 1er janvier 2001 et le 31 décembre 2011, et qui étaient désormais détruits d'après les responsables administratifs concernés. Cette sortie d'inventaire massive n'a pas eu d'impact sur le compte de résultat 2019, ces biens étant amortis et leur valeur nette comptable nulle. Elle concernait uniquement les comptes de bilan.

37.5% des fiches inventoriées ont une date de mise en service antérieures à 7 ans.

Le principe d'une fiche par bien a été retenu par délibération du Conseil d'administration en date du 22 novembre 2022 en vue d'une réconciliation avec l'inventaire physique des biens.

3.1.4. Les immobilisations en cours

Les immobilisations en cours sont constituées des projets immobiliers portés par l'Université Savoie Mont Blanc. Elles ont augmenté de 1722 K€ sur l'exercice 2022 et 553 K€ ont été transférés pour mise en service.

Projets en cours au 31/12/2022	En K€
Restructuration bâtiment Maurienne	1 872
Aménagement cœur urbain Jacob	792
Restructuration SCEM	487
Etanchéité B23 Jacob	666
Signalétique USMB	299
Halle des sports Jacob	134
Schéma directeur Jacob	181
Rénovation BU Jacob	113
Rénovation toiture IAE Annecy	102
Réfection chaufferie B14 Bourget	93
Autres projets	909
TOTAL	5 648

Les immobilisations incorporelles en cours concernent les plateformes G2AP et Web I-Risk.

3.1.5. Les amortissements

AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS		Amortissements 31/12/2021	Augmentations	Diminutions	Retraitements	Amortissements 31/12/2022
Immobilisations incorporelles		512	52			564
2805	Logiciels	512	52			564
Immobilisations corporelles		53 102	6 589	(4)	9	59 696
2813	Constructions	35 274	3 744		9	39 027
2814	Agencements	46	10			56
2815	Installations techniques	6 917	1 248	(1)	0	8 164
2816	Collections	16				16
2818+54	Autres immobilisations corporelles	10 848	1 587	(3)	0	12 433
Total		53 614	6 641	(4)	9	60 260

En 2022, les amortissements cumulés ont augmenté de 6 646 K€. Cette augmentation sensible de 12.4% est dans le prolongement des années précédentes puisque depuis l'exercice 2012, les comptes de dotations aux amortissements sont significativement impactés, principalement en raison de l'intégration des biens immobiliers au 1er janvier 2012.

22

Au 31 décembre 2022, la valeur brute des immobilisations (hors immobilisations en cours) est de 154 401 K€. Après déduction des amortissements, leur valeur nette est de 94 141 K€.

Les fiches d'inventaire totalement amorties représentent 38.4% de l'inventaire comptable total.

L'actif net immobilisé représente 67.8% de l'actif net total.

L'USMB n'a identifié aucune dépréciation de ses immobilisations.

3.1.6. Les sorties d'immobilisation

L'Université Savoie Mont Blanc a procédé à la sortie de deux fiches d'immobilisation (laboratoire LOCIE) :

- Pompe Laboport pour 1297.61 €
- Imprimante 3D Ultimaker 2 pour 2669.42 €.

3.1.7. Les immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées uniquement de cautionnements : carte Total (2016) et Annemasse agglomération (2018).

3.2. L'actif circulant

L'actif circulant est constitué avant tout par les « créances clients et comptes rattachés » et les « créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et Commission européenne ».

3.2.1. Créances sur entités publiques et autres créances

Le suivi du recouvrement est régulier et le volume des créances douteuses demeure aussi limité que possible. La procédure de relance en vigueur au sein de l'Université, après deux courriers à l'intéressé, se finit le cas échéant par une phase contentieuse dans la majeure partie des cas (les taux de retour sont globalement satisfaisants). Depuis le 1er septembre 2016, l'agence comptable utilise régulièrement la possibilité de procéder directement par saisie employeur ou bancaire offerte par l'article 123 de la loi de finances rectificative n° 2015-1786 du 29 décembre 2015, mais continue aussi de saisir un Huissier de Justice lorsque cela s'avère nécessaire.

L'exercice 2022 présente des dépréciations de créances :

- Dépréciation CELLMADE (contentieux) pour 302 K€ ;
- Reprise sur dépréciation TRANSFRONTOUR pour 62 K€
- Dépréciation des créances sur le compte 4111 (2015-2020) pour 269 K€ ;
- Dépréciation des créances sur le compte 4111 (2021) pour 290 K€ ;
- Dépréciation des créances sur le compte 4417 pour 174 K€.

Ce montant en augmentation reste faible eu égard au montant total des créances inscrites à l'actif du bilan.

733 K€ de créances clients ont une antériorité supérieure à un an, la totalité faisant l'objet d'une dépréciation totale.

Toutes les autres créances ont une échéance inférieure à un an.

3.2.2. Les avances et acomptes versés sur commandes

Ce poste est stable à 13 K€ en 2022.

3.2.3. Les charges constatées d'avance

L'Université Savoie Mont Blanc ne comptabilise pas de charges constatées d'avance.

3.2.4. Les stocks et en cours

L'Université Savoie Mont Blanc comptabilise les stocks de la boutique de l'établissements. Le stock est passé de 20 K€ en 2021 à 19 K€ en 2022.

3.2.5. Les produits à recevoir

Les produits à recevoir des clients concernent uniquement les recettes de formation continue. Les Produits à recevoir pour des contrats de recherche sont classés, le cas échéant, sur la ligne « Autres créances ». Les produits à recevoir sont en augmentation de 15%.

	31/12/2021	31/12/2022
Créances vente prestation et comptes rattachés	3 183	3 421
Financements à recevoir	1 256	1 570
Subventions à recevoir	7 433	8 673
TOTAL	11 872	13 664

3.3. Valeurs mobilières de placement et trésorerie

Conformément à l'article 47 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, l'Université a l'obligation de déposer ses fonds auprès du Trésor Public. L'article 197 du même décret stipule que les fonds déposés au Trésor ne bénéficient d'aucune rémunération ; les fonds de l'Université Savoie Mont Blanc ne sont donc pas placés.

Jusqu'en octobre 2011, la trésorerie était placée en SICAV monétaires ainsi qu'en comptes à terme (CAT). L'Université Savoie Mont Blanc a procédé à l'ouverture d'un compte de placement rémunéré en remplacement des SICAV monétaires au 31 octobre 2011.

Depuis août 2012, la rémunération de l'ensemble des supports est nulle quelle que soit les maturités. Sur l'exercice 2014, la DGFIP a fait part à l'ensemble des opérateurs de l'Etat de l'impossibilité de conserver compte de placement rémunéré et CAT sans autorisation expresse et non renouvelable de la DGFIP.

La trésorerie se situe à 25 720 K€ à la fin de l'exercice 2022, soit 77.6 jours de dépenses (contre 74 au 31 décembre 2021). La trésorerie est en augmentation de 11.5%. Elle permet de faire face aux dettes inscrites au passif. La trésorerie est un terme économique et comptable qui désigne les sommes immédiatement mobilisables par un établissement. Elle correspond à la différence entre les actifs disponibles dont dispose l'établissement, qui regroupe les comptes bancaires créditeurs et les sommes disponibles en caisse, et ses dettes à court terme.

3.4. Les fonds propres

Les fonds propres de l'Université Savoie Mont Blanc sont composés :

- Des réserves de l'établissement, constituées des excédents des exercices précédents,
- Du report à nouveau créditeur (110) ou débiteur (119),
- Du résultat de l'exercice (120 ou 129),
- Des financements externes de l'actif (dont la valeur des biens remis en dotation à l'Université), compte tenu des reprises au compte de résultat.

Dans le schéma économique de l'USMB, ils représentent près de 77% du passif. L'USMB n'a pas recours à l'emprunt pour financer ses actifs.

Le tableau de variation des fonds propres se présente ainsi :

25

	31/12/2021	Correction d'erreurs	Affectation du résultat de l'ex. précédent	Nouveaux financements	Rattachement de FEA	Reprises de FEA/dotation consomptible	Résultat de l'exercice	PAR/PCA	31/12/2022
Financements Etat non rattachés à des actifs	1 250			1 330	(1 253)			(204)	1 123
Financements Etat rattachés à des actifs	68 119	(117)			1 253	(3 750)			65 505
Financements autres que l'Etat non rattachés à des actifs	3 113			869	(2 296)			156	1 841
Financements autres que l'Etat rattachés à des actifs	12 445	(328)			2 296	(1 611)			12 802
Sous-total Financements externes de l'actif (FEA)	84 927	(445)		2 199	0	(5 361)		(48)	81 271
Réserves	19 816		4 026						23 842
Report à nouveau	456	445	(456)						445
Résultat de l'exercice	3 570		(3 570)				1 220		1 220
TOTAL CAPITAUX PROPRES	108 769	0	0	2 199	0	(5 361)	1 220	(48)	106 778

Tous les nouveaux financements externes de l'actif sont indiqués dans la colonne « Nouveaux financements ». Lorsqu'ils sont rattachés à une immobilisation, ce transfert est traduit dans la colonne « Rattachement de FEA ».

La variation des fonds propres s'explique par les nouveaux financements perçus sur la période (+ 2 199 K€) en baisse de 3% par rapport à l'exercice précédent et un résultat en baisse passant de 3 570 K€ en 2021 à 1 220 K€ en 2022.

Les corrections d'erreur correspondent à la correction des amortissements de subventions sur les contrats de recherche. En effet, jusqu'à présent, les rattachements de subventions aux fiches d'immobilisation n'étaient comptabilisés qu'au moment de l'enregistrement de la facture de vente finale, entraînant ainsi des décalages d'amortissement entre le bien et la subvention. Ce point a été revu pour se conformer à l'instruction n°13-0023 du 20 novembre 2013 : les rattachements de subvention ont été effectués sur l'exercice 2022 du montant des produits à recevoir. Le montant du report à nouveau qui s'élève à 445 K€ en 2022, et dont le montant est identique à celui de 2021, pourra être affecté aux réserves par décision du conseil d'administration.

3.5. Les provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée dès l'instant que naît une obligation de l'établissement à l'égard d'un tiers, dont il est probable ou certain que celle-ci provoquera une sortie de ressources au profit du tiers sans contrepartie attendue de celui-ci. L'inscription au passif en provision et non en charge se justifie par le fait que l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon définitive. L'évaluation de la provision est faite sur la base de la meilleure évaluation de la sortie de ressources nécessaire à l'extinction de l'obligation. Au 31 décembre 2022, le montant total des provisions pour risques et charges s'élève à 2 134 K€.

Des provisions ont été constituées pour les cas suivants :

	31/12/2021	Dotations	Reprises	31/12/2022
Litige	713	162	(31)	844
Pertes sur contrats	111	5	(13)	103
Autres	468	71	(82)	457
Provisions pour risques	1 292	238	(126)	1 404
Provision CET	445	35		480
Provision ARE	267		(17)	250
Autres				0
Provisions pour charges	712	35	(17)	730
TOTAL PROVISIONS	2 003	273	(143)	2 134

Les provisions pour litiges concernant :

- Contentieux personnels : 304 K€
- Contentieux Halle des sports : 311 K€
- Contentieux Clément Decor : 55 K€
- Contentieux MOE Moreau KUSUNOKI : 44 K€
- Contentieux Polytech unités de passage : 130 K€

Les provisions pour pertes sur contrats :

- Contrat IMPULSE : 2 K€
- Contrat SOLVIRTUS : 88 K€
- Autres : 13 K€

Les autres provisions pour litiges concernant :

- Liquidation judiciaire HYDROPTION : 322 K€
- DRI ISEP : 55 K€
- Frais médicaux étudiants étrangers : 9 K€
- Accident P. ROUGIER : 71 K€.

27

La provision pour Allocation de Retour à l'Emploi (ARE) est destinée à couvrir le montant probable d'allocations qui sera versé sur les exercices suivants pour les personnes ayant quitté l'Université à la date de clôture et disposant à cette date de droits à indemnisation directement imputables à l'établissement. Elle est comptabilisée à la demande des commissaires aux comptes.

3.6. Emprunts et dettes financières

Néant

3.7. Les dettes non financières

Les dettes non financières sont formées principalement des dettes fournisseurs, des dettes fiscales et sociales, des avances reçues et des produits constatés d'avance.

	31/12/2021	31/12/2022
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 808	4 064
Dettes fiscales et sociales	5 282	4 994
Dettes diverses	8 931	8 432
Produits constatés d'avance (PCA)	1 380	2 014
Avances reçues sur commandes en cours	8 055	10 386
TOTAL	25 456	29 891

Les dettes fournisseurs et comptes rattachés

Le poste fournisseurs est en très forte augmentation à 4 064 K€ au 31 décembre 2022 alors qu'il n'était que de 1 808 K€ lors du précédent exercice.

Cette hausse s'explique par l'augmentation significative des charges à payer :

- Factures non parvenues en investissement pour 280 K€ dont 140 K€ de charges à payer à comptabilisés (CAPAC) ;
- Factures non parvenues en fonctionnement 3 706 K€ dont 325 K€ de charges à payer à comptabilisés (CAPAC).

Les retenues de garantie non libérées s'élèvent à 68 K€, dont 42 K€ sont antérieures à 2 ans.

Aucune pénalité n'est comptabilisée sur les marchés de travaux en cours.

Les dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales sont en baisse de 9.5% au 31 décembre 2022 et correspondent :

- Les congés payés des titulaires et contractuels ;
- Les vacances non réglées ;
- Les heures complémentaires ;
- Les primes enseignants et BIATSS ;
- Les remboursements de transport domicile/travail non réglés au 31/12/2022 ;
- L'indemnité de télétravail non réglée pour les agents en situation de télétravail ;
- Les indemnités de fin de contrat.

Les avances et acomptes reçus

Ces dettes correspondent à des avances versées par des clients ou par des entités publiques, dans le cadre de dispositions contractuelles ou légales. Elles s'élèvent à 10 386 K€ au 31 décembre 2022 et sont en augmentation par rapport à 2021 (+ 7.7 %). Il s'agit des avances reçues au titre des conventions de recherche.

Les dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers

A l'USMB, les opérations pour compte de tiers retracent principalement les opérations relatives aux bourses d'aide à la mobilité internationale et les versements dans le cadre de contrats de recherche :

Opérations ou regroupement d'opérations	En K€
IMEP SPS Q-COUNTER	29
IMPE TERAHERTZ2 NATO	59
ADM	55
FRESBE INTERREG G2S	27
SYMME INTERREG NANO	31
SYMME INTERREG EASY	8
SYMME CADYCO	78
SYMME INTERREG ONCO	28
LOCIE SMART-RENO	29
NCU2 PIA3 @SPIRE	130
CMQ MECA CONNECTEE	158
TOTAL	632

Les autres dettes non financières

Les autres dettes correspondent aux opérations en attente d'une affectation en produits ou d'un remboursement ; elles s'élèvent à 8 264 K€ sur l'exercice 2022. Ce chiffre est constitué principalement de :

- 7 346 K€ de recettes à classer en attente de régularisation
- 787 K€ de taxe d'apprentissage

Ces encaissements en attente sont liés à la difficulté d'identification des versements effectués par les clients de l'USMB et le retard pris dans l'établissement des factures de vente.

Les produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance représentent 2 013 K€ sur l'exercice 2022, en augmentation de 46%. Ils concernent principalement les contrats de recherche et les droits d'inscription étudiants.

Les produits constatés d'avance concernent uniquement des produits d'exploitation.

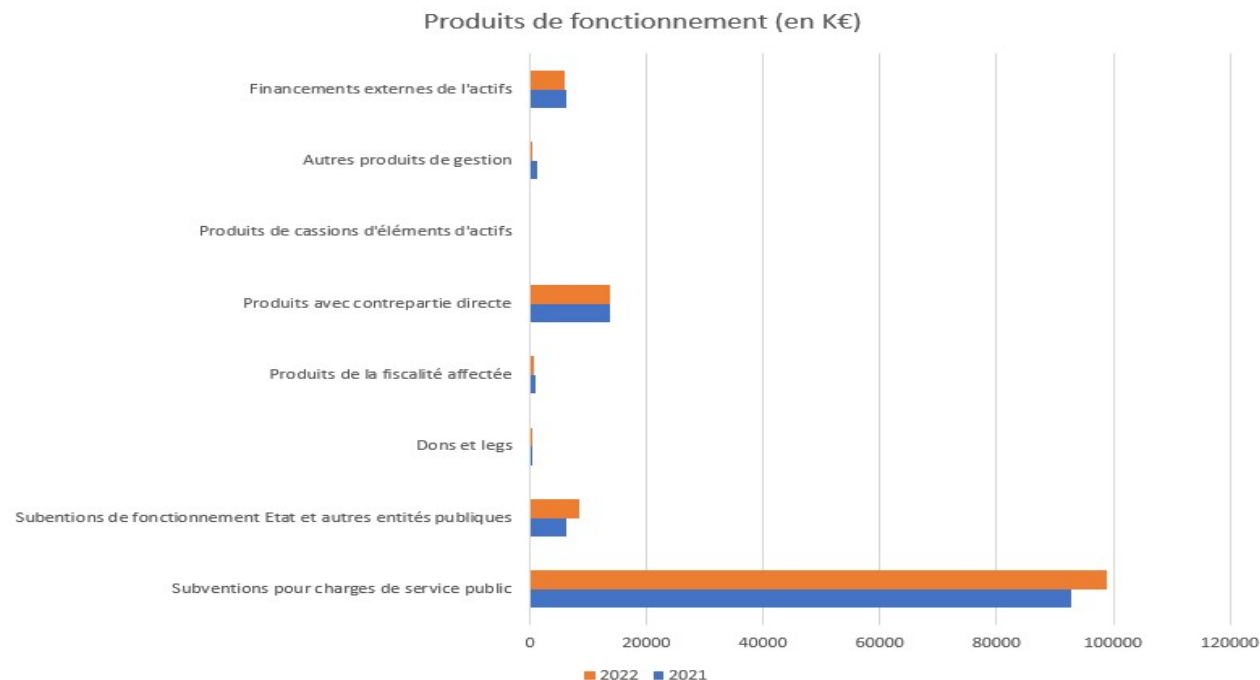
4. NOTES RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1. Les produits

Les produits sont en très légère augmentation pour l'année 2022 passant de 124 146 K€ à 128 112 K€, soit une hausse de 3.2%. La dotation pour charge de service public du ministère de tutelles reste le poste de recettes le plus important (76%).

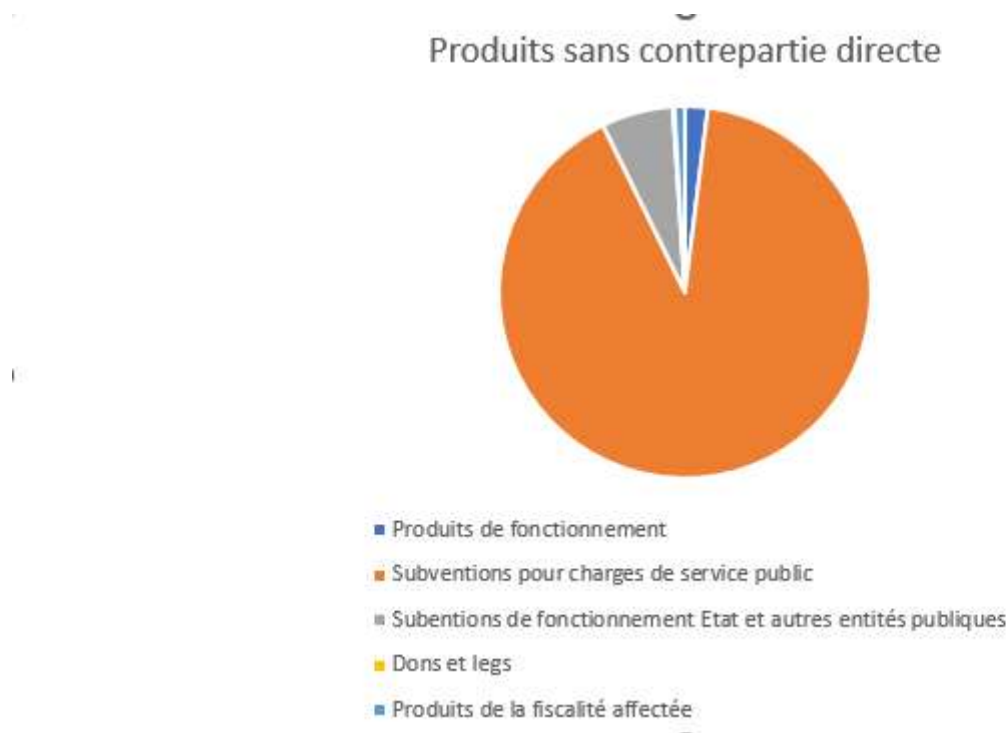
Les produits sont formés des :

- Produits sans contrepartie directe ;
- Produits avec contrepartie directe ;
- Autres produits ;
- Produits financiers.



4.1.1. Les produits sans contrepartie directe

Ces produits sont constitués par les subventions de fonctionnement, les dons et legs, et les produits de la fiscalité affectée.
Les produits sans contrepartie directe sont en augmentation de 7.6% en 2022, soit + 7 609 K€ en valeur.



Depuis le passage aux compétences élargies, la SCSP prend en compte l'évolution des dépenses de personnel désormais assumées sur le budget de l'établissement. La subvention pour charges de service public (SCSP) encaissée par l'Université en 2022 enregistre une hausse en valeur de 6 021 K€, pour atteindre 98 845 K€. Elle représente 76 % du total des produits et 91 % des produits de fonctionnement sans contrepartie directe.

Le montant des subventions hors MESRI s'élève en 2022 à 8 284 K€ (contre 6 309 K€ en 2021).

Les subventions de fonctionnement sont décrites ci-après :

- Agence Nationale pour la Recherche (ANR) : 2 588 K

- Les collectivités territoriales locales pour un montant de 2 063 K€, essentiellement Région Auvergne Rhône-Alpes ;
- L'Union européenne pour 1 988 K€ ;
- Les autres collectivités et organismes publics : 1 421 K€ ;
- Les autres subventions : 223 K€.

L'USMB enregistre des dons et legs (SOMFY et Club des entreprises).

4.1.2. Les produits avec contrepartie directe

Ces produits sont constitués des produits de ventes de biens et de prestations de services (chiffre d'affaires), des produits de cessions d'éléments d'actifs et des autres produits de gestion ; ils s'élèvent à 14 270 K€, en baisse de 3.7%.

Ces produits sont principalement constitués de :

<i>En euros</i>	2021	2022	Variation %
Droits universitaires	2 265	2 360	4%
Prestations de recherche	1 449	1 101	-24%
Prestations de formation	8 737	9 393	7%
Autres	1 188	967	-18%
Vente de biens ou prestations de services	13 638	13 822	1%

Les autres produits de gestion représentent 448 K€.

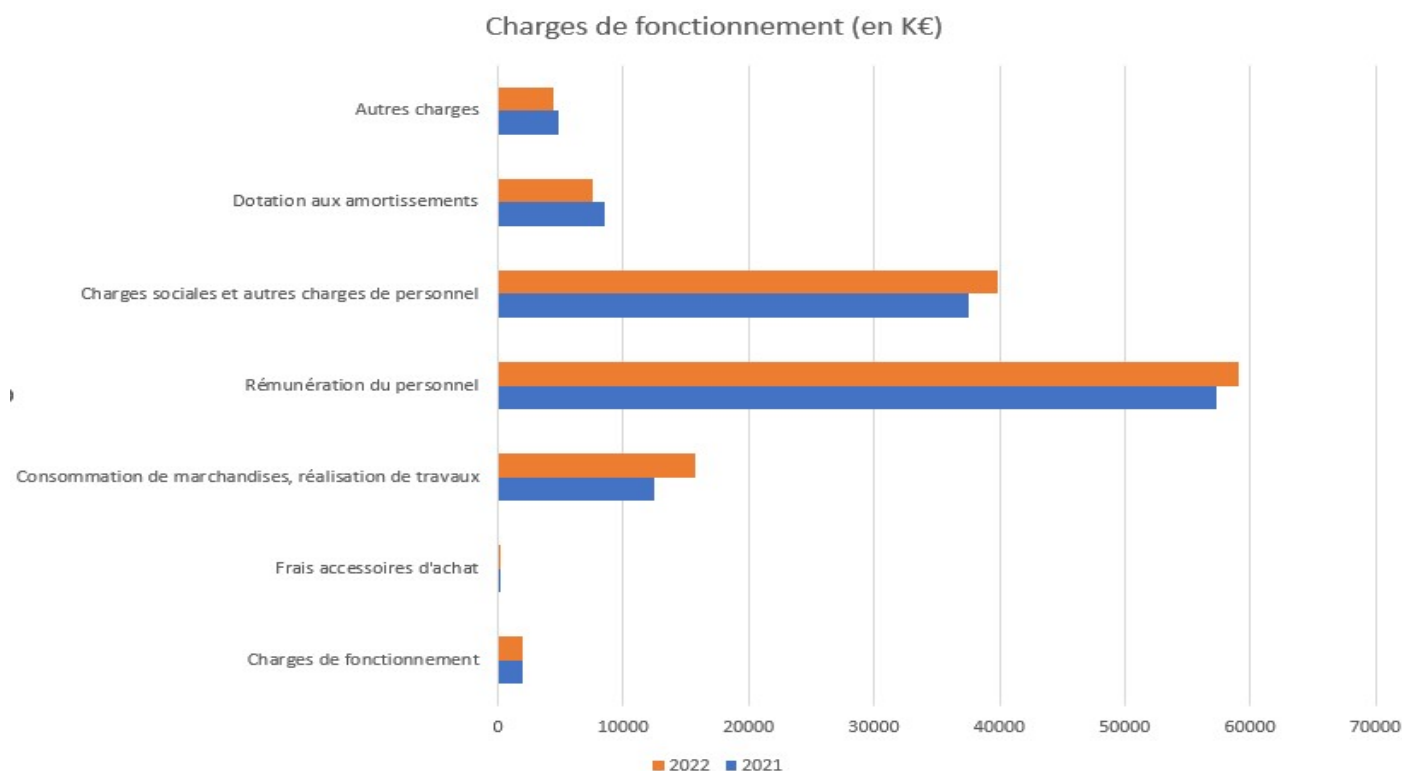
4.1.3. Les produits stockés et immobilisés

La variation de stock pour la boutique de l'USMB est de 829 €.

4.1.4. Les produits financiers

Les produits financiers représentent moins de 1 K€. Ils correspondent aux gains de change dans le cadre des achats de biens en devise étrangère.

4.2. Les charges



Les charges sont constituées des :

- Consommations, approvisionnements et services extérieurs ;
- Charges de rémunération du personnel
- Charges sociales ;
- Autres charges de fonctionnement ;
- Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations ;
- Charges financières.

Les charges sont en augmentation de 5% pour atteindre 126 893 K€.

Si la masse salariale progresse de 4 238 K€, et les consommations de biens et services de 3 275 K€, les dotations aux amortissements et provisions sont, elles, en recul de (-) 901 K€. Les autres charges sont stables sur l'exercice 2022.

La comparaison effectuée ici sur les charges prend en compte les dérivations comptables de la nomenclature NACRES.

4.2.1. Les charges de consommations, d'approvisionnements et de services extérieurs

Les charges de consommations, d'approvisionnement et de services extérieurs (charges des comptes 60, 61 et 62) sont en augmentation de près de 26% par rapport à l'exercice 2021 et s'établissent à 15 739 K€.

Il convient de souligner les évolutions particulières suivantes :

- Les dépenses de fluides (électricité et gaz) sont en très nette augmentation : hausse de 1 025 K€ en raison de l'augmentation des tarifs et la régularisation du dernier mois de l'année 2021 ;
- Fournitures et matériels d'enseignement : ce poste diminue de 49 K€ ;
- Fournitures d'entretien et de petits équipements : + 189 K€
- Location immobilière : + 70 K€ (reprise des salons étudiants en présentiel) ;
- Entretien et réparation : baisse de 187 K€ ;
- Etudes et recherches : + 161 K€ (schéma directeur du numérique) ;
- Documentation et bibliothèque : + 155 K€ (certification des langues) ;
- Personnels mise à disposition : hausse de 355 K€ ;
- Voyages et déplacements : hausse de 362 K€ ; missions des personnels : hausse de 444 K€ ; en raison du coût des déplacements et de la reprise post COVID ;
- Frais de réception : hausse de 318 K€ en raison de la reprise post COVID.

34

Les frais de port et d'emballage s'élèvent à 28 K€ sur l'exercice 2022.

Le taux de flexibilité des charges (total des charges des comptes 60, 61 et 62 rapporté au total des charges décaissables) est de 13%.

4.2.2. La masse salariale

La masse salariale est composée des charges de personnel (salaires et traitements, charges sociales et autres charges de personnel) et des impôts sur rémunérations (comptes 6331 et 6332). Elle représente 83 % des charges décaissables.

La masse salariale progresse de 4.5 % en 2022 (soit (+) 4 238 K€ en valeur), atteignant 99 068 K€. A noter que cette progression concerne à la fois la rémunération du personnel (+) 1 894 K€ et les charges sociales (+) 2 344 K€.

Il est à noter que l'Université Savoie Mont Blanc n'est plus son propre assureur en ce qui concerne le risque chômage depuis 2015. Il a néanmoins été comptabilisé au 31 décembre 2022 des provisions pour des reliquats d'allocations de retour à l'emploi (ARE) pour un montant total de 250 K€ euros (contre 267 K€ en 2021), destinés à couvrir l'estimation des montants à verser aux personnes ayant quitté l'Université avant l'entrée en vigueur de l'adhésion à Pôle Emploi au 1er septembre 2015.

Il y a un impact sur la masse salariale du Glissement Vieillesse Technicité (GVT) sur le budget ainsi que de l'augmentation du point d'indice en 2022 non pris en charge par l'Etat.

4.2.3. Les autres charges de fonctionnement

Les autres charges de fonctionnement sont composées notamment des impôts et taxes (hors impôts sur rémunérations) et des charges de fonctionnement diverses.

Ces charges sont constantes et ne varient que très légèrement, sous l'influence de la régression du poste « autres charges spécifiques » (compte 65780000 (+) 219 K€).

35

Les annulations de titres de recettes d'exercices antérieurs (65830000) sont en baisse à 635 K€ au lieu de 943 K€ en 2021. Il s'agit essentiellement d'annulation de doublon de titres de recettes, d'erreurs de montants sur titres ainsi que de dépenses non justifiées auprès de financeurs.

Il apparaît également la baisse de 65 K€ de la cotisation au fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP) (compte 63730000).

4.2.4. Les dotations aux amortissements, provisions, dépréciations et VNC des éléments d'actifs cédés

Le poste « dotations aux amortissements, provisions et dépréciations et valeur nette comptable (VNC) des éléments d'actif cédés » est de 7 576 K € sur l'exercice 2022.

Les dotations aux amortissements sur les actifs sont stables.

En revanche, les provisions pour risques et charges varient de (-) 747 K€.

4.2.5. Les charges financières

Les charges financières sont constituées des pertes de change dans le cadre des achats de biens en devise étrangère.

L'USMB ne verse pas d'intérêts moratoires dans le cadre du règlement des factures à ses fournisseurs dont le délai est évalué à 48 jours pour l'exercice 2022.

4.3. Le résultat patrimonial

Le résultat patrimonial de l'exercice 2022 est de 1 219 K€. Il englobe une correction pour 1 K€ correspondant à une erreur de report de l'exercice 2016. Par comparaison, le résultat de l'exercice 2021 était de 3 570 K€.

4.4. La capacité d'autofinancement (CAF)

La CAF correspond à la trésorerie potentielle dégagée par les opérations de gestion.

Elle représente la capacité de l'établissement à financer, sur ses ressources propres, les besoins liés à son activité, au renouvellement de ses biens immobilisés ou encore les nouveaux investissements.

Capacité d'autofinancement 2022	En K€
Total des produits	128 112
Total des charges	126 893
= Résultat patrimonial de l'exercice	1 219
+ Dotations aux amortissements, provisions et dépréciations	7 576
- Reprise aux amortissements et provisions	637
- VNC d'actifs cédés	
- Produits d'éléments d'actifs cédés	
- Reprises au résultat des financements de l'actif	5 340
= Capacité d'autofinancement de l'exercice	2 818

Les reprises aux amortissements et provisions se répartissent entre des reprises sur provisions de fonctionnement (72 K€) et des reprises sur créances irrécouvrables (564 K€).

La CAF s'établit pour l'exercice 2022 à (+) 2 818 K€, elle était en 2021 de 5 807 K€.

5. AUTRES INFORMATIONS

5.1. Evènements postérieurs à la clôture

Aucun événement susceptible d'avoir une incidence sur les comptes n'a été identifié.

5.2. Aspects environnementaux

L'activité globale de l'établissement n'a pas de conséquence significative sur l'environnement. Les rénovations de bâtiments en cours sur les campus universitaires s'attachent à minorer les consommations d'énergie, de même que le développement de la pratique de l'auto-partage en remplacement de l'achat ou de la location longue durée de véhicules de service.

5.3. Engagements hors bilan

Il n'existe pas d'engagements relatifs à la retraite des personnels contractuels au 31 décembre 2022.

37

5.4. Répartition de l'actif par catégorie au 31 décembre 2022 (en équivalent temps plein travaillé)

Le tableau ci-après indique la répartition des effectifs de l'Université (source Bilan Social de l'Université).

A noter que dans ce tableau, les effectifs sont décomptés en ETPT (Equivalent Temps Plein Travaillé), c'est-à-dire proportionnellement à leur activité, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année.

	Au 31/12/2021	Au 31/12/2022
Emplois rémunérés par l'établissement	189	221
Emplois rémunérés sur plafond Etat	1 083	1088
Total	1 272	1309

6. LA STRUCTURE FINANCIERE

6.1. Le fonds de roulement

Le bilan, retraité sous forme d'un « bilan fonctionnel », permet de mesurer la solidité de la structure financière de l'établissement et de dégager le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

Le fonds de roulement représente l'excédent des ressources durables sur les emplois stables, soit le surplus de ressources pérennes dont dispose l'Université, après financement des investissements.

Cet excédent représente la marge de sécurité financière de l'établissement. Il permet de financer les investissements et les besoins du cycle d'exploitation nés du décalage entre l'encaissement des créances clients et le paiement des dettes fournisseurs.

Le fonds de roulement net global de l'exercice 2022 s'élève à 15 757 K€. Il était de 16 757 K€ en 2021.

EMPLOIS STABLES	ACTIF IMMOBILISE BRUT	2022	RESSOURCES STABLES	RESSOURCES PROPRES	2022
	Immobilisations incorporelles	771		Fonds propres	106 778
	Immobilisations corporelles	153 660		Provisions pour risques et charges	2 134
	Immobilisations financières	1		Amortissements, dépréciations	61 277
	TOTAL I	154 432		Dettes financières	0
				TOTAL II	170 189

Fonds de roulement net global	15 757
--------------------------------------	---------------

Le fonds de roulement se vérifie également par les classes 1, 2 et 3 de la balance comptable :

Niveau du fonds de roulement	15 757
Résultat si positif	1 219
Total des soldes créditeurs classe 1	155 212
Total des soldes créditeurs classe 2	60 260
Solde débiteur 275	1
Dépréciations	1 036
TOTAL	217 727
Résultat si négatif	-
Total des soldes débiteurs classe 1	47 519
Total des soldes débiteurs classe 2	154 432
Total des soldes créditeurs classe 3	19
TOTAL	201 970

L'historique du fonds de roulement est le suivant :

	2019	2020	2021	2022
Fonds de roulement net global	11 058	13 168	16 757	15 757

39

Ratio du FDR en nombre de jours de fonctionnement : 48 (Total 68/Total classe 6 utile/360)

Le fonds de roulement se compose, pour l'exercice 2022, de :

- FDR disponible de 12 587 K€ ;
- 3 170 K€ de provisions et dépréciations.

6.2. La variation du fonds de roulement

Le tableau de financement des emplois durables permet d'apprécier les cycles de financement et d'investissement.

Il met en lumière les opérations qui ont contribué à l'évolution du patrimoine et fait apparaître les flux de trésorerie potentiels qui permettent d'expliquer la variation du fonds de roulement.

EMPLOIS DURABLES	2021	RESSOURCES DURABLES	RESSOURCES PROPRES	2021
Insuffisance d'autofinancement			Capacité d'autofinancement	2 818
Investissements	5 192		Financements de l'actif par l'Etat	1 126
Remboursements des dettes financières			Financements de l'actif par des tiers autres que l'Etat	1 025
TOTAL I	5 192		Autres ressources	11
			Augmentation des dettes financières	0
			TOTAL II	4 980

Variation du FR**- 212**

6.3. Le besoin en fonds de roulement

Le besoin en fonds de roulement correspond au besoin de financement lié au fonctionnement courant de l'Université, c'est-à-dire à la différence entre ses dettes et ses créances.

Les dettes d'exploitation et hors exploitation excédant les créances clients en attente d'encaissement, le besoin en fonds de roulement (BFR) au 31 décembre 2022 est négatif à hauteur de (-) 9 962 K€.

En K€			
ACTIF CIRCULANT		2022	
Créances d'exploitation			
- Stocks bruts			
- Avances, acompte sur commandes	13		
- Clients, comptes rattachés bruts	19 915		
- Autres créances d'exploitation	0		
Créances hors exploitation			
- Créances diverses	0		
- Charges constatées d'avance	0		
TOTAL I	19 928		
RESSOURCE EN FOND DE ROULEMENT (-) 9 962			
PASSIF CIRCULANT		2022	
Dettes d'exploitation			
- Dettes fournisseurs, comptes rattachés		9 059	
- Avances et acomptes reçus sur commandes clients		0	
- Autres dettes d'exploitation		0	
Dettes hors exploitation			
- Dettes diverses		18 818	
- Produits constatés d'avance		2 014	
Total II		29 891	

L'historique du besoin en fonds de roulement est le suivant :

	2019	2020	2021	2022
Fonds de roulement net global	- 7 099	-3 546	-6 306	-9 962

6.4. La trésorerie

La trésorerie permet d'établir l'équilibre entre le fonds de roulement et le besoin en fonds de roulement.

La trésorerie de l'USMB a évolué de manière favorable ces dernières années, passant de près de 18 millions en 2019 à près de 25 millions d'euros à la fin de l'exercice 2022.

En K€

Ressources stables	170 189
Emplois stables (actif immobilisé brut)	154 432
Fonds de roulement net global (a)	15 757

Passif circulant	29 891
Actif circulant	19 928
Ressource en fonds de roulement (b)	9 963

Trésorerie (a) + (b)	25 720
-----------------------------	---------------

L'historique de la trésorerie est le suivant :

	2019	2020	2021	2022
Trésorerie	18 158	16 714	23 063	25 720

Ratio de la trésorerie en nombre de jours de fonctionnement : 77.6

Le tableau des flux de trésorerie présenté ci-dessous permet d'analyser au mieux cette hausse :

Tableau des flux de trésorerie	31/12/2022	31/12/2021
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES A L'ACTIVITE</u>		
RESULTAT NET	1 219	3 569
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :		
- Amortissements et provisions, hors provisions sur actif circulant	6 939	7 610
- Plus-values de cession		
- Autres	- 5 341	- 5 180
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité	3 295	2 017
TOTAL (I)	6 112	8 018
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS D'INVESTISSEMENT</u>		
ENCAISSEMENTS		
- Cessions d'immobilisations incorporelles		
- Cessions d'immobilisations corporelles		
- Cessions d'immobilisations financières		
- Autres opérations		
DECAISSEMENTS		
- Acquisitions d'immobilisations incorporelles	-47	- 92
- Acquisitions d'immobilisations corporelles	-5 104	- 4 859
- Acquisitions d'immobilisations financières		
- Autres opérations		
TOTAL (II)	-5 151	- 4 951
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS DE FINANCEMENT</u>		
ENCAISSEMENTS		
- Dotations en capitaux propres		
- Emissions d'emprunts		
- Autres opérations	2 413	2 789
DECAISSEMENTS		
- Remboursements d'emprunt		
- Autres opérations		
TOTAL (III)	2 413	2 789
<u>FLUX DE TRESORERIE LIES AUX OPERATIONS GEREES POUR LE COMPTE D'ORGANISMES TIERS</u>		
ENCAISSEMENTS	585	2 404
DECAISSEMENTS	- 1 302	- 1 908
TOTAL (IV)	-717	496
VARIATION DE TRESORERIE (V=I+II+III+IV)	2 657	6 351
TRESORERIE A L'OUVERTURE	23 063	16 714
TRESORERIE A LA CLOTURE	25 720	23 065

UNIVERSITE SAVOIE MONT BLANC Année 2022	C O M P T E F I N A N C I E R	
Visa du compte financier de l'exercice 2022 Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable public, notamment les articles 24, 32 et 212 Le compte financier, établi par l'agent comptable, soumis au visa de l'ordonnateur, comprend - les états retraçant les autorisations budgétaires prévues au 1° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé et leur exécution ; (pour les organismes soumis à la comptabilité budgétaire) - le tableau présentant l'équilibre financier prévu au 2° de l'article 175 du décret du 7 novembre 2012 susvisé, tel qu'exécuté ; (pour les organismes soumis à la comptabilité budgétaire) - les états financiers annuels prévus à l'article 202 du décret du 7 novembre 2012 susvisé : bilan, compte de résultat et annexe ; - la balance des valeurs inactives (le cas échéant) Je certifie que ce compte financier retrace les comptabilités dont j'ai la charge et les ordres transmis à l'agent comptable en application des articles 24 et 32 du décret du 7 novembre 2012 susvisé. Fait à Chambéry, le 14/03/2023 Le PRÉSIDENT DE L'UNIVERSITÉ PHILIPPE GALEZ		



Conseil d'Administration

- Séance du 14 mars 2023 -

Point n° 2 de l'ordre du jour

Affaires financières

2.1. Rapport de gestion de l'ordonnateur 2022

1	INTRODUCTION	3
2	LA SECTION FONCTIONNEMENT	3
2.1	L'analyse des produits	3
2.1.1	Les produits encaissables	5
2.1.2	Les produits non encaissables.....	8
2.2	L'analyse des charges.....	9
2.2.1	La masse salariale.....	10
2.2.2	Les autres charges de fonctionnement	13
2.2.2.1	Les charges décaissables	13
2.2.2.2	Les charges non décaissables.....	15
2.3	L'analyse du résultat et de la CAF	15
3	LA SECTION INVESTISSEMENT.....	17
3.1	Les ressources d'investissement	17
4	LE FONDS DE ROULEMENT	19
5	L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE.....	20
5.1	L'exécution budgétaire en droits constatés	20
5.2	Le tableau des emplois.....	21
5.3	L'exécution budgétaire en recettes et en dépenses	21
5.3.1	Les recettes	21
5.3.1.1	Les recettes globalisées.....	22
5.3.1.2	Les recettes fléchées.....	26
5.3.2	Les dépenses	26
5.3.2.1	Les dépenses de personnel	27
5.3.2.2	Les dépenses de fonctionnement.....	28
5.3.2.3	Les dépenses d'investissement.....	29
5.3.2.4	Les restes à payer	30
5.4	L'équilibre financier	31
6	CONCLUSION	32
7	TABLEAUX BUDGÉTAIRES EN EXÉCUTION	35

1 INTRODUCTION

Sur l'exercice comptable 2022, qui prend en compte l'année civile, l'USMB a enregistré 128 112 044 € de produits et 126 893 411 € de charges. Elle a dégagé une capacité d'autofinancement (CAF) de 2 817 633 € et un résultat excédentaire de 1 218 633 €, ce dernier représentant moins de 1 % du total des produits. Le tableau 1 présente les recettes et les dépenses en grandes masses, pour les deux sections « fonctionnement » et « investissement ». L'exécution budgétaire 2022 conduit à une diminution du fonds de roulement de 211 691 €. En ce qui concerne les produits et les charges, les taux d'exécution sont tous supérieurs à 95 %.

Tableau 1 : Synthèse du compte financier 2022

	Prévisions 2022 (BR n°2)	Réalisations 2022	Taux de réalisation
Total des produits	129 186 356 €	128 112 044 €	99%
Total des charges	130 011 585 €	126 893 411 €	98%
Personnel	101 171 393 €	99 068 240 €	98%
Fonctionnement	28 840 192 €	27 825 171 €	96%
Excédent/Déficit	-825 229 €	1 218 633 €	
Ressources	5 221 842 €	4 980 232 €	95%
CAF (+) ou IAF (-)	1 064 771 €	2 817 633 €	265%
Financements de l'actif	4 157 071 €	2 162 599 €	52%
Investissements	9 149 175 €	5 191 923 €	57%
Variation du FDR	-3 927 333 €	-211 691 €	

2 LA SECTION FONCTIONNEMENT

2.1 L'analyse des produits

Le tableau 2, présenté page suivante, détaille les produits par nature pour les exercices 2020, 2021 et 2022. Les produits 2022 s'élèvent à 128 112 044 € dont 5 977 281 € (4,67 %) de produits non encaissables. Les recettes de fonctionnement progressent de 3,19 % entre 2021 et 2022 contre 5,09 % entre 2020 et 2021. Les paragraphes suivants détaillent les variations les plus significatives.

Tableau 2 : Détail des produits 2020 à 2022

	2020	2021	2022	Variation
70 - VENTES DE PRODUITS PRESTATIONS DE SERVICES	12 280 478	13 638 280	13 822 435	1,35%
701 Vente produits finis	0	1 540	0	-100,00%
70621-70622 Droits de scolarité	2 316 089	2 264 777	2 360 256	4,22%
70 662 Prestations de recherche-Mesures et expertises	1 416 201	1 562 103	1 113 331	-28,73%
70624-70625 Prestations de formation continue	3 817 637	2 983 928	1 657 101	-44,47%
70 661 Colloques	4 295	3 779	34 757	819,70%
70 664 Ventes et publications	10 611	14 032	13 953	-0,56%
70 682 Autres prestations de services	511 069	636 209	568 637	-10,62%
70 626 Formations en apprentissage	3 651 247	5 752 924	7 736 157	34,47%
707 Ventes de marchandises	49 405	2 981	2 511	-15,77%
7 081 Produits des services exploités dans l'intérêt du	0	0	0	
7 083 Locations diverses	169 641	115 529	103 594	-10,33%
7 084 Mise à disposition de personnel facturé	224 862	210 931	160 124	-24,09%
7 085 Frais de port et accessoires	0	0	0	
7 088 Autres produits d'activités annexes	109 191	87 822	72 015	-18,00%
7 096 Rabais ristournes sur prestations de services	232	1 726	0	-100,00%
71 - PRODUCTION STOCKEE/DESTOCKAGE	-2 605	-5 510	-829	-84,95%
71 Produits finis	-2 605	-5 510	-829	-84,95%
74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	99 340 222	102 325 819	107 223 116	4,79%
74111 SCSP	92 893 326	95 824 244	98 845 699	3,15%
74118 Subvention hors SCSP	21 414	49 320	75 999	54,09%
7412 Subvention autres ministères	189 644	120 932	223 363	84,70%
741311 ANR Investissement d'Avenir	427 464	555 414	1 616 521	191,05%
741312 ANR hors investissement d'Avenir	836 307	824 767	971 376	17,78%
7442 Subvention région	482 336	449 883	676 092	50,28%
7443 Subvention département	1 300 000	1 325 000	1 313 947	-0,83%
7444 Subvention communes	30 000	30 000	73 414	144,71%
7446 Subvention UE	1 649 496	1 224 005	1 988 312	62,44%
7447 Organismes internationaux	0	0	30 000	
7448 Subvention autres collectivités	184 389	358 583	172 738	-51,83%
746 Dons et legs	80 213	142 832	17 000	-88,10%
7481 Taxe d'apprentissage	795 317	741 740	462 236	-37,68%
7488 Subvention des autres organismes	450 317	679 098	756 418	11,39%
75 - PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 640 029	2 085 051	1 089 206	-47,76%
7511 Redevances, Brevets, Licences	0	14 938	472	-96,84%
754 Quote-part virée au résultat (Fondation)	239 507	138 463	0	-100,00%
7571 Taxe affectée	836 992	930 626	641 405	-31,08%
758 Produits de gestion courante	563 530	1 001 023	447 329	-55,31%
76 - PRODUITS FINANCIERS	2 759	605	835	38,00%
764 Revenus Fondation	1 695	0	0	
766 Gain de change	1 064	605	835	38,00%
78 - REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	4 873 782	6 101 934	5 977 281	-2,04%
7813 Quote-part des financements rattachés à des actifs	4 462 672	4 999 958	5 340 672	6,81%
7815 Reprises sur provisions pour risques et charges	121 983	762 269	72 454	-90,49%
7817 Reprises sur dépréciations	289 126	339 708	564 155	66,07%
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT	118 134 665	124 146 179	128 112 044	3,19%

2.1.1 Les produits encaissables

Les subventions d'exploitation

Il s'agit du poste le plus important de l'ensemble des produits (83,69 %). Cette proportion est en hausse (82,4 % en 2021) correspondant à près de 4,9 M€ de subventions supplémentaires dont environ 3 M€ de subvention pour charges de service public (SCSP).

741 – Subvention d'exploitation pour charges de service public (77,16 % des produits contre 77,2 % en 2021)

Le détail de la SCSP de l'USMB, subvention reçue du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) est présenté dans le tableau 3. Pour 2022, la SCSP s'élève à 98 344 189 € dont 88 251 697 € affectés au financement de la masse salariale. Le montant inscrit au compte 74111 (subvention ministère de tutelle) s'élève à 98 845 699 €. Il correspond au montant de la SCSP notifiée pour 2022, ainsi qu'à des opérations de produits constatés d'avance (PCA) et l'annulation d'une partie de la subvention reçue en 2021 (les heures défiscalisées) :

- 15 000 € (formation des enseignants au numérique)
- 130 000 € (DSG2 2021, tranche 2022)
- - 65 000 € (projet SERVET : reversement à l'université de Pau et des pays de l'Adour, géré en compte de tiers)
- 421 510 € (heures défiscalisées)

Tableau 3 : Détail des notifications définitives du MESR pour 2020, 2021 et 2022

	2020	2021	2022	Variation (€)	Variation (%)	Observations
Personnel	84 088 202 €	87 521 683 €	88 251 697 €	730 014 €	0,83%	
- Masse salariale	83 430 798 €	85 717 250 €	87 404 075 €	1 686 825 €	1,93%	Variation liée à la LPR
- Actions spécifiques	657 404 €	1 804 433 €	847 622 €	- 956 811 €	-112,88%	Ecart : notifiés en 2021 500k€ (soutien à la trajectoire financière) 421k€ (remboursement des heures défiscalisées)
Fonctionnement	8 691 124 €	8 865 072 €	10 092 492 €	1 227 420 €	12,16%	
- Fonctionnement	7 281 822 €	7 318 137 €	7 336 295 €	18 158 €	0,25%	LPR crédits pour les laboratoires
- Compensation boursiers	889 781 €	903 180 €	945 963 €	42 783 €	4,52%	Ajustement lié aux effectifs déclarés
- Actions spécifiques	369 521 €	413 755 €	1 550 234 €	1 136 479 €	73,31%	Notifiés en plus en 2022 : surcoût énergétique (471k€), certification en langue (176k€), plan tourisme (132,5k€), projet SERVET (197k€), LPR (166k€), complément étudiants handicapés (86,5k€), projet Acc'INNOV (53k€), crise COVID (55k€)
- Opérations immobilières	150 000 €	230 000 €	260 000 €	30 000 €	11,54%	
TOTAL	92 779 326 €	96 386 755 €	98 344 189 €	1 957 434 €	1,99%	

Les crédits affectés à la masse salariale par le MESR sont en hausse de 0,83 %. En 2021, la hausse était de 4,08 % par rapport à 2020). Il s'agit d'une augmentation de 1 957 434 €. En 2021, l'établissement a perçu le solde des heures défiscalisées (421 511 €) attendu depuis plus de 10 ans et une avance de 715 000 € au titre de la trajectoire financière. Si l'on raisonne à périmètre constant, que l'on retire le solde des heures défiscalisées qui était déjà comptabilisé en provision et les 715 000 € considérés comme une avance pour 2022, la variation entre 2020 et 2021 est de 2,66 % (3 607 429 €) et de 4 % (3 808 945 €) entre 2021 et 2022. La colonne « observations » précise le fléchage des variations liées aux actions spécifiques. La hausse de la masse salariale hors actions spécifiques est induite, principalement, par le financement de la LPR.

En 2022, de nombreux titres ont été émis en recherche (compte 7448) au titre des prestations pour lesquelles les encaissements avaient eu lieu les années antérieures sans facturation, alors que les contrats avaient été exécutés, en non-conformité avec le principe de la comptabilisation au titre de l'exercice sur lequel le droit a été constaté.

Les autres produits encaissables

70 – Ventes de produits et de prestations de service (10,79 % en 2022 contre 11 % en 2021 des produits)

Ces recettes sont globalement en hausse (+ 1,35 % entre 2022 et 2021 contre + 11,06 % entre 2021 et 2020). Les variations sont plus ou moins importantes selon les comptes :

• droits universitaires :	+ 4,22 %
• prestations de formation continue :	- 44,47 %
• formations en apprentissage :	+ 34,47 %
• prestations de recherche :	- 28,73 %
• autres prestations de service :	- 10,62 %
• ventes et publications :	- 0,56 %
• mise à disposition de personnels :	- 24,09 %
• locations diverses :	- 10,33 %
• colloques :	+ 819,70 %

L'activité du service de la formation professionnelle s'analyse en consolidant les prestations de la formation continue et de l'apprentissage ; elle est en hausse de 656 406 €. Cette hausse aurait dû être plus élevée si le mode de facturation des OPCO n'avait pas été modifié en 2022 entraînant de nombreux avoirs.

La baisse de facturation sur le compte 70 662 (prestations de recherche) concerne principalement deux laboratoires qui avaient émis des factures à destination de la SATT en 2021.

75 – Les produits de gestion courante (0,85 % des produits contre 1,6 % en 2021)

La CVEC est titrée sur le compte 7571, puisqu'il s'agit d'une fiscalité affectée. Le tableau 6 présente le montant encaissé et sa répartition. L'encaissement 2022 baisse de 289 221 €. Cette baisse du compte 7571 est liée à deux facteurs : la modification des modalités de versement de la contribution CVEC et au reversement pour les étudiants infirmiers des IFSI 2022 qui n'a pas pu être finalisé avant la fin de l'exercice. Concernant la contribution CVEC, les versements correspondants à une année universitaire s'effectueront désormais sur une année civile, ainsi la contribution CVEC 2022-2023 ne sera versée qu'en 2023. Nous n'avons donc pas perçu le 1^{er} versement 2022-2023 en octobre comme prévu initialement.

Le compte 758 baisse fortement en 2022, baisse liée à des régularisations de recettes, à suite à la liquidation de la société Hydroption (fournisseur d'énergie) (312 647 €).

Tableau 6 : CVEC encaissée en 2022 et sa répartition en grandes masses

	2022
Encaissement 2021	641 405,18 €
FSDIE (30%)	- 192 421,55 €
Médecine	- 204 000,00 €
Disponible pour projets et services	244 983,63 €

76 – Les produits financiers

Ce sont des gains de change (835 €), à rapprocher des pertes de change (1 598 €) dans les charges financières. Les sommes ne sont pas significatives.

2.1.2 Les produits non encaissables**71 – La production stockée / déstockage**

Cette ligne reflète le prélèvement sur stocks des articles en vente à la boutique ouverte par l'université (- 829 €). Ce compte affiche un négatif qui correspond à un déstockage. Le montant des ventes est inscrit au compte 707. Il est à noter également que certaines ventes donnent lieu à des flux internes (5 911 € en 2022).

78 – Reprises sur amortissements et provisions (4,67 % des produits)

Il s'agit de produits qui correspondent à la neutralisation d'une partie des dotations aux amortissements (biens amortis dont l'achat a été financé par une subvention d'investissement) et à l'ajustement de provisions pour risques et charges ou de dépréciations de créances.

La quote-part reprise au résultat des financements rattachés à des actifs (compte 7813) représente 89,4 % de ce compte, contre 1,2 % pour les reprises sur provisions pour risques et charges et 9,4 % pour les reprises sur dépréciations. Les reprises sur provisions baissent de façon conséquente. En 2021, une reprise sur provisions importante avait été réalisée en lien avec un accident du travail. D'autre part, une mise à jour importante des dépréciations sur créances a été réalisée ce qui justifie la hausse des reprises.

2.2 L'analyse des charges

Le tableau 7 retrace le détail des charges par nature pour les exercices 2020, 2021 et 2022. Les charges 2022 s'élèvent à 126 893 411 € et augmentent de 5,2 % sur un an. Une baisse de 4,8 % avait été constatée entre 2020 et 2021.

Tableau 7 : Détail des charges 2020 à 2022

	2020	2021	2022	Variation en %
60 - ACHATS	4 121 237	3 930 123	5 153 656	31,1%
6062 Achats stockés	972	-	-	-
60611 Electricité	696 097	666 250	1 173 217	76,1%
60612 Carburants et lubrifiants	30 857	33 268	49 127	47,7%
60613 Gaz	557 090	545 689	1 064 019	95,0%
60614 Chauffage	29 190	29 121	42 438	45,7%
60617 Eau	80 233	79 546	79 603	0,1%
60618 Autres fournitures stockées	-	101	77	-23,5%
6063 Fournitures d'entretien et de petit équipement	1 512 224	1 347 298	1 526 939	13,3%
6064 Fournitures administratives	226 100	271 941	276 045	1,5%
6065 Linge, vêtements de travail et produits de nettoyage	40 535	29 603	19 938	-32,6%
6066 Animaux	1 038	615	680	10,6%
6067 Fournitures et matériels d'enseignements et de recherche	739 666	786 809	737 567	-6,3%
6068 Autres matières et fournitures non stockées	174 956	110 988	156 278	40,8%
608 Frais accessoires d'achat	32 279	28 894	27 728	-4,0%
61 - SERVICES EXTERIEURS	2 561 313	2 827 117	3 109 847	10,0%
613 Locations	201 524	217 974	330 236	51,5%
614 Charges locatives et de copropriété	54 417	54 770	75 277	37,4%
615 Travaux d'entretien et de réparations	1 236 468	1 493 673	1 306 280	-12,5%
616 Primes d'assurance	72 923	95 601	107 364	12,3%
617 Etudes et recherches	469 031	393 516	554 531	40,9%
6183 Documentation technique et pédagogique	518 870	567 790	723 512	27,4%
6185 Colloques	8 081	3 792	12 646	233,5%
62 - AUTRES SERVICES EXTERIEURS	5 216 312	5 736 401	7 503 604	30,8%
621 Personnel extérieur à l'établissement	160 001	317 796	671 284	111,2%
622 Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	295 838	243 819	316 961	30,0%
623 Publicité, publications, relations publiques	607 388	753 659	710 725	-5,7%
624 Transport de biens et transport collectifs	145 228	161 392	238 801	48,0%
6251 Voyages et déplacements	145 400	219 428	581 386	165,0%
6254 Inscriptions colloques	35 366	65 067	131 085	101,5%
6255 Frais de déménagement	12 884	8 480	19 843	134,0%
6256 Missions	554 402	454 733	898 453	97,6%
6257 Frais de réception	173 126	159 298	477 465	199,7%
6264 Téléphone	-	-	-	-
6265 Affranchissement	147 313	193 760	147 912	-23,7%
6267 Liaisons informatiques	-	-	-	-
627 Services bancaires et assimilés	14 836	25 596	20 431	-20,2%
6281 Concours/Cotisations	526 980	407 826	499 405	22,5%
6283 Formation continue des personnels	535 511	625 286	517 918	-17,2%
6284 Frais de recrutement de personnel	1 420	9 881	21 168	114,2%
6285 Prestations extérieures de gardiennage	45 327	75 722	140 872	86,0%
6286 Contrat de nettoyage	1 403 534	1 422 345	1 384 550	-2,7%
6287 Prestations extérieures d'informatique	166 026	164 723	196 618	19,4%
6288 Autres prestations	245 732	427 591	528 721	23,7%
63 - IMPOTS ET TAXES	1 132 443	1 098 152	1 095 898	-0,2%
63F Impôts, taxes et versements assimilés (Fonctionnement)	141 966	90 761	28 800	-68,3%
63P Impôts, taxes et versements assimilés (Personnel)	990 478	1 007 391	1 067 098	5,9%
64 - CHARGES DE PERSONNEL	92 062 619	94 830 345	99 068 240	4,5%
6411 Traitements	50 318 343	52 232 814	54 185 835	3,7%
6412 Congés payés	57 384	361 383	350 679	-197,0%
6413 Primes et gratifications	3 190 402	3 589 023	3 578 102	-0,3%
6414 Indemnités	751 036	887 519	1 536 554	73,1%
6418/6419 Autres rémunérations de personnel	- 324 277	- 315 334	- 315 746	0,1%
6415 Supplément familial de traitement	484 467	492 509	508 165	3,2%
645 Cotisations patronales	37 470 980	37 198 778	39 471 278	6,1%
647 Autres charges sociales	110 706	377 873	176 123	-53,4%
648 Autres charges de personnel	3 578	5 779	278 608	4720,8%
65 - AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 699 117	3 675 089	3 384 285	-7,9%
65 Autres charges de gestion courante	2 699 117	3 675 089	3 384 285	-7,9%
dont paye à façon	44 226	44 644	39 516	-11,5%
dont admission en non valeur	-	55 499	-	-100,0%
dont annulation titres années antérieures	-	-	635 890	-
dont redevances, brevets, licences, marques...	658 280	697 746	684 178	-1,9%
dont autres droits et valeurs similaires	37 529	40 908	-	-100,0%
dont bourses	85 888	127 184	107 113	-15,8%
dont aides aux étudiants	33 228	32 131	89 141	177,4%
dont participation aux activités étudiants	68 233	115 995	131 796	13,6%
dont gratifications de stage	301 065	-	-	#DIV/0!
dont contribution USMB à la fondation	-	80 000	80 000	0,0%
dont autres charges diverses sur gestion courante	73 927	942 845	777 064	-17,6%
66 - CHARGES FINANCIERES	779	1 497	1 598	6,7%
66 Charges financières	779	1 497	1 598	6,7%
68 - DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROV.	7 214 115	8 477 487	7 576 282	-10,6%
6811 Dotations aux amortissements sur immobilisations	6 397 659	6 660 604	6 639 765	-0,3%
68151 Dotations aux provisions pour risques et charges (dont pers)	476 748	950 302	203 154	-78,6%
6817 Dotations aux dépréciations des actifs circulants	339 708	866 581	733 360	-15,4%
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT	115 007 935	120 576 211	126 893 411	5,2%

Ces charges comprennent une part de charges dites « non décaissables » qui représente 5,97 % du total contre 7 % en 2021 :

- 6 639 769 € de dotations aux amortissements,
- 936 513 € de dotations aux provisions pour risques et charges et aux dépréciations des actifs circulants.

Les charges non décaissables sont en baisse qu'il s'agisse des dotations aux amortissements, aux provisions pour risques et charges ou aux dépréciations.

2.2.1 La masse salariale

64 – Charges de personnel (78,6 % des charges)

La masse salariale (tableau 8) représente 78,7 % des charges contre 78,6 % en 2021. Elle augmente de 4,5 %, entre 2021 et 2022, la hausse était de 3% entre 2020 et 2021, soit une hausse de 4 237 895 € en 2022 contre une hausse de 2 767 727 € en 2021.

Tableau 8 : Évolution des charges de personnel

COMPTES	LIBELLES	CHARGES 2020	CHARGES 2021	CHARGES 2022	VARIATION
64	Charges de personnel	92 062 619 €	94 830 345 €	99 068 240 €	4,5%

Le tableau 9 retrace l'évolution sur trois exercices et détaille les écarts entre 2021 et 2022.

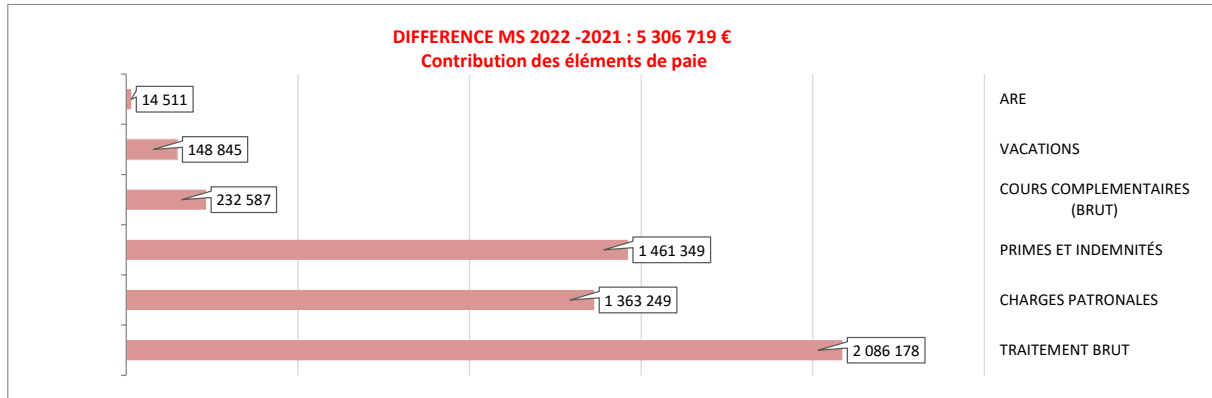
Tableau 9 : Évolution des charges de personnel

	2020	2021	2022	Variation 2021/2022
Déversement	92 485 734 €	94 035 263 €	99 280 613 €	5 245 350 €
Charges à payer (variation)	- 463 480 €	482 777 €	- 326 447 €	- 809 224 €
Action sociale	35 488 €	103 899 €	59 226 €	- 44 673 €
RAFP	10 147 €	25 525 €	23 406 €	- 2 120 €
Frais médicaux	26 815 €	233 039 €	31 441 €	- 201 599 €
Ordre de reversement	- 32 085 €	- 50 158 €		50 158 €
TOTAL	92 062 619 €	94 830 346 €	99 068 240 €	4 237 894 €

La baisse des charges à payer est due en partie à la prime BIATSS de fin d'année qui était versée en décembre et en mai, la partie versée en mai étant saisie en charges à payer. En 2022, cette prime a fait l'objet d'un versement unique en décembre.

Le graphique 1 présente la nature des variations de la paie entre 2021 et 2022, la hausse des dépenses de masse salariale est liée :

- à celle des traitements avec la hausse du point d'indice de 3,5 % à compter du 1^{er} juillet, la hausse du SMIC en mai et en août, le recrutement de contractuels BIATSS, de doctorants et d'enseignants,
- à la hausse des primes et indemnités avec, notamment la mise en place du RIPEEC pour les enseignants qui a modifié la périodicité des versements,
- à la hausse de la GIPA (+ 85 276 €),
- à la hausse des vacances.

Graphique 1 : Contribution des éléments par nature à la variation de la paie 2021-2022

Le graphique 2 détaille les facteurs d'évolution de la masse salariale. La hausse de la masse salariale liée à la hausse du point d'indice, aux primes et indemnités, à l'augmentation du nombre d'ETPT, à la variation des INM sont les facteurs principaux de cette évolution détaillée ci-dessous :

Hausse du point d'indice (1 486 662 €) :

- BIATSS : 480 859 €
- Enseignants et Enseignants/Chercheurs : 1 005 803 €

Variation des ETPT (1 055 132 €) :

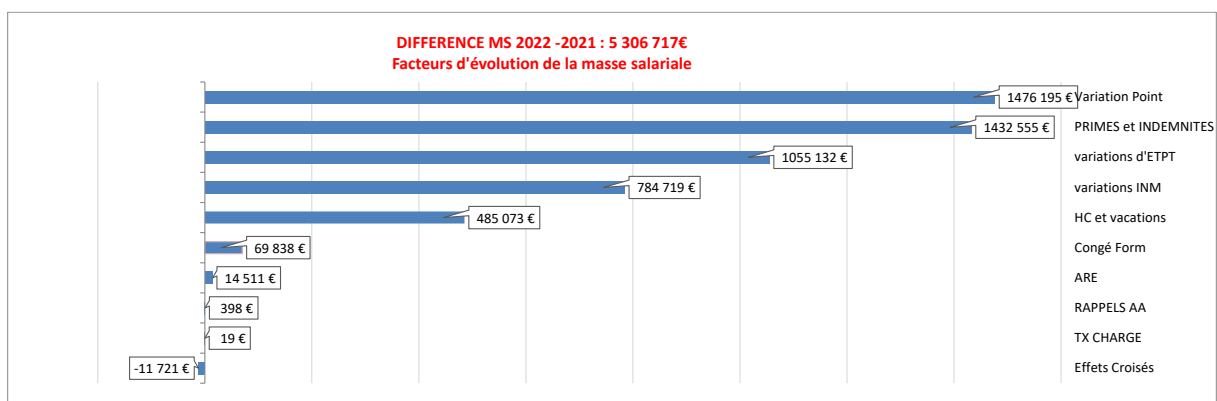
- BIATSS : 473 329 €
- Enseignants et Enseignants/Chercheurs : 581 803 €

Variation de l'INM (800 252 €¹) :

- BIATSS : 375 669 €
- Enseignants et Enseignants/Chercheurs : 424 583 €

Primes et indemnités (1 421 555 €)

- BIATSS : 450 682 €
- Enseignants et Enseignants/Chercheurs : 970 873 €

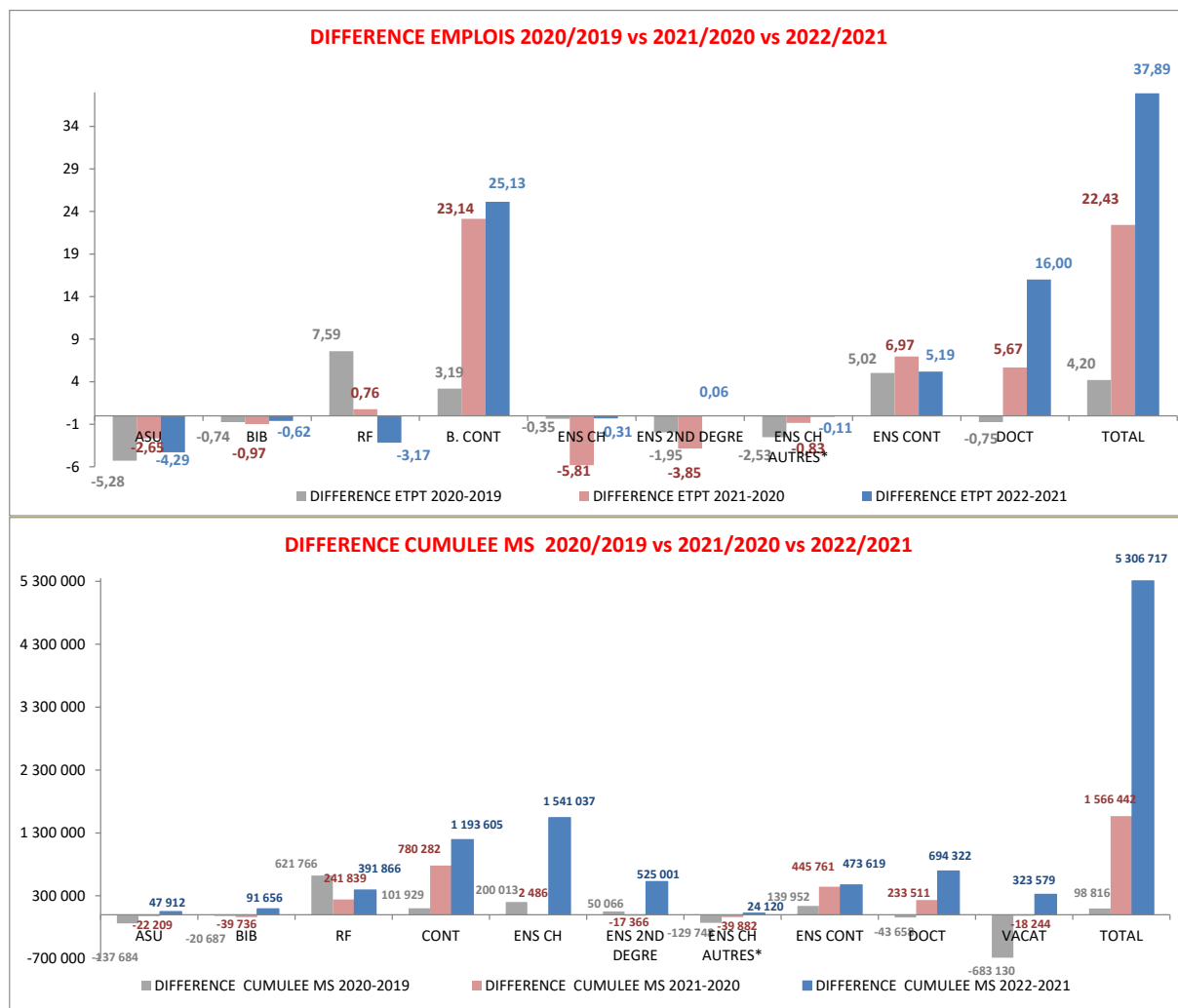
Graphique 2 : Facteurs d'évolution de la masse salariale

Les équivalents temps pleins travaillés (ETPT) sont en hausse de 37,89, alors qu'entre 2020 et 2021 la variation était de 22,43, selon une répartition présentée sur le graphique 3. Cette hausse est ventilée de la façon suivante : + 6,06 ETPT plafond 1

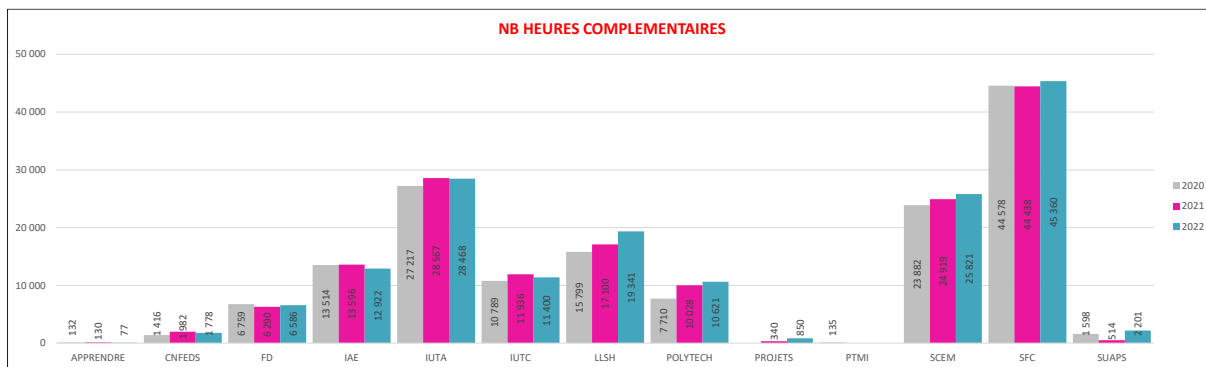
¹ Dont 607 636 € de glissement vieillissement technicité (GVT solde) et 129 652 € de hausse du SMIC.

(État) et + 31,82 ETPT plafond 2 (établissement – ressources propres) dont 15,59 doctorants sur projets et 13,02 BIATSS contractuels également sur projets.

Graphique 3 : Contribution des éléments par statut à la variation des ETPT et de la paie



La dépense en heures complémentaires (voir graphique 4), hors services centraux, augmente de 2,32 % (alors qu'entre 2020 et 2021 la hausse avait été de 4,4 %) passant de 7 701 358 € à 7 880 056 € soit une hausse de 3 644 heures réparties comme suit : + 279 heures pour les titulaires et + 3 365 heures pour les vacataires.

Graphique 4 : Évolution des heures de cours complémentaires par composante

2.2.2 Les autres charges de fonctionnement

Tableau 10 : Évolution des autres charges de fonctionnement

COMPTES	LIBELLES	CHARGES 2020	CHARGES 2021	CHARGES 2022	VARIATION
60	Achats consommables	4 121 237 €	3 930 123 €	5 153 656 €	31,1%
61	Services extérieurs	2 561 313 €	2 827 117 €	3 109 847 €	10,0%
62	Autres services extérieurs	5 216 312 €	5 736 401 €	7 503 604 €	30,8%
63	Impôts et taxes	141 966 €	90 761 €	28 800 €	-68,3%
631+632	Impôts et taxes sur salaires	990 478 €	1 007 391 €	1 067 098 €	5,9%
65	Autres charges de gestion courante	2 699 117 €	3 675 089 €	3 384 285 €	-7,9%
66	Charges financières	779 €	1 497 €	1 598 €	6,7%
68	Dotat° aux Amort. Et Provisions	7 214 115 €	8 477 487 €	7 576 282 €	-10,6%
	TOTAL AUTRES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	22 945 316 €	25 745 866 €	27 825 171 €	8,1%

Les dépenses de fonctionnement (hors masse salariale) augmentent de 8,1 % (tableau 10). Hors charges d'amortissements et de provisions (compte 68), elles sont en hausse de 17,26 % contre une hausse de 9,8 % entre 2020 et 2021.

2.2.2.1 Les charges décaissables

60 – Dépenses de fluides, entretien, fournitures administratives et d'enseignement, etc. (4,06 % des charges contre 3,2% en 2021)

Les achats, regroupés dans les comptes 60, affichent une hausse de 1 223 534 €, soit + 31,1 %. Cette hausse concerne principalement trois postes de dépenses : l'électricité (compte 60611) + 506 966 €, le gaz (compte 60613) + 518 330 €, et les fournitures d'entretien et de petit matériel (compte 6063) + 179 641 €.

La hausse de l'électricité et du gaz est liée à la conjoncture, mais également au fait qu'en 2022 a été payé le dernier mois de consommation 2021 (287 051 €).

L'achat de petits matériels sportifs, de matériels à destination des étudiants dans le cadre de la CVEC, de matériels informatiques justifie la hausse du compte 6063.

61 – Locations, travaux d'entretien, documentation (2,45 % des charges en 2022 et 2,3 % en 2021)

La hausse de 282 730 € concerne essentiellement la location (compte 613), les études et recherches (compte 617) et les abonnements et ouvrages (compte 6183). La reprise

des salons étudiants en présentiel, mais également des forums pour les stages ainsi que la hausse des tarifs de location des salles pour les examens contribuent à la hausse du compte 613.

La hausse du compte 617 est liée au schéma directeur du numérique, celle du compte 6183 à la certification en langues.

62 – Autres services extérieurs (5,91 % des charges contre 4,76 % en 2021)

Le montant des autres services extérieurs augmente de 30,8 % (1 767 203 €) contre une hausse de 10 % entre 2020 et 2021. Les comptes 621 (personnels extérieurs) et 624-625 (déplacements, missions, réceptions) enregistrent la plus forte hausse.

Depuis 2021, l'établissement rembourse deux postes à la direction des systèmes d'information mutualisée à l'UGA, auxquels s'ajoutent deux postes d'enseignants, ces mises à disposition justifient en partie la hausse de 353 488 € du compte 621.

Le nombre de missions a augmenté, puisqu'il est passé de 4 240 en 2021 à 6 642 en 2022, ce qui entraîne une hausse des dépenses liées aux déplacements (comptes 624 : transports collectifs de personnes et 6251 : voyages et déplacements de personnels). Ce nombre reste inférieur à celui de 2019 (8 486 missions). Néanmoins, le coût moyen d'une mission est bien supérieur puisqu'il était de 185,18 € en 2019 contre 258,75 € en 2022. On constate également une forte hausse des frais de réception (compte 6257) +318 167 € soit + 199,7 %. En 2019, la dépense était de 523 099 € sachant que l'université avait fêté ses 40 ans cette année-là.

Le compte 6283 regroupe les achats de prestations de formation continue de l'USMB. Il affiche une baisse de 107 368 € qui s'explique, principalement, par un moindre recours à des prestataires extérieurs, par la DRH pour la formation des personnels de l'établissement et par le service de formation continue. L'établissement a fait appel à des sociétés de gardiennage dans le cadre des horaires d'ouverture élargies dans les bibliothèques, ainsi le compte 6285 (prestations extérieures de gardiennage) augmente (+ 65 150 €). La prolongation du dispositif « chèques psy » pour les étudiants contribue à la hausse du compte 6288 (autres prestations extérieures).

63 – Impôts et taxes (0,86 % des charges en 2022 contre 0,9 % en 2021)

Il s'agit d'une hausse des taxes sur salaires (63P) + 5,9 % (59 707 €) et d'une baisse du compte 63F (- 61 961 €), principalement au titre de la taxe en faveur du Fonds pour l'insertion des personnes handicapées dans la fonction publique (FIPHFP), qui s'élève en 2022 à 23 945 €, contre 88 468 € en 2021 (- 73 %).

65 – Bourses, subventions versées, redevances de licences et de brevets, etc. (2,67 % des charges contre 3 % en 2021)

Les autres charges de gestion courante sont en baisse (- 7,9 %). Ce sont les lignes « admission en non-valeur » (créances irrécouvrables) et « autres charges diverses » qui expliquent, pour partie, cette variation. En revanche, les annulations de titres émis les années antérieures augmentent fortement, il s'agit d'annulation de recettes au profit du SFC ainsi que l'annulation d'une facture émise en 2021 (421 501 €) pour le remboursement des heures défiscalisées alors que cette somme avait déjà fait l'objet d'un titre au moment de la constatation du droit.

66 – Charges financières

Elles correspondent à des pertes de changes. Le solde de ce compte (1 598 €) est à rapprocher de la recette de même nature (compte 76 : 835 €). Les montants ne sont pas significatifs.

2.2.2.2 Les charges non décaissables

68 – Dotations aux amortissements et aux provisions (5,97 % des charges contre 17,5 % en 2021)

Ces charges diminuent de façon conséquente – **901 205 €**, principalement grâce à la baisse des provisions.

L'amortissement des immobilisations est obligatoire. Il permet de constater en comptabilité leur perte irréversible de valeur dans le temps. Ce mécanisme consiste à enregistrer en charge, sur chaque exercice, la dépréciation des biens durables (immobilisations) qui constituent le patrimoine de l'université (constructions, matériels, etc.). Il n'entraîne pas de flux financier vers l'extérieur ; on parle de charges non décaissables. L'ensemble des immobilisations amortissables de l'établissement sont amorties de façon linéaire sur leur durée de vie estimée. Le montant de la dotation aux amortissements est passée de 6 660 604 € en 2021 à 6 639 769 € en 2022, soit une baisse de – **0,3 %**. Ce montant est compensé, pour les immobilisations financées par des subventions, par un produit non encaissable (compte 7813 : quote-part des financements rattachés à des actifs) de 5 340 672 €, qui augmente de 6,81 %. La part des dotations aux amortissements résultant des investissements réalisés sur ressources propres s'élève donc pour 2022 à environ 1,3 M€.

En plus des dotations aux amortissements, les autres charges non décaissables sont composées de :

- 203 154 € de dotations aux provisions pour risques liées à des contentieux, en baisse de 747 148 €,
- 733 360 € de dotations aux provisions pour dépréciations sur compte clients, en baisse de 133 221 €.

2.3 L'analyse du résultat et de la CAF

Le résultat net comptable de l'exercice (résultat de la section fonctionnement) est égal à la différence entre les produits et les charges. Il s'élève pour l'année 2022 à 1 218 633 € soit 0,95 % des produits. Il se situe en zone de vigilance selon les normes du MESR (0 % > Résultat de l'exercice > 2 %). Il comprend 1 054 550 € de SCSP titrée en 2022 mais destinée à financer des activités sur les exercices ultérieurs qui vont abonder le fonds de roulement. A contrario, il comprend également 427 809 € de déficit virtuel lié à un prélèvement de CVEC sur le fonds de roulement.

Le tableau 11 présente la répartition du montant de la CVEC encaissée en 2022 (641 405,18 €) entre le FSDIE, le service de santé des étudiants (SSE) et les projets.

À cet encaissement s'ajoutent 1 135 572,39 € de recettes antérieures suivies dans le fonds de roulement.

Tableau 11 : CVEC en 2022

Répartition	Encaissement 2022	Solde 2021	Dispo
FSDIE	192 421,55 €		192 421,55 €
Service de santé étudiants	204 000,00 €		204 000,00 €
CVEC disponible pour projets et services	184 983,63 €	1 135 572,39 €	1 320 556,02 €
SDS	60 000,00 €		60 000,00 €
TOTAL	641 405,18 €	1 135 572,39 €	1 776 977,58 €

Le tableau 12 présente les grandes lignes des dépenses réalisées en 2022. Les dépenses sur les projets CVEC « activités étudiantes » concernent les actions culturelles (59 466 €), le bien-être étudiants (27 770 €), le campus Day (32 156 €), le développement de l'inclusion (33 366 €), la Welcome box (15 423 €). En investissement, la CVEC a financé une partie de la rénovation du terrain de sport extérieur du site du Bourget-du-Lac (141 822 €). La masse salariale liée à ces actions ainsi que celle des personnels contractuels du service de la vie étudiante et de campus sont imputée sur les recettes CVEC. Le solde de la CVEC fin 2022 s'élève à 707 763 €.

Tableau 12 : CVEC dépensée en 2022 au titre du FSDIE et des projets

Dépensé 2022	1 069 214,11 €
FSDIE	212 780,00 €
Service santé étudiants	204 000,00 €
Autres activités CVEC	652 434,11 €
Solde 2022	707 763,46 €

Détail des dépenses "autres activités CVEC" (€)

Service des sports	60 000,00 €
Projets étudiants CVEC MS	228 301,82 €
Projets étudiants CVEC	364 132,29 €

Le tableau 13 présente le calcul de la CAF qui s'élève pour 2022 à 2 817 633 €, soit 3 126 794 € de moins qu'en 2021. La CAF se calcule normalement par différence entre les produits encaissables et les charges décaissables. Elle est ici calculée à partir du résultat comptable corrigé des charges non décaissables et produits non encaissables.

Tableau 13 : Calcul de la CAF pour les exercices 2020, 2021 et 2022

Calcul de la CAF	Budget		
	2020	2021	2022
Excédent de fonctionnement/déficit de fonctionnement	3 126 730 €	3 569 968 €	1 218 633 €
+ 68 Dotation aux amortissements et provisions	7 213 398 €	8 476 393 €	7 576 282 €
-78 reprise sur amortissement, dépréciations et provisions	- 4 873 782 €	- 6 101 934 €	- 5 977 281 €
Montant de la CAF	5 466 347 €	5 944 427 €	2 817 633 €

3 LA SECTION INVESTISSEMENT

3.1 Les ressources d'investissement

Les recettes d'investissement titrées en 2022, hors CAF, s'élèvent à 2 162 599 €. Ces recettes diminuent de 23,2 %. Le tableau 14 en présente le détail.

Tableau 14 : Détail des recettes d'investissement 2020 à 2022

COMPTES	INTITULES	RECETTES 2020	RECETTES 2021	RECETTES 2022	VARIATION
101R	Financement non rattaché à des actifs - État	135 538 €	-581 010 €	-126 689 €	
104131	Financement rattachés à des actifs - État	1 533 116 €	1 686 202 €	1 253 238 €	
1312	Financement Région	456 813 €	977 647 €	-302 827 €	
1313	Financement Département		50 287 €	-50 287 €	
1314	Communes			7 000 €	
1316	Financement UE	7 972 €	-20 124 €	-50 215 €	149,5%
1317	Financement par d'autres organismes	512 813 €	-337 244 €	-863 865 €	156,2%
1318	Financement autre non rattaché à des actifs	-3 207 €	-8 777 €	-11 146 €	27,0%
134	Financement autre rattachés à des actifs (Collectivités, taxe d'apprentissage)	875 496 €	1 046 493 €	2 294 849 €	119,3%
1349	Autres organismes			1 298 €	
274R	Prêt à des personnels	300 €	0 €		
275R	Cautions	3 700 €	1 500 €	11 242 €	649,5%
	TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	3 522 542 €	2 814 973 €	2 162 599 €	-23,2%

Il faut distinguer les recettes réalisées sans rattachement à des actifs (comptes 101 et 131) et celles qui l'ont été (comptes 104 et 134). Les négatifs des comptes 101 et 131 sont en lien avec les montants figurant aux comptes 104 et 134. En effet, les subventions titrées sans qu'on puisse les rattacher à une immobilisation sont comptabilisées sur l'un de ces comptes, selon leur origine. Dès que les immobilisations financées peuvent être rattachées à une subvention, on retire les montants correspondants des comptes 101 et 131, il arrive ainsi que les rattachements à des actifs soient supérieurs aux titres émis et génèrent ainsi un négatif sur les comptes concernés.

Ont été rattachés à des actifs les financements de l'État suivants :

Accessibilité 2017 :	155 066 €
Chaudière biomasse du Bourget :	5 384 €
1 ^{er} équipement 4 ^{ème} aile IUTC :	339 699 €
Investissements pédagogiques (plan ORE) :	292 454 €
Programme TIGRE :	24 910 €
Sécurité 2018 :	202 195 €
Sécurité 2019 :	108 287 €
Sécurité 2020 :	8 166 €
HELIOSTIM :	117 077 €

Au compte 134 on retrouve les financements du COMESUP (région), du Conseil Savoie Mont Blanc et les recettes issues de la taxe d'apprentissage dédiées à l'investissement. En 2022, des recettes constatées d'avance ont été comptabilisées en investissement, ce qui justifie la hausse de ce compte. Le montant des dépenses d'investissement 2022 (tableau 15) est de 5 191 923 €, en hausse de 3,1 % par rapport à 2021.

Tableau 15 : Détail des dépenses d'investissement 2020 à 2022

COMPTES	LIBELLES	DEPENSES 2020	DEPENSES 2021	DEPENSES 2022	VARIATION
205	Logiciels	63 107 €	62 008 €	51 773 €	-16,5%
208	Autres immobilisations incorporelles	13 545 €	0 €	5 805 €	
212	Agencement et aménagement de terrain		10 706 €	3 654 €	-65,9%
213	Constructions	610 516 €	1 767 229 €	1 043 562 €	-40,9%
215	Installations tech. matériel, outillage	2 134 474 €	1 225 470 €	1 083 129 €	-11,6%
218	Équipements	1 577 784 €	1 400 830 €	1 772 288 €	26,5%
2313	Constructions en cours	2 216 156 €	533 260 €	1 174 406 €	120,2%
232	Immobilisations incorporelles en cours	7 517 €	29 964 €	22 384 €	-25,3%
238	Avance sur immobilisation			24 641 €	
254	Plantations	15 769 €	7 663 €	0 €	-100,0%
274	Prêt à des personnels	300 €			
275	Cautions		961 €	10 281 €	969,8%
	TOTAL DÉPENSES D'INVESTISSEMENT	6 639 167 €	5 037 130 €	5 191 923 €	3,1%

En 2022, des travaux importants ont été réalisés mais ne sont pas encore terminés, ce qui explique la forte hausse du compte 231 (constructions en cours). Ainsi, en 2022 ont été réalisées la réfection de la toiture du bâtiment 23 à Jacob (615 440 €), la restructuration du bâtiment 8D (172 931 €), des réfections de façades ainsi que des études liées au regroupement des chaufferies sur le site d'Annecy (120 871 €).

La hausse du compte 218 est justifiée par une augmentation des achats de matériels informatiques + 213 877 €, de mobiliers + 118 534 € et de matériels audiovisuels + 85 789 €.

4 LE FONDS DE ROULEMENT

La variation du fonds de roulement sur l'exercice 2022 est explicitée dans le tableau 16.

Tableau 16 : Évolution du fonds de roulement 2021-2022

	réserves disponibles	CVEC dont FSDIE	SCSP	reports PPI	provisions et dépréciations de créances	fondation non consommable	fondation consommable	total
FDR après Compte financier 2021	11 950 020 €	1 135 573 €	13 500 €	- €	2 870 265 €	200 000 €	587 618 €	16 756 977 €
Variation 2022 Fondation						- 200 000 €	- 587 618 €	- 787 618 €
Variation 2022 Budget Principal	- 1 138 339 €	- 427 809 €	1 054 550 €		299 904 €			- 211 694 €
FDR après Compte financier 2022	10 811 681 €	707 764 €	1 068 050 €	- €	3 170 169 €	- €	0 €	15 757 665 €
	15 757 665 €					0 €		

Le fonds de roulement de l'établissement au 31 décembre 2022 s'élève à 15 757 665 €. Hors fondation, il diminue de 1,33 %. Les réserves disponibles diminuent de 9,35 %, les réserves CVEC de 37,67 %. Les provisions augmentent de 10,45 %. Les réserves issues de la SCSP sont en hausse. En effet, l'USMB a reçu des crédits dont l'utilisation est pluriannuelle ou qui ont été notifiés trop tardivement pour être consommés. Ils concernent les opérations suivantes :

- Plan tourisme :	276 399 €
- DSG Relations internationales :	117 000 €
- DSG Recherche :	354 042 €
- DSG QVT :	70 000 €
- Projet SERVET :	42 000 €
- Reclassement des enseignants chercheurs :	32 663 €
- Revalorisation indemnitaire des personnels administratifs :	119 855 €
- Refonte indemnitaire ITRF et personnels de bibliothèque :	32 091 €
- Accueil des étudiants handicapés :	24 000 €

Au 31 décembre 2022, le fonds de roulement représentait 48 jours de dépenses décaissables de fonctionnement, soit 6 jours de moins qu'en 2021.

5 L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE

5.1 L'exécution budgétaire en droits constatés

Le tableau 17 présente les écarts entre la dernière prévision budgétaire (BR2) et la réalisation.

Tableau 17 : Exécution du budget

	Prévisions 2022 (BR n°2)	Réalisations 2022	Taux de réalisation
Total des produits	129 186 356 €	128 112 044 €	99%
Total des charges	130 011 585 €	126 893 411 €	98%
Personnel	101 171 393 €	99 068 240 €	98%
Fonctionnement	28 840 192 €	27 825 171 €	96%
Excédent/Déficit	-825 229 €	1 218 633 €	
Ressources	5 221 842 €	4 980 232 €	95%
CAF (+) ou IAF (-)	1 064 771 €	2 817 633 €	265%
Financements de l'actif	4 157 071 €	2 162 599 €	52%
Investissements	9 149 175 €	5 191 923 €	57%
Variation du FDR	-3 927 333 €	-211 691 €	

Le taux d'exécution s'est amélioré en fonctionnement de 5 points par rapport à 2021, passant de 91 % à 96 %. En revanche il a diminué en investissement (**- 13 points**). Des engagements importants ont eu lieu en fin d'année, ceux-ci n'ayant pas donné lieu à service fait, ils ne sont pas pris en compte en droits constatés, c'est le cas notamment de la chaufferie du Bourget-du-Lac.

5.2 Le tableau des emplois

Le tableau des emplois est présenté en annexe (tableau 1). Le tableau 18 ci-après présente les écarts en équivalent temps plein travaillé (ETPT) entre la consommation d'emplois réalisée et celle prévue lors du budget initial et lors du dernier budget rectificatif 2022.

La consommation des emplois en ETPT est inférieure de 1,53 % à la dernière prévision. La variation entre la prévision et la réalisation est de **-20,39 ETPT** répartie comme suit : **-14,95 ETPT** pour le plafond 1 (État) et **-5,44 ETPT** pour le plafond 2 (établissement). On constate une dégradation de la prévision puisqu'en 2021 la consommation était inférieure de 0,9% par rapport à la dernière prévision.

Tableau 18 : Consommation des emplois

Catégories d'emplois			Emplois sous plafond Etat *				Emplois financés hors SCSP				Global						
			BI 2022	Après BR2 2022	Réalisé 2022	Variation	BI 2022	Après BR2 2022	Réalisé 2022	Variation	BI 2022	Après BR2 2022	Réalisé 2022	Variation			
			En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT	En ETPT			
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	533,01	529,00	527,07	-1,93					533	529	527	-1,93			
		CDI	2,67	2,53	3,17	0,64	13,50	13,83	11,78	-	2,05	16	16	15	-1,41		
	Non permanents	CDD	92,67	99,67	94,53	-5,14	73,54	81,56	82,12	0,56	166	181	177	-4,58			
		S/total EC		628,35	631,20	624,77	-6,43	87,04	95,39	93,90	-	1,49	715	727	719	-7,92	
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)			Permanents	Titulaires	413,68	404,50	399,90	-4,60					414	405	400	-4,60	
			Non permanents	CDI	18,34	17,93	17,24	-0,69	24,10	24,74	23,14	-	1,60	42	43	40	-2,29
				CDD	39,61	49,81	46,58	-3,23	87,88	106,43	104,08	-	2,35	127	156	151	-5,58
			S/total Biatss		471,63	472,24	463,72	-8,52	111,98	131,17	127,22	-	3,95	584	603	591	-12,47
Totaux			1 099,98	1 103,44	1 088,49	-14,95	199,02	226,56	221,12	-	5,44	1 299,00	1 330,00	1 309,61	-20,39		

5.3 L'exécution budgétaire en recettes et en dépenses

5.3.1 Les recettes

Le tableau 19 page suivante, présente l'exécution des recettes de l'établissement, composées des recettes globalisées et des recettes fléchées pour 2020, 2021 et 2022. Le taux d'exécution est en baisse de 2 % par rapport à 2021 avec en particulier une baisse du taux d'exécution au niveau des recettes fléchées.

Tableau 19 : Exécution des recettes 2020 à 2022

	Budget 2020	Réalisé 2020	Ecart	Taux d'exécution
Recettes globalisées	119 752 089 €	111 420 394 €	8 331 695 €	93%
Subvention pour charges de service public	93 342 583 €	92 773 326 €	569 257 €	99%
Autres financements de l'Etat	1 331 447 €	861 513 €	469 934 €	65%
Fiscallité affectée	832 977 €	836 992 €	- 4 015 €	100%
Autres financements publics	9 528 343 €	5 037 568 €	4 490 775 €	53%
Recettes propres	14 716 739 €	11 910 995 €	2 805 744 €	81%
Recettes fléchées	1 201 636 €	1 298 500 €	- 96 864 €	108%
Financements de l'Etat fléchés	345 000 €	354 145 €	- 9 145 €	103%
Autres financements publics fléchés	856 636 €	944 355 €	- 87 719 €	110%
Recettes propres fléchées	- €	- €	- €	
Recettes totales	120 953 725 €	112 718 894 €	8 234 831 €	93%

	Budget 2021	Réalisé 2021	Ecart	Taux d'exécution
Recettes globalisées	121 273 335 €	120 038 739 €	1 234 596 €	99%
Subvention pour charges de service public	94 406 570 €	96 344 846 €	- 1 938 276 €	102%
Autres financements de l'Etat	920 315 €	1 028 467 €	- 108 152 €	112%
Fiscallité affectée	905 527 €	930 626 €	- 25 099 €	103%
Autres financements publics	9 114 535 €	7 574 476 €	1 540 059 €	83%
Recettes propres	15 926 388 €	14 160 324 €	1 766 064 €	89%
Recettes fléchées	1 574 900 €	1 456 282 €	118 618 €	92%
Financements de l'Etat fléchés	89 450 €	85 050 €	4 400 €	95%
Autres financements publics fléchés	1 485 450 €	1 371 232 €	114 218 €	92%
Recettes propres fléchées			- €	
Recettes totales	122 848 235 €	121 495 021 €	1 353 214 €	99%

	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart	Taux d'exécution
Recettes globalisées	127 865 854 €	124 844 491 €	3 021 363 €	98%
Subvention pour charges de service public	98 136 173 €	97 903 588 €	232 585 €	100%
Autres financements de l'Etat	1 616 961 €	2 126 641 €	- 509 680 €	132%
Fiscallité affectée	873 000 €	641 405 €	231 595 €	73%
Autres financements publics	11 980 622 €	9 952 795 €	2 027 827 €	83%
Recettes propres	15 259 098 €	14 220 062 €	1 039 036 €	93%
Recettes fléchées	736 888 €	473 977 €	262 911 €	64%
Financements de l'Etat fléchés	300 000 €	274 193 €	25 807 €	91%
Autres financements publics fléchés	436 888 €	199 784 €	237 104 €	46%
Recettes propres fléchées			- €	
Recettes totales	128 602 742 €	125 318 468 €	3 284 274 €	97%

5.3.1.1 Les recettes globalisées

Le tableau 20 présente la différence entre la prévision et la réalisation de la recette de subvention pour charges de service public.

Tableaux 20 : Détail de la subvention pour charges de service public

Subvention pour charge de service public	Prévisions Budget 2022	Recettes rapprochées des encaissements	Commentaires
SCSP 2022	98 136 173 €	98 325 098 €	
SCSP Heures défiscalisées notifiées en 2021		- 421 510 €	titrées 2 fois en 2012 et 2021
Total général	98 136 173 €	97 903 588 €	

SCSP prévue au budget 2022	
SCSP titrée en 2022	98 325 098 €
SCSP 2022 non titrée	65 000 €
(plan de relance)	- 30 909 €
SCSP 2021 passée en PCA (formation enseignants au numérique)	- 15 000 €
Total	98 344 189 €
Notification du 21 décembre 2022	98 344 189 €

Fin 2021 nous n'avions pas reçu la notification lorsque le dernier titre de recettes de la SCSP a été émis. En 2022 nous avons constaté que la subvention au titre des heures défiscalisée avait été inscrite deux fois (en 2012 et en 2021). Il a donc été nécessaire d'annuler cette écriture en 2022. Par ailleurs, n'ayant pas reçu fin 2022 les décisions attributives relatives à une partie du plan de relance (30 909 €) et une partie de la dotation obtenue pour la formation des enseignants au numérique (15 000 €), la SCSP correspondante n'a pu être titrée. Les sommes ont été passées en produits constatés d'avance. C'est pourquoi ces sommes apparaissent en négatif dans le tableau ci-dessus. Enfin une partie de la SCSP 2022 a été reversée à l'université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) dans le cadre du projet SERVET (65 000 €), cette somme a été gérée en compte de tiers.

	Prévisions budgétaires 2022	Dernière notification 2022	Ecart prévision/dotation
MASSE SALARIALE	88 375 172 €	88 251 697 €	- 123 475 €
Masse salariale	85 291 749 €	85 291 749 €	- €
DSG2 2022	500 000 €	500 000 €	- €
DSG 1 STAPS	180 000 €	180 000 €	- €
Création postes plan étudiants année pleine 2021	52 000 €	52 000 €	- €
Loi ORE "OUI SI" année pleine 2021	133 333 €	133 333 €	- €
Réforme études de santé : effectifs étudiants	17 955 €	17 955 €	- €
Plan de relance : places supplémentaires rentrée 2020	- €	- €	- €
Plan de relance : places supplémentaires rentrée 2021	305 067 €	305 067 €	- €
Plan de relance : places supplémentaires rentrée 2022	505 600 €	168 533 €	- 337 067 €
PPCR 2022	24 582 €	24 582 €	- €
Revalorisation indemnitaire 2022 personnels filière administrative	119 855 €	119 855 €	- €
Revalorisation du taux de promotion des personnels administratifs B et C	- €	7 091 €	7 091 €
Revalorisation indemnitaire 2022 personnels de la filière sociale	- €	263 €	263 €
Revalorisation indemnitaire 2022 personnels administratifs cat C	- €	112 639 €	112 639 €
LPR 2022 Repyramidage 2021 et 2022 enseignants chercheurs et second degré	45 633 €	45 633 €	- €
LPR 2021 reclassement enseignants chercheurs et mesures "deux fois SMIC"	9 603 €	9 603 €	- €
LPR 2021 revalorisation contrats doctoraux	- 5 960 €	- 5 960 €	- €
LPR 2021 revalorisation contrats doctoraux (année pleine)	10 746 €	10 746 €	- €
LPR 2022 reclassement enseignants chercheurs et mesure deux SMIC	32 663 €	32 663 €	- €
LPR 2022 refonte indemnitaire enseignants chercheurs et enseignants sd degré	443 419 €	443 419 €	- €
LPR 2022 chaire des professeurs juniors	36 667 €	36 667 €	- €
LPR 2022 : refonte indemnitaire BIATSS	- €	32 091 €	32 091 €
LPR 2022 : repyramidage IRTF	- €	39 083 €	39 083 €
Complément protection sociale santé	236 320 €	126 382 €	- 109 938 €
Prolongation contrats doctorants	60 912 €	60 912 €	- €
LPR 2022 revalorisation contrats doctoraux (tiers d'année)	13 172 €	13 172 €	- €
LPR 2022 création contrats doctoraux (tiers d'année)	10 649 €	10 649 €	- €
Plan Tourisme	164 500 €	164 500 €	- €
Actions spécifiques : LPR 2021 : trajectoire emplois créations d'emplois	- 715 000 €	- 715 000 €	- €
Actions spécifiques : LPR 2022 reclassement des jeunes chercheurs	112 463 €	112 463 €	- €
Action spécifique : LPR 2022 : indemnité différentielle 2 SMICS	- €	33 078 €	33 078 €
Actions spécifiques : CRCT HORS SHS	5 000 €	5 000 €	- €
Actions spécifiques : CRCT SHS	15 000 €	15 000 €	- €
Actions spécifiques : PPPE rentrée 2022 (en tiers d'année)	22 000 €	22 000 €	- €
Actions spécifiques : DGS 1 2022 Recherche et Innovation	200 000 €	200 000 €	- €
Actions spécifiques : DGS 1 2022 hors Recherche et Innovation	260 000 €	260 000 €	- €
Action spécifique : compensation emploi IGE	60 000 €	60 000 €	- €
Action spécifique : soutien d'actions de transformation structurelle	120 000 €	120 000 €	- €
Action spécifique : Etudiants Ukrainiens création de places supplémentaires en FLE	- €	13 000 €	13 000 €
Actions spécifiques : surcoût CSG	- €	- €	- €
Actions spécifiques : Indemnité inflation	76 000 €	76 000 €	- €
Actions spécifiques : IUF	31 244 €	31 244 €	- €
Actions spécifiques : HC pour plan étudiants	- €	- €	- €
Actions spécifiques : Tutorat étudiants	- €	- €	- €
Actions spécifiques : Apprentissage	- €	86 285 €	86 285 €
Actions spécifiques : Prime COVID	- €	- €	- €
FONCTIONNEMENT	9 501 001 €	9 832 492 €	331 491 €
Fonctionnement	7 401 770 €	7 401 770 €	- €
Abes	- 83 633 €	- 83 633 €	- €
Compensation boursiers	886 899 €	945 963 €	59 064 €
LPR 2021 : aide au démarrage moyens aux laboratoires	55 823 €	-	- 55 823 €
LPR 2022 : aide au démarrage moyens aux laboratoires	21 435 €	18 158 €	- 3 277 €
Plan tourisme	132 500 €	132 500 €	- €
Action spécifique : Fonds de compensation du surcoût énergétique	471 446 €	471 446 €	- €
Action spécifique : Chèque santé psy	12 000 €	35 735 €	23 735 €
Action spécifique : Auto tests	- €	18 100 €	18 100 €
Action spécifique : tests antigéniques	- €	1 213 €	1 213 €
Action spécifique : Plan bibliothèques ouvertes	27 330 €	27 330 €	- €
Action spécifique : AMI émergences projet Acc'INNOV	52 805 €	52 805 €	- €
Action spécifique : Accompagnement handicapés	125 000 €	149 000 €	24 000 €
Action spécifique : Loi ORE Plan investissement	50 000 €	50 000 €	- €
Action spécifique : Contribution TOEIC/TOEFL	90 000 €	176 010 €	86 010 €
Action spécifique : Dispositif apprentissage	- €	34 104 €	34 104 €
Action spécifique : IUF crédits scientifiques	45 000 €	45 000 €	- €
Action spécifique : Aide au démarrage pour laboratoires	52 500 €	111 600 €	59 100 €
Action spécifique : Enquête Insertion doctorants	400 €	400 €	- €
Action spécifique : Enquête Insertion	- €	11 372 €	11 372 €
Action spécifique : Indemnités CNU	26 000 €	33 413 €	7 413 €
Action spécifique : Concours ITRF	1 726 €	1 726 €	- €
Action spécifique : Recrutements ITRF	- €	1 480 €	1 480 €
Plan de relance : PNRR Services numériques aux étudiants (SERVET)	132 000 €	197 000 €	65 000 €
Opérations immobilières	260 000 €	260 000 €	- €
Dotation sûreté	60 000 €	60 000 €	- €
Mise en sécurité	200 000 €	200 000 €	- €
TOTAL	98 136 173 €	98 344 189 €	208 016 €

Des subventions complémentaires, supplémentaires ou des réductions nous ont été annoncés par la notification définitive parvenu à l'établissement le 21 décembre 2022 alors que le BR2 était voté. La dotation en masse salariale a été réduite. En effet, le complément au titre de la protection sociale santé a été réduit au vu de ce que nous avons réellement versé aux agents (- 109 938 €), les crédits notifiés dans le cadre du plan de relance ont été réduits en attendant les résultats d'une enquête en cours réalisée par le DGESIP à la demande de l'Union européenne (- 337 067 €). Il est à noter que le dispositif apprentissage pour les apprentis employés par l'USMB est de nouveau actif (120 389 €), sans que l'on en connaisse précisément les modalités.

L'écart détaillé ci-dessus concerne principalement :

- la revalorisation indemnitaire des BIATSS catégorie C et de la filière sociale : 112 902 €,
- la refonte indemnitaire BIATSS et le repyramidage ITRF : 71 174 €,
- la contribution à la certification en langue : 86 010 € (complément au regard de la prévision),
- l'aide au démarrage pour les laboratoires : 59 100 € (complément par rapport à la prévision).

Les tableaux 21 à 23 présentent les écarts pour les postes « autres financements de l'État », « autres financements publics » et « autres ressources propres ».

Tableau 21 : Écart entre la prévision et la réalisation des autres financements de l'État

Autres financements de l'Etat	Prévisions Budget 2022	Recettes rapprochées des encaissements	Commentaires
Autres financements Etat	1 616 961 €	2 126 641 €	Ecart lié, en partie, au plan ORE partie investissement encaissée en 2021 et titrée en 2022
Total général	1 616 961 €	2 126 641 €	

Tableau 22 : Écart entre la prévision et la réalisation des autres financements publics

Autres financements publics	Prévisions Budget 2022	Recettes rapprochées des encaissements	Ecart	Commentaires
Valorisation (FD060)		59 036 €	- 59 036 €	Financement SATT (erreur cpte budgétaire)
ANR investissement d'avenir (FD070)	2 461 871 €	2 471 801 €	- 9 930 €	
ANR hors investissement (FD080)	2 142 307 €	1 000 204 €	1 142 103 €	Crédits de portage (423k€)
Subvention Région (FD090)	2 053 311 €	500 266 €	1 553 045 €	COMESUP 2022 non notifié (527k€)+crédits de portage (691k€)+Alcotra (80k€)+projets (50k€)
Union Européenne (FD100)	2 777 352 €	3 241 908 €	- 464 556 €	Encaissement supérieur à la prévision (ERASMUS)
Autres Subventions (FD110)	2 545 781 €	2 670 488 €	- 124 707 €	Encaissement supérieur à la prévision
Autres recettes (FD130)		9 091 €	- 9 091 €	
Total général	11 980 622 €	9 952 795 €	2 027 827 €	

La majorité des contrats de recherche bénéficie de ressources publiques. Or, il y a très souvent un décalage entre la facturation et l'encaissement, qui rend difficile la connaissance de la date à laquelle le financeur versera les fonds. Cette situation explique le décalage important entre la prévision et la réalisation. De plus, le contrat COMESUP avec la région a pris fin le 31/12/2021. Il est remplacé par des appels à projet dont un seul a été notifié en fin d'année. Aucun titre n'a donc été émis dans le cadre de ces appels à projet prévus à hauteur de 527 000 €.

Tableau 23 : Écart entre la prévision et la réalisation des ressources propres

Autres Ressources Propres	Prévisions Budget 2022	Recettes rapprochées des encaissements	Recettes corrigées	Ecart	Commentaires
Droits d'inscription (FD020)	2 588 246,00	2 182 502 €	193 850 €	- 211 894 €	les droits d'inscriptions aux diplômes d'université dérivent automatiquement dans SIFAC sur le fonds FD030
Formation Continue/Apprentissage (FD030)	8 712 088,00	8 703 363 €	- 193 850 €	- 202 575 €	
Taxe d'apprentissage (FD040)	690 820,00	568 559 €		- 122 261 €	
Contrats hors ANR (FD050)	1 428 858,00	730 891 €		- 697 967 €	Crédits de portage (443k€)+écart entre prévision et encaissement
Valorisation (FD060)	203 433,00	244 801 €		41 368 €	
Autres Subventions (FD110)		84 518 €		84 518 €	Subventions projets fondation+INDURA+SATT
Fondation et dons (FD120)	113 596,00	196 636 €		83 040 €	
Autres recettes (FD130)	1 522 057,00	1 508 791 €		- 13 266 €	
CVEC (FD020)	873 000,00	641 405 €		- 231 595 €	La période d'encaissement a été modifiée, désormais les encaissements d'une année universitaire se font en janvier et en juin.

En recherche (FD050), l'écart entre la prévision et la réalisation est lié à des crédits ouverts en prévision de recettes qui n'ont pas été réalisés. Par ailleurs, les modalités de versement de la CVEC ont été modifiées. Jusqu'à présent les universités recevaient en juin le solde de la contribution au titre de l'année universitaire N-1/N et en octobre le premier versement de l'année universitaire N/N+1. Les versements de l'année universitaire sont désormais effectués en janvier et en juin pour l'année civile. En 2022, l'USMB n'a donc pas perçu le versement d'octobre ce qui justifie le décalage entre la prévision et la réalisation.

5.3.1.2 Les recettes fléchées

Par décision du conseil d'administration, les recettes fléchées (tableau 24) sont celles issues du contrat de plan État-région (CPER) et du programme d'investissement prioritaire (PIP). La région Auvergne-Rhône-Alpes ne versant les fonds qu'après envoi des justificatifs, le décalage entre la prévision et l'encaissement peut être important.

Tableau 24 : Comparaison des prévisions et réalisations des recettes fléchées par projet

	Prévisions Budget 2022	Recettes rapprochées des encaissements	Commentaires
RF_ETAT	300 000 €	274 193 €	
HELIOSTIM	300 000 €	270 000 €	
E Time	- €	4 193 €	
RF_PUBL	436 888 €	199 784 €	
Bâtiment 12A (Maurienne)	46 888 €	45 000 €	
HELIOSTIM			
Rénovation BU Jacob	50 000 €		En attente résultat du CPER
Polytech	- €	154 784 €	
Rénovation IUT A	50 000 €		En attente notification prévue dans le PIP
Accueil de site Annecy	290 000 €		En attente notification prévue dans le PIP
Total général	736 888 €	473 977 €	

5.3.2 Les dépenses

Le tableau 25 présente l'exécution des dépenses budgétaires en grandes masses : personnel, fonctionnement, investissement (non fléchées et fléchées) sur 2020, 2021 et 2022. Le taux d'exécution en autorisations d'engagement (AE) est en hausse, les taux d'exécution ont progressé à l'exception des investissements fléchés. Celui en

crédits de paiement (CP) est en hausse également. L'amélioration du taux est liée à deux facteurs, une incitation importante à réduire la prévision budgétaire au BR2 mais également à une modification du calendrier de fin d'exercice qui a permis d'engager des dépenses plus longtemps que les années précédentes.

Tableau 25 : Exécution budgétaire en AE/CP

Dépenses 2020								
	AE				CP			
	Budget 2020	Réalisé 2020	Ecart	Taux d'exécution	Budget 2020	Réalisé 2020	Ecart	Taux d'exécution
Personnel	96 291 645 €	93 559 176 €	2 732 469 €	97,16%	96 291 645 €	93 558 809 €	2 732 836 €	97,16%
Fonctionnement	19 374 050 €	14 945 600 €	4 428 450 €	77,14%	19 262 596 €	15 578 570 €	3 684 026 €	80,87%
Investissement non fléchés	5 850 758 €	4 428 234 €	1 422 524 €	75,69%	6 587 416 €	5 539 373 €	1 048 043 €	84,09%
Investissement fléchés	1 661 145 €	1 459 527 €	201 618 €	87,86%	1 546 879 €	1 462 509 €	84 370 €	94,55%
	123 177 598 €	114 392 537 €	8 785 061 €	92,87%	123 688 536 €	116 139 261 €	7 549 275 €	93,90%
Dépenses 2021								
	AE				CP			
	Budget 2021	Réalisé 2021	Ecart	Taux d'exécution	Budget 2021	Réalisé 2021	Ecart	Taux d'exécution
Personnel	97 894 093 €	95 408 343 €	2 485 750 €	97,46%	97 894 093 €	95 401 418 €	2 492 675 €	97,45%
Fonctionnement	21 462 915 €	15 963 883 €	5 499 032 €	74,38%	21 319 402 €	15 342 675 €	5 976 727 €	71,97%
Investissement non fléchés	7 120 505 €	5 417 665 €	1 702 840 €	76,09%	5 985 994 €	3 763 064 €	2 222 930 €	62,86%
Investissement fléchés	997 274 €	295 559 €	701 715 €	29,64%	1 179 274 €	1 137 935 €	41 339 €	96,49%
	127 474 787 €	117 085 450 €	10 389 337 €	91,85%	126 378 763 €	115 645 091 €	10 733 672 €	91,51%
Dépenses 2022								
	AE				CP			
	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart	Taux d'exécution	Budget 2022	Réalisé 2022	Ecart	Taux d'exécution
Personnel	101 777 171 €	100 462 920 €	1 314 251 €	98,71%	101 777 171 €	100 462 801 €	1 314 370 €	98,71%
Fonctionnement	22 053 316 €	18 663 409 €	3 389 907 €	84,63%	21 600 630 €	16 360 294 €	5 240 336 €	75,74%
Investissement non fléchés	9 019 857 €	8 354 522 €	665 335 €	92,62%	8 412 287 €	3 984 430 €	4 427 857 €	47,36%
Investissement fléchés	2 056 888 €	302 109 €	1 754 779 €	14,69%	736 888 €	1 137 933 €	- 401 045 €	154,42%
	134 907 232 €	127 782 960 €	7 124 272 €	94,72%	132 526 976 €	121 945 458 €	10 581 518 €	92,02%

5.3.2.1 Les dépenses de personnel

Tableau 26 : Exécution de la masse salariale en 2020, 2021 et 2022

	Masse salariale				Heures complémentaires			
	BI 2019	Budget après BR2	CF 2019	Taux d'exécution	BI 2019	Budget après BR2	CF 2019	Taux d'exécution
Etat	77 046 547 €	77 579 420 €	78 711 803 €	101,46%	5 110 417 €	5 110 417 €	5 858 888 €	114,65%
Ressources Propres	6 896 616 €	7 797 578 €	6 266 662 €	80,37%	3 057 599 €	3 488 775 €	2 617 939 €	75,04%
	83 943 163 €	85 376 998 €	84 978 465 €	99,53%	8 168 016 €	8 599 192 €	8 476 827 €	98,58%
	Masse salariale				Heures complémentaires			
	BI 2020	Budget après BR2	CF 2020	Taux d'exécution	BI 2020	Budget après BR2	CF 2020	Taux d'exécution
Etat	78 200 000 €	79 132 667 €	79 668 456 €	100,68%	5 192 550 €	5 446 233 €	5 233 855 €	96,10%
Ressources Propres	7 641 549 €	8 340 241 €	6 259 787 €	75,06%	3 247 658 €	3 372 504 €	2 397 078 €	71,08%
	85 841 549 €	87 472 908 €	85 928 243 €	98,23%	8 440 208 €	8 818 737 €	7 630 933 €	86,53%
	Masse salariale				Heures complémentaires			
	BI 2021	Budget après BR2	CF 2021	Taux d'exécution	BI 2021	Budget après BR2	CF 2021	Taux d'exécution
Etat	79 702 427 €	80 401 328 €	79 965 714 €	100%	5 451 791 €	5 557 962 €	5 539 372 €	103,07%
Ressources Propres	8 162 975 €	8 989 037 €	7 526 507 €	83,27%	2 913 244 €	2 945 766 €	2 377 032 €	84,60%
	87 865 402 €	89 390 365 €	87 492 221 €	97,88%	8 365 035 €	8 503 728 €	7 916 404 €	93,09%
	Masse salariale				Heures complémentaires			
	BI 2022	Budget après BR2	CF 2022	Taux d'exécution	BI 2022	Budget après BR2	CF 2022	Taux d'exécution
Etat	81 509 863 €	83 222 860 €	82 982 073 €	99,71%	5 740 321 €	5 984 752 €	5 686 361 €	95%
Ressources Propres	10 284 233 €	9 851 729 €	9 250 863 €	93,90%	2 826 351 €	2 717 830 €	2 543 621 €	94%
	91 794 096 €	93 074 589 €	92 232 935 €	99,10%	8 566 672 €	8 702 582 €	8 229 982 €	94,57%

Les taux d'exécution des dépenses de personnel (tableau 26) reflètent globalement une bonne prévision budgétaire.

	AE	CP
	Réalisé 2022	Réalisé 2022
Personnel	100 462 920 €	100 462 801 €
<i>dont contribution employeur au CAS</i>	27 870 364 €	27 870 364 €

L'écart entre les AE/CP est très faible, il s'agit principalement d'ordres de reversement de paie.

5.3.2.2 Les dépenses de fonctionnement

Les taux d'exécution en AE/CP de la section fonctionnement par service opérationnel (SO) font l'objet du tableau 27.

Tableau 27 : Taux d'exécution des AE/CP

Étiquettes de lignes	Budget d'engagement	Consommation budget d'engagement	Taux d'exécution 2022	Taux d'exécution 2021	Ecart
Apprendre	34 417,00	22 911,63	66,57%	59,65%	6,92%
CNFEDS	135 191,00	120 316,58	89,00%	81,01%	7,99%
CRB Recherche	4 626 324,00	2 743 725,86	59,31%	51,69%	7,62%
FD	153 348,00	112 065,28	73,08%	22,82%	50,26%
GRANDS PROJETS	503 279,00	294 773,35	58,57%	30,22%	28,35%
IAE	518 630,00	506 956,23	97,75%	90,97%	6,77%
IUTA	1 342 512,00	1 154 396,60	85,99%	76,97%	9,02%
IUTC	469 128,00	467 635,62	99,68%	98,53%	1,15%
LLSH	213 954,00	174 394,03	81,51%	74,10%	7,41%
PATRIMOINE	5 836 483,00	5 626 211,37	96,40%	96,40%	0,00%
POLE TOURISME	204 722,00	48 820,55	23,85%	57,98%	-34,13%
POLYTECH	605 182,00	530 084,75	87,59%	84,28%	3,31%
S Centraux	5 222 613,00	4 960 863,03	94,99%	82,02%	12,97%
SCD	801 074,00	770 972,34	96,24%	96,10%	0,14%
SCEM	837 822,00	655 220,35	78,21%	92,19%	-13,98%
SDS	78 720,00	78 546,43	99,78%	87,86%	11,92%
SFC	409 744,00	337 581,90	82,39%	33,77%	48,61%
SSE	60 173,00	57 933,30	96,28%	93,82%	2,46%
Total général	22 053 316,00	18 663 409,20	84,63%	75,94%	8,69%

Étiquettes de lignes	Budget de paiement	Consommation budget de paiement	Taux d'exécution 2022	Taux d'exécution 2021	Ecart
Apprendre	34 417,00	22 803,82	66,26%	51,93%	14,33%
CNFEDS	135 191,00	103 535,90	76,58%	75,63%	0,95%
CRB Recherche	4 614 204,00	2 502 739,28	54,24%	49,19%	5,05%
FD	153 348,00	104 918,49	68,42%	24,19%	44,23%
GRANDS PROJETS	503 279,00	172 312,36	34,24%	17,19%	17,05%
IAE	518 630,00	415 230,81	80,06%	88,10%	-8,03%
IUTA	1 342 512,00	1 179 047,60	87,82%	65,70%	22,13%
IUTC	469 128,00	458 274,15	97,69%	96,56%	1,13%
LLSH	213 954,00	164 153,02	76,72%	61,50%	15,22%
PATRIMOINE	5 786 483,00	4 635 778,26	80,11%	93,82%	-13,71%
POLE TOURISME	204 722,00	58 882,56	28,76%	50,60%	-21,84%
POLYTECH	538 515,00	383 100,88	71,14%	71,19%	-0,05%
S Centraux	5 146 294,00	4 579 747,28	88,99%	78,90%	10,09%
SCD	553 494,00	526 460,45	95,12%	90,74%	4,38%
SCEM	837 822,00	580 551,59	69,29%	79,35%	-10,06%
SDS	78 720,00	73 441,74	93,29%	36,46%	56,83%
SFC	409 744,00	337 931,59	82,47%	30,06%	52,41%
SSE	60 173,00	61 383,90	102,01%	82,78%	19,23%
Total général	21 600 630,00	16 360 293,68	75,74%	71,97%	3,77%

Le taux global d'exécution budgétaire augmente de plus de 8 points (de 75,9 % à 84,6 %) en AE. La hausse du taux d'exécution est plus faible en CP.

5.3.2.3 Les dépenses d'investissement

Le tableau 28 présente les taux d'exécution pour la section investissement.

Tableau 28 : Exécution budgétaire AE/CP

Étiquettes de lignes	Budget d'engagement	Consommation budget d'engagement	Taux d'exécution 2022	Taux d'exécution 2021	Ecart
Apprendre	40 515,00	35 352,23	87,26%	76,64%	10,62%
CNFEDS	1 034,00	1 033,20	99,92%		99,92%
CRB Recherche	1 903 212,00	748 382,84	39,32%	58,42%	-19,10%
FD	1 900,00	1 110,87	58,47%	31,84%	26,63%
GRANDS PROJETS	134 500,00	14 952,80	11,12%	24,76%	-13,64%
IAE	65 000,00	64 262,41	98,87%	99,78%	-0,91%
IUTA	457 845,00	453 680,19	99,09%	96,95%	2,14%
IUTC	292 120,00	282 958,75	96,86%	93,32%	3,54%
LLSH	32 289,00	32 286,88	99,99%	99,96%	0,03%
PATRIMOINE	6 305 098,00	5 281 738,93	83,77%	71,18%	12,59%
POLYTECH	197 100,00	193 216,64	98,03%	97,98%	0,05%
S Centraux	497 652,00	451 375,79	90,70%	72,36%	18,34%
SCD	143 601,00	140 629,09	97,93%	98,11%	-0,18%
SCEM	260 519,00	240 156,42	92,18%	88,41%	3,77%
SDS	694 360,00	675 041,58	97,22%	97,90%	-0,68%
SFC	50 000,00	40 453,71	80,91%	75,62%	5,29%
Total général	11 076 745,00	8 656 632,33	78,15%	70,71%	7,44%

Étiquettes de lignes	Budget de paiement	Consommation budget de paiement	Taux d'exécution 2022	Taux d'exécution 2021	Ecart
Apprendre	40 515,00	40 406,41	99,73%	36,79%	62,94%
CNFEDS	1 034,00	927,60	89,71%	0,00%	89,71%
CRB Recherche	1 903 212,00	890 846,63	46,81%	57,99%	-11,18%
FD	1 900,00	1 110,87	58,47%	25,59%	32,88%
GRANDS PROJETS	134 500,00	7 239,37	5,38%	24,76%	-19,38%
IAE	65 000,00	62 648,80	96,38%	93,71%	2,68%
IUTA	451 775,00	447 671,09	99,09%	62,93%	36,16%
IUTC	292 120,00	174 605,91	59,77%	90,09%	-30,32%
LLSH	32 289,00	34 435,12	106,65%	92,67%	13,98%
PATRIMOINE	4 383 598,00	2 303 508,09	52,55%	74,83%	-22,28%
POLYTECH	197 100,00	230 457,82	116,92%	61,01%	55,91%
S Centraux	497 652,00	488 800,23	98,22%	68,15%	30,07%
SCD	143 601,00	53 166,42	37,02%	70,22%	-33,20%
SCEM	260 519,00	220 768,49	84,74%	67,27%	17,47%
SDS	694 360,00	125 316,86	18,05%	67,15%	-49,10%
SFC	50 000,00	40 453,71	80,91%	75,62%	5,29%
Total général	9 149 175,00	5 122 363,42	55,99%	68,40%	-12,41%

Le taux d'exécution en AE est en hausse alors que celui des CP est en baisse. De nombreux engagements ont été réalisés en fin d'année qui n'ont pu faire l'objet d'un service fait et donc être payés avant la fin de l'exercice. Cela explique en partie la baisse du taux d'exécution en CP et la hausse des restes à payer (voir § suivant).

5.3.2.4 Les restes à payer

Les restes à payer correspondent à la différence entre les dépenses engagées (AE) et les paiements (CP), blocage de fonds déduit (407 304 €), ce dernier justifiant l'écart entre la différence AE/CP du tableau 2 de la liasse budgétaire (5 837 502 €) et le calcul ci-dessous (5 430 198 €). Le tableau 29 présente les évolutions des montants depuis 2020. La hausse conséquente des restes à payer, non fléchés, se détaille comme suit :

Personnel :	2 830 €
Fonctionnement :	1 932 092 €
Investissement :	2 252 567 €

De nombreuses commandes ont été engagées fin 2022 et non pas été payées.

En fonctionnement, il s'agit, principalement :

- des dernières factures d'électricité 2022 (437 069 €),
- des dernières factures de nettoyage des locaux 2022 (124 245 €),
- de mises à disposition de personnels sur l'année universitaire (368 319 €),
- du renouvellement de contrats de location et maintenance de copieurs (100 625 €),
- du renouvellement du contrat de maintenance de téléphonie (96 243k €),
- du renouvellement des contrats d'abonnements à de la documentation (237 064 €),
- de la mise à jour d'un logiciel (58 562 €),
- d'un projet dans le cadre du DSG (80 720 €),
- de travaux de maintenance (156 047 €),
- de l'achat d'une application (62 140 €),
- du schéma directeur du numérique (183 560 €),
- de la location de surfaces dans le bâtiment Hélios (60 000 €)
- de locations d'installations sportives (60 030 €)

En investissement non fléché, ce sont essentiellement des travaux concernant le site du Bourget-du-Lac :

- la rénovation de la chaufferie (1 071 866 €),
- des travaux relatifs au bâtiment 12B (678 850 €),
- de la réfection du terrain de sport (549 724 €).

Tableau 29 : Les restes à payer des exercices 2020 à 2022

Reste à payer initial	2020	2021	2022
Fléché	1 256 563 €	1 247 104 €	408 003 €
Non fléché	7 826 958 €	5 774 747 €	8 057 483 €
Total	9 083 522 €	7 021 851 €	8 465 486 €
Variation			
Fléché	- 9 460 €	- 839 101 €	1 248 369 €
Non fléché	- 2 052 211 €	2 282 736 €	4 181 828 €
Total	- 2 061 671 €	1 443 635 €	5 430 198 €
Reste à payer final			
Fléché	1 247 104 €	408 003 €	1 656 372 €
Non fléché	5 774 747 €	8 057 483 €	12 239 312 €
Total	7 021 851 €	8 465 486 €	13 895 683 €

Sur opérations fléchées	
Construction bâtiment Polytech	- 3 163 €
Rénovation Halle des sports	- 93 460 €
Rénovation IUT Annecy	61 478 €
1er équipement IUT Chambéry	- 641 €
HELIOSTIM	34 174 €
Accueil site Annecy	814 115 €
Bâtiment Maurienne	- 38 547 €
Rénovation BU Jacob	474 414 €
	1 248 369 €

5.4 L'équilibre financier

Tableau 30 : Solde budgétaire

BESOINS					FINANCEMENTS				
	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	COFI 2022	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	COFI 2022	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0	3 583 416	3 924 234	0	6 074 808	0		3 373 009	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	-539				2 700			961	Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	1 907 936	1 636 171	1 886 990	1 302 069	2 404 108	1 269 601	1 935 883	584 691	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)									Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	1 907 397	5 219 587	5 811 224	1 302 069	8 481 616	1 269 601	1 935 883	3 958 661	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	6 574 220	0	0	2 656 592	0	3 949 986	3 875 341	0	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	318 348	0		103 174			3 875 341		dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	6 255 872			2 552 457					dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	8 481 616	5 219 587	5 811 224	3 958 661	8 481 616	5 219 587	5 811 224	3 958 661	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

Le solde budgétaire définitif 2022 est excédentaire de 3 373 009 €. Il était excédentaire de 6 074 808 € (budget agrégé) en 2021. Il correspond à la différence entre les recettes encaissées et rapprochées (125 318 467 €) et les crédits de paiement consommés (121 945 458 €).

L'abondement de la trésorerie est de 2 656 592 €, il se détaille comme suit :

- abondement de la trésorerie fléchée : 103 174 €,
- abondement de la trésorerie non fléchée : 2 552 457 €.

L'écart mesuré entre la prévision et la réalisation des CP est de 10 581 518 € ; il est de 3 284 275 € pour les recettes encaissées. Le rapprochement de ces deux sommes explique, en grande partie, l'augmentation du solde budgétaire. Par ailleurs, de nombreux encaissements antérieurs à 2021 ont pu être rapprochés cette année et ainsi augmenter le montant des recettes encaissées.

6 CONCLUSION

Une synthèse des principaux soldes et ratios du compte financier pour les exercices 2020 à 2022 est présentée dans les tableaux 31 et 32. La baisse du fonds de roulement (- 1,33 %), se justifie par celle de la CAF (- 51,48 %) et de facto celle du résultat (- 65,86 %).

Le résultat est en forte baisse comparé à celui de 2021. La conjonction des facteurs suivants permet d'en expliquer l'origine :

1. Une hausse du point d'indice de 3,5 % non compensée ;
2. Trois hausses du SMIC en 2022 ;
3. Une hausse importante du prix de l'énergie ;
4. Une inflation qui a impacté les dépenses de carburant, les déplacements, la fourniture de papier, les dépenses de produits chimiques et les achats de mobilier.

Ces impacts sur les charges sont partiellement compensés par une hausse des produits, en particulier des subventions.

La trésorerie est en hausse de 2 656 594 €, elle passe de 74 à 78 jours de dépenses de fonctionnement décaissables.

Comme annoncé au compte financier 2021, l'année 2022 marque la reprise des déplacements et des événements et une campagne d'emploi plus importante puisque les ETPT du plafond 1 ont augmenté de 6,06 entre 2021 et 2022 contre 1,41 entre 2020 et 2021. La crise sanitaire a cédé la place à un environnement économique marqué par la reprise de l'inflation et en particulier la hausse du prix de l'énergie. La masse salariale a également augmenté mécaniquement du fait de la hausse du point d'indice de 3,5 % au 1^{er} juillet 2022.

Tableau 31 : Récapitulatif des principaux soldes sur trois ans

	2020	2021	2022
Résultat net comptable	3 126 730 €	3 569 968 €	1 218 633 €
CAF	5 227 556 €	5 807 059 €	2 817 633 €
Dépenses de fonctionnement décaissables	92 062 619 €	112 098 724 €	119 317 129 €
Charges de personnel décaissables	92 526 099 €	94 347 569 €	99 394 686 €
Produits encaissables	113 023 981 €	117 911 292 €	122 134 762 €
Charges de personnel/produits encaissables	80,05%	78,65%	78,07%
FDR	13 168 063 €	16 756 977 €	15 757 667 €
BFR	- 3 546 342 €	- 6 306 300 €	- 9 962 202 €
Trésorerie	16 714 406 €	23 063 275 €	25 719 869 €
FDR en jours	44	54	48
BFR en jours	-12	-20	-30,07
Trésorerie en jours	56	74	78

Le tableau 32 présente les principaux ratios, suivis par le rectorat de région académique, dans le cadre de sa mission de contrôle budgétaire. Ils sont définis dans la note de rentrée adressée chaque année aux universités. Les seuils de vigilance et d'alerte définis sur ces ratios sont indiqués au pied du tableau. Pour l'exercice 2022, seul le ratio « taux de résultat » est positionné en zone de vigilance.

Tableau 32 : ratios de suivi de la situation financière

1-Fonds de roulement en nombre de jours	2020	2022	2022
Montant du FDR	13 168 063 €	16 756 977 €	15 757 667 €
FDR en nombre de jours	44	54	48
2-Trésorerie en nombre de jours	2020	2021	2022
Montant de la trésorerie	16 714 406 €	23 063 275 €	25 719 869 €
Trésorerie en nombre de jours	56	74	78
3-Taux de résultat	2020	2021	
Résultat	3 126 730 €	3 569 968 €	1 218 633 €
Total des produits	118 134 665 €	124 146 179 €	128 112 044 €
Taux de résultat	2,65%	2,88%	0,95%
4-Dépendance au financement de l'État	2020	2021	2022
Ressources propres	20 130 655 €	22 087 048 €	23 289 063 €
Produits encaissables	113 023 981 €	117 911 292 €	122 134 762 €
Dépendance au financement de l'Etat	17,81%	18,73%	19,07%
5-Poids des charges externes	2020	2021	2022
Charges externes	7 777 625 €	8 563 518 €	10 613 451 €
Produits encaissables	113 023 981 €	117 911 292 €	122 134 762 €
Poids des charges externes	7%	7%	9%
6-Poids des charges de personnel	2020	2021	2022
Charges de personnel	92 062 619 €	94 830 345 €	99 068 240 €
Produits encaissables	113 023 981 €	117 911 292 €	122 134 762 €
Poids de charges de personnel	81,45%	80,43%	81,11%
7-Poids des charges de fonctionnement général	2020	2021	2022
Charges décaissables de fonctionnement général	15 731 201 €	17 212 880 €	20 248 889 €
Produits encaissables	113 023 981 €	117 911 292 €	122 134 762 €
Poids des charges de fonctionnement général	14,05%	14,60%	16,58%
8-Part relative des charges de personnel	2020	2021	2022
Charges de personnel	92 062 619 €	94 830 346 €	99 068 240 €
Total des charges (décaissables-non décaissables)	115 007 935 €	120 576 211 €	126 893 411 €
Part relative des charges de personnel dans le total des charges	80,05%	78,65%	78,07%
9-Dotation aux amort. et provisions/charges de fonctionnement	2020	2021	2022
Dotation aux amort. et provisions	7 214 115 €	8 477 487 €	7 576 282 €
Charges de fonctionnement décaissables et non décaissables	115 007 935 €	120 576 211 €	126 893 411 €
Poids de la dotation aux amortissements et provisions	6,27%	7,03%	5,97%
10-Equilibre économique	2020	2021	2022
Charges décaissables	107 793 820 €	112 043 225 €	119 317 129 €
Produits encaissables	113 023 981 €	117 911 292 €	122 134 762 €
Poids des charges de fonctionnement	95,37%	95,02%	97,69%
11-Marge d'autofinancement	2020	2021	2022
CAF	5 227 556 €	5 807 059 €	2 817 633 €
Produits encaissables	113 023 981 €	117 911 292 €	122 134 762 €
Taux de marge d'autofinancement	4,63%	4,92%	2,31%
12-Taux d'autofinancement	2020	2021	2022
CAF	5 227 556 €	5 807 059 €	2 817 633 €
Dépenses d'investissement payées sur ressources propres	3 116 625 €	2 223 117 €	3 029 325 €
Taux d'autofinancement	167,73%	261,21%	93,01%
13-Coût par ETPT	2020	2021	2022
Charges de personnel	92 062 619 €	94 830 345 €	99 068 240 €
Nombre d'ETPT	1249,27	1271,70	1309,61
Coût par ETPT	73 693,13 €	74 569,75 €	75 647,13 €

Rappel des seuils d'alerte ou de vigilance :

1 - FDR < 15 jours

2 - Trésorerie < 30 jours

3 - Taux de résultat : vigilance entre 0 % et 2 %, alerte si < 0 %

4 - Dépendance aux financements de l'État : vigilance entre 13 % et 15 %, alerte si < 13 %

6 - Poids de charges de personnel : vigilance entre 82 % et 83 %, alerte si > 83 %

10 - Équilibre économique : vigilance entre 98 % et 100 %, alerte si > 100 %

11 - Taux de marge d'autofinancement : vigilance entre 0,5 % et 1 %, alerte si < 0,5 %

Parmi les éléments significatifs, nous pouvons relever :

- Les bons niveaux du fonds de roulement et de la trésorerie (indicateurs 1 et 2) qui permettent d'envisager quelques projets d'investissements d'envergure ;
- La part des ressources propres sur produits encaissables (ratio 4) qui mesure la dépendance de l'USMB aux financements de l'État progresse alors même que les produits encaissables et la SCSP ont sensiblement augmenté ;
- Les produits encaissables ayant progressé moins vite que la masse salariale, le poids des charges de personnel (ratio 6) est en hausse (0,69 %) ;
- Le taux de résultat (3) est en baisse, seul indicateur en zone de vigilance ; il explique la baisse des indicateurs 11 et 12 liés à la CAF ;
- Le coût moyen par ETPT en hausse s'explique, pour partie, par la révision de la valeur du point d'indice en milieu d'année et les mesures LPR.

7 TABLEAUX BUDGÉTAIRES EN EXÉCUTION

Tableau 1

EXECUTION 2022

Tableau des emplois présenté par l'établissement à l'appui du budget 2022

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

			(A)	(B)	(C) = (A) + (B)
			Emplois sous plafond Etat *	Emplois financés hors SCSP	Global
Catégories d'emplois	Nature des emplois		En ETPT	En ETPT	
Enseignants, enseignants-chercheurs, chercheurs	Permanents	Titulaires	527,07		527
		CDI	3,17	11,78	15
	Non permanents	CDD	94,53	82,12	177
		S/total EC		624,77	93,90
Elèves fonctionnaires stagiaires des écoles nationales supérieures (ENS)					-
BIATSS (personnels de bibliothèques, ingénieurs, administratifs, techniques et de service)	Permanents	Titulaires	399,90		400
		CDI	17,24	23,14	40
	Non permanents	CDD	46,58	104,08	151
		S/total Biatss		463,72	127,22
Totaux			1 088,49	221,12	1 309,61
					Plafond global des emplois voté par le CA **
Rappel du plafond des emplois fixé par l'Etat			1 125		

Note sur les modalités de renseignement du tableau

Ce tableau doit être annexé au budget de l'établissement et, en cas de modification, aux budgets rectificatifs. Les chiffres qu'il contient doivent être exprimés en équivalents temps plein travaillés (ETPT). Le guide de décompte des emplois élaboré par Seul est soumis au vote du conseil d'administration le plafond global des emplois (case annotée (2))

Le nombre total d'emplois sous plafond Etat (case annotée (1)) ne peut être supérieur au plafond des emplois Etat qui a été notifié à l'établissement et rappelé en case (3)

* : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'emplois fixé par l'Etat relatif aux emplois financés par l'Etat"

** : cf. article R719-54 du code de l'éducation : "plafond d'autorisation de l'ensemble des emplois rémunérés par l'établissement"

TABLEAU 2
Autorisations budgétaires

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT								
DEPENSES								
	CF 2021		BI 2022		Après BR2 2022		COFI 2022	
	Montants		Montants		Montants		Montants	
	AE	CP	AE		AE	CP	AE	CP
Personnel	95 288 148	95 281 222	100 360 768	100 360 768	101 777 171	101 777 171	100 462 920	100 462 803
dont contributions employeur au CAS Pension	27 395 460	27 395 460	27 957 615	27 957 615	28 541 222	28 541 222	27 870 364	27 870 364
Fonctionnement	15 758 273	15 099 469	20 812 684	20 580 365	22 053 316	21 600 630	18 663 409	16 360 292
dont opérations fléchées								
Investissement	5 716 499	4 900 999	10 298 197	8 110 197	11 076 745	9 149 175	8 656 631	5 122 363
dont opérations fléchées	298 834	1 137 933	2 870 000	915 000	2 056 888	736 888	302 109	1 137 933
TOTAL DES DEPENSES AE (A) CP (B)	116 762 920	115 281 690	131 471 649	129 051 330	134 907 232	132 526 976	127 782 960	121 945 458
SOLDE BUDGETAIRE (excédent) (D1 = C - B)		6 074 808	0	0	0			3 373 009

RECETTES				
CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	COFI 2022	
Montants	Montants	Montants	Montants	
119 900 216	124 552 914	127 865 854	124 844 490	Recettes globalisées
96 344 846	95 191 860	98 136 173	97 903 588	Subvention pour charges de service public
1 028 467	1 840 358	1 616 961	2 126 641	Autres financements de l'Etat
930 626	873 000	873 000	641 405	Fiscalité affectée
7 524 476	11 794 788	11 980 622	9 952 795	Autres financements publics
14 071 801	14 852 908	15 259 098	14 220 061	Recettes propres
1 456 282	915 000	736 888	473 977	Recettes fléchées*
85 050	25 000	300 000	274 193	Financements de l'Etat fléchés
1 371 232	890 000	436 888	199 784	Autres financements publics fléchés
0	0	0		Recettes propres fléchées
121 356 498	125 467 914	128 602 742	125 318 467	TOTAL DES RECETTES (C)
0	3 583 416	3 924 234	0	SOLDE BUDGETAIRE (déficit) (D2 = B - C)

TABLEAU 3
Dépenses par destination - Recettes par origine

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Tableau des dépenses par destination (obligatoire)

Budget	DEPENSES						
	Personnel		Fonctionnement		Investissement		Total
	AE = CP		AE	cp	AE	CP	AE (A) CP (B)
Formation initiale et continue	49 549 097	49 549 420	4 002 981	3 622 679	1 244 860	1 115 803	54 796 938 54 287 902
D101 - Formation initiale et continue de niveau Licence	36 244 773	36 245 096	2 612 134,00	2 424 723,00	975 178,16	800 132,38	39 832 085 39 469 951
D102 - Formation initiale et continue de niveau Master	13 278 918	13 278 918	1 369 971	1 182 885	269 682	315 671	14 918 571 14 777 474
D103 - Formation initiale et continue de niveau Doctorat	25 406	25 406	20 876	15 071			46 282 40 477
D105 - Bibliothèques et documentation	1 782 133	1 782 133	775 061	529 693	140 629	53 166	2 697 823 2 364 992
D106 - Recherche universitaire en sciences de la vie, biotechnologie et santé	1 597 993	1 597 993	276 540	237 828	44 743	43 150	1 919 276 1 878 971
D107 - Recherche universitaire en mathématiques, sciences et techniques de l'information et de la communication, micro et	4 506 351	4 506 442	378 214	328 526	158 114	181 922	5 042 679 5 016 890
D108 - Recherche universitaire en physique, chimie et sciences pour l'ingénieur	6 893 692	6 893 692	567 293	514 536	390 717	453 800	7 851 702 7 862 028
D109 - Recherche universitaire en physique nucléaire et des hautes énergies	1 222 706	1 222 706					1 222 706 1 222 706
D110 - Recherche universitaire en sciences de la terre, de l'univers et de l'environnement	930 613	930 613	142 427	130 346	40 897	73 380	1 113 937 1 134 339
D111 - Recherche universitaire en sciences de l'homme et de la société	10 284 262	10 283 712	800 447	790 027	65 100	112 000	11 149 809 11 185 739
D112 - Recherche universitaire interdisciplinaire et transversale	742 771	742 771	651 443	588 333	59 024	32 940	1 453 238 1 364 044
D113 - Diffusion des savoirs et musées	59 206	59 206					59 206 59 206
D114 - Immobilier	1 911 075	1 911 075	5 183 127	4 301 327	5 280 450	2 291 633	12 374 652 8 504 035
D115 - Pilotage et support	20 074 655	20 074 674	5 281 167	4 737 898	557 055	639 252	25 912 877 25 451 824
Étudiants	908 366	908 366	604 709	579 099	675 042	125 317	2 188 117 1 612 782
D201 - Aides directes aux étudiants	41 604	41 604					41 604 41 604
D202 - Aides indirectes							0 0
D203 - Santé des étudiants et activités associatives, culturelles et sportives	866 762	866 762	604 709	579 099	675 042	125 317	2 146 513 1 571 178
TOTAL	100 462 920	100 462 803	18 663 409	16 360 292	8 656 631	5 122 363	127 782 960 121 945 458

SOLDE BUDGETAIRE (excédent) D1 = C - B 3 373 009

Tableau des recettes par origine (facultatif)

Budget	RECETTES							
	Recettes globalisées					Recettes fléchées		
	Subvention pour charges de service public	Autres financements de l'Etat	Fiscalité affectée	Autres financements publics	Recettes propres	Financement de l'Etat fléchés	Autres financements publics fléchés	Recettes propres fléchées
Subvention pour charges de service public	97 903 588							
Droits d'inscription					2 182 502,00			
Formation continue, diplômes propres et VAE					8 703 363,00			
Taxe d'apprentissage					568 559,00			
Contrats et prestations de recherche hors ANR					730 891,00			
Valorisation				59 037	244 801,00			
ANR investissements d'avenir				2 471 801				
ANR hors investissements d'avenir				1 000 204				
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Région				500 266			199 784	
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Union Européenne				3 241 908				
Subventions d'exploitation et financement des actifs - Autres		2 126 641		2 670 488	84 518	274 193		
Fondations - fonds propres, réserves, dons et legs					196 636			
Autres recettes			641 405	9 091	1 508 791			
TOTAL	97 903 588	2 126 641	641 405	9 952 795	14 220 061	274 193	199 784	0

SOLDE BUDGETAIRE (déficit) D2 = B - C 0

TABLEAU 4
Equilibre financier

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT									
BESOINS					FINANCEMENTS				
	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	COFI 2022	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	COFI 2022	
Solde budgétaire (déficit) (D2)*	0	3 583 416	3 924 234	0	6 074 808	0		3 373 009	Solde budgétaire (excédent) (D1)*
Remboursements d'emprunts (capital) ; Nouveaux prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b1)	-539			-961	2 700				Nouveaux emprunts (capital) ; Remboursements de prêts (capital) ; Dépôts et cautionnements (b2)
Opérations au nom et pour le compte de tiers (c1)**	1 907 936	1 636 171	1 886 990	1 302 069	2 404 108	1 269 601	1 935 883	584 691	Opérations au nom et pour le compte de tiers (c2)**
Autres décaissements sur comptes de tiers (e1)									Autres encaissements sur comptes de tiers (e2)
Sous-total des opérations ayant un impact négatif sur la trésorerie de l'organisme (1)=D2+(b1)+(c1)+(e1)	1 907 397	5 219 587	5 811 224	1 301 108	8 481 616	1 269 601	1 935 883	3 957 700	Sous-total des opérations ayant un impact positif sur la trésorerie de l'organisme (2)=D1+(b2)+(c2)+(e2)
ABONDEMENT de la trésorerie (I)= (2) - (1)	6 574 220	0	0	2 656 592	0	3 949 986	3 875 341	0	PRELEVEMENT de la trésorerie (II)=(1) - (2)
dont Abondement de la trésorerie fléchée (a)***	318 348	0		103 174					dont Prélèvement sur la trésorerie fléchée (a)***
dont Abondement de la trésorerie non fléchée (d)	6 255 872			2 553 418			3 875 341		dont Prélèvement sur la trésorerie non fléchée (d)
TOTAL DES BESOINS (1) + (I)	8 481 616	5 219 587	5 811 224	3 957 700	8 481 616	5 219 587	5 811 224	3 957 700	TOTAL DES FINANCEMENTS (2) + (II)

(*) Montant issu du tableau "Autorisations budgétaires"

TABLEAU 5
Opérations pour compte de tiers

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations ou regroupement d'opérations de même nature	Comptes	Libellé	Décaissements	Encaissements
IMEP SPS Q-COUNTER	47310000	Recettes à transférer	28 900,00	28 900,00
IMEP TERAHERTZ2 NATO	47310000	Recettes à transférer	58 625,00	58 625,00
ADM	47310000	transférer	55 000,00	55 000,00
FRESBE INTERREG G2S	47310000	Recettes à transférer	26 573,95	26 573,95
SYMME INTERREG NANO	47310000	Recettes à transférer	31 068,72	31 068,72
SYMME INTEREG EASY	47310000	Recettes à transférer	8 210,86	8 210,86
SYMME CADYCO	47310000	Recettes à transférer	77 566,31	77 566,31
SYMME Interreg Onco	47310000	Recettes à transférer	28 302,46	28 302,46
LOCIE SMART-RENO	47310000	Recettes à transférer	28 548,66	28 548,66
NCU2 PIA3 @SPIRE	47310000	Recettes à transférer	129 541,20	129 541,20
CMQ Méca Connectée	47310000	Recettes à transférer	158 385,91	158 385,91
BOURSES AMIS 17	47310000	Recettes à transférer	298 000,00	264 800,00
TVA	44500000		389 796,44	503 356,97
Autres opérations pour comptes de tiers			-16 450,88	-814 188,70
TOTAL			1 302 068,63	584 691,34

TABLEAU 6
Situation patrimoniale

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Compte de résultat prévisionnel

CHARGES	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	COFI 2022	PRODUITS	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	COFI 2022
Personnel	94 712 082	99 763 055	101 171 393	99 068 240	Subventions de l'Etat	95 824 245	95 191 860	98 266 173	98 845 699
<i>dont charges de pensions civiles*</i>	26 947 662	27 957 615	28 541 222	27 870 364	Fiscalité affectée	930 626	873 000	873 000	641 405
Fonctionnement autre que les charges de personnel	25 507 069	27 811 862	28 840 192	27 825 171	Autres subventions	6 308 770	11 489 287	10 764 696	8 377 416
Intervention (le cas échéant)					Autres produits	20 725 478	19 528 663	19 753 933	20 247 522
TOTAL DES CHARGES (1)	120 219 151	127 574 917	130 011 585	126 893 411	TOTAL DES PRODUITS (2)	123 789 119	127 082 810	129 657 802	128 112 042
Résultat prévisionnel : bénéfice (3) = (2) - (1)	3 569 968	-	-	1 218 631	Résultat prévisionnel : perte (4) = (1) - (2)	-	492 107	353 783	0
TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	123 789 119	127 574 917	130 011 585	128 112 042	TOTAL EQUILIBRE du compte de résultat prévisionnel (1) + (3) = (2) + (4)	123 789 119	127 574 917	130 011 585	128 112 042

* Il s'agit des sous catégories de comptes présentant les contributions employeur au CAS Pensions

Calcul de la capacité d'autofinancement

	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	COFI 2022
Résultat prévisionnel de l'exercice (bénéfice (3) ou perte (-4))	3 569 968	-492 107	-353 783	1 218 631
+ dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	8 476 393	6 630 889	6 630 889	7 576 282
- reprises sur dépréciations et provisions	- 1 101 977	-110 000	-110 000	-636 609
+ valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés				
- produits de cession d'éléments d'actifs				
- reprise sur amortissements	- 4 999 958	-4 630 889	-4 630 889	-5 340 672
= capacité d'autofinancement (CAF) ou insuffisance d'autofinancement (IAF)	5 944 426	1 397 893	1 536 217	2 817 632

Etat prévisionnel de l'évolution de la situation patrimoniale en droits constatés

EMPLOIS	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	COFI 2022	RESSOURCES	CF 2021	BI 2022	Après BR2 2022	COFI 2022
Insuffisance d'autofinancement	0	0	0	0	Capacité d'autofinancement	5 944 426	1 397 893	1 536 217	2 817 632
Investissements	5 038 091	8 110 198	9 149 176	5 191 923	Financement de l'actif par l'État	1 105 192	1 134 500	1 584 410	1 126 549
Remboursement des dettes financières					Financement de l'actif par des tiers autres que l'État	1 708 282	2 923 735	2 572 661	1 024 807
TOTAL DES EMPLOIS (5)	5 038 091	8 110 198	9 879 130	5 191 923	Autres ressources	1500	0		11 242
Apport au fonds de roulement (7) = (6)-(5)	3 721 309	0	0	0	Augmentation des dettes financières		0		
					TOTAL DES RESSOURCES (6)	8 759 400	5 456 128	6 423 242	4 980 231
					Prélèvement sur fonds de roulement (8) = (5)-(6)	0	2 654 070	3 455 888	211 692

Variation et niveau du fonds de roulement, du besoin en fonds de roulement et de la trésorerie

	COFI 2022
Niveau du FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2021	16 756 975
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-6 306 301
Niveau de la TRESORERIE au 31/12/2021	23 063 276
Variation du FONDS DE ROULEMENT : APPORT (7) ou PRELEVEMENT (8)	-211 692
Variation du fonds DE ROULEMENT : Fondation	-787 619
Variation du BESOIN en FONDS DE ROULEMENT (FONDS DE ROULEMENT - TRESORERIE)	-2 868 285
Variation de la TRESORERIE : ABONDEMENT (I) ou PRELEVEMENT (II)*	2 656 592
Niveau du FONDS DE ROULEMENT au 31/12/2022	15 757 664
Niveau du BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	-9 962 205
Niveau de la TRESORERIE au 31/12/2022	25 719 868

TABLEAU 7
Plan de trésorerie

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	juillet	août	septembre	octobre	novembre	décembre	TOTAL Variation de la trésorerie annuelle
SOLDE INITIAL (début de mois)	23 063 275	39 287 245	30 544 383	22 027 291	40 015 606	32 644 037	24 991 721	48 944 655	41 397 372	35 070 239	40 146 018	31 772 371	
dont placements													
ENCAISSEMENTS													
Recettes budgétaires globalisées	1 586 730	24 900 942	954 056	27 207 005	1 738 618	1 584 789	36 108 627	425 335	5 860 628	15 031 900	2 849 142	6 596 719	124 844 491
Subvention pour charges de service public	- 390 601	23 589 961	-	24 242 756	866 472	-	32 945 991	-	1 382 384	14 143 261	-	1 123 364	97 903 588
Autres financements de l'Etat	593 410	569 935	16 440	-	-	40 000	13 000	-	32 880	33 273	-	827 703	2 126 641
Fiscalité affectée	-	-	-	-	-	-	641 405	-	-	-	-	-	641 405
Autres financements publics	49 901	147 709	327 949	1 087 087	33 952	1 019 304	806 698	119 358	3 122 774	31 861	914 468	2 291 734	9 952 795
Recettes propres	1 334 020	593 337	609 667	1 877 162	838 194	525 485	1 701 533	305 977	1 322 590	823 505	1 934 674	2 353 918	14 220 062
Recettes budgétaires fléchées	-	45 000	-	4 193	-	-	270 000	-	-	-	-	154 784	473 977
Financements de l'Etat fléchés	-	-	-	4 193	-	-	270 000	-	-	-	-	-	274 193
Autres financements publics fléchés	-	45 000	-	-	-	-	-	-	-	-	-	154 784	199 784
Recettes propres fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations non budgétaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts : encaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts : encaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Opérations gérées en compte de tiers	23 810 527	- 23 460 027	989 723	761 580	998 646	205 082	435 521	498 078	- 2 527 693	300 308	- 502 522	- 924 532	584 691
TVA encaissée	4 205	408 225	10 781	18 363	16 997	16 450	8 723	2 554	10 476	7 361	7 205	- 7 983	503 357
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : encaissements	-	-	79 440	158 090	57 202	216 429	63 211	-	-	77 566	217 011	- 26 574	895 523
Autres encaissements d'opérations gérées en compte de tiers	23 806 322	- 23 868 252	899 502	585 127	924 446	- 27 797	363 587	495 524	- 2 538 169	215 381	- 726 738	- 943 123	814 189
TOTAL	25 397 257	1 485 915	1 943 779	27 972 778	2 737 264	1 789 872	36 814 148	923 413	3 332 935	15 332 208	2 346 620	5 826 970	125 903 159
DECAISSEMENTS													
Enveloppes hors recettes fléchées	9 128 007	10 156 660	10 273 853	9 778 180	9 963 541	9 351 537	12 749 903	8 389 307	9 607 710	10 099 555	10 352 227	11 724 173	99 498 255
Personnel	7 901 046	8 498 964	7 924 480	8 351 482	8 144 330	7 430 038	11 364 265	7 637 811	7 563 791	7 747 768	9 215 364	8 683 462	100 462 801
Fonctionnement	869 465	1 249 515	2 031 398	1 229 270	1 476 992	1 611 509	1 110 187	492 751	1 488 659	1 689 904	985 604	2 125 039	16 360 294
Investissement	357 496	408 181	317 975	197 428	342 219	309 990	275 451	258 746	555 261	661 883	151 259	915 671	4 751 560
Dépenses sur recettes fléchées	1 782	4 130	66 707	29 786	8 909	24 685	3 059	24 945	1 820	38 367	42 884	123 730	370 804
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	1 782	4 130	66 707	29 786	8 909	24 685	3 059	24 945	1 820	38 367	42 884	123 730	370 804
Opérations non budgétaires	-	- 961	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	961
Emprunts : remboursements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts : décaissements en capital	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépôts et cautionnements	-	- 961	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	961
Opérations gérées en compte de tiers	43 498	68 948	120 310	176 496	136 383	65 965	108 253	56 444	50 538	118 506	325 156	31 570	1 302 069
TVA décaissée	39 880	36 158	54 869	24 123	47 625	37 803	30 063	22 798	43 947	32 858	33 380	- 13 707	389 796
Dispositifs d'intervention pour compte de tiers : décaissements	-	32 400	63 200	158 090	85 202	31 069	82 411	21 600	7 200	84 766	313 011	49 774	928 723
Autres décaissements d'opérations gérées en compte de tiers	3 617	390	2 241	- 5 716	3 556	- 2 907	- 4 221	12 046	- 608	883	- 21 235	- 4 497	- 16 451
TOTAL	9 173 287	10 228 777	10 460 870	9 984 463	10 108 833	9 442 188	12 861 214	8 470 697	9 660 068	10 256 428	10 720 267	11 879 473	123 246 566
SOLDE DU MOIS	16 223 970	- 8 742 863	- 8 517 092	17 988 315	- 7 371 569	- 7 652 316	23 952 934	- 7 547 284	- 6 327 133	5 075 780	- 8 373 647	- 6 052 502	2 656 594
SOLDE CUMULE	39 287 245	30 544 383	22 027 291	40 015 606	32 644 037	24 991 721	48 944 655	41 397 372	35 070 239	40 146 018	31 772 371	25 719 869	
												dont trésorerie fléchée	103 173
												dont trésorerie sur op. non budgétaires	- 716 416

TABLEAU 8
Opérations liées aux recettes fléchées

POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

	Antérieures à 2017	CF 2017	CF 2018	CF 2019	CF 2020	CF 2021	COFI 2022	BI 2023	BI 2024 et plus	Total
Position de financement des opérations fléchées en début d'exercice (a)	0	-96 427	-207 272	-157 917	338 916	-164 007	318 348	103 174	-118 877	-15 937
Recettes fléchées (b)	4 951 983	5 669 651	2 234 439	2 098 322	1 298 500	1 456 281	473 977	4 306 634	29 434 214	51 924 001
Financements de l'État fléchés	1 779 750	2 633 200	417 550	994 050	354 145	85 050	274 193	150 000	56 062	6 744 000
Conseil départemental	2 350 000	1 560 000	-	-	290 000	-	-	-	-	4 200 000
Région Rhône-Alpes	822 233	1 476 451	1 816 889	1 104 272	654 355	1 371 231	199 784	4 156 634	29 378 152	40 980 000
Recettes propres fléchées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dépenses sur recettes fléchées CP (c)	5 048 410	5 876 923	2 392 356	1 759 406	1 462 507	1 137 933	370 803	4 425 511	29 450 151	51 924 000
Personnel	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AE=CP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Fonctionnement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AE	63 173	5 962	14 037	-	-	-	-	-	-	83 172
CP	68 173	5 865	1 537	-	-	-	-	-	7 597	83 172
Intervention	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AE	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
CP	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
AE	10 699 753	2 758 319	1 253 080	1 415 273	1 459 526	302 109	1 640 750	20 514 511	11 797 507	51 840 828
CP	4 980 237	5 871 058	2 390 819	1 759 406	1 462 507	1 137 933	370 803	4 425 511	29 442 554	51 840 828
Solde budgétaire de l'exercice résultant des opérations fléchées (b) - (c)	- 96 427	- 207 272	- 157 917	338 916	- 164 007	318 348	103 174	- 118 877	- 15 937	0

Solde budgétaire N repris au tableau "Equilibre financier" en (a)

Tableau 9 - EPSCP
Tableau des opérations pluriannuelles

POUR VOTE DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT

Opérations	Montant de l'opération	Autorisations d'engagement					Crédits de paiement					Restes	
		AE ouvertes au titre des années antérieures	AE consommées au titre des années antérieures	AE reportées ou reprogrammées en année n	AE nouvelles consommées en année n	Total des AE consommées pour l'année 2022	CP ouverts au titre des années antérieures	CP consommés au titre des années antérieures	CP reportés ou reprogrammés en année n	CP consommés en année 2022	Total des CP consommés pour 2022 l'année n	Restes à engager en fin d'année n (AE)	Restes à payer sur AE consommées en fin d'année n (CP)
	(1)	(2)	(3)	(4)=<(2)+(3)	(5)	(6) = (4)+(5)	(7)	(8)	(9)=<(7-8)	(10)	(11)=(9)+(10)	(12)=(1)-(3)-(6)	(13)=(3)+(6)-(8)-(11)
CONTRATS HORS ANR FONCTIONNEMENT	543 755	228 584	100 588		92 262	92 262	543 755	74 442	93 147	93 147	93 147	350 595	25 271
CONTRATS HORS ANR INVESTISSEMENT	137 246	118 873	109 517		84 851	84 851	137 246	10 517	10 517	10 517	10 517	19 295	18
CONTRATS HORS ANR PERSONNEL	378 517	257 379	211 460		91 964	91 964	378 517	211 460	91 964	91 964	91 964	75 093	-
TOTAL CONTRATS HORS ANR	1 059 518	604 836	421 576	-	192 860	192 860	1 059 518	393 319	-	196 628	196 628	445 282	25 288
valorisation fonctionnement	307 699	212 210	99 315		84 851	84 851	307 699	89 120	67 769	67 769	67 769	123 533	27 277
valorisation investissement	78 142	71 448	20 710		2 175	2 175	78 142	17 705	5 180	5 180	5 180	55 257	-
valorisation personnel	369 493	241 058	124 999		94 311	94 311	369 493	124 999	94 311	94 311	94 311	150 183	-
TOTAL VALORISATION	755 334	524 716	245 025	-	181 337	181 337	755 334	231 825	-	167 260	167 260	328 972	27 277
PIA FONCTIONNEMENT	1 112 738	401 979	73 228		96 562	96 562	1 112 738	58 425	86 812	86 812	86 812	942 948	26 552
PIA INVESTISSEMENT	386 658	184 557	78 815		11 640	11 640	386 658	65 047	25 277	25 277	25 277	296 203	132
PIA PERSONNEL	1 488 178	352 200	190 429		433 167	433 167	1 488 178	190 429	433 167	433 167	433 167	864 582	-
TOTAL PIA	2 987 574	938 738	342 472	-	541 369	541 369	2 987 574	311 901	-	545 256	545 256	2 103 733	26 684
ANR FONCTIONNEMENT	1 596 269	698 455	245 516		221 854	221 854	1 596 269	238 256	180 753	180 753	180 753	1 128 899	48 361
ANR INVESTISSEMENT	1 400 566	1 013 478	281 044		129 510	129 510	1 400 566	280 587	128 508	128 508	128 508	990 012	1 459
ANR PERSONNEL	2 490 637	1 571 252	1 031 821		387 621	387 621	2 490 637	1 031 821	387 621	387 621	387 621	1 071 195	20 000
TOTAL ANR	5 487 472	3 283 185	1 558 381	-	738 985	738 985	5 487 472	1 559 664	-	676 882	676 882	3 190 106	69 820
REGION fonctionnement	992 144	516 557	352 164		150 224	150 224	992 144	348 738	137 996	137 996	137 996	489 856	15 524
REGION INVESTISSEMENT	645 069	524 980	255 984		11 322	11 322	645 069	194 557	71 469	71 469	71 469	377 763	1 280
REGION PERSONNEL	1 301 069	821 149	641 604		230 101	230 101	1 301 069	641 604	230 101	230 101	230 101	429 364	-
TOTAL REGION	2 938 282	1 862 686	1 249 752	-	391 547	391 547	2 938 282	1 184 929	-	439 566	439 566	1 296 983	16 803
EUROPE FONCTIONNEMENT	1 331 160	487 001	118 183		174 471	174 471	1 331 160	98 250	157 038	157 038	157 038	1 038 506	37 366
EUROPE INVESTISSEMENT	253 340	148 841	60 287		42 200	42 200	253 340	60 287	41 214	41 214	41 214	150 853	986
EUROPE PERSONNEL	1 498 421	847 958	563 906		322 180	322 180	1 498 421	563 906	322 180	322 180	322 180	1 012 335	-
TOTAL EUROPE	3 082 921	1 483 800	742 376	-	538 851	538 851	3 082 921	722 443	-	529 432	529 432	1 901 694	38 352
Autres financements PUBLICS FONCTIONNEMENT	492 282	270 997	190 099		91 138	91 138	492 282	92 347	86 021	86 021	86 021	259 032	12 862
Autres financements PUBLICS INVESTISSEMENT	212 839	149 508	45 158		22 129	22 129	212 839	39 343	21 471	21 471	21 471	145 552	6 473
Autres financements PUBLICS PERSONNEL	1 218 691	870 961	779 497		249 709	249 709	1 218 691	779 497	249 709	249 709	249 709	189 485	-
TOTAL AUTRES FINANCEMENT SPUBLICS	1 881 792	1 291 466	924 747	-	362 976	362 976	1 881 792	911 187	-	357 201	357 201	594 069	19 335
Autres financements privés fonctionnement	202 579	79 725	21 976		36 353	36 353	202 579	21 355	20 988	20 988	20 988	144 250	15 986
Autres financements privés investissement	26 400	13 200	-		-	-	26 400	-	-	-	-	26 400	-
Autres financements privés personnel	469 081	204 194	194 754		145 607	145 607	469 081	71 289	39 241	39 241	39 241	128 700	229 831
TOTAL FINANCEMENTS PRIVES y compris fondation	698 040	287 919	286 730	-	182 160	182 160	698 040	92 634	-	62 230	62 230	299 350	245 817
Total contrats de recherche	18 890 933	10 286 544	5 701 058	-	3 129 885	3 129 885	18 890 933	5 388 912	-	2 962 454	2 962 454	10 060 190	469 377
FONCTIONNEMENT	8 912 538	5 419 742	4 431 793		1 425 492	1 425 492	8 912 538	4 352 199	-	1 191 417	1 191 417	3 055 253	313 669
INVESTISSEMENT	405 194	178 594	80 451		11 009	11 009	405 194	80 451	-	3 352	3 352	313 734	7 657
PERSONNEL	5 246 877	1 461 485	940 369		1 375 388	1 375 388	5 246 877	940 368	-	1 375 388	1 375 388	2 931 120	1
Total contrats d'enseignement	14 564 609	7 059 821	5 452 613	-	2 811 889	2 811 889	14 564 609	5 373 018	-	2 670 157	2 670 157	6 300 107	321 327
Bâtiment Polytech CICBPOLYX	8 905 512	8 717 268	8 717 268	-	287	287	8 791 207	8 791 207	2 676	2 676	2 676	188 531	77 102
Halle des sports CICJRHSXPX	5 000 000	4 885 853	4 885 853	-	2 361	2 361	4 740 012	4 740 012	90 193	90 193	90 193	116 508	53 287
Bâtiment Maurienne CICBR12AX/cicmaux	2 055 427	1 870 887	1 870 887	-	34 343	34 343	1 817 880	1 817 880	86 700	86 700	86 700	150 197	650
Rénovation Jacob CICJRBI BX	4 000 000	74 997	74 997		538 215	538 215	52 270	52 270	63 801	63 801	63 801	3 386 788	497 141
Rénovation IUT 74 CICARIUTX	7 000 000	148 000	39 648		70 210	70 210	-	-	8 732	8 732	8 732	6 890 142	101 126
Accueil site Annecy CICAACSIX	4 000 000	106 842	106 842		883 723	883 723	12 952	12 952	50 048	50 048	50 048	3 009 435	927 565
Bâtiment Marcoz	300 000	-	-		-	-	-	-	-	-	-	300 000	-
HELIOSTIM CJY22HEJX	450 000	-	-		151 251	151 251	-	-	117 077	117 077	117 077	298 749	34 174
CEBRA FLECHE cicioedrx	100 000	-	-		-	-	-	-	-	-	-	100 000	-
CEPART GLOBALISE OIOCBR12BX	950 000	-	-		-	-	-	-	-	-	-	950 000	-
E time 1,2,3	2 144 000	2 143 026	2 143 026		-	-	2 143 026	2 143 026	-	-	-	974	-
E-montagne	780 000	780 000	780 000		-	-	780 000	780 000	-	-	-	-	-
Rénovation étanchéité bat 23 JACOB oioj23etx	956 000	890 551	890 551		57 767	57 767	48 852	48 852	627 683	627 683	627 683	7 682	271 783
Chaudière bourget du lac OIOBCHAUX	1 560 000	476 775	476 775		1 037 375	1 037 375	20 043	20 043	48 958	48 958	48 958	45 850	1 445 149
Sécurité 2017	285 000	285 000	285 000		-	-	285 000	285 000	-	-	-	-	-
Sécurité + Sûreté2019	80 000	80 000	80 000		-	-	80 000	80 000	-	-	-	-	-
Sécurité 2020	100 000	100 000	100 000		-	-	100 000	100 000	-	-	-	-	-
Sécurité 2021	80 000	80 000	80 000		-	-	80 000	80 000	-	-	-	-	-
Sécurité 2022	200 000	-	-		180 471	180 471	-	-	180 471	180 471	180 471	19 529	-
Agenda accessibilité 2017	80 000	80 000	80 000		-	-	80 000	80 000	-	-	-	-	-
Agenda accessibilité 2018	250 000	250 000	250 000		-	-	250 000	250 000	-	-	-	-	-
Agenda accessibilité 2019	90 000	90 000	90 000		-	-	90 000	90 000	-	-	-	-	-
Agenda accessibilité 2020	20 000	20 000	20 000		-	-	20 000	20 000	-	-	-	-	-
Agenda accessibilité 2021	50 000	50 000	50 000		-	-	50 000	50 000	-	-	-	-	-
Sûreté 2020	30 000	30 000	30 000		-	-	30 000	30 000	-	-	-	-	-
Sûreté 2021	100 000	100 000	100 000		-	-	100 000	100 000	-	-	-	-	-
Sûreté 2022	60 000	-	-		41 367	41 367	-	-	41 367	41 367	41 367	18 633	-
Total programmes pluriannuels d'investissement	39 625 939	21 259 199	21 150 847	-	2 992 074	2 992 074	19 571 242	19 571 242	-	1 317 906	1 317 906	15 483 018	3 253 773
Total	73 081 481	38 605 564	32 304 518	-	8 933 648	8 933 648	45 521 996	30 343 172	-	6 850 517	6 850 517	31 843 315	4 044 477
Ss total personnel	14 460 948	6 627 636	4 678 839	-	3 330 048	3 330 048	10 675 552	4 555 373	-	3 203 682	3 203 682	6 452 057	249 832
Ss total fonctionnement et intervention	15 449 144	8 315 250	5 542 865	-	2 373 107	2 373 107	11 956 348	5 371 163	-	2 021 941	2 021 941	7 533 172	522 868
Ss total investissement	43 171 393	23 662 678	22 082 814	-	3 230 493	3 230 493	22 890 096	20 416 636	-	1 624 894	1 624 894	17 858 086	3 271 777

B - Recettes

Opérations	Montant de l'opération	Prélèvement sur la trésorerie	Financements extérieurs			
	(1)	(14)	Montant (15)=(1)-(14)	Encaissements au titre des années antérieures (16)	Encaissements pour l'année 2022 (17)	Restes à encaisser (18)=(15)-(16)-(17)
Contrats hors anr	1 059 518		1 059 518,00	395 334	164 777	499 407
VALORISATION	755 334		755 334,00	62 979	84 414	607 941
PIA	2 987 574		2 987 574,00	633 150	642 726	1 711 698
ANR	5 487 472		5 487 472,00	2 190 594	591 679	2 705 199
REGION	2 938 282		2 938 282,00	400 368	142 542	2 395 372
EUROPE	3 082 921		3 082 921,00	620 391	455 233	2 007 297
AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS	1 881 792		1 881 792,00	602 333	418 760	860 699
AUTRES FINANCEMENTS PRIVES	698 040		698 040,00	125 403	139 734	432 903
Total contrats de recherche	18 890 933	-	18 890 933	5 030 551	2 639 865	11 220 517
Total contrats d'enseignement	14 564 609		14 564 609	4 079 994	2 047 651	8 436 964
Bâtiment Polytech CICBPOLYX	8 905 512		8 905 512	8 697 785	154 784	52 943
Halle des sports CICJRHSXPX	5 000 000		5 000 000	5 000 000	-	0
Bâtiment Maurienne CICBR12AX/cicmaux	2 055 427	960 939	1 094 488	1 047 600	46 888	0
Rénovation Jacob CICJRBIEX	4 000 000		4 000 000	0		4 000 000
Rénovation IUT 74 CICARIUTX	7 000 000		7 000 000	0		7 000 000
Accueil site Annecy CICAACSIX	4 000 000		4 000 000	0		4 000 000
Bâtiment Marcoz	300 000		300 000	0	-	300 000
HELIOSTIM CJY22HEJX	450 000		450 000	0	270 000	180 000
CEDRA FLECHE	100 000		100 000	0	-	100 000
CEPART	950 000		950 000	0	-	950 000
E TIME 1,2,3	2 144 000		2 144 000	2 133 745	4 193	6 062
E-montagne	780 000		780 000	780 000	-	0
Rénovation étanchéité bat 23 jacob	956 000	346 500	609 500	0	121 900	487 600
Chaudière bourget du lac	1 560 000	1 004 500	555 500	0	50 000	505 500
Sécurité2017	285 000		285 000	0	285 000	0
Sécurité +Sûreté 2019	80 000		80 000	0	80 000	0
Sécurité 2020	100 000		100 000	0	100 000	0
Sécurité 2021	80 000		80 000	0	80 000	0
Sécurité 2022	200 000		200 000	0		200 000
Agenda accessibilité 2017	80 000		80 000	0	80 000	0
Agenda accessibilité 2018	250 000		250 000	250 000		0
Agenda accessibilité 2019	90 000		90 000	90 000		0
Agenda accessibilité 2020	20 000		20 000	20 000		0
Agenda accessibilité 2021	50 000		50 000	50 000		0
Sûreté 2020	30 000		30 000	30 000		0
Sûreté 2021	100 000		100 000	100 000		0
Sûreté 2022	60 000		60 000		60 000	0
Total programmes pluriannuels d'investissement	39 625 939	2 311 939	37 314 000	18 824 130	907 765	17 582 105
Total	73 081 481	2 311 939	70 769 542	27 934 675	5 595 281	37 239 586

Tableau 10 EPSCP
Tableau détaillé des opérations pluriannuelles et programmation

Suivi par opération (ou par regroupement d'opérations) des autorisations d'engagement, des crédits de paiement et des recettes

A - Prévision d'autorisations d'engagement et de crédits de paiement

			Prévision pluriannuelle	Prévision N (BI + BR)										Prévision N+1 et suivantes	
Opération		Nature	Coût total de l'opération	AE ouvertes les années antérieures à N	AE consommées les années antérieures à N	AE reprogram mées ou reportées en N*	AE nouvelles consommeess en 2022	TOTAL des AE consommées en 2022	CP ouverts les années antérieures à N	CP consommés les années antérieures à N	CP reprogrammés ou reportés en N*	CP consommés en 2022	TOTAL des CP ouverts e2022	AE prévues en N+1 et suivantes	CP prévus en N+1 et suivantes
			(1)	(2)	(3)	(4) <= (2) - (3)	(5)	(6) = (4) + (5)	(7)	(8)	(9) <= (7) -(8)	(10)	(11) = (9) + (10)	(12)	(13)
Dépenses d'investissement (PPI)	Bâtiment Polytech	investissement	8 822 340	8 634 096	8 634 096		-287	-287	8 715 632	8 715 632		2 876	2 876	188 531	103 832
	Bâtiment Polytech	fonctionnement	83 172	83 172	83 172		0	0	75 575	75 575		0	0	0	7 597
	Halle des sports	investissement	5 000 000	4 885 853	4 885 853		-2 361	-2 361	4 740 012	4 740 012		90 193	90 193	116 508	169 795
	Bâtiment Maurienne	investissement	2 055 427	1 870 887	1 870 887		34 343	34 343	1 817 880	1 817 880		86 700	86 700	150 197	150 847
	Rénovation JACOB	investissement	4 000 000	74 997	74 997		538 215	538 215	52 270	52 270		63 801	63 801	3 386 788	3 883 929
	Renovation IUT 74	investissement	7 000 000	148 000	39 648		70 210	70 210	0	0		8 732	8 732	6 890 142	6 991 268
	Accueil site Annecy	investissement	4 000 000	106 842	106 842		883 723	883 723	12 952	12 952		50 048	50 048	3 009 435	3 937 000
	Batiment Marcoz	investissement	300 000	0	0		0	0	0	0		0	0	300 000	300 000
	HELIOSTIM	investissement	450 000	0	0		151 251	151 251	0	0		117 077	117 077	298 749	332 923
	CEDRA FLECHE cicjœdrx	investissement	100 000	0	0		0	0	0	0		0	0	100 000	100 000
	CEPART GLOBALISE	investissement	950 000	0	0		0	0	0	0		0	0	950 000	950 000
	E-time1-2-3	investissement	2 144 000	2 143 026	2 143 026		0	0	2 143 026	2 143 026		0	0	974	974
	E-montagne	investissement	780 000	780 000	780 000		0	0	780 000	780 000		0	0	0	0
	Rénovation étanchéité bat 23 Jacob	investissement	956 000	890 551	890 551		57 767	57 767	48 852	48 852		627 683	627 683	7 682	279 465
	Chaufferie bourget du lac	investissement	1 560 000	476 775	476 775		1 037 375	1 037 375	20 043	20 043		48 958	48 958	45 850	1 490 999
	Sécurité 2017	investissement	285 000	285 000	285 000	0	0	0	285 000	285 000		0	0	0	0
	Sécurité 2019+surete	investissement	80 000	80 000	80 000		0	0	80 000	80 000		0	0	0	0
	Sécurité 2020	investissement	100 000	100 000	100 000	0	0	0	100 000	100 000	0	0	0	0	0
	Sécurité 2021	investissement	80 000	80 000	80 000		0	0	80 000	80 000		0	0	0	0
	Sécurité 2022	investissement	200 000	0	0		180 471	180 471	0	0		180 471	180 471	19 529	19 529
	Agenda Accessibilité 2017	investissement	80 000	80 000	80 000		0	0	80 000	80 000		0	0	0	0
	Agenda accessibilité 2018	investissement	250 000	250 000	250 000	0	0	0	250 000	250 000		0	0	0	0
	Agenda accessibilité 2019	investissement	90 000	90 000	90 000		0	0	90 000	90 000	0	0	0	0	0
	Agenda accessibilité 2020	investissement	20 000	20 000	20 000		0	0	20 000	20 000	0	0	0	0	0
	Agenda accessibilité 2021	investissement	50 000	50 000	50 000		0	0	50 000	50 000		0	0	0	0
	Sûreté 2020	investissement	30 000	30 000	30 000		0	0	30 000	30 000		0	0	0	0
	Sûreté 2021	investissement	100 000	100 000	100 000	0	0	0	100 000	100 000		0	0	0	0
	SURETE 2022	investissement	60 000	0	0		41 367	41 367	0	0		41 367	41 367	18 633	0
Total Dépenses d'investissement.1			39 625 939	21 259 199	21 150 847	0	2 992 074	2 992 074	19 571 242	19 571 242	0	1 317 906	1 317 906	15 483 018	18 718 158
Contrats de recherche	TOTAL CONTRATS HORS ANR	personnel/fonctionnement/investissement	1 059 518	604 836	421 576		192 660	192 660	1 059 518	393 319		195 628	195 628	445 282	470 571
	TOTAL VALORISATION	personnel/fonctionnement/investissement	755 334	524 716	245 025		181 337	181 337	755 334	231 825		167 260	167 260	328 972	356 249
	TOTAL PIA	personnel/fonctionnement/investissement	2 987 574	938 736	342 472		541 369	541 369	2 987 574	311 901		545 256	545 256	2 103 733	2 130 417
	TOTAL ANR	personnel/fonctionnement/investissement	5 487 472	3 283 185	1 558 381		738 985	738 985	5 487 472	1 550 664		676 882	676 882	3 190 106	3 259 926
	TOTAL REGION	personnel/fonctionnement/investissement	2 938 282	1 862 686	1 249 752		391 547	391 547	2 938 282	1 184 929		439 566	439 566	1 296 983	1 313 787
	TOTAL EUROPE	personnel/fonctionnement/investissement	3 082 921	1 483 800	742 376		538 851	538 851	3 082 921	722 443		520 432	520 432	1 801 694	1 840 046
	TOTAL AUTRES FINACEMENT SPUBLICS	personnel/fonctionnement/investissement	1 881 792	1 291 466	924 747		362 976	362 976	1 881 792	911 187		357 201	357 201	594 069	613 404
TOTAL FINANCEMENTS PRIVES y compris fonda			698 040	297 119	216 730		181 960	181 960	698 040	92 644		60 229	60 229	299 350	545 167
Total contrat de recherche.2			18 890 933	10 286 544	5 701 058	0	3 129 685	3 129 685	18 890 933	5 398 912	0	2 962 454	2 962 454	10 060 190	10 529 567
Contrat d'enseignement		personnel/fonctionnement/investisemet	14 564 609	7 059 821	5 452 613		2 811 889	2 811 889	7 059 821	5 373 018		2 570 157	2 570 157	6 300 107	6 621 434
			14 564 609	7 059 821	5 452 613	0	2 811 889	2 811 889	7 059 821	5 373 018	0	2 570 157	2 570 157	6 300 107	6 621 434
TOTAL			73 081 481	38 605 564	32 304 518	0	8 933 648	8 933 648	45 521 996	30 343 172	0	6 850 517	6 850 517	31 843 315	35 869 159

A l'occasion du budget initial N, cette colonne enregistre les reprogrammations en AE ou en CP de N-1 sur N. Lors du premier budget rectificatif N, le cas échéant présenté avec le compte financier N-1, cette colonne enregistre les éventuels reports en AE et en CP.

B - Prévisions de recettes

			Prévision	Prévision N		Prévisions en N+1 et suivantes		
Opération		Nature	Financement de l'opération	Encaissements des années antérieures à N	Encaissement réalisés en 2022	Encaissements prévus en N+1		
			(18)				(19)	(20)
Recettes d'investissement (PPI)	Bâtiment Polytech	Financement de l'Etat*	900 000	900 000	0	0		
	Bâtiment Polytech	Autres financements publics**	8 005 512	7 797 785	154 784	52 943		
	Halle des sports	Financement de l'Etat*	2 500 000	2 500 000	0	0		
	Halle des sports	Autres financements publics**	2 500 000	2 500 000	0	0		
	Btiment Maurienne	Financement de l'Etat*				0		
	Bâtiment Maurienne	Autres financements publics**	1 094 488	1 047 600	46 888	0		
	Bâtiment Maurienne	Autofinancement	960 939	0	0	0		
	Rénovation iuta cicariutx	Financement de l'Etat*	3 500 000	0	0	3 500 000		
	Rénovation iuta	Autres financements publics**	3 500 000	0		3 500 000		
	Rénovation Jacob	Autres financements publics**	4 000 000	0	0	4 000 000		
	Accueil site Annecy	Financement de l'Etat*	2 000 000	0	0	2 000 000		
	Accueil site Annecy	Autres financements publics**	2 000 000	0	0	2 000 000		
	Bâtiment Marcoz	Financement de l'Etat*		0		0		
	Bâtiment Marcoz	Autres financements publics**	300 000	0		300 000		
	Heliosstim	Financement de l'Etat*	450 000	0	270 000	180 000		
	CEDRA FLECHE cicjcedrx	Financement de l'Etat*	100 000	0	0	100 000		
	CEDRA FLECHE cicjcedrx	Autres financements publics**		0	0	0		
	CEPART GLOBALISE	Financement de l'Etat*	950 000	0	0	950 000		
	CEPART GLOBALISE	Autres financements publics**		0		0		
	Etime1,2,3	Financement de l'Etat*	2 144 000	2 133 745	4 193	6 062		
	E-montagne	Financement de l'Etat*	280 000	280 000		0		
	E-montagne 2	Autres financements publics**	500 000	500 000		0		
	plan relance renovation etancheite bat 3 jacob	Autres financements etat*	609 500	0	121 900	487 600		
	plan relance renovation etancheite bat 3 jacob	Autofinancement	346 500	0				
	chaufferie bourget du lac	Autres financements etats*	250 000	0	50 000	200 000		
	chaufferie bourget du lac	Autres financements publics** ADEME	305 500		0	305 500		
	chaufferie bourget du lac	Autofinancement	1 004 500		0	0		
	sécurité 2017	Financement de l'Etat*	285 000	285 000	0	0		
	Sécurité + Sûreté 2019	Financement de l'Etat*	80 000	80 000	0	0		
	Sécurité 2020	Financement de l'Etat*	100 000	100 000		0		
	Sécurité 2021	Financement de l'Etat*	80 000	80 000		0		
	Sécurité 2022	Financement de l'Etat*	200 000	0	200 000	0		
	Agenda accessibilité 2017	Financement de l'Etat*	80 000	80 000		0		
	Agenda accessibilité 2018	Financement de l'Etat*	250 000	250 000	0	0		
	Agenda accessibilité 2019	Financement de l'Etat*	90 000	90 000	-	0		
	Agenda accessibilité 2020	Financement de l'Etat*	20 000	20 000		0		
	Agenda accessibilité 2021	Financement de l'Etat*	50 000	50 000	-	0		
	Sûreté 2020	Financement de l'Etat*	30 000	30 000		0		
	Sureté 2021	Financement de l'Etat*	100 000	100 000		0		
	Sureté 2022	Financement de l'Etat*	60 000	0	60 000	0		
Total PPI.1			39 625 939	18 824 130	907 765	17 582 105		
Contrats de recherche	CONTRATS HORS ANR	Autres financements publics**	1 059 518	395 334	164 777	499 407		
	VALORISATION	Autres financements **	755 334	62 979	84 414	607 941		
	PIA	Autres financements publics**	2 987 574	633 150	642 726	1 711 698		
	ANR	Autres financements publics**	5 487 472	2 190 594	591 679	2 705 199		
	REGION	Autres financements publics**	2 938 282	400 368	142 542	2 395 372		
	EUROPE	Autres financements publics**	3 082 921	620 391	455 233	2 007 297		
	AUTRES FINANCEMENTS PUBLICS	Autres financements publics**	1 881 792	602 333	418 760	860 699		
	AUTRES FINANCEMENTS PRIVES	Autres financements **	698 040	125 403	139 734	432 903		
Total contrat de recherche.2			18 890 933	5 030 551	2 639 865	11 220 517		
Contrats d'enseignement		Financement de l'Etat*				0		
		Autres financements publics**				0		
		Autres financements***	14 564 609	4 079 994	2 047 651	8 436 964		
Total contrat de formation .3			14 564 609	4 079 994	2 047 651	8 436 964		
		Ss total financement de l'Etat	15 108 500	6 978 745	706 093	7 423 662		
		Ss total autres financements publics	39 643 059	16 687 555	2 617 389	20 338 115		
		Ss total autofinancement	2 311 939	0	0	0		
		Ss total autres financements	16 017 983	4 268 375	2 271 799	9 477 809		
TOTAL			73 081 481	0	27 934 675	5 595 281	0	37 239 586

**TABLEAU
COFI 2022****POUR INFORMATION DE L'ORGANE DÉLIBÉRANT**

		COFI 2022
Stocks initiaux	1 Niveau initial des restes à payer après CF 2021	8 465 485
	2 Niveau initial du fonds de roulement au 31/12/2021	16 756 975
	3 Niveau initial du besoin en fonds de roulement au 31/12/2021	-6 306 301
	4 Niveau initial de la trésorerie au 31/12/2021	23 063 276
	4.a dont niveau initial de la trésorerie fléchée	128 067
	4.b dont niveau initial de la trésorerie non fléchée	22 935 209
Flux de l'année	5 Autorisations d'engagement	127 782 960
	6 Résultat patrimonial	1 218 631
	7 Capacité d'autofinancement (CAF)	2 817 632
	8 Variation du fonds de roulement	-211 692
	9 Opérations bilanciellles non budgétaires	SENS 961
	Nouvel emprunt / remboursement de prêt	+ / - 0
	Remboursement d'emprunt / prêt accordé	+ 0
	Cautionnements et dépôts	- 961
	10 Opérations comptables non retraitées par la CAF, non budgétaires	SENS -554 032
	Variation des stocks	+ / - -829
	Production immobilisée	+ 0
	Charges sur créances irrécouvrables	- -635 889
	Produits divers de gestion courante	+ 82 686
	11 Décalages de flux de trésorerie liés aux opérations budgétaires	SENS -3 031 630
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - -4 035 612
	Ecart entre les produits / ressources et les encaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - 2 932 647
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations sur exercices antérieurs	+ / - -61 521
	Ecart entre les charges / immobilisations et les décaissements relatifs à des opérations de l'exercice en cours	+ / - -1 867 144
	12 Solde budgétaire = 8 - 9 - 10 - 11	3 373 009
	12.a Recettes budgétaires	125 318 467
	12.b Crédits de paiement ouverts	121 945 458
Stocks finaux	13 Flux de trésorerie liés aux opérations de trésorerie non budgétaires	-716 416
	14 Variation de la trésorerie = 12 - 13	2 656 592
	14.a dont variation de la trésorerie fléchée	103 174
	14.b dont variation de la trésorerie non fléchée	2 553 418
	15 Variation du besoin en fonds de roulement = 9 + 10 + 11 -13	-2 868 285
	16 Restes à payer	5 430 199
Stocks finaux	17 Niveau final de restes à payer	13 895 684
	18 Niveau final du fonds de roulement	15 757 664
	19 Niveau final du besoin en fonds de roulement	-9 962 205
	20 Niveau final de la trésorerie	25 719 868
	20.a dont niveau final de la trésorerie fléchée	231 241
	20.b dont niveau final de la trésorerie non fléchée	25 488 627
Comptabilité budgétaire		
Comptabilité générale		

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc

Séance du 14 mars 2023

N° 2023.03.14_3.1

3. Calendriers universitaires 2023-2024

3.1. Calendrier des fermetures administratives de l'USMB

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 6 mars 2023, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► **Le conseil d'administration approuve le calendrier des fermetures administratives de l'USMB pour l'année 2023-2024.**

	du	au
Vacances de Noël	Vendredi 22 décembre 2023 (au soir)	Lundi 8 janvier 2024 (au matin)
Pont de l'Ascension	Mardi 7 mai 2024 (au soir)	Lundi 13 mai 2024 (au matin)
Vacances d'été	Vendredi 26 juillet 2024 (au soir)	Mercredi 21 août 2024 (au matin)

	Jours ouverts	Jours ouvrables	Jours calendaires
Vacances de Noël	8	11	16
Pont de l'Ascension	1	2	5
Vacances d'été	16	20	25

Résultat du vote :

Membres en exercice : 33
 Quorum : 17
 Membres présents : 14
 Membres représentés : 5
 Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 19

Fait à Chambéry, le 17 mars 2023.

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 20/03/2023
	Transmise au recteur de région académique le : 20/03/2023
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr . En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.	

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 14 mars 2023
N° 2023.03.14_3.2

3. Calendriers universitaires 2023-2024

3.2. Calendrier des interruptions pédagogiques et amplitude de l'année universitaire

Vu le code de l'éducation ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 6 mars 2023, portant sur l'objet de la présente délibération ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 9 mars 2023, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► **Le conseil d'administration approuve le calendrier des interruptions pédagogiques et l'amplitude de l'année universitaire 2023-2024, tels qu'annexés à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	33	Nombre de suffrages exprimés :	19
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	14	Abstention :	0
Membres représentés :	5	Pour :	19
Nombre de votants :	19		

Fait à Chambéry, le 17 mars 2023.

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au recteur de région académique le :	20/03/2023 20/03/2023
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr . En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		



CALENDRIER 2023-2024

PERIODES INTERRUPTIONS	SCOLAIRE	UNIVERSITÉ SAVOIE MONT BLANC
TOUSSAINT	Du samedi 21 octobre 2023 au lundi 6 novembre 2023 matin	Du vendredi 27 octobre 2023 soir au lundi 6 novembre 2023 matin
NOEL	Du samedi 23 décembre 2023 au lundi 8 janvier 2024 matin	Du vendredi 22 décembre 2023 soir au lundi 8 janvier 2024 matin
HIVER	Du samedi 17 février 2024 au lundi 4 mars 2024 matin	Du vendredi 23 février 2024 soir au lundi 4 mars 2024 matin
PRINTEMPS	Du samedi 13 avril 2024 au lundi 29 avril 2024 matin	Du vendredi 19 avril 2024 soir au lundi 29 avril 2024 matin

Pour mémoire, jours fériés de l'année universitaire 2023-2024

- Toussaint : mercredi 1^{er} novembre 2023
- Armistice 1918 : samedi 11 novembre 2023
- Noël : lundi 25 décembre 2023
- Jour de l'An : lundi 1^{er} janvier 2024
- Lundi de Pâques : lundi 1^{er} avril 2024
- Fête du travail : mercredi 1^{er} mai 2024
- Victoire 1945 : mercredi 8 mai 2024
- Ascension : jeudi 9 mai 2024
- Pentecôte : lundi 20 mai 2024
- Fête nationale : dimanche 14 juillet 2024



AMPLITUDE DE L'ANNÉE UNIVERSITAIRE 2023-2024

Année universitaire 2022-2023	
Date de pré-rentrée	A compter du lundi 28 août 2023 au matin
Date de fin des activités pédagogiques, épreuves de seconde session et jurys compris (sauf formations en alternance et certains masters).	Mardi 16 juillet 2024
Date limite de fin de stage (sauf formations en alternance et certains masters).	Vendredi 27 septembre 2024
<i>Si le stage est prolongé au-delà du 27 septembre 2024, l'étudiant est tenu de renouveler son inscription et de s'acquitter au préalable de la CVEC (Contribution Vie Étudiante et de Campus).</i>	

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 13 mars 2023
N° 2023.03.13_4.1.

4. Formation et vie universitaire

4.1. Ouverture du diplôme d'université « Mon nouveau projet »

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 9 mars 2023, portant sur l'objet de la présente délibération,

► Le conseil d'administration approuve l'ouverture du diplôme d'université « Mon nouveau projet », tel que décrit dans la note d'opportunité jointe à la présente délibération.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 33
 Quorum : 17
 Membres présents : 14
 Membres représentés : 5
 Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 19

Fait à Chambéry, le 17 mars 2023.

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au recteur de région académique le :	20/03/2023 20/03/2023
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr . En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		

Note d'opportunité

DU « Mon nouveau projet »

Contexte et objectifs

Contexte

D'après les chiffres du MESRI pour 2019-2020, le taux de passage en L2 des néo-bacheliers inscrits en L1 à la rentrée 2019 est de 59,3%¹. Il est supérieur de 8 points à celui de la cohorte de 2018 et près de 10 points à celui de la cohorte 2017 en raison du contexte de la crise sanitaire lié au Covid.

Malgré l'augmentation conjoncturelle de la réussite, une **importante partie des néo-bacheliers échouent dès la première année** à l'université. En effet, une partie des étudiants n'a pas forcément obtenu son premier vœu, ne sait pas réellement à quoi s'attendre en découvrant une formation, peut rencontrer rapidement des problèmes d'adaptation ou se confronter à une exigence académique difficile à satisfaire.

Ainsi, l'enquête « Intégration » pilotée par la DAPAC au sein de l'USMB en 2021-2022 corrobore l'existence de difficultés au premier semestre. Elle montre que **39%** des répondants de **L1** rencontrent des **difficultés de compréhension** des cours et **41%** des **difficultés d'organisation**. Par ailleurs **16%** disent ne **pas se sentir bien** dans leur filière.

Au cours de l'année 2021-2022, plus de **400 étudiants** de L1 ont été **reçus et accompagnés** par des **Accompagnateurs à la Réussite Étudiante (ARE)** dans 9 filières de l'USMB.

En 2022, toutes les formations de l'université bénéficient du dispositif et ce, pour les 3 années de licence. Le nombre d'étudiants suivis va donc largement croître pour l'année 2022-2023.

Parmi les motifs d'accompagnement, beaucoup concernent l'orientation combinée à des difficultés académiques. Les étudiants sont à la fois à la recherche d'autres voies d'études mais présentent également des carences méthodologiques et/ou disciplinaires.

Actuellement, **peu de solutions** sont **proposées** à ces étudiants à l'USMB², sauf à rester dans leur filière en bénéficiant du relai du SUIO-IP et de la conseillère d'orientation jusqu'à l'ouverture suivante de Parcoursup. Beaucoup décrochent et sortent du champ des études.

Pour éviter que les étudiants dans cette situation restent en échec l'équipe du projet NCU @spire propose ainsi l'ouverture d'un Diplôme d'Université « *Mon nouveau projet* ».

¹ <https://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/sites/default/files/2021-11/nf-sies-2021-24-15115.pdf>

Dans le cadre du projet @spire, l'USMB bénéficie d'un financement sur 10 ans pour assurer une meilleure réussite des étudiants en premier cycle. Il s'agit à la fois de développer des approches pédagogiques nouvelles, de construire des parcours plus flexibles et plus individualisés et de mettre en place des dispositifs et des outils numériques favorisant la réussite étudiante.

Objectifs

Le D.U « Mon nouveau projet » aura pour vocation de permettre à des étudiants, rapidement conscients de leur besoin d'une nouvelle orientation et de leurs difficultés méthodologiques, **d'intégrer un dispositif d'accompagnement avant la fin du semestre 1** jusqu'à la fin de l'année universitaire.

Ils pourront bénéficier d'un accompagnement personnalisé et renforcer leurs acquis.

A l'issue de la réussite du D.U., et selon leurs objectifs, les étudiants pourront soit choisir une orientation en interne à l'USMB soit être accompagnés vers une formation hors USMB ou un autre type de projet personnel professionnel (service civique par exemple).

Modalités pédagogiques

Atouts

Le DU « Mon nouveau projet » possède plusieurs avantages :

- Il répond à un besoin tiré de la réalité du terrain
- Il permet aux étudiants décrocheurs de rester dans une dynamique de formation
- Il donne la possibilité aux étudiants de retrouver la voie de la réussite
- C'est un dispositif novateur pour l'USMB lui permettant de rejoindre le cercle des universités ayant des programmes de type « Rebonds » ou « Tremplin »³

Programme

Au sein de ce D.U les étudiants pourront bénéficier :

- D'un **renforcement dans plusieurs matières clés** (méthodologie, anglais, culture scientifique, expression écrite et orale, etc.)
- D'**ateliers** (gestion du temps, confiance en soi, la gestion du stress, etc.)
- De **stages** d'immersion et de **mentorat**
- D'un **accompagnement personnalisé** sur leur **orientation**

³ Pratiquement toutes les universités ont mis en place des dispositifs de type « Rebonds » ou « Tremplin ». Les durées et les contenus varient de quelques semaines à plusieurs mois, voire une année. Plusieurs universités ont fait le choix du D.U. ou du D.I.U. soit en rejoignant le D.U. « PaRéO » labellisé par le MESRI et soumis à un cahier des charges, soit en proposant leur propre D.U. Parmi elles, on compte les universités de Cergy, Strasbourg, littoral Côte d'Opale, Bordeaux Montaigne, Rennes 1 et 2, Paris Saclay, Polytechnique des Hauts de France, Paris 13, Angers, La Rochelle, Grenoble, Lyon et de Montpellier.

Le D.U. « Mon nouveau Projet » se déclinera en **3 parcours** pour répondre à la diversité disciplinaire couverte par l'USMB.

- Gestion, économie (1 groupe)
- Sciences et Technologie (1 groupe, ouvert aux étudiants de 1ère année préparant un BUT)
- Lettres, Langues, Sciences Humaines et Droit (1 groupe)

Le DU sera constitué de 4 UA réparties comme suit :

- 150 heures d'enseignements
 - **1 UA Modulaire** (50 h) : anglais, connaissance de soi, méthodes de travail, portfolio, art et culture.
 - **1 UA « Capacités rédactionnelles, compréhension écrite et orale »**

Ces deux UA sont communes à tous les parcours.

- **1 UA Socle** (50h) pour renforcer les capacités nécessaires à la nouvelle orientation. Elle sera adaptée à chaque parcours :
 - Gestion
 - Outils mathématiques pour l'informatique et la physique
 - Culture, médias et argumentation

Cette UA fera l'objet d'une co-construction des contenus

- Stage : 6 semaines
 - **1 UA Stage et mentorat**

Selon, l'objectif de l'étudiant, il pourra lui être proposé de suivre des enseignements en ligne par des dispositifs tels que : UNICIEL, UOH, etc.

Organisation

Modalités d'accès :

- Entretien avec un ARE (Accompagnateur à la Réussite Étudiante) et validation avec le DE (Directeur ou Directrice des études) de la filière
- Engagement avec contrat pédagogique

Nombre d'étudiants concernés :

20 étudiants par parcours, soit 60 étudiants au total

Modalités d'obtention

Chaque UA donnera lieu à des évaluations formalisées par des MCCC. L'UA « Capacités rédactionnelles » et l'UA Modulaire seront toutes les deux porteuses de 6 ECTS.

En fonction du projet de l'étudiant, la réussite du D.U. permettra une réorientation possible en mai au sein de l'USMB. Ainsi, s'il reprend ses études à l'USMB, en première année de licence, et après avoir validé son D.U. « Mon nouveau Projet », il validera deux UA de première année qui seront choisies par l'équipe pédagogique d'arrivée en fonction du profil de l'étudiant. Il pourra alors se concentrer sur un nombre réduit d'UA, lui permettant de maximiser ses chances de réussite.

Profil des candidats et régime d'inscription

Le D.U. *Mon nouveau Projet* » sera ouvert à un public d'étudiants de 1^{ère} année, décrocheurs, ayant rencontré des difficultés académiques ou d'orientation au cours du premier semestre de leur arrivée à l'université.

Débouchés

Selon les cas :

- Les étudiants seront accompagnés dans leur réorientation au sein de l'USMB
- Pour des projets de réorientation dans d'autres universités, ils seront guidés pendant la période d'ouverture de Parcoursup
- Ils pourront également se diriger vers des formations ne relevant pas de Parcoursup (avec le BAIP, la mission locale en particulier ou d'autres institutions)
- D'autres cas, sur mesure, pourront se présenter (Césure, projet de service civique etc.)

Aspects budgétaires

Coût pour l'USMB

Partie pédagogie

- Sur budget @spire
 - o Un poste d'enseignant contractuel (quotité 320h), profil « sciences économiques et sociales » ou « sciences humaines »
 - o ARE en charge des ateliers de l'UAM et des entretiens de suivi (Service du SUIO-IP)
- Sur budget d'établissement
 - o Conseillère d'orientation du SUIO-IP
 - o 100h d'enseignements complémentaires à 50€/h, soit 5 000€
- Sur budget Club des entreprises
 - o Mentorat
 - o Aide à la recherche de stages

Partie administrative

- Sur budget @spire
 - Coordination administrative : responsable du hub de la réussite étudiante
 - Enseignant contractuel (quotité 64h) : responsabilité du suivi pédagogique et emplois du temps
 - ARE : recrutement, contrat pédagogique, coordination avec les composantes, suivi logistique des stages et encadrement de la construction du projet de l'étudiant (Service du SUIO-IP)
- Sur budget d'établissement
 - Scolarité des composantes support du D.U. pour les conventions de stage et le paramétrage du système d'information scolarité
 - Organisation des jurys

Partenaires extérieurs à l'USMB

- Club des entreprises
- Lycées (enseignants pour vacations)
- GRETA (enseignants pour vacations)
- Missions locales pour le suivi hors USMB après le D.U.
- Ce DU fera l'objet d'un terrain d'expérimentation d'AVENIR(s) portant sur l'axe de la réussite de l'apprenant dans le « continuum « -3+3 ». En officialisant le terrain commun, notre DU sera valorisé au niveau régional COS-R AVENIR(s) AURA.

Droits d'inscription

- 50€

Informations complémentaires

Niveau d'entrée : L1

Composante porteuse du parcours : IAE – LLSH – SCeM

Lieu des cours : les 3 campus

Date d'ouverture : Décembre 2023

Responsable du parcours : Elodie Kredens (MCF)

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 14 mars 2023
N° 2023.03.14_4.2.

4. Formation et vie universitaire

4.2. Capacités offertes limitées : modifications

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu la délibération prise par le conseil d'administration en date du 24 janvier 2023, portant sur les capacités offertes limitées ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 9 mars 2023, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► Le conseil d'administration approuve les modifications des capacités offertes limitées pour l'année universitaire 2023-2024, telles qu'annexées à la présente délibération.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 33
 Quorum : 17
 Membres présents : 14
 Membres représentés : 5
 Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19
 Contre : 1
 Abstention : 0
 Pour : 18

Fait à Chambéry, le 17 mars 2023.

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 20/03/2023 Transmise au recteur de région académique le : 20/03/2023	
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		



CAPACITES D'ACCUEIL Première année du 2ème cycle d'enseignement supérieur

ETABLISSEMENT: USMB

Composante ou domaine	Mention	Parcours	Capacités d'accueil 2022-2023		Capacités d'accueil 2023-2024		
			Capacité globale*	Le cas échéant, places réservées pour certaines catégories d'étudiants (préciser lesquelles) (non obligatoire)	Capacité globale*	Le cas échéant, places réservées pour certaines catégories d'étudiants (préciser lesquelles) (non obligatoire)	Capacité offerte limitée COL
FD	Droit des affaires	Droit et contentieux de l'entreprise	20	3	20	3	17
FD	Droit des affaires	European and international business law	10	3	10	3	7
FD	Droit notarial	Droit notarial	20	3	20	3	17
FD	Droit privé	Droit du dommage corporel	20	3	20	3	17
FD	Droit privé	Métiers du droit et de la justice	22	5	22	5	17
FD	Droit public	Juriste conseil des administrations publiques	20	3	20	3	17
FD	Droit public	Métiers du droit et du développement durable de la montagne	20	3	20	3	17
FD	Droit international	Droit des relations transfrontalières	20	3	20	3	17
IAE	Management	Système d'information et innovation numérique FI **	25	5	10	5	5
IAE	Management	Système d'information et innovation numérique FA **			10	0	10
IAE	Management	Achats et logistique	25	0	25	0	25
IAE	Management	Economic and Business Analyst	20	5	15	3	12
IAE	Management	Direction administrative et financière	25	5	25	5	20
IAE	Management	European Master in Business Studies	30	0	30	0	0
IAE	Management	Commerce international - Management de zones export	20	2	25	2	23
IAE	Management	Amélioration de la performance industrielle FI	25	5	10	5	5
IAE	Management	Amélioration de la performance industrielle FA			10	0	10
IAE	Management	Marketing - Cursus International	25	5	25	2	23
IAE	Management	Stratégie Digitale : marketing et communication spécialité Marketing de l'offre et de l'expérience client	20	2	20	2	18
IAE	Management	Stratégie Digitale : marketing et communication spécialité E-Business et communication	20	2	22	2	20
IAE	Management	Banque - Conseiller Clientèle de professionnels	25	2	25	2	23
IAE	Tourisme	Management de l'hôtellerie : revenue management **	22	2	23	2	21
IAE	Tourisme	Management International de l'Hôtellerie	22	2	23	2	21
IAE	Tourisme	Management du tourisme durable **	22	2	23	2	21
IAE	Tourisme	International business and tourism management	20	10	16	1	15
IAE	Tourisme	Management et ingénierie des événements	22	2	23	3	20
LLSH	Français langue étrangère	Français langue étrangère	35	5	35	5	30
LLSH	Langues étrangères appliquées	Internationalisation des organisations	35	5	35	5	30
LLSH	Langues étrangères appliquées	Analyse de crise et action humanitaire	35	7	35	7	28
LLSH	Langues étrangères appliquées	Développement et internationalisation des entreprises et des territoires	10	2	10	2	8
LLSH	Patrimoine et musées	Métiers du patrimoine	20	10	20	10	10
LLSH	Histoire	Sociétés et cultures, XVIe-XXIe siècles	18	0	18	0	18
LLSH	Mondes anciens	Histoire du monde gréco-romain classique et tardif	10	0	10	0	10
LLSH	Mondes médiévaux	Culture historique et mondes médiévaux	15	0	15	0	15
LLSH	Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales	Interculturalité et métiers de la culture	32	5	32	5	27
LLSH	Psychologie	Enfant et adolescent	27	4	27	4	23
LLSH	Psychologie	Neuropsychologie	30	4	30	4	26
LLSH	Psychologie	Prévention	19	4	19	4	15
LLSH	Psychologie	Ergonomie socio-cognitive des systèmes intelligents	20	5	20	5	15
LLSH	Sociologie	Sociologie et sciences sociales appliquées aux métiers des études et de l'enquête FI	20	4			7
LLSH	Sociologie	Sociologie et sciences sociales appliquées aux métiers des études et de l'enquête FA			20	2	11
POLYTECH	Ingénierie des systèmes complexes	Advanced mechatronics	20	15	20	15	5
POLYTECH	Energie solaire	Energy for solar buildings and cities	24	14	24	14	10
POLYTECH	Energie solaire	Solar energy, law, economics and management	12	7	12	7	5

SCEM	Géographie	Géographie et montagnes	45	5	45	5 (redoublants)	40
SCEM	Géoressources, géorisques, géotechnique	Géosciences appliquées à l'ingénierie de l'aménagement	24	4	24	4	20
SCEM	Géoressources, géorisques, géotechnique	Aléas			12	3 (CMI)	9
SCEM	Gestion de l'environnement	Sciences de l'environnement appliquées à la montagne	42	0	42	4	38
SCEM	Chimie	Chimie verte et éco-innovations FA			24	2	22
SCEM	Informatique		32	0	32	9 (CMI)	23
SCEM	Mathématiques et applications	Modélisation mathématique et analyse appliquée	35	10	35	10 (CMI / redoublants/étrangers)	25
SCEM	Physique						
SCEM	Réseaux et télécommunication	Électronique, systèmes embarqués et télécommunications FA			20	0	20
SCEM	Réseaux et télécommunication	Télécommunications et réseaux informatiques FA			20	0	20
SCEM	STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique	Interface homme environnement	15	0	15		
SCEM	STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique	Interface homme matériel	30	0	30		
SCEM	STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique	Motricité humaine	15	0	15		
SCEM	STAPS : ingénierie et ergonomie de l'activité physique					5	55
LLSH	MEEF Premier degré	Premier degré Chambéry (CRPE)	60		60		60
LLSH	MEEF Premier degré	Premier degré Annecy (CRPE)	60		60		60
LLSH	MEEF Second degré	Anglais (CAPES)	25		25		25
LLSH	MEEF Second degré	Lettres modernes (CAPES)	20		20		20
LLSH	MEEF Second degré	Lettres - Histoire et Géographie (CAPLP)	0				
LLSH / SCEM	MEEF Second degré	Histoire-Géographie (CAPES)	34		34		34
SCEM	MEEF Second degré	Mathématiques (CAPES)	36		36		36
SCEM	MEEF Second degré	Sciences physiques et chimiques (CAPES)	20		20		20
SCEM	MEEF Second degré	Education physique et sportive (CAPEPS)	25		30		30
LLSH / SCEM	MEEF, encadrement éducatif						
TOTAL ETABLISSEMENT:			1420	187	1493	194	1268

Pour les diplômes co-accrédités ou faisant l'objet de conventionnement avec un autre établissement, seules les capacités donnant lieu à inscriptions principales seront présentées.
Les masters MEEF sont présentés dans l'établissement porteur.
* Capacité TMM (capacité globale): nombre d'tudiants pouvant être inscrits dans une formation
** Nouvel intitulé du parcours approuvé à la CFVU du 12 janvier 2023

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 14 mars 2023
N° 2023.03.14_4.3.

4. Formation et vie universitaire

4.3. Refonte du diplôme d'université IIBM (International industrial and business management) et du diplôme d'université IOBM (International operations and business management)

Vu le code de l'éducation,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du conseil académique en date du 9 février 2023, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► Le conseil d'administration approuve la refonte du diplôme d'université IIBM (International industrial and business management) et du diplôme d'université IOBM (International operations and business management), telle que présentée dans le document annexé à la présente délibération.

Résultat du vote :

Membres en exercice : 33
 Quorum : 17
 Membres présents : 15
 Membres représentés : 4
 Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19
 Contre : 1
 Abstention : 0
 Pour : 18

Fait à Chambéry, le 17 mars 2023.

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : Transmise au recteur de région académique le :	20/03/2023 20/03/2023
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		

Modification des DU IIBM (International Industrial and Business Management) & DU IOBM (International Operations and Business Management)

Contexte

Dans une démarche de garantie de soutenabilité financière de ces deux DU, la maquette de la formation est mutualisée pour les cohortes des étudiantes et étudiants du DU IIBM et du DU IOBM.

Semestre 5

Les étudiantes et étudiants des DU IIBM et IOBM sont ensemble et suivent la même formation :

- ✓ 216 heures de cours (Hors FLE et LV2 qui sont financés hors DU) dispensées à l'IUT d'Annecy
- ✓ FLE 40 heures (étudiantes et étudiants internationaux)
- ✓ LV2 20 heures (étudiantes et étudiants issu-e-s du BUT)
- ✓ Semestre d'automne : de septembre à décembre
- ✓ Effectif : 28 étudiantes et étudiants internationaux et issu-e-s du BUT

Semestre 6

Les étudiantes et étudiants internationaux du DU IIBM retournent dans leur université d'origine pour poursuivre leur cursus universitaire.

Les étudiantes et étudiants issus du BUT et inscrit-e-s au DU IOBM partent dans une université partenaire à l'étranger, pour suivre un semestre 6 avec les modules de leur choix et en adéquation avec l'enrichissement de leur projet personnalisé de formation.

Objectifs

I/ Le DU IIBM

Le semestre international DU IIBM, dispensé à l'IUT d'Annecy totalement en langue anglaise (hormis le module obligatoire de Langue Etrangère), a reçu sa première promotion en septembre 2016.

Ce semestre, avec sa dimension généraliste, a su répondre à une demande de nos universités partenaires à la fois en ingénierie et business. En six années, nous avons accueilli 50 étudiantes et étudiants internationaux de 25 universités partenaires.

Les échanges internationaux, basés sur le principe de la réciprocité, requièrent le maintien et le développement de l'offre de formations en langue anglaise.

- ✓ **Faire venir des étudiantes et étudiants internationaux à l'USMB pour une formation de qualité répondant aux attentes des universités partenaires et des leurs étudiantes et étudiants.**
- ✓ **Proposer une formation suffisamment généraliste qui permette aux étudiantes et étudiants de différents horizons académiques et de différents pays d'étudier ensemble (voir la rubrique "Programme" ci-dessous).**
- ✓ **Proposer une introduction à la langue et la culture es (via les cours de FLE coordonnés par ACCENTS) ainsi que les visites d'entreprises du territoire.**
- ✓ **Former les étudiantes et les étudiants de nos universités partenaires dans un contexte international.**
- ✓ **Recruter et former les étudiantes et les étudiants issus de formations techniques dans les matières plus tertiaires (comme les affaires et le management) et, inversement, proposer aux étudiants issus de formations tertiaires des bases dans les domaines plus secondaires/techniques.**
- ✓ **Aller vers plus d'équilibre entre les flux entrants et sortants à l'IUTA.**

II/ Le DU IOBM

Le DU IOBM a reçu sa première promotion en septembre 2018.

Avec la disparition du DUETI en tant que tel, le DU IOBM prend une place majeure dans le paysage d'offres internationales pour nos étudiants. L'IUT d'Annecy a une forte volonté de profiter de la réforme du BUT pour redéfinir et développer une politique tournée vers l'international, en termes d'offres de mobilité entrante et sortante.

Le DU IOBM s'inscrit dans cet esprit ; il est construit sur une année après l'obtention d'un BAC+2 (120 ECTS) principalement.

Pour rappel : le semestre 5 se fait avec le DU IIBM (un seul et même groupe). Au semestre 6, les étudiantes et étudiants partiront dans une université partenaire à l'étranger afin de poursuivre leur cursus universitaire.

- **Elargir le public de recrutement : proposer également cette formation aux étudiantes et étudiants titulaires d'un BTS via e-candidat.**
- **Proposer une formation généraliste aux étudiantes et étudiants de différents horizons académiques.**
- **Préparer nos étudiantes et étudiants issu-e-s du BUT à étudier en anglais à la fois dans un contexte international en France (Internationalisation at home) et à l'étranger.**
- **Travailler à accroître la visibilité et le rayonnement de l'internationalisation de l'offre de formation de l'établissement.**

Modalités pédagogiques

Atouts :

DU IIBM et DU IOBM au semestre 5

- Une formation 100% en langue anglaise, faite en grande partie par les personnels enseignants titulaires de l'IUTA (développement professionnel des enseignants concernés en même temps), des enseignants d'universités partenaires et des intervenants extérieurs issus des entreprises locales.
- Un mélange important de nationalités (des étudiantes et des étudiants ayant déjà participé sont venus des pays suivants : la France, l'Allemagne, le Canada, le Costa-Rica, le Danemark, l'Espagne, les Etats-Unis, la Finlande, l'Inde, l'Italie, la Lituanie, la Norvège, les Pays-Bas, la Pologne, la Slovaquie, la Suède, la Turquie, et l'Ukraine). Cela permet un riche échange lors des cours, avec un apport culturel de chacune et chacun.
- Un équilibre entre les cours en présentiel et le travail personnel afin que le nombre d'ECTS reflète le travail fourni : la L3 est une période clé du parcours universitaire d'un étudiant, et nécessite une plus grande indépendance vis-à-vis des professeurs dans l'acquisition des connaissances et leur mise en application.
- Des visites d'entreprises, afin de voir l'application des thèmes abordés en cours, en milieu professionnel. Cette réalité terrain, pour un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants, est nouvelle et fortement appréciée.
- Un BIP « International Branding Week » couplé de la « mobilité virtuelle » sera l'une des évolutions notables de ces 2 DU en 2023. Ce projet réunira, l'IUTA USMB, l'Université de Windesheim, Pays-Bas, Karel de Grote Hogeschool Belgique et l'Université de Saragosse, Espagne (partenaire dans UNITA).

Programme lors du semestre 5 : DU IIBM et IOBM

(Lors du semestre 5 les étudiantes et étudiants des deux DU IIBM et IOBM sont ensemble dans un seul et même groupe.)

Ce semestre comprend trois UE (voir le détail en Annexe)

UE1 = ORGANISATION EN ENTREPRISE – 72 heures de cours – 10 ECTS

UE2* = CREATIVITE ET INNOVATION EN ENTREPRISE * – 108 heures – 12 ECTS

UE3 = COMMUNICATION INTERNATIONALE EN ENTREPRISE ** – 76 (56) heures – 8 ECTS

* Cette UE2 va s'appuyer sur l'organisation d'un BIP (Blended International Project) réunissant les étudiantes et étudiants de 3 ou 4 universités partenaires.

A ce jour, une université aux Pays-Bas, une en Belgique, une en France (IUTA) et une en Espagne (Université de Saragosse (partenaire UNITA)).

Thématique : International Branding week

Partenaire professionnel : Le Grand Bornand.

Déroulement :

sept/oct 2023 : Echange virtuel entre les universités pour donner le cadre de l'étude à chaque équipe et le travail à réaliser.

Week 47 : Semaine de travail à l'IUTA. Accueil des universités partenaires et des étudiantes et étudiants, groupes de travail, visite et administration du questionnaire de l'enquête au Grand Bornand, discussion avec des acteurs clés.

Week 50 : Virtual conférence : dépôt des mémoires et soutenances orales. PITCH présentant les résultats obtenus par chaque équipe.

**** Langue Vivante : FLE pour les étudiantes et étudiants internationaux (40 heures) et une LV2 pour les étudiantes et étudiants issu-e-s du BUT (20 heures) - 4 ECTS**

Programme lors du semestre 6 : DU IIBM et IOBM

Le DU IIBM : Les étudiantes et étudiants internationaux retournent dans leur université d'origine

Le DU IOBM : Les étudiantes et étudiants issu-e-s du BUT partent dans une université partenaire à l'étranger.

Organisation

Les DU IIBM et IOBM

La nouvelle formation sera mise en place à compter du premier semestre de l'année universitaire 2023-2024 dans les locaux de l'IUT d'Annecy.

Les cours auront lieu de septembre à décembre de l'année universitaire. Le nombre d'heures en présentiel a été calculé en fonction du nombre d'ECTS attribués et le travail demandé en dehors des cours.

Modalités d'obtention

Le DU IIBM

Le DU IIBM sera validé si la moyenne (pondérée selon les coefficients/ECTS) des 3 Unités d'Enseignement est de 10 sur 20 minimum.

Le DU IOBM

Le DU IOBM sera validé si l'étudiante ou l'étudiant obtient 30 ECTS au semestre 5 (DU IIBM) et 30 ECTS lors de son semestre 6 (mobilité dans une université à l'étranger).

Profil des candidats et régime d'inscription

DU IOBM

- Étudiantes et étudiants issus d'une formation technique ou tertiaire, y compris des étudiants issus des BTS et qui souhaitent candidater via E-candidat. Cela nous permettra d'élargir le « pool » de recrutement et assurer, ainsi, la pérennité de la formation.
 - Chaque dossier de candidature sera examiné par les responsables pédagogiques et les étudiantes et étudiants devront passer un entretien avant de confirmer leur admission.
- Étudiantes et étudiants ayant validé l'équivalent de 4 semestres (120 ECTS) au minimum.
- Étudiantes et étudiants ayant une bonne maîtrise de l'anglais (niveau B1 minimum) : Une certification d'anglais (type TOEIC) ou une attestation de l'enseignant-e d'anglais sera demandée.
- Étudiantes et étudiants ayant une ouverture d'esprit suffisante pour acquérir des connaissances dans des disciplines autres que celles de sa formation antérieure/actuelle.
- Étudiantes et étudiants ayant un bon esprit d'équipe pour mener à bien les projets de groupe.

Cette formation permettra à l'étudiante ou à l'étudiant d'obtenir une excellente expérience internationale à l'USMB, tout en acquérant des compétences nécessaires pour sa carrière professionnelle.

Débouchés

Pour rappel

Pour les étudiantes et étudiants issu-e-s du BUT : le DU IOBM pourra faire partie d'un parcours internationalisant sous deux formes :

- Accès sélectif en double inscription à l'IAE sur dossier (Annecy ou Chambéry, en fonction de la formation souhaitée), avec ensuite la possibilité de candidater en Master.
- Une reprise du BUT en 3^{ème} année du parcours d'origine.

Pour les étudiantes et étudiants internationaux : ils retournent dans leur université d'origine.

Aspects budgétaires

Coût pour l'USMB :

Le coût prévisionnel de la nouvelle version de ce DU s'établit comme suit :

- 216 heures pour les enseignements et 30 heures pour la responsabilité de la formation (relations avec les universités partenaires à l'étranger, organisation de la formation, gestion des vacataires, accueil et suivi des étudiants internationaux, etc.) ; environ 12.000 € ;
- 1.300 € pour les visites d'entreprises, les activités d'intégration et de découverte de la culture.

Total : environ 13.300 €

Droits d'inscription :

Mêmes droits d'inscriptions que ceux décidés par la CFVU en 2019.

- Étudiantes et étudiants issu-e-s du BUT :
 - Boursiers : 150€
 - Non-boursiers : 250€
- Étudiantes et étudiants internationaux :
 - ERASMUS+ : 0€
 - Freemover : 1700€

Informations complémentaires

Niveau d'entrée : 120 ECTS

Composante porteuse du parcours : IUT Annecy

Lieu des cours : Annecy

Date d'ouverture : 05 septembre 2023

Responsables du parcours : Carole Cretinon & Paul Jones

PROGRAMME DETAILLE

UE1 – ORGANISATION en ENTREPRISE – 72 heures de cours – 10 ECTS					
Nom du module	Nom des sous-parties	Hrs	ECTS	Intervenant	‘Origine’
Economy & Finance	Financial Risk Management	32	4	Julio RUEDA	Somfy (Ext.)
	Economy			Nicolas BILLOD	TC, IUTA
Industrial Management	Supply Chain Management & ERP	40	6	Julien BOISSIERE	QLIO, IUTA
	Management & Improvement Using Quality			Paul JONES	QLIO, IUTA
TOTAL UE1		72	10		
UE2 – CREATIVITE et INNOVATION en ENTREPRISE – 108 heures de cours – 12 ECTS					
Product and Service Innovation	Strategic Innovation in Management	44	6	Anne BERTHINIE R-PONCET	CNAM, Paris (Ext.)
	Introduction to Product Design			Vincent CAPPONI	GMP, IUTA
Managing International Projects	Managing & Monitoring Projects (theory)	64	6	Philippe HELF	Sopra (Ext.)
	Business Game : BIP (Blended International Project) – 4 ECTS (International Branding Week + virtual mobility) (practice)			Elodie MANTHE, Paul JONES Carole CRETINON, Stéphanie VIBRAC, Sander JANSSENS, Edwin Müller, Annette HOHNER, Sara CATALAN	QLIO, IUTA INFO & TC, IUTA (Pays-Bas) (Belgique) (Espagne, partenaire UNITA)
TOTAL UE2		108	12		

UE3 – COMMUNICATION INTERNATIONALE en ENTREPRISE – 36 heures de cours (+ 40h (FLE) ou 20h (LV2) 8 ECTS					
Teams in an Intercultural Environment	Team Building – Communication Tools	36	4	Carole CRETINON Catherine COUPUT	TC, IUTA Consultant e
	Team Management & Interculturality			Stéphanie VIBRAC Madeline FRANCIOLI	INFO, IUTA Professionnelle hôtellerie
	Foreign Language :				
	Option 1 : FLE (étudiants internationaux) Option 2 : 2 LV2 (étudiants issus du BUT)	40 40	4	Référentiel USMB : 4 ECTS (FLE)	Profs FLE (Accents) Profs LV2
TOTAL UE3		76	8		

TOTAL DES HEURES (Hors FLE et LV2) 216h et 30 ECTS

Responsables pédagogiques

Carole CRETINON, Département TC, IUTA et Co-Responsable ILC (international Learning Center, IUTA)

Paul JONES, Département QLIO, IUTA et Co-Responsable ILC (international Learning Center, IUTA)

ANNEXE : Descripteurs des modules

	International Industrial and Business Management Semester UE1 : Company Organization	
	Economy & Finance	4 ECTS
Module Coordinators : Mr. Nicolas Billod, Mr. Julio RUEDA		
Educational Aims: This module aims to enable the student to : ▪ identify and describe the challenges European companies are facing in a globalized economy. ▪ understand the key concepts and methodologies for risk management ▪ be able to define a risk matrix for an industrial project or a company		
Learning Outcomes: On completion of the module, the student is expected to be able to: L01 : Better assess the risks and opportunities of European companies in the globalized market L02 : Understand how new challenges are shaping current and future industrial policies L03 : Understand how and why companies are adapting their strategies to preserve and create market power		
Syllabus: Financial Risk Management ➤ Introduction, key concepts and main methodologies for risk assessment (4hours) ➤ By selecting 4 use cases (industrial projects or companies), students by group will perform the full risk management process guided through specific lessons: ○ Defining risk universe (2 hours) – Presentation of Group A ○ Defining the assessment methodology (2 hours)- Presentation of Group B ○ Performing the assessment (2 hours) - Presentation of Group C ○ Visualization and risk matrix presentation (2 hours) - Presentation of Group D ➤ Final use case risk matrix presentation by Group (6 hours) Syllabus: Business and Industrial Economy ➤ The aim of this course is to understand how current economic challenges are changing the context in which firms operate, with a focus on the European market. The question of how context influences market structures and business strategies will be studied. The way in which institutions and policies adapt to these new challenges and the consequences for business will also be addressed. ➤ The course will be based on some theoretical elements, but more importantly on practical and empirical case studies, which will enable a better understanding of the current economic challenges for business.		

Assessment Method(s) (including percentage breakdown and duration of exams):

Examinations		Coursework	
<i>Type & duration</i>	<i>% of Module mark</i>	<i>Number & form</i>	<i>% of Module mark</i>
1-hour written exam	12.5%	1 oral exam	12.5%
		1 st presentation	10%
		2 nd presentation	15%
1-hour written exam	12.5%	1 oral exam	12.5%

Bibliography / Main Text Books:**Date of Last Modifications : January 27, 2023**

	International Industrial and Business Management Semester UE1 : Company Organization	
	Industrial Management	6 ECTS
Module Coordinators : Dr. Julien Boissière, Mr. Paul Jones		
Educational Aims: This module aims to enable the student to : - understand the cross-functional integration in a supply chain, the strategy, the planning, the operation and the extension of logistics. - identify and describe the processes and the objectives of a Quality Management system as well as participate in its construction and improve the processes. - carry out an analysis of the existing situation regarding the safety and environmental aspects.		
Learning Outcomes: L01 : Make the personnel aware and accompany them in activities linked to quality (approach, processes, procedures, tools...). L02 : Know how to map a process. L03 : Use continuous improvement methods. L04 : Analyze the company's quality management system (current state, approach and deployment, possible improvements and future objectives). L05 : Understand and carry out a basic analysis of the flows in a company. L06 : Be able to establish the criteria necessary for a procurement strategy.		
Timing : Supply Chain Management One on one = 18 hours of classes (regular classroom + tutorials) Autonomy = 20 hours of teamwork on 2 assignments minimum		
Session 1: (3 hours) Understand the global supply chain of a company. Basic vocabulary and concepts of flow management Session 2: (3 hours) Serious game based on flow management, randomness, bottlenecks... Session 3: (2 hours) General consideration on Supply chain. From production flow to supply chain management Session 4: (2 hours) The SCOR model (student assignment 1) Session 5 & 6: (2 hours each) Procurement basis, case study using AHP Session 7: (3 hours) Practical tools for Supply Chain performance Session 8: (3 hours) Project presentation (student assignment 2) + Exam		
Assumed prerequisites: Basic knowledge of company organization and materials and operations management would be an advantage.		
Syllabus : Supply Chain Management - General facts and concepts about SCM - Introduction to flow management and issues (Lean & MRPII) - Modeling and understanding the Supply Chain (SCOR model, KPI, maturity of SC and organization) - Procurement (strategy & supplier selection) - Practical solutions (EDI/VMI/Multipick/MultiDrop/Cross docking/Functionnal Spinoff)		

Syllabus : Management and Improvement using Quality

- Seven basic quality tools
- Continuous improvement : PDCA and DMAIC, 8D problem-solving method
- Process mapping
- Auditing, Assessment
- ISO 9001 requirements
- Safety analysis
- Environmental analysis

Assessment Method(s) (including percentage breakdown and duration of exams): If necessary

Examinations		Coursework	
<i>Type & duration</i>	<i>% of Module mark</i>	<i>Number & form</i>	<i>% of Module mark</i>
One 1-hour exam	30%	At least 2 assignments (see Timing section for details)	20%
One 1-hour exam	15%	1 group work (quality tools)	10%
		1 audit report and oral	25%

Bibliography / Main Text Books:

Supply Chain Management : Strategy, Planning and Operation Sunil CHOPRA, Peter MEINDL 2015
 Supply Chain Management and Logistics in construction Greger LUNDESJO 2015
 Supply Chain Management Markus MAU 2016
 ISO 9000 family of standards

Date of Last Modifications: January 27, 2023

	International Industrial and Business Management Semester UE2 : Creativity and Innovation in Companies	
	Managing International Projects	6 ECTS
Module Coordinators : Mr. Philippe Helf, Dr. Elodie Manthé		
Educational Aims: The goal of this module is to : ▪ enable students to know how to conduct a project with the relevant processes, tools and techniques. ▪ Apply project management techniques and intercultural skills in the context of a serious game on international branding with students from different partner universities.		
Learning Outcomes : On completion of the module, the student is expected to be able to : L01 : Develop the relevant project management plan L02 : Identify the project manager's responsibilities (communication, skills, ...) L03 : Manage stakeholders L04 : Develop the project schedule L05 : Create the cost management plan L06 : Create the risk register L07 : Be able to work in a multi-cultural team L08 : Structure a project at a distance L09 : Create an international branding plan		
Assumed prerequisites : A first overview in project management would be an asset to handle the deep review of the most common processes used in project management.		
Syllabus : Managing and monitoring projects ➤ Initiating/ Planning/ Executing/ Monitoring and controlling/ Closing phases ➤ Project management plan ➤ Stakeholders analysis ➤ PERT and GANTT schedules ➤ Work Breakdown Structure (WBS) ➤ Communication methods and technologies ➤ Cost performance baseline ➤ Management and contingency reserves ➤ Probability & impact matrix Syllabus : Serious game : International Branding project ➤ Market research classes, then the market study phase in the students' respective countries. ➤ Bringing together of the results and working on them during a week where the students will be physically in the same location : presentation to the key stakeholders at the end of the week. ➤ Virtual conference : Final dissertation and oral presentation of the results obtained.		
Assessment Method(s) (including percentage breakdown and duration of exams):		

Examinations		Coursework	
<i>Type & duration</i>	<i>% of Module mark</i>	<i>Type & duration</i>	<i>% of Module mark</i>
Two-hour multiple-choice self-assessment	12.5%	Case studies Participation Presentations	12.5% 12.5% 12.5%
		Pitch to key stakeholders	25%
		Final dissertation	25%

Bibliography / Main Text Books:
A Guide to the Project Management Body of Knowledge (PMBOK® Guide)—Fifth Edition
ISO 21500:2012 Guidance on project management

Date of Last Modifications : January 27, 2023

	International Industrial and Business Management Semester UE2 : Creativity and Innovation in Companies	
	Product and Service Innovation	6 ECTS
Module Coordinator(s): Dr Anne Berthinier-Poncet, Mr. Vincent Capponi		
Educational Aims: This module aims to enable students to understand the main issues of the management of innovation and to appreciate the relevant skills needed to manage innovation at both strategic and operational levels. The management of innovation is one of the most important and challenging aspect of modern organization. Innovation is a fundamental driver of competitiveness and it plays a large part in improving quality of life. Given this, it is essential that students understand the strategies, tools and techniques for managing innovation, which often requires a different set of management knowledge and skills from those employed in everyday business administration. The course is structured around three main topics: 1) What is innovation and what are the searching strategies for innovation ? 2) How can the firm organize internally to develop new products and services and best capture value from these innovation ? 3) With whom should the firm cooperate to maximize innovation ? Patents : Looking up legal information and using it properly. Another key aim is to give students an introduction to product design throughout a team project. Students will implement Product development design process to redesign and create a small object or product, answering to a specific customer need.		
Learning Outcomes: Strategic Innovation Management On completion of the module, the students are expected to be able to: L01: Understand the definitions and concepts of innovation, invention and research and development L02: Explore main models of innovation L03: Identify opportunities and possibilities for competitive advantage through innovation L04: Utilize tools of innovation management to map and measure innovative activities L05: Understand how to capture value from innovation L06: Understand how to nurture innovative capacity in the firm and how to build a creative organization L07: Assess the benefits of collaboration for innovation		
Learning Outcomes: Introduction to Product Design L08 : experience a design thinking process L09 : benchmark existing products and search patent L10 : identify customer needs and market opportunities L11 : Lead functional analysis and write requirements specifications L12 : generate innovating concepts L13 : read technical drawing and 3D model a part and assembly using CAD Software and 3D print it		
Assumed prerequisites: The students should have some knowledge of business administration and management tools. Basic knowledge of innovation and strategy would be an advantage.		
Course Outline: Strategic Innovation Management		

Timing :**PART 1 – UNDERSTANDING INNOVATION**

- 1.1. What is innovation and why does it matter?
- 1.2. Sources of innovation

PART 2 – MANAGING INNOVATION

- 2.1. Innovative Organizations & Business Models
- 2.2. Developing new products and services

PART 3 – COLLABORATING FOR INNOVATION

- 3.1. Open innovation and collaborative innovation
- 3.2. Innovation ecosystems and innovation communities

In each session, there will be an in-class, case-based exercise. Every student is expected to participate: it will be graded as a participation note. Some presentations of articles or case studies could be asked too.

PART 4 – PATENTS**(4 hours)****Patent or not patent? What? How? Alternatives?****National or European patents?****European patent: cost – filing – watching****Enforce European patents against infringers: Where? How?**

➔ Case studies

Simulation

Syllabus : Introduction To Product Design

- Design thinking
- Product development process
- Functional analysis method
- Benchmark and patent search
- Concept generation using TRIZ method
- Brainstorming
- 3D modeling : Solidworks
- Company visit

Bibliography / Main Text Books:

The topics for class discussion are mainly based on the following course books:

- Tidd & Bessant, *Strategic Innovation Management*, Wiley, 2014 (required reading)

Articles will be provided on the different topics of the course and will constitute a working basis (individual presentation of different articles).

Date of Last Modifications: January 27, 2023

International Industrial and Business Management Semester
UE3 : International Communication in Companies

	Teams in an Intercultural Environment	4 ECTS
Module Coordinators : Ms. Carole Cretinon, Ms. Stephanie Vibrac		
Educational Aims:		
This module aims to enable the student to :		
• Learn how to work in a team • Learn & make the most of intercultural differences • Understand and apply the keys to a successful presentation • Pitch yourself, your company, your product • Become aware of cultural differences and integrate intercultural communication into professional team projects such as advertising strategies.		
Learning Outcomes : Team Building – Communication Tools		
Short description of the different sessions (Sessions of 2 – 3 -4 hours, your choice)		
From session 1 to 4, the goal will be to prepare the students:		
1/ What is a successful presentation ▪ How To Start A Presentation Strong And Powerfully ▪ Effective Public Speaking Skills & Techniques To Master ▪ Improvisation & presentations 2/ Tools to become more efficient with the exercise ▪ Effectiveness of Communication : the rule of 93 vs 7 ▪ The Five Dimension of Persuasion : Logos - Ethos – Pathos ▪ Mind mapping		
Learning Outcomes : Team Management & Interculturality		
L01: Understand the outcomes of interculturality L02: Know how to improve cross-cultural communication within a team L03: Know how to improve communication with international partners, clients, and customers L04: Design advertising strategies to promote a product abroad		
Syllabus : Team Building – Communication Tools		
➤ Getting to know each other ➤ TED Talk – Procrastination and its dangers ➤ Introduction to Mind mapping & Speech ➤ Pitch Yourself / 'Entrepreneur Elevator Pitch ➤ Negotiation ➤ Getting ready for Salomon Company visit – introduction to a job interview....		

Syllabus : Team Management & Interculturality

- Hofstede's theory of interculturality: the 6 dimensions of culture (2 hrs)
- Cross-cultural communication within a business organisation (2hrs)
- International communication: *Global* and *Local* Advertising + technical tools (4 hrs)
- Group project: teamwork and assessment (4 + 3 hrs)

Assessment Method(s) (including percentage breakdown and duration of exams):

Examinations		Coursework	
<i>Type & duration</i>	<i>% of Module mark</i>	<i>Number & form</i>	<i>% of Module mark</i>
1 oral presentation to explain the group's choices (15 minutes + questions)	25	1 poster (group work)	10
		1 commercial video/ advertising (20 seconds max – group work)	15
Individual & Group presentations	25	1 mind map (Group work)	5
		1 Pecha Kucha (Individual work)	20

Bibliography / Main Textbooks:

Hofstede, Geert (March 1993). *Cultures and Organizations: Software of the Mind*
 The Golden circles – Jason Fried
 Pecha Kucha -story telling
 The mind map book – How to use Tony & Barry Buzan
 Process Com Management

Date of Last Modifications: January 27, 2023

	International Industrial and Business Management Semester UE3 : International Communication in Companies																		
	Second Language		4 ECTS																
Module Coordinator(s) : Mr. Paul Jones																			
Educational Aims: This module will enable the student to continue their second language within the semester via the Annecy site Language Centre evening classes or, as an international student, with the French as a foreign langue classes with ACCENTS. The French students will have to combine their technical and linguistic knowledge in an intercultural project																			
Learning Outcomes : On completion of the module, the student is expected to be able to : L01 : Attain the CEFR level expected, according to the level of class the student joins L02 : Be aware of and be sensitive to intercultural issues when presenting a project in a language other than his/her own L03 : Express themselves coherently in Know how to map a process L04 : Understand the issues when working with people from the countries of the language studied																			
Assumed prerequisites : Ideally, the student should have already studied the second language for several years and attained a minimum of A2. However, a beginner level in some languages is possible, but with the module content takes this into account.																			
Syllabus : ➤ The students have to do a diagnostic test at the beginning of the semester. Further to that, they will be placed in a class most appropriate for their current level. The content and demands of the class will reflect that. ➤ Project : in addition to the evening classes, the students will have a professional project to do, which can be based on the contents of one of the modules in the IIBM semester and/or an intercultural issue between French business or national culture and that of the other language group. A particular country can be the basis for the research. The students will be required to answer a research question they have developed themselves and work with the appropriate members of staff on that.																			
Assessment Method(s) (including percentage breakdown and duration of exams): <table><tr><th colspan="2">Examinations</th><th colspan="2">Coursework</th></tr><tr><th>Type & duration</th><th>% of Module mark</th><th>Number & form</th><th>% of Module mark</th></tr><tr><td>1 One-hour written exam</td><td>20%</td><td>project progress</td><td>10%</td></tr><tr><td>Oral presentation</td><td>20%</td><td>1 group report and oral</td><td>(2 x 25%)</td></tr></table>				Examinations		Coursework		Type & duration	% of Module mark	Number & form	% of Module mark	1 One-hour written exam	20%	project progress	10%	Oral presentation	20%	1 group report and oral	(2 x 25%)
Examinations		Coursework																	
Type & duration	% of Module mark	Number & form	% of Module mark																
1 One-hour written exam	20%	project progress	10%																
Oral presentation	20%	1 group report and oral	(2 x 25%)																
Bibliography / Main Text Books: To be defined																			
Date of Last Modifications : January 27, 2023																			

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc

Séance du 14 mars 2023

N° 2023.03.14_5.1.

5. Personnels

5.1. Promotion interne des maîtres de conférences au corps des professeurs des universités : répartition par discipline (section CNU) pour les promotions 2023

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;

Vu l'arrêté du 8 novembre 2022 fixant pour l'année 2023 et l'année 2024 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n°2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 6 mars 2023, portant sur l'objet de la présente délibération ;

Vu l'avis du conseil académique plénier en date du 9 mars 2023, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► Le conseil d'administration approuve la répartition par discipline (section CNU) des possibilités de promotion interne des maîtres de conférences au corps des professeurs des universités, au titre de l'année 2023, telle que présentée dans le document annexé à la présente délibération.

Résultat du vote :

Membres en exercice :	33	Nombre de suffrages exprimés :	21
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	6	Pour :	21
Nombre de votants :	21		

Fait à Chambéry, le 17 mars 2023.

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	17/03/2023
	Transmise au recteur de région académique le :	17/03/2023
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr . En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		



**PROMOTION INTERNE DES MAITRES DE CONFERENCES
AU CORPS DES PROFESSEURS DES UNIVERSITES
PAR « VOIE TEMPORAIRE D'ACCES AU CORPS
DES PROFESSEURS DES UNIVERSITES »**

-

Répartition par discipline (section CNU) pour les promotions 2023

Références réglementaires

- Décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés
- Arrêté du 8 novembre 2022 fixant pour l'année 2023 et l'année 2024 la répartition par établissement public d'enseignement supérieur du nombre de promotions internes possibles en application du décret n° 2021-1722 du 20 décembre 2021 créant une voie temporaire d'accès au corps des professeurs des universités et aux corps assimilés

Il est créé, au titre des années 2021 à 2025, une voie temporaire d'accès par promotion interne au corps des professeurs des universités au bénéfice des maîtres de conférences régis par le décret n° 84-431 du 6 juin 1984.

Peuvent se présenter à cette voie temporaire d'accès par promotion interne, auprès du chef de leur établissement d'affectation, les membres du corps des maîtres de conférences qui soit sont titulaires du premier grade et ont plus de dix ans de services effectifs dans ce grade, soit sont titulaires du deuxième grade. Les candidats doivent être titulaires de l'habilitation à diriger des recherches.

Les conditions pour se présenter à cette voie sont appréciées au 1^{er} janvier de l'année au titre de laquelle est établie la liste des candidats dont la nomination est proposée.

Les agents en position de détachement qui remplissent les conditions susmentionnées peuvent également se présenter à cette voie temporaire de promotion auprès de leur établissement d'origine.

Le nombre de promotions internes pouvant être ouvertes annuellement dans chaque établissement public d'enseignement supérieur est défini par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur. L'université Savoie Mont Blanc dispose de trois possibilités de promotion interne au titre de l'année 2023.

La promotion dans le corps de professeurs des universités des agents remplissant les conditions a lieu au choix selon les modalités fixées par les dispositions du décret n° 2021-1722.

Les candidats déposent leur candidature auprès du chef de l'établissement selon un calendrier et des modalités définis par arrêté du ministre chargé de l'enseignement supérieur.

Chaque année, le conseil d'administration de chaque établissement répartit par discipline, sur proposition du président et dans le respect des priorités nationales, les possibilités des promotions arrêtées conformément aux dispositions du décret n° 2021-1722.

Répartition proposée au titre de l'année 2023 pour l'université Savoie Mont Blanc

Discipline (section CNU)	Nombre de promotions
1 ^{re} section	1
5 ^e section	1
28 ^e section	1

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc

Séance du 14 mars 2023

N° 2013.03.14_5.2

5. Personnels

5.2. Revalorisation de l'IFSE de l'université Savoie Mont Blanc

Vu le code de l'éducation,

Vu la loi n°2010-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés,

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 6 mars 2023, portant sur l'objet de la présente délibération,

► Le conseil d'administration approuve la revalorisation de l'IFSE de l'université Savoie Mont Blanc telle que présentée dans le document annexé à la présente délibération.

Résultat du vote :

Membres en exercice :	33	Nombre de suffrages exprimés :	21
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	6	Pour :	21
Nombre de votants :	21		

Fait à Chambéry, le 17 mars 2023.

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 20/03/2023 Transmise au recteur de région académique le : 20/03/2023	
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télécours citoyens » sur le site www.telerecours.fr. En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		



Revalorisation indemnitaire des personnels BIATSS

Vu la loi n°2010-1674 du 24 décembre 2020 de programmation de la recherche ;

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat ;

Compte tenu des moyens alloués, au titre de 2022, dans le cadre des plans de convergence indemnitaires nationaux liés à la Loi de programmation de la recherche, pour les ITRF et les personnels de bibliothèques et du plan de convergence nationale spécifique pour la filière administrative et les personnels sociaux et de santé, l'université propose de majorer les montants de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) de ses personnels BIATSS.

Partant du constat de l'hétérogénéité assez forte du régime indemnitaire entre les filières, l'établissement s'est donné pour objectif de réduire l'écart de l'IFSE perçue par les personnels de même catégorie des trois filières BIATSS.

Pour conduire la convergence indemnitaire, l'établissement s'appuie sur les valeurs de référence nationales communes définies par le ministère par corps et grade. Elles constituent une cible à horizon 2027 pour le montant moyen de l'IFSE pour tous les agents de même catégorie quelle que soit leur filière. Les différences ne devraient résulter que des groupes auxquels appartiennent les agents.

Ces mesures prennent effet de manière rétroactive au 1er janvier 2022. Leur coût total estimé s'élève à 330 109 € annuel. L'université a perçu deux dotations :

- une pour la revalorisation des filières ITRF et bibliothèques pour un montant de 32 091 € ;
- la deuxième pour la revalorisation indemnitaire de la filière administrative pour un montant de 119 855 €.

Le versement interviendra sur la paie de mai 2023.

	Montants actuels 2023			Proposition			% Valeurs référence 2027		
	ATRF ADJENES MAG	Principal 2 ^e classe	Principal 1 ^{ère} classe	ATRF ADJENES MAG	Principal 2 ^e classe	Principal 1 ^{ère} classe	ATRF ADJENES MAG	Principal 2 ^e classe	Principal 1 ^{ère} classe
Montant mensuel	240,75 €	246,42 €	256,92 €	272 €	278 €	289 €	95%	96%	95%
Montant annuel	2 889,00 €	2 957,04 €	3 083,04 €	3 264 €	3 336 €	3 468 €			

TECH	Montants actuels 2023			Proposition			% Valeurs référence 2027		
	CN	CS	CE	CN	CS	CE	CN	CS	CE
GROUPE 1 : encadrement important, technicité élevée (montant mensuel)									
Montant mensuel	288,34 €	298,34 €	308,34 €	388 €	398 €	408 €	90%	87%	88%
Montant annuel	3 460,08 €	3 580,08 €	3 700,08 €	4 656 €	4 776 €	4 896 €			
GROUPE 2 : encadrement fonctionnel, technicité particulière									
Montant mensuel	278,34 €	288,34 €	298,34 €	368 €	378 €	388 €	85%	82%	83%
Montant annuel	3 340,08 €	3 460,08 €	3 580,08 €	4 416 €	4 536 €	4 656 €			
GROUPE 3 : fonctions et technicités usuelles / emploi type									
Montant mensuel	268,34 €	278,34 €	288,34 €	348 €	358 €	368 €	80%	78%	79%
Montant annuel	3 220,08 €	3 340,08 €	3 460,08 €	4 176 €	4 296 €	4 416 €			

BIBAS	Montants actuels 2023			Proposition			% Valeurs référence 2027		
	CN	CS	CE	CN	CS	CE	CN	CS	CE
GROUPE 1 : encadrement intermédiaire et/ou à responsabilités ou technicité particulières									
Montant mensuel	288,34 €	298,34 €	308,34 €	388 €	398 €	408 €	90%	87%	88%
Montant annuel	3 460,08 €	3 580,08 €	3 700,08 €	4 656 €	4 776 €	4 896 €			
GROUPE 2 : fonctions usuelles dont encadrement intermédiaire									
Montant mensuel	278,34 €	288,34 €	298,34 €	368 €	378 €	388 €	85%	82%	83%
Montant annuel	3 340,08 €	3 460,08 €	3 580,08 €	4 416 €	4 536 €	4 656 €			

SAENES	Montants actuels 2023			Proposition		
	CN	CS	CE	CN	CS	CE
GROUPE 1 : encadrement important, technicité élevée						
Montant mensuel	350,00 €	360,00 €	370,00 €	388 €	398 €	408 €
Montant annuel	4 200,00 €	4 320,00 €	4 440,00 €	4 656 €	4 776 €	4 896 €
GROUPE 2 : encadrement fonctionnel, technicité particulière						
Montant mensuel	340,00 €	350,00 €	360,00 €	368 €	378 €	388 €
Montant annuel	4 080,00 €	4 200,00 €	4 320,00 €	4 416 €	4 536 €	4 656 €
GROUPE 3 : fonctions et technicités usuelles / emploi type						
Montant mensuel	330,00 €	340,00 €	350,00 €	348 €	358 €	368 €
Montant annuel	3 960,00 €	4 080,00 €	4 200,00 €	4 176 €	4 296 €	4 416 €

ASI	Montants actuels 2023	Proposition	% Valeur référence 2027
GROUPE 1 : encadrement, fonctions exposées et/ou complexes			
Montant mensuel	338,34 €	448 €	86%
Montant annuel	4 060,08 €	5 376 €	
GROUPE 2 : chargé de gestion, d'exploitation, d'études emploi type			
Montant mensuel	308,34 €	419 €	80%
Montant annuel	3 700,08 €	5 028 €	

	Montants actuels 2023		Proposition		% Valeurs référence 2027	
	CN	HC	CN	HC	CN	HC
IGE						
GROUPE 1 : fonctions d'encadrement élevé / ingénierie à forte technicité, forte expertise						
Montant mensuel	458,34 €	478,34 €	542 €	645 €	87%	87%
Montant annuel	5 500,08 €	5 740,08 €	6 504 €	7 740 €		
GROUPE 2 : fonctions d'encadrement intermédiaire / fonctions complexes						
Montant mensuel	398,34 €	418,34 €	500 €	595 €	80%	80%
Montant annuel	4 780,08 €	5 020,08 €	6 000 €	7 140 €		
GROUPE 3 : fonctions d'études et de conception protocoles scientifiques emploi type						
Montant mensuel	338,34 €	358,34 €	440 €	535 €	70%	72%
Montant annuel	4 060,08 €	4 300,08 €	5 280 €	6 420 €		

	Montants actuels 2023		Proposition		% Valeurs référence 2027	
	CN	HC	CN	HC	CN	HC
BIB						
GROUPE 1 : encadrement à responsabilités ou forte technicité						
Montant mensuel	458,34 €	478,34 €	542 €	645 €	87%	87%
Montant annuel	5 500,08 €	5 740,08 €	6 504 €	7 740 €		
GROUPE 2 : fonctions usuelles						
Montant mensuel	398,34 €	418,34 €	500 €	595 €	80%	80%
Montant annuel	4 780,08 €	5 020,08 €	6 000 €	7 140 €		

	Montants actuels 2023		Proposition	
	AAE	APAE/DDS	AAE	APAE/DDS
ATTACHE				
GROUPE 1 : fonctions d'encadrement supérieur				
Montant mensuel	580 €	710 €	590 €	718 €
Montant annuel	6 960 €	8 520 €	7 080 €	8 616 €
GROUPE 2 : fonctions d'encadrement à responsabilité et/ou technicité importante				
Montant mensuel	520 €	650 €	530 €	658 €
Montant annuel	6 240 €	7 800 €	6 360 €	7 896 €
GROUPE 3 : fonctions d'encadrement intermédiaire et/ou technicité particulière				
Montant mensuel	500 €	630 €	510 €	638 €
Montant annuel	6 000 €	7 560 €	6 120 €	7 656 €
Groupe 4 : fonctions usuelles				
Montant mensuel	460,00 €	560,00 €	470 €	568 €
Montant annuel	5 520 €	6 720 €	5 640 €	6 816 €

IGR	Montant actuels 2023			Proposition		% Valeurs référence 2027	
	2C	1C	HC	CN	HC	CN	HC
GROUPE 1 : encadrement supérieur, management stratégique							
Montant mensuel	708,34 €	728,34 €	748,34 €	812 €	898 €	80%	80%
Montant annuel	8 500,08 €	8 740,08 €	8 980,08 €	9 744 €	10 776 €		
GROUPE 2 : encadrement élevé, forte technicité, forte expertise							
Montant mensuel	608,34 €	628,34 €	648,34 €	762 €	839 €	75%	75%
Montant annuel	7 300,08 €	7 540,08 €	7 780,08 €	9 144 €	10 068 €		
GROUPE 3 : encadrement intermédiaire, élaboration processus complexes emploi type							
Montant mensuel	508,34 €	528,34 €	548,34 €	662 €	682 €	65%	61%
Montant annuel	6 100,08 €	6 340,08 €	6 580,08 €	7 944 €	8 184 €		
	Montants actuels 2023			Proposition		% Valeurs référence 2027	
CONSERVATEURS	CN	EN CHEF		CN	EN CHEF	CN	EN CHEF
GROUPE 1 : encadrement supérieur, expertise de haut niveau							
Montant mensuel	728,34 €	748,34 €		737 €	757 €	99%	87%
Montant annuel	8 740,08 €	8 980,08 €		8 844 €	9 084 €		
GROUPE 2 : encadrement à responsabilité et/ou technicité importantes / fonctions techniques complexes							
Montant mensuel	628,34 €	648,34 €		637 €	698 €	86%	80%
Montant annuel	7 540,08 €	7 780,08 €		7 644 €	8 376 €		
GROUPE 3 : fonctions usuelles dont encadrement intermédiaire							
Montant mensuel	528,34 €	548,34 €		537 €	598 €	72%	69%
Montant annuel	6 340,08 €	6 580,08 €		6 444 €	7 176 €		

ATTACHE	Montants actuels
	ATTACHE HC
GROUPE 1 : fonctions d'encadrement supérieur	
Montant mensuel	840,00 €
Montant annuel	10 080,00 €
GROUPE 2 : fonctions d'encadrement à responsabilité et/ou technicité importante	
Montant mensuel	780,00 €
Montant annuel	9 360,00 €
GROUPE 3 : fonctions d'encadrement intermédiaire et/ou technicité particulière	
Montant mensuel	730,00 €
Montant annuel	8 760,00 €
Groupe 4 : fonctions usuelles	/
Montant mensuel	
Montant annuel	

Proposition
ATTACHE HC
848 €
10 176 €
788 €
9 456 €
738 €
8 856 €

INF	Montants actuels 2023	Proposition
GROUPE 1 : conseiller technique et de coordination		
Montant mensuel		500 €
Montant annuel		6 000 €
GROUPE 2 : chargé de gestion, d'exploitation, d'études emploi type		
Montant mensuel	350,00 €	440 €
Montant annuel	4 200,00 €	5 280 €

AS	Montants actuels 2023		Proposition	
	Assistant de service social	Assistant principal de service social	Assistant de service social	Assistant principal de service social
GROUPE 1 : fonctions exposées ou complexité avérée				
Montant mensuel			439 €	448 €
Montant annuel			5 268 €	5 376 €
GROUPE 2 : fonctions d'encadrement intermédiaire / fonctions complexes				
Montant mensuel	300,00 €	310,00 €	419 €	428 €
Montant annuel	3 600,00 €	3 720,00 €	5 028 €	5 136 €

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc

Séance du 14 mars 2023

N° 2023.03.14_5.3.

5. Personnels

5.3. Rémunération des agents contractuels : dispositions particulières

Vu le code de l'éducation ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L332-1 et suivants ;

Vu le décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application des articles 7 et 7 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 6 mars 2023, portant sur l'objet de la présente délibération ;

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 14 mars 2023, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► **Le conseil d'administration approuve les dispositions particulières de la rémunération des agents contractuels telles que définies dans le document annexé à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	33	Nombre de suffrages exprimés :	21
Quorum :	17	Contre :	7
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	6	Pour :	14
Nombre de votants :	21		

Fait à Chambéry, le 17 mars 2023.

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	20/03/2023
	Transmise au recteur de région académique le :	20/03/2023
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr . En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		



Evolution de la rémunération des agents contractuels

Textes de référence

Code général de la fonction publique, notamment ses articles L332-1 et suivants

Décret n° 86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application des articles 7 et 7 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

La rémunération des agents contractuels est spécifiée dans leur contrat ; elle comprend un traitement principal et le cas échéant une part complémentaire (SFT ou indemnités définies par niveau d'emploi).

1. Traitement principal

Le montant de la rémunération des agents contractuels est établi par l'établissement, en prenant en compte, notamment, les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience. Il peut tenir compte des résultats professionnels et des résultats collectifs du service. Le niveau de la rémunération des agents contractuels est fixé par référence à la rémunération indiciaire en vigueur des fonctionnaires de même catégorie et de même corps (grade de début de carrière) des filières recherche et formation, bibliothèques, santé et social. Les enseignants contractuels sont rémunérés sur la grille des professeurs certifiés (classe normale), à partir du 3^e échelon. Les enseignants-chercheurs contractuels sont rémunérés quant à eux sur la grille des maîtres de conférences (classe normale), à partir du 2^e échelon. En cas d'évolution des grilles de référence, les agents sont reclassés sur les nouvelles grilles à l'INM égal ou immédiatement supérieur.

Pour prendre en compte des situations particulières (expérience professionnelle confirmée, expertise et technicité longues élevées), la rémunération des agents contractuels BIATSS, enseignants et enseignants-chercheurs peut être fixée par référence au deuxième grade du corps de fonctionnaires correspondant.

Contrairement aux fonctionnaires, les agents contractuels ne bénéficient pas d'une progression de carrière liée à l'ancienneté. La rémunération des agents contractuels fait l'objet d'un réexamen par une commission, au moins tous les trois ans, notamment au vu des résultats des entretiens professionnels, de l'évolution des fonctions exercées. Ainsi, chaque année en octobre, la commission procède à l'examen au cas par cas de la situation de chaque agent contractuel n'ayant pas bénéficié d'une évolution de rémunération depuis 3 ans et donne un avis consultatif au chef d'établissement. L'évolution de rémunération prend effet au 1^{er} janvier de l'année suivante. Cet examen n'implique aucun automatisme, l'établissement ne renonçant pas à son pouvoir d'appréciation quant à la réévaluation de la rémunération des agents.

La commission est composée :

- Du vice-président ou de la vice-présidente du conseil d'administration en charge des ressources humaines,
- De la directrice générale des services ou du directeur général des services,
- De la directrice des ressources humaines ou du directeur des ressources humaines et/ou de son adjoint ou son adjointe,
- D'une directrice ou d'un directeur de composante,
- D'une directrice ou d'un directeur des ressources humaines d'une autre université.

Lors d'un passage en CDI, l'agent conserve l'indice de rémunération qu'il détenait en tant que CDD. Il ne peut pas être supérieur à l'indice dont il bénéficierait lors d'un classement à la nomination en qualité de fonctionnaire. En cas de recrutement en CDI sans CDD préalable, la rémunération de l'agent prend en compte l'expérience professionnelle acquise antérieurement à son embauche à l'USMB.

BIATSS

Les agents contractuels en CDI perçoivent une indemnité d'administration en fonction de leur catégorie :

- CDI A : 285 € brut/mois
- CDI B : 245 € brut/mois
- CDI C : 205 € brut/mois

En cas de poste à fortes responsabilités impliquant notamment un encadrement supérieur, le montant de cette indemnité d'administration est aligné sur celui de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) des titulaires.

Les agents contractuels en CDD ne perçoivent pas d'indemnité d'administration, à l'exception de deux situations particulières :

- en cas de poste à fortes responsabilités impliquant notamment un encadrement supérieur, une indemnité d'administration d'un montant identique à celui de l'indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE) des titulaires du corps correspondant est attribuée ;
- pour prendre en compte la spécificité de certains secteurs professionnels, notamment ceux dont les difficultés de recrutement sont manifestes, l'indemnité d'administration des agents contractuels en CDI de même catégorie est versée.

Enseignants

Les enseignants contractuels en CDI perçoivent une indemnité d'un montant de 125 € brut/mois.

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc

Séance du 14 mars 2023

N° 2023.03.14_5.4.

5. Personnels

5.4. Rémunération des intervenants participant à des activités de formation au sein de l'USMB

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 août 2021 modifié fixant les conditions de rémunération des intervenants participant à titre accessoire à des activités de formation des personnels et de jurys relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;

Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;

Vu le règlement de gestion du temps de travail, des congés annuels et des autorisations d'absence des personnels BIATSS de l'USMB validé en date du 16 octobre 2018 ;

Vu l'avis du comité social d'administration en date du 6 mars 2023, portant sur l'objet de la présente délibération ;

► **Le conseil d'administration approuve la rémunération des intervenants participant à des activités de formation au sein de l'USMB, telle qu'annexée à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	33	Nombre de suffrages exprimés :	17
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	15	Abstention :	4
Membres représentés :	6	Pour :	17
Nombre de votants :	21		

Fait à Chambéry, le 17 mars 2023.

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	20/03/2023
	Transmise au recteur de région académique le :	20/03/2023
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr . En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		



Rémunération des intervenants participant à des activités de formations au sein de l'USMB

Références réglementaires :

Vu le décret 2010-235 du 5 mars 2010 relatif à la rémunération des agents publics participant, à titre d'activité accessoire, à des activités de formation et de recrutement ;

Vu l'arrêté ministériel du 9 août 2012 modifié fixant les conditions de rémunération des intervenants participant à titre accessoire à des activités de formation des personnels et de jurys relevant du ministère chargé de l'enseignement supérieur ;

Vu le règlement de gestion du temps de travail, des congés annuels et des autorisations d'absence des personnels BIATSS de l'USMB validé en date du 16 octobre 2018 ;

Il est proposé que tout agent de la fonction publique exerçant des activités de formation collective à l'attention des personnels de l'USMB soit rémunéré sur les bases suivantes pour les heures de formation réalisées à compter du 01/04/2023.

La rémunération concerne les activités de formation initiale ou professionnelle tout au long de la vie face à un groupe, y compris les préparations aux examens et concours dispensés aux personnels de l'USMB. Elle est exclusive de toute autre rémunération versée au titre de la même activité.

- 1) Les formations collectives à destination des personnels de l'USMB et dispensées par des agents publics¹ internes ou externes à l'USMB sont rémunérées sur la base du taux horaire de rémunération de l'heure équivalent TD².
- 2) Une journée de stage est forfaitairement rémunérée sur la base de 7 heures de formation maximum.
- 3) Le temps passé en formation pour les personnels BIATSS est considéré comme du temps de travail, la journée de stage ne donne pas lieu à une récupération sous forme de congé.
Le temps passé en formation pour les personnels enseignants n'est pas décompté de leur service statutaire d'enseignement.
- 4) Dans le cas où la formation est animée par un binôme formateur, la base horaire de rémunération sera divisée par deux, soit 50 % du taux de rémunération de l'heure équivalent TD pour chaque intervenant.
- 5) Tout agent de l'USMB dont la mission de formation dans un domaine particulier serait inhérente à ses missions habituelles ne pourra être rémunéré pour la formation dispensée, celle-ci n'étant pas, par définition, une activité accessoire.

¹ La notion d'agent public englobe le personnel ayant la qualité de fonctionnaire titulaire ou stagiaire ainsi que tout personnel recruté par un contrat de droit public.

² Pour rappel, au 01/01/2023, le taux de rémunération de l'heure équivalent TD est de 42,86 €.

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 14 mars 2023
N° 2023.03.14_5.5.2

5. Personnels

5.5. Prestations d'action sociale en faveur des personnels de l'USMB

5.5.2. Subvention pour la restauration

*Vu le code de l'éducation ;
 Vu la circulaire du 18 juillet 2022 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune ;
 Vu la circulaire du 30 décembre 2022 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune ;
 Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 8 juillet 2014, modifiés ;
 Vu l'avis du comité technique en date du 30 novembre 2021 portant sur l'objet de la présente délibération ;*

► **Le conseil d'administration approuve les subventions pour la restauration à l'Université Savoie Mont Blanc, telles que définies dans le document annexé à la présente délibération.**

Résultat du vote :

Membres en exercice :	33	Nombre de suffrages exprimés :	21
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	6	Pour :	21
Nombre de votants :	21		

Fait à Chambéry, le 17 mars 2023.

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le : 20/03/2023 Transmise au recteur de région académique le : 20/03/2023	
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr . En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		



Action Sociale d'Initiative Universitaire en faveur de la restauration

Contexte

La subvention de restauration est composée de deux prestations repas :

- la prestation interministérielle (PIM) dont le montant est fixé par le ministère en charge de la fonction publique et le ministère en charge des comptes publics ;
- la prestation action sociale d'initiative universitaire dont le montant est fixé par l'établissement.

Ces deux prestations sont financées par l'USMB.

La circulaire du 18 juillet 2022 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune prévoit l'augmentation de l'indice brut (IB) de référence pour l'attribution de la prestation repas à l'IB 638 (INM 534), à compter du 1^{er} septembre 2022.

La circulaire du 30 décembre 2022 relative aux prestations interministérielles d'action sociale à réglementation commune fixe le taux de la prestation repas à 1,39 €, à compter du 1^{er} janvier 2023.

Par ailleurs, le prix d'un repas au CROUS pour les personnels a augmenté passant de 6,50 € à 6,80 € à compter du 1^{er} janvier 2023.

Proposition

- augmentation de l'ASIU ;
- compensation de la hausse du prix du repas du CROUS pour les INM éligibles aux prestations repas.

Tranche indiciaire		Nouveau montant subvention restauration CROUS			Montant antérieur	Augmentation de la subvention
		PIM	ASIU	Aide totale		
1	≤ 367	1,39 €	2,00 €	3,39 €	2,75 €	0,64 €
2	De 368 à 534	1,39 €	0,75 €	2,14 €	1,50 €	0,64 €

Tranche indiciaire		Nouveau montant subvention restauration Vaugelas			Montant antérieur	Augmentation de la subvention
		PIM	ASIU	Aide totale		
1	≤ 367	1,39 €	1,70 €	3,09 €	2,75 €	0,34 €
2	De 368 à 534	1,39 €	0,45 €	1,84 €	1,50 €	0,34 €

Tranche indiciaire		Nouveau montant subvention restauration Nostrum et SNCF			Montant antérieur	Augmentation de la subvention
		PIM	ASIU	Aide totale		
1	≤ 367	0,00 €	5,67 €	5,67 €	5,50 €	0,17 €
2	De 368 à 534	0,00 €	3,17 €	3,17 €	3,00 €	0,17 €

Délibération du conseil d'administration de l'université Savoie Mont Blanc
Séance du 14 mars 2023
N° 2023.03.14_6.1.

6. Affaires juridiques

6.1. Conventions diverses pour approbation

*Vu le code de l'éducation, notamment l'article L712-3 du code de l'éducation ;
Vu les statuts de l'université Savoie Mont Blanc adoptés par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifiés ;
Vu le règlement intérieur de l'université Savoie Mont Blanc adopté par le conseil d'administration le 8 juillet 2014, modifié ;*

► **Le conseil d'administration approuve la convention suivante :**

N° Convention USMB	Composante/ Direction/ Service/ Laboratoires n°1	Composante/ Direction/ Service/ Laboratoires n°2	Partenaire(s)	Pv : Privé P : Public	Type de contrat	Objet de la convention	Date effet	Date fin	Durée en année et en jours	Dépense/ Recette/ Sans incidences financières	Aspects financiers de la convention (montant HT/TTC, etc.)
2023-242	Direction du patrimoine		Région Auvergne-Rhône-Alpes	P	Convention attributive de subvention	Convention attributive de subvention Feder React-EU pour le projet "Réhabilitation énergétique du bâtiment 12B sur le campus du Bourget-du-Lac"	01/05/2022	30/06/2023	1 an et 1 mois soit 395 jours	R	Montant de la subvention : 600 000 euros maximum portant sur les dépenses engagées entre le 01/05/2022 et le 30/06/2023

Résultat du vote :

Membres en exercice :	33	Nombre de suffrages exprimés :	21
Quorum :	17	Contre :	0
Membres présents :	15	Abstention :	0
Membres représentés :	6	Pour :	21
Nombre de votants :	21		

Fait à Chambéry, le 17 mars 2023.

Le Président de l'université Savoie Mont Blanc,



Philippe GALEZ

Classée au registre des délibérations du conseil d'administration, consultable à la direction des affaires juridiques et institutionnelles	Délibération publiée sur le site internet de l'université le :	20/03/2023
	Transmise au recteur de région académique le :	20/03/2023
Modalités de recours contre la présente délibération : La présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au recteur, d'un recours administratif auprès du président de l'université Savoie Mont Blanc ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative. La requête peut être déposée au greffe de la juridiction ou adressée par voie postale ou par la voie de l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr . En cas de recours administratif préalable, le délai du recours contentieux est prolongé de la durée de réponse de l'auteur de la décision. Dans cette hypothèse, vous disposez de deux mois pour déposer un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Grenoble conformément aux dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du code de justice administrative, à compter de la notification d'une décision expresse ou de la naissance d'une décision implicite de rejet résultant du silence gardé par l'administration pendant deux mois.		